

Rapport de  
Responsabilité  
Sociale &  
Environnementale

2021

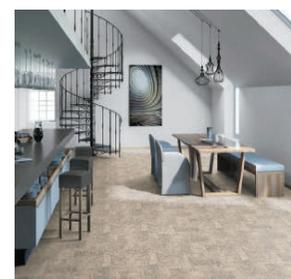
## Tarkett en bref

# Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Depuis plus de 140 ans, nous nous engageons chaque jour dans la conception d'espaces de qualité. Nous donnons la priorité aux personnes et à la planète, en prenant en compte l'environnement et la santé des générations actuelles et futures dans notre approche Tarkett Human-Conscious Design®\*. Notre ambition est de conjuguer les attentes de chacun de nos clients avec les enjeux environnementaux, en réduisant notre empreinte carbone et en changeant la donne avec l'économie circulaire. En collaborant avec nos partenaires, nous créons des espaces de vie plus sains et sûrs pour que chacun puisse s'épanouir.

## UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

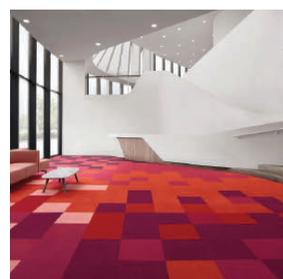
Nous offrons à nos clients – architectes, installateurs, distributeurs – l'un des plus larges portefeuilles de revêtements de sol et de surfaces sportives, et partageons avec eux notre expertise sur de multiples segments de marché.



Vinyle



Linoléum



Moquette



Parquet



Stratifié



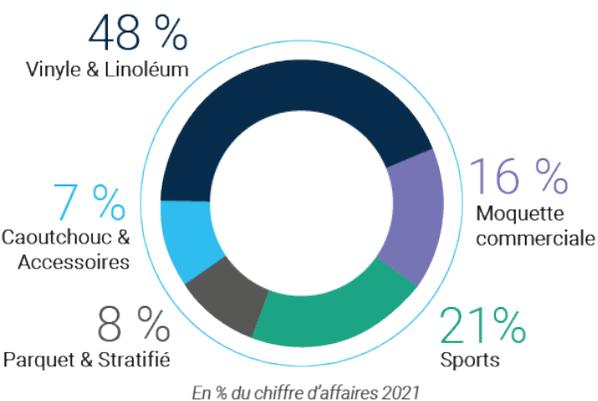
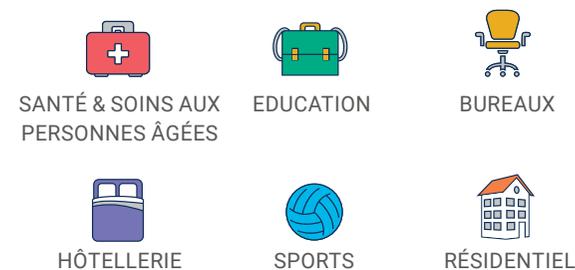
Caoutchouc & accessoires



Gazon synthétique



Pistes d'athlétisme

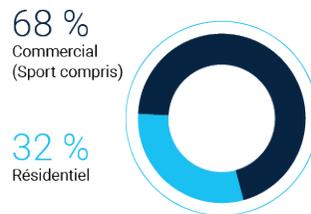


\* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

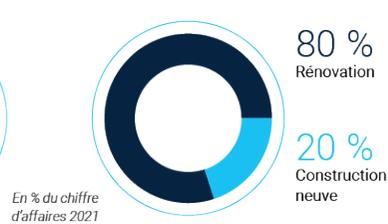
## TARKETT DANS LE MONDE



### UNE EXPOSITION ATTRACTIVE AUX MARCHÉS FINAUX



### DES VENTES PORTÉES PAR LA RÉNOVATION



## FAIRE DES CHOIX ENGAGÉS. POUR LES PERSONNES ET LA PLANÈTE.

Tarkett Human-Conscious Design®\* est notre engagement pour accompagner les générations actuelles et futures. C'est créer des revêtements de sol et des surfaces sportives respectueux des personnes et de la planète. Et c'est vivre chaque jour nos trois engagements :

- Appréhender pleinement les enjeux de chacun
- Faire des choix engagés. Pour les personnes et la planète.
- Etre aux côtés de nos partenaires. A chaque étape.

\* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.



Eco-concevoir en appliquant les principes Cradle to Cradle®.



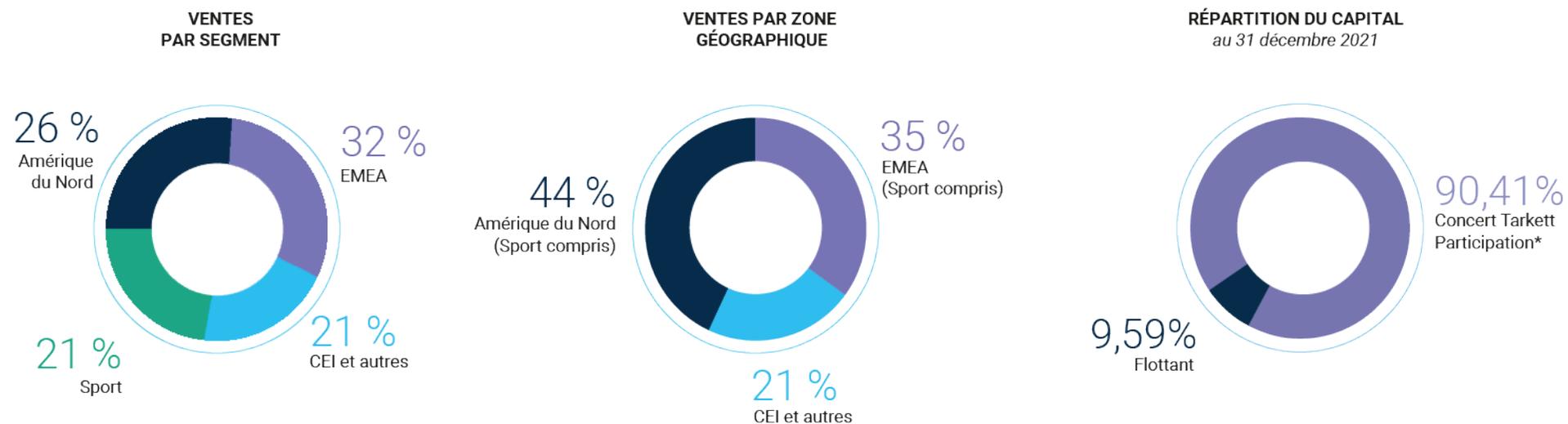
WE SUPPORT

Respecter les 10 principes des Nations Unies.



Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies.

## Tarkett en chiffres



Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémorique : TKTT).

\*Tarkett Participation, Société Investissement Deconinck, Expansion 17 S.C.A., Global Performance 17 S.C.A. et les membres du conseil de surveillance de la Société liés à la famille Deconinck, agissant de concert vis-à-vis de la Société, ont déclaré à la Société le 25 octobre 2021 détenir ensemble 59 263 596 actions et 59 272 507 droits de vote de la Société, représentant 90,41 % du capital et 90,08 % des droits de vote de la Société. Cette détention comprend les 163 344 actions détenues directement par la Société (soit 0,25% du capital social) et les 84 211 actions détenues indirectement, via sa filiale de droit luxembourgeois Tarkett GDL SA détenue à 100% (soit 0,13% du capital social).

## Gouvernance

# Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 13 membres dont 5 membres représentant la famille Deconinck, 3 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés et 2 censeurs.



**Éric La Bonnardière**  
Président  
Membre depuis 2015

**Didier Deconinck**  
Vice-Président  
Membre depuis 2001

**Nicolas Deconinck**  
Membre depuis 2015

**Julien Deconinck**  
Membre depuis 2014

**Agnès Touraine**  
Membre depuis 2016

**Didier Michaud-Daniel**  
Membre\* depuis 2019



**Françoise Leroy**  
Membre\* depuis 2013



**Sabine Roux de Bézieux**  
Membre\* depuis 2017



**Véronique Laury**  
Membre depuis 2021



**Florent Jannier**  
Membre\*\* depuis 2021



**Caroline Tith**  
Membre\*\* depuis 2021



**Bernard-André Deconinck**  
Censeur



**Josselin de Roquemaurel**  
Censeur

**Comité d'audit, des risques et de la compliance :**  
- Françoise Leroy (Présidente)  
- Sabine Roux de Bézieux\*  
- Julien Deconinck

**Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :**  
- Françoise Leroy (Présidente)\*  
- Agnès Touraine  
- Didier Michaud-Daniel\*

**Comité RSE :**  
- Sabine Roux de Bézieux\* (Présidente)  
- Véronique Laury  
- Nicolas Deconinck

\* Membre indépendant

\*\* Désigné représentant des salariés au sein du Conseil de surveillance par le comité social et économique de Tarkett (CSE).

## Gouvernance

### Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est dirigé par Fabrice Barthélemy, Président du Directoire. Cette équipe internationale et dotée d'un fort esprit entrepreneurial est composée de leaders expérimentés, ayant en commun l'intérêt et les valeurs du Groupe, tout en assurant une agilité opérationnelle grâce à une organisation décentralisée.



**Fabrice Barthélemy**  
Président du Directoire



**Eric Dalier**  
Président Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports



**Slavoljub Martinovic**  
Président Tarkett Europe de L'Est & Asie



**Francesco Penne**  
Président Tarkett EMEA, LATAM & ANZ\*



**Raphaël Bauer**  
Directeur Financier



**Audrey Dauvet**  
Directrice Juridique



**Séverine Grosjean**  
Directrice des Ressources Humaines et de la Communication



**Arnaud Marquis**  
Directeur Développement Durable et Innovation



**Carine Vinardi**  
Directrice Groupe de la R&D et des Opérations



**Hervé Legrand**  
Directeur des Systèmes d'Information

\* Australie / Nouvelle-Zélande

## Le mot du Président du Directoire



Fabrice Barthélemy

Si la pandémie de COVID-19 est restée présente en 2021, la campagne mondiale de vaccination a permis d'en limiter l'impact, ce qui, avec le soutien du gouvernement et de la banque centrale, a permis une poursuite de la reprise économique. La relance disparate de l'activité économique a entraîné de nouveaux défis, notamment des difficultés dans la chaîne d'approvisionnement entraînant des pénuries et des pressions inflationnistes sur les matières premières et les transports.

Dans ce contexte, Tarkett a réagi efficacement, en améliorant sa base de coûts et en poursuivant des initiatives visant à réduire les coûts de production et les frais généraux, tout en compensant la hausse des coûts par des augmentations des prix de vente. Le Groupe est également resté concentré sur la réalisation de sa feuille de route stratégique "*Change to Win*" afin de promouvoir une croissance durable.

L'année 2021 a également été marquée par la prise de conscience croissante de la nécessité d'une action drastique pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C maximum, alors que nous sommes de plus en plus souvent témoins des effets dramatiques du changement climatique.

Là encore, Tarkett a intensifié son action, en s'engageant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de notre chaîne de valeur de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2019. Cet objectif, qui est aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à +1,5°C, est extrêmement ambitieux, étant donné que seulement 10% de nos émissions sont liées à nos opérations de production, le reste étant essentiellement lié aux matières premières et au traitement de nos produits en fin de vie.

Pour cette raison, et dans le cadre de notre stratégie "*Change to Win*", nous sommes pleinement engagés avec nos clients, architectes, designers, utilisateurs finaux, fournisseurs et autres partenaires à changer la donne avec l'économie circulaire. Tout d'abord, en concevant et en s'approvisionnant davantage en matériaux recyclés, ce qui nécessite de trouver de nouveaux fournisseurs innovants. Deuxièmement, en

détournant davantage de revêtements de sol des décharges et de l'incinération, ce qui nécessite l'adhésion de davantage de clients à notre programme de collecte et de recyclage ReStart®.

Ces deux stratégies impliquent d'obtenir et d'utiliser davantage de matières premières secondaires issues du recyclage, ce qui nous permet non seulement de réduire considérablement l'empreinte carbone de nos produits, mais aussi de mieux résister aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement en matières vierges. Dans ce domaine, nous mesurons nos progrès par rapport à notre objectif de tripler la part des matières premières recyclées pour la porter à 30 % d'ici 2030.

Il est essentiel de faire adhérer nos clients à cette démarche d'économie circulaire, et en 2021, nous nous sommes donnés de nouvelles occasions de dialoguer avec nos clients sur leurs besoins et sur nos solutions en ouvrant de nouveaux showrooms dans six pays. Nos équipes ont, par exemple, rassemblé toutes nos solutions de revêtement de sol qui contribuent à l'économie circulaire dans la Sélection Circulaire Tarkett. Ces produits ainsi que le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett sont des exemples concrets de la manière dont nous aidons nos clients à atténuer le changement climatique. Nous avons nous-mêmes continué à faire de bons progrès dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) opérationnelles en 2021 (-27% d'émissions de GES Scope 1 & Scope 2 par rapport à 2019), en grande partie grâce au passage de nouvelles usines à l'électricité renouvelable et non fossile et à la poursuite des investissements et de la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique.

Tarkett n'est pas seulement à la pointe de l'action en matière de climat et d'économie circulaire au sein de notre industrie, mais nous aidons également nos clients à relever d'autres défis et opportunités actuels, tels que repenser le lieu de travail dans le monde post-COVID-19, réfléchir aux hôpitaux du futur, concevoir pour la diversité afin de créer des espaces plus inclusifs, ou atteindre le zéro déchet envoyé en décharge à partir de gazon artificiel.

Tarkett est bien conscient des avantages de la diversité, de l'inclusion et d'un lieu de travail moderne en tant que facteurs clés pour une plus grande créativité et collaboration. En 2021, notre transformation numérique a fourni avec succès un nouvel ensemble d'outils et de méthodes de travail qui aident nos équipes à devenir plus agiles, interactives, innovantes et efficaces. Nos leaders et experts en ressources humaines ont davantage suscité l'engagement et l'action en matière de diversité, en adaptant l'action aux contextes locaux.

Notre transformation numérique passe aussi par une plus grande interaction et une plus grande transparence avec nos clients, les designers et les utilisateurs finaux. Tarkett s'est depuis longtemps engagé en faveur de la transparence, en fournissant par exemple des déclarations sur la santé des matériaux (MHS®) des produits, des certifications Cradle to Cradle® et des déclarations environnementales de produits (EPD) spécifiques. En 2021, Tarkett a continué à mener les discussions et les initiatives visant à faciliter et optimiser davantage l'accès aux informations sur les produits.

Tous ces efforts illustrent l'approche du *Tarkett Human-Conscious Design®*, notre engagement à être aux côtés des générations actuelles et futures. Créer des revêtements de sol et des surfaces sportives qui sont bons pour les personnes et pour la planète. C'est une façon holistique de faire des affaires, capable de conjuguer les attentes spécifiques de chacun de nos clients avec les défis profonds de protéger notre planète.

Enfin, nous sommes heureux d'avoir dans cette démarche le plein soutien de notre Conseil de Surveillance et des actionnaires majoritaires. En 2021, Wendel s'est associé à la famille Deconinck pour former Tarkett Participation (qui détient désormais 90% du capital de Tarkett), apportant leur soutien et leur expertise à la croissance durable de Tarkett à long terme. Nous avons notamment salué la nouvelle opportunité de discuter de l'engagement et de l'action de Tarkett en matière de RSE avec le nouveau comité RSE créé par le Conseil de surveillance.

Avec le Conseil de surveillance, nous continuerons à démontrer notre engagement envers le Pacte mondial des Nations unies, et ses 10 principes sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous sommes convaincus que nous pouvons fournir à nos clients les solutions et les partenariats permettant d'apporter une contribution tangible aux Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU, en particulier pour la santé et le bien-être (Objectif 3) grâce aux revêtements de sol contribuant à la qualité de l'air intérieur et aux espaces sains et sûrs ; pour la consommation et la production responsables (Objectif 12) avec notre service de collecte et de recyclage ReStart® ; et pour l'action climatique (Objectif 13) avec nos engagements en matière d'économie circulaire et de réduction des émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



Revêtement de sol en vinyle homogène sur le site de Ronneby, en Suède.

## Notre modèle d'affaires au service de nos clients...

# Notre contribution pour un capital durable



### Capital financier

- Coté à la Bourse de Paris (Euronext Paris)
- Concert Tarkett Participation (90,41 %)
- Flottant (9,59 %)



### Capital industriel

- 34 sites de production dans 19 pays (Europe, Russie, Amérique du Nord, Serbie, Chine, Ukraine, Brésil, Mexique, Australie, Turquie)
- 8 centres de recyclage



### Intellectual capital

- Plus de 150 familles de brevets actifs dans 42 pays
- 25 laboratoires R&D
- Tarkett Human-Conscious Design®
- Réseau d'experts internes et programmes (World Class Manufacturing, Cradle to Cradle®, Talent Philosophy...)
- Partenariats scientifiques (universités, Environmental Protection Encouragement Agency - EPEA, fournisseurs...)



### Capital humain, social et relationnel

- Employés : Près de 12 000 dans 45 pays, représentant plus de 50 nationalités
- Clients diversifiés B2B2C dans plus de 100 pays (forces de ventes, showrooms...)
- Fournisseurs diversifiés, des producteurs mondiaux de matières premières stratégiques (PVC, plastifiants...) aux fournisseurs locaux
- Communautés locales : coopération étroite avec nos sites



### Capital naturel

- Energie de sources renouvelables et non-renouvelables
- Eau
- Matières premières renouvelables (bois, jute, liège,...) et non renouvelables (fossiles et minérales), de sources vierges ou recyclées



### Capital de gouvernance et conformité

- Directoire, Conseil de surveillance et 3 comités spécialisés (y compris RSE)
- Comité Exécutif
- Code éthique et de conformité
- Procédure d'alerte
- Charte de déontologie boursière

La section 3.2.1 de la partie sur la gouvernance de la RSE décrit la manière dont Tarkett est organisée pour conduire le changement et atteindre ses objectifs de RSE

# Notre Ambition "Change to win"

- Être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives
- Faire croître le résidentiel de manière ciblée
- Changer la donne avec l'économie circulaire



## Nos valeurs : Engagement – Collaboration – Créativité – Bienveillance

### Segments :

Une expertise reconnue dans des segments spécifiques, en rénovation et construction neuve



- Santé & Soins aux personnes âgées



- Education



- Bureau



- Hôtellerie



- Sports



- Résidentiel

### Solutions :

Une offre complète et coordonnée de revêtements de sol et surfaces sportives



- Sols souples (vinyle, linoléum...)
- Moquette commerciale
- Parquet et stratifié
- Caoutchouc et accessoires
- Gazon synthétique et pistes d'athlétisme

### Canaux :

Un service de proximité, adapté aux différentes catégories de clients et régions



- Distribution, bricolage et plateformes numériques en ligne
- Grands comptes, utilisateurs, gestionnaires de bâtiments
- Prescripteurs (architectes, designers), installateurs, maîtres d'œuvre

### Nos parties prenantes :

Notre ambition : passer à une économie bas carbone et circulaire par un dialogue continu et une collaboration avec nos parties prenantes

- Clients, architectes, designers, installateurs et utilisateurs finaux
- Employés et autres travailleurs externes
- Fournisseurs, prestataires de services et partenaires commerciaux
- Actionnaires, investisseurs, prêteurs et la communauté financière
- Fédération professionnelle, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques
- Pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Les principaux moyens de dialogue sont décrits dans la section 3.5 Dialogue avec des parties prenantes

et de nos parties prenantes

## Nos résultats : des performances durables malgré un contexte difficile

### Démontrer la résilience du modèle économique de Tarkett

▶ <b>2 792 M€</b> Chiffre d'affaires (6.4% croissance organique)	<b>229 M€</b> EBITDA ajusté	<b>8,2 %</b> Marge d'EBIDTA ajusté (% des ventes nettes)	<b>15,1 M€</b> Résultat net (part du Groupe)	<b>687 M€</b> Rémunérations	<b>73 M€</b> Investissements	<b>26,3 M€</b> Impôts sur les sociétés payées	<b>0.1 M€</b> Soutien aux communautés locales (Tarkett Cares)
--	--------------------------------	--	--	--------------------------------	---------------------------------	---	---

### Confirmer notre position solide mondiale

▶ **3<sup>ème</sup>** groupe mondial de revêtements de sol | **1,3 million** de m<sup>2</sup> vendus chaque jour dans plus de 100 pays | **N<sup>o</sup>. 1** en revêtements vinyle

### Maintenir les efforts pour protéger les équipes et développer les talents

▶ <b>2,56</b> taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t - # d'accidents de travail avec arrêt < > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés <i>Objectif 2025 : 1,0</i>	<b>26 %</b> des postes de management occupés par des femmes <i>Objectif 2025 : 30%</i>	<b>63 %</b> des postes de management ouverts pourvus par un candidat interne <i>Objectif 2025 : 70%</i>	<b>44 %</b> des employés formés pendant l'année	<b>56 %</b> des employés permanents ont bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance »
--	---	--	---	---

Sécurité

Diversité

Mobilité interne

Formation et performance

### Répondre aux attentes des clients et de la société avec des matériaux de qualité et des espaces sains

- Évaluer les matières premières (impact sur la santé et l'environnement) selon les principes Cradle to Cradle® (97 %)
- Contribuer au bien-être par nos produits : qualité de l'air intérieur (99 % des revêtements de sol à faibles émissions de composés organiques volatils), espaces sains (95 % de revêtements de sol utilisant des plastifiants sans phtalates), confort (visuel, acoustique, installation, maintenance...)
- Sélectionner des matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (70 % - renouvelables, abondantes ou recyclées)

### Soutenir une relance verte en répondant à l'urgence climatique et en développant une approche d'économie circulaire

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites de production pour être aligné avec l'Accord de Paris (-27 % des émissions de scope 1 & 2 vs 2019, 38 % énergies renouvelables)  
*Objectif 2030 : -50 % des émissions Scope 1 & 2 de GES par rapport à 2019 & -30 % des émissions Scope 1+2+3 de GES par rapport à 2019 (Scope 3 comprend les biens achetés et le traitement des produits en fin de vie)*
- Passer à un modèle d'économie circulaire apportant une contribution positive au changement climatique, en utilisant davantage de matériaux recyclés (~147 000 tonnes, 15% des matières premières en volume) *Objectif 2030 : 30% (en volume) de matières premières recyclées*
- Recycler nos déchets de production en interne et externe
- Collecter des revêtements de sol via le programme ReStart® (~112 000 tonnes entre 2010 et 2021)
- Innover et éco-concevoir à l'aide de nouvelles technologies pour des produits bas carbone qui peuvent être démontés et recyclés
- Réaliser des économies d'eau (-56 % m<sup>3</sup> par rapport à 2010) en équipant les usines de circuit d'eau en boucle fermée (71 %)

### Favorisant la collaboration dans la chaîne de valeur et dans les communautés

- Promouvoir le développement durable dans la chaîne d'approvisionnement (programme « achats responsables », avec 49 % des fournisseurs adhérant à notre code de conduite ou équivalent, éco-conception C2C)
- Partager nos informations produits avec nos clients (Material Health Statements - MHS, Déclarations Environnementales de produits - EPD) dialogue dans 33 showrooms
- Soutenir les communautés locales via Tarkett Cares et l'implication des salariés
- Former les élèves et les professionnels aux métiers de solier ou aux techniques de pose via Tarkett Academy (44 000 personnes de 2012 à 2021)

La section 3.3 sur les risques et opportunités en matière de RSE décrit comment Tarkett contribue à relever les défis mondiaux

# Sommaire

Ce document est un extrait du Document d'Enregistrement Universel (chapitre 3).

<b>3.1</b>	<b>L'AMBITION ET LES ENGAGEMENTS RSE DE TARKETT</b>	<b>12</b>	<b>3.7</b>	<b>RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE AVEC UNE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE APPROCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	<b>57</b>
3.1.1	Le mot du Président du Directoire	12	3.7.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production	60
3.1.2	Le modèle d'affaires de Tarkett	12	3.7.2	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval	65
3.1.3	Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale	12	3.7.3	Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits à zéro émission nette de carbone	81
3.1.4	Tarkett Human-Conscious Design® - Nos progrès en développement durable en 2021	15	<b>3.8</b>	<b>CRÉER DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET DES ESPACES SÛRS ET SAINS POUR NOS CLIENTS</b>	<b>82</b>
<b>3.2</b>	<b>GOUVERNANCE DE LA RSE</b>	<b>18</b>	3.8.1	Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur	84
3.2.1	Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE	18	3.8.2	Participer au bien-être des personnes	87
3.2.2	Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste	22	<b>3.9</b>	<b>FAVORISER L'APPROCHE COLLABORATIVE AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET DES COMMUNAUTÉS</b>	<b>90</b>
3.2.3	Adhérer aux standards mondiaux	22	3.9.1	S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire	91
3.2.4	Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés	23	3.9.2	S'engager dans les communautés locales	95
<b>3.3</b>	<b>RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA RSE</b>	<b>27</b>	<b>3.10</b>	<b>DÉVELOPPER NOTRE CAPITAL HUMAIN</b>	<b>99</b>
3.3.1	Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE	28	3.10.1	Développer une culture de la sécurité	100
3.3.2	Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités	30	3.10.2	Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs	104
3.3.3	Gestion des risques	32	3.10.3	Encourager la diversité et l'inclusion	107
3.3.4	Évaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett	33	3.10.4	Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents	109
<b>3.4</b>	<b>PLAN DE VIGILANCE</b>	<b>34</b>	3.10.5	Promouvoir le dialogue social	117
<b>3.5</b>	<b>DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>	<b>35</b>	<b>3.11</b>	<b>RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>120</b>
<b>3.6</b>	<b>RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ PAR L'ÉCO-CONCEPTION, LA TRANSPARENCE ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES</b>	<b>40</b>	3.11.1	Tableau de bord des indicateurs RSE	120
3.6.1	Choisir les matériaux de manière consciente et transparente	41	3.11.2	Note méthodologique du reporting RSE	126
3.6.2	Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative	50	3.11.3	Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF	135
			3.11.4	Rapport d'Organisme Tiers Indépendant	139

Le mot du Président du Directoire

## 3.1 L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

### 3.1.1 Le mot du Président du Directoire

Le Mot du Président du Directoire est présenté dans les pages d'introduction de ce document.

### 3.1.2 Le modèle d'affaires de Tarkett

Notre modèle d'affaires est présenté dans les pages d'introduction de ce document. Nous détaillons davantage notre engagement avec nos parties prenantes dans la section 3.5 et l'identification et la gestion des risques et des opportunités en matière de RSE dans la section 3.3.

### 3.1.3 Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Priorité à l'humain : les personnes qui vivent et jouent sur nos surfaces, les personnes que nous servons, les personnes que nous employons et les personnes dans les communautés où nous opérons. Tarkett s'engage à accorder la priorité aux personnes, ce qui implique de se soucier de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations), chacun se sentant habilité à apporter un large éventail de points de vue et de talents au travail au quotidien. Cela implique également de respecter leurs droits humains fondamentaux et de contribuer à faire de la planète un endroit où il fait bon vivre pour les générations actuelles et futures.

Nous créons des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir.

Conduire le changement pour lutter contre le changement climatique, développer une économie circulaire, innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes de qualité de l'air intérieur, sont les principaux moyens par lesquels Tarkett met en œuvre son engagement en faveur du *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup> - une démarche faisant de l'humain une priorité.

En travaillant constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs connaissent et appliquent des pratiques et procédures de travail sûres, chaque jour et partout, Tarkett montre une fois de plus qu'il s'engage à faire de l'humain une priorité.

En nous engageant auprès des communautés locales et en les soutenant par le biais de notre programme Tarkett Cares, nous contribuons à améliorer la vie des personnes dans les communautés dans lesquelles nous sommes basées – tout en donnant la priorité à l'humain.

#### « *Change to Win* »

Toutes les entreprises, petites et grandes, ont un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, la conservation des ressources naturelles et la protection des écosystèmes de la planète au bénéfice de tous. C'est pourquoi Tarkett place les défis de l'économie circulaire au sein de l'industrie du revêtement de sol et le changement climatique au cœur de son plan stratégique *Change to Win*.

Ce plan, présenté en 2019, définit notre voie vers la croissance future, où Tarkett vise à être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives, à se développer sélectivement dans le domaine des revêtements de sol résidentiels et à changer la donne avec l'économie circulaire en agissant sur quatre piliers stratégiques : la Croissance durable, OneTarkett pour nos clients, les Personnes et la Planète, les Coûts et la discipline financière.

En 2020, le Président du Directoire de Tarkett a créé un nouveau rôle au sein du Comité exécutif en nommant un Directeur du Développement Durable du Groupe afin d'établir Tarkett comme une référence en matière de changement climatique et d'économie circulaire.

En 2021, le Conseil de surveillance de Tarkett, convaincu de l'importance stratégique des sujets liés à la RSE et déterminé à appuyer l'équipe de direction de Tarkett dans ce domaine, a créé un nouveau comité spécialisé en charge de superviser l'ambition, les objectifs et le reporting de Tarkett en matière de RSE.

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

## Focus

### Comprendre et anticiper les attentes et exigences de nos clients quant au développement durable et responsable

Nos clients font face à des enjeux variés et ont des attentes sans cesse croissantes au sujet du développement durable et responsable, par exemple :

- > Installateurs et maîtres d'œuvre : pouvoir installer facilement de nouveaux revêtements de sol et surfaces de sport, ainsi qu'enlever et recycler sans difficulté les déchets post-installation et les anciens revêtements de sol et surfaces de sport ;
- > Architectes et designers : sélectionner des matériaux répondant à des critères de plus en plus stricts en matière de certification et de normes concernant la qualité de l'air intérieur, les espaces sains, le climat et le recyclage, exigeant des informations transparentes sur la composition de nos produits et solutions pour faciliter leur recyclage lors de rénovations futures ;
- > Distributeurs : proposer des produits répondant aux tendances du marché, disposer d'un accompagnement de la force de vente, notamment en ce qui concerne les caractéristiques techniques et environnementales des produits, et assurer une disponibilité des produits en temps voulu ;
- > Les utilisateurs finaux, qui vivent et jouent quotidiennement sur nos revêtements de sol et surfaces sportives : ne pas avoir à faire de compromis sur le prix, le design (aspect visuel), les performances (confort, résistance, acoustique, sécurité, facilité d'entretien) et le respect de la santé et de l'environnement.

**Notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale est ancré dans notre stratégie et intégré dans toutes nos activités. En voici quelques exemples :**

- > l'éco-conception selon les principes du Cradle to Cradle® ;
- > un approvisionnement responsable grâce à l'évaluation des matériaux par des tiers et à notre Code de conduite des fournisseurs ;
- > l'excellence opérationnelle avec notre programme World Class Manufacturing (WCM) (en particulier la gestion de la sécurité et le management environnemental) ;
- > l'atténuation du changement climatique dans nos usines et dans notre chaîne de valeur ;
- > l'adoption de l'économie circulaire par la conception, l'utilisation, la récupération et le recyclage en fin de vie, notamment avec notre programme de collecte et de recyclage ReStart® ;
- > le développement de produits pour une meilleure qualité de l'air intérieur ;
- > la collaboration avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes, en apportant une réflexion éclairée grâce à notre initiative *Tarkett Human-Conscious Design*® ;
- > la promotion de la diversité et de l'inclusion dans nos équipes et dans notre secteur ;
- > l'accompagnement du développement des employés grâce aux Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents.

Chaque jour, nous nous efforçons de combiner ces éléments non seulement pour servir au mieux nos clients, mais aussi pour anticiper et répondre aux attentes et aux exigences de nos différentes parties prenantes : clients, architectes, designers, installateurs, utilisateurs finaux, employés, fournisseurs, investisseurs, ONG, autorités publiques et communautés locales.

**Voir les sections suivantes pour plus de détails :**

- > Section 3.5 Engagement des parties prenantes
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés
- > Section 3.10 Développer notre capital humain

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et alignés avec notre approche Tarkett Human-Conscious Design®

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable avec une série de 17 Objectifs de Développement Durable. Ce cadre définit un plan général pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous en encourageant les changements écologiques, sociaux et humanitaires au niveau local et mondial. Le plan d'action vise à aborder des questions clés dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement économique. Grâce à notre ambitieuse approche de la RSE mise en œuvre depuis 2010, Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

- > **Développer une économie circulaire pour les générations actuelles et futures** : la vision à long terme de Tarkett est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Tarkett construit une économie circulaire basée sur des programmes et des modèles d'affaires qui encouragent la reprise, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets (ODD 12).
- > **L'éco-conception des produits selon les principes du Cradle to Cradle®** : l'approche d'éco-conception de Tarkett suit la méthodologie indépendante et internationalement reconnue Cradle to Cradle® qui applique une démarche fondée sur la science pour mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire, avec une évaluation des matériaux réalisée par un tiers, l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency). Tarkett recherche en permanence des moyens d'optimiser les matériaux existants en les remplaçant si possible par des alternatives encore meilleures quand elles sont disponibles. La sélection des matériaux de qualité qui peuvent être recyclés à l'infini est une pierre angulaire de l'approche Tarkett Human-Conscious Design®. L'éco-conception signifie également préserver les ressources naturelles (ODD 15), lutter contre le changement climatique (ODD 13), développer des produits qui contribuent à une meilleure qualité de l'air intérieur, une meilleure santé et un meilleur bien-être dans les espaces de travail, de loisirs et de vie (ODD 3).
- > **Encourager la collaboration pour une économie circulaire** : inspirer les autres à nous rejoindre par l'éducation, la collaboration, la transparence et la communication (ODD 17).
- > **Soutenir les communautés** : contribuer au développement des communautés et territoires où nous opérons, et associer les différents acteurs, notamment nos fournisseurs, pour une chaîne de valeur responsable (ODD 11).
- > **Créer une culture plus inclusive** : constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients partout dans le monde, notamment en déployant un objectif concernant la diversité des genres (ODD 5) et la promotion de la conception pour la diversité. **Développer les talents** : impliquer et engager chaque collaborateur, condition sine qua non pour la réussite de nos projets, en créant un environnement professionnel sûr, respectueux, inclusif et épanouissant (ODD 8).

1 Appelées aussi matières premières secondaires  
 2 Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou inférieur à 24 heures par million d'heures travaillées  
 3 Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne



Les objectifs de développement durable à long terme de Tarkett

En 2021, Tarkett a révisé son objectif climatique, s'engageant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble de la chaîne de valeur de 30% d'ici 2030 par rapport à 2019. Tarkett a préparé cet objectif à court terme en suivant la méthodologie de la Science-Based Target Initiative (SBTi) et l'a soumis à leur validation en février 2022. Cela représente un changement de cap significatif puisque Tarkett élargit son engagement de ses émissions de GES opérationnelles (Scope 1 & Scope 2) pour inclure les émissions de sa chaîne de valeur (Scope 3) liées à la production des matières premières et au traitement de fin de vie de ses produits. Ces émissions de la chaîne de valeur dites Scope 3 représentent 90 % des émissions globales de GES de Tarkett.

Tarkett s'est déjà concentré sur ces émissions de la chaîne de valeur dans le cadre de son engagement en faveur de l'économie circulaire dans son plan stratégique Change to Win, lancé en 2019. Il a fixé l'objectif de tripler la part de matières premières recyclées d'ici 2030, en plus de fixer de nouveaux objectifs en matière de sécurité et de diversité :

- > Économie circulaire : Tripler la part des matières premières recyclées<sup>1</sup> de 10% à 30% d'ici 2030
- > La sécurité : Réduire le taux de fréquence des accidents<sup>2</sup> à 1,0 d'ici 2025
- > Talent et diversité : Augmenter la mobilité interne<sup>3</sup> à 70 % d'ici 2025

En 2020, le Conseil de surveillance de Tarkett a également approuvé un nouvel objectif de diversité, qui prévoit que 30 % des cadres et dirigeants soient des femmes d'ici 2025.

Tarkett Human-Conscious Design® - Nos progrès en développement durable en 2021

### 3.1.4 Tarkett Human-Conscious Design® - Nos progrès en développement durable en 2021



Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire

**MATÉRIAUX RENEUVELABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS**

**70 %** de nos matières premières ne contribuent pas à la raréfaction des ressources

**RESSOURCES RECYCLÉES**

**147 000**

tonnes de matériaux recyclés dans la production

**15 %** de matières premières d'origine recyclée

45% dans la production de moquette en EMEA  
23% dans la production de vinyle en EMEA  
*Objectif Mondial 2030 : 30 %*

**COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL**

**112 000**

tonnes de revêtements de sols collectées de 2010 à 2021 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® en Europe, au Brésil et Amérique du Nord dans nos 8 centres de recyclage

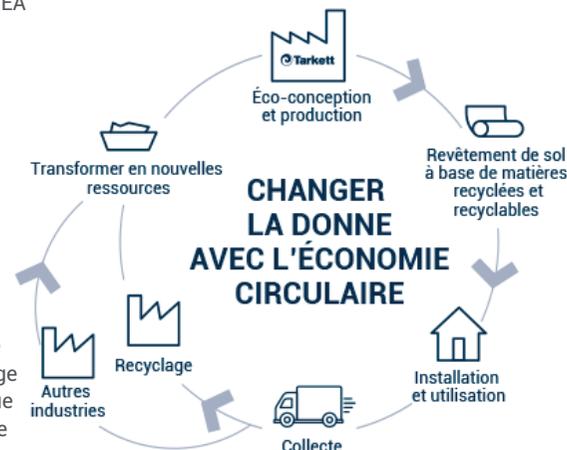
**DÉCHETS DE PRODUCTION**

**14** usines sans aucun déchet envoyé en décharge

**CONSOMMATION D'EAU**

**-56 %** vs 2010 (m³)

**71 %** des usines équipées d'un système d'eau en boucle fermée



Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire



**ÉNERGIE RENEUVELABLE**

**12** usines achètent de l'électricité 100 % renouvelable

**38 %** de notre consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables

**ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

**-27 %** Scope 1 & 2 versus 2019

*Objectif 2030 : -50 % & -30 % Scope 1+2+3 par rapport à 2019.*

**177 500** tonnes CO<sub>2</sub>eq

(Scope 1 & 2) en 2021 émises par les sites de production

Tarkett Human-Conscious Design® - Nos progrès en développement durable en 2021

Préserver les ressources grâce à l'économie circulaire




### ÉVALUATION C2C DES MATÉRIAUX

97 %

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®



### QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

99 %

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV) (10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts)



### ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN

95 %

de nos solutions de revêtements de sol contenant du PVC sont sans phtalate<sup>1</sup> au niveau mondial (% de m<sup>2</sup> produits)

Respecter et développer nos équipes




### SÉCURITÉ

2,56

taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t<sup>2</sup>)

Objectif 2025 : 1,0



### DIVERSITÉ

26 %

des postes de management occupés par des femmes

Objectif 2025 : 30 %



### MOBILITÉ INTERNE

63 %

des postes de management pourvus par un candidat interne

Objectif 2025 : 70 %

Soutenir les communautés locales et les initiatives mondiales




### SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

700

initiatives locales, 3300 jours de travail bénévole de la part de nos salariés et plus d'un million d'euros de dons de produit entre 2017 et 2021



### PARTAGE D'EXPERTISE

44 000

professionnels et étudiants formés aux métiers du sol et aux techniques de pose de 2012 à 2021

### S'engager avec notre chaîne de valeur pour promouvoir les solutions pour le climat et l'économie circulaire

Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

49 %

de nos fournisseurs ont adhéré au Code de conduite de Tarkett ou équivalent

S'engager auprès des clients, des architectes, des designers et des utilisateurs finaux

33

showrooms dans 18 pays, avec 6 nouvelles ouvertures en 2021

<sup>1</sup>Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays

<sup>2</sup>Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées pour les employés

Tarkett Human-Conscious Design® - Nos progrès en développement durable en 2021

**La performance de Tarkett en matière de RSE et de notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance)**

**CDP Changement climatique, score : B**  
« management level »



> Tarkett divulgue son impact sur le changement climatique par l'intermédiaire de CDP, une organisation mondiale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de divulgation environnementale au monde. En 2021, plus de 13 000 entreprises représentant plus de 64 % de la capitalisation boursière mondiale ont publié leurs données environnementales par l'intermédiaire du CDP.

**EcoVadis évaluation RSE : 74/100 – médaille de platine**

(niveau avancé, dans le premier 1 % de notre catégorie sectorielle, le plus haut niveau de maturité qu'une entreprise peut atteindre dans cette notation).



> EcoVadis évalue les politiques, les actions et les résultats en matière de RSE à travers 4 thèmes et 21 critères de RSE : environnement, travail et droits humains, éthique et approvisionnement durable. 85 000 entreprises dans 160 pays sont évaluées par EcoVadis.

**Pacte mondial des Nations unies – niveau avancé**



> Le niveau avancé correspond aux entreprises qui produisent une communication annuelle sur les progrès (COP) qui satisfait toutes les exigences et qui répond à toutes les informations nécessaires dans le cadre de l'auto-évaluation sur les critères avancés dans les domaines suivants : Mise en œuvre des dix principes dans les stratégies et les opérations ; Mesures prises pour soutenir les objectifs et les questions plus larges des Nations unies ; Gouvernance et leadership en matière de développement durable.

> Dès 2010, Tarkett a répondu au Pacte mondial des Nations unies. Depuis 2012, nous avons atteint le plus haut niveau de maturité, le niveau avancé du Pacte mondial. Au total, 15 000 entreprises dans 163 pays sont évaluées dans le cadre du Pacte mondial, et seulement 11% de toutes les entreprises au niveau mondial atteignent un niveau avancé.

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

## 3.2 Gouvernance de la RSE

### 3.2.1 Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

**Tarkett a rehaussé son engagement en faveur du climat en 2021, tout en poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie *Change to Win* de 2019.**

**L'exécution de notre plan stratégique *Change to Win* et de la stratégie RSE associée est supervisée par le Président du Directoire et le Comité exécutif**, avec la participation des présidents des divisions (Sports & Amérique du Nord, Europe de l'Est & Asie, EMEA & LATAM Australie/Nouvelle-Zélande) et des Vice-Présidents Exécutifs / Directeurs Généraux des fonctions de support. Le Comité exécutif se réunit chaque mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et non financières du Groupe, notamment l'exécution du plan stratégique *Change to Win*, y compris les objectifs en matière de sécurité, de mobilité interne, de climat et d'économie circulaire, et pour discuter des opérations commerciales et d'autres questions d'actualité en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Notre Directeur Développement Durable, poste créé en 2020, dirige la mise en œuvre de notre stratégie *Change to Win* en matière de développement durable. Ses responsabilités consistent notamment à faire de Tarkett une référence en matière de lutte contre le changement climatique et dans l'économie circulaire, à intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à déployer des solutions circulaires pour nos clients. Il gère également le processus d'innovation du Groupe, qui comprend des programmes pour l'économie circulaire et la création de nouveaux modèles économiques.

Notre Directrice Juridique supervise toutes les questions juridiques, de conformité et d'assurance pour le Groupe en étroite coordination avec les Divisions et veille au respect de toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'au respect des codes de Tarkett sur l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale.

Notre Directrice des Ressources Humaines et de la Communication est chargée de superviser le déploiement des Principes Directeurs de Tarkett en matière de gestion des talents, notamment la diversité et l'inclusion ; de promouvoir la santé et le bien-être des employés, le développement de carrière et la mobilité interne et d'organiser le dialogue social, tel que le Comité d'Entreprise Européen du Groupe.

Les responsabilités de notre Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations consistent notamment à assurer l'éco-conception des produits selon les principes du « Cradle to Cradle® », l'innovation et l'approvisionnement responsable, ainsi qu'à améliorer les performances opérationnelles du Groupe afin de renforcer la sécurité, la satisfaction des clients et la productivité, notamment en soutenant les équipes des divisions par le biais du programme World Class Manufacturing de Tarkett.

Notre Directeur des Systèmes d'Information du Groupe est chargé d'accélérer la digitalisation de nos processus internes et de ceux qui sont en contact avec la clientèle, en fournissant des outils plus efficaces au niveau central, comme par exemple à travers le projet *Modern Workplace*, mais aussi en fournissant un environnement informatique permettant des applications locales répondant aux besoins des clients.

Notre Directeur Financier supervise la cartographie des risques de l'entreprise, leurs atténuations et le contrôle interne, ainsi que l'examen des plans d'entreprise et le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs de *Change to Win*, tels que le reporting RSE extra-financier de Tarkett sur la sécurité, le talent et la diversité, le changement climatique et l'économie circulaire.

Enfin, les Présidents des quatre divisions de Tarkett (Sports & Amérique du Nord, Europe de l'Est & Asie, EMEA & LATAM Australie/Nouvelle-Zélande) assurent le déploiement opérationnel avec l'aide des fonctions de support.

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

## Focus

**Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)**

### Gouvernance

**Tarkett a un mode de gestion duale, avec un Directoire (exécutif) et un Conseil de surveillance (non exécutif), qui tous deux assurent la surveillance des risques et des opportunités liés au climat :**

**Le Président du Directoire de Tarkett est responsable de la supervision des questions liées au climat au sein du Directoire et du Comité exécutif, et fait régulièrement des rapports au Conseil de surveillance.** Le Comité exécutif du Groupe se réunit tous les mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et extra-financières du Groupe et discuter des projets stratégiques et des opérations commerciales, y compris la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et les questions liées au climat. En juin 2020, le Président du Directoire a nommé un Directeur Développement Durable au Comité exécutif afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie de développement durable *Change to Win* de Tarkett, et d'établir Tarkett comme une référence en matière de lutte contre le changement climatique et d'économie circulaire. D'autres rôles au sein du Comité exécutif sont par exemple :

- > le Directeur Financier, qui supervise la cartographie des risques de l'entreprise, dont le facteur de risque « Changement climatique », ainsi que l'examen des business plans, des budgets annuels et le suivi des progrès par rapport aux objectifs, tels le suivi et le rapport des indicateurs clés de performance liés au climat et à la RSE ;
- > les Présidents de Divisions qui assurent le déploiement opérationnel avec l'aide des fonctions de support ; et
- > le Directrice pour la R&D et les Opérations du Groupe qui soutient activement les divisions dans l'exécution des projets clés et de la stratégie, y compris l'économie circulaire et les objectifs climatiques.

En 2019, le Président du Directoire a préparé, avec le Comité exécutif, la nouvelle stratégie de Tarkett, *Change to Win*, en décidant personnellement d'inclure l'économie circulaire dans l'ambition de Tarkett, car il estime qu'en tant qu'entreprise responsable de revêtements de sol et de surfaces sportives, Tarkett a un rôle à jouer pour changer la donne de l'industrie avec l'économie circulaire - une solution largement reconnue pour faire face à la pénurie de ressources et à l'urgence climatique.

En 2020 et 2021, le Comité exécutif a régulièrement examiné l'exécution de la stratégie *Change to Win*, avec notamment la validation d'un nouvel objectif et plan d'action en matière de climat.

**Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé en 2019 la stratégie *Change to Win* avec l'ambition de changer la donne avec l'économie circulaire comme solution clé pour répondre à l'urgence climatique.** Le Conseil de surveillance a suivi le travail et les progrès de la mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique qui comprend des actions et des objectifs sur les questions liées au climat (par exemple, la réduction de l'intensité des émissions de GES des usines et la transition vers une économie circulaire avec l'utilisation croissante de matières premières secondaires recyclées). En 2021, le Conseil de surveillance a créé un nouveau comité spécialisé pour l'aider à examiner les risques et les opportunités en matière de RSE ainsi que la stratégie et les actions correspondantes. En 2021, le nouveau Comité RSE a examiné la double matérialité des risques et opportunités en matière de développement durable, en examinant à la fois les impacts potentiels de l'activité de Tarkett sur l'environnement et les risques et opportunités en matière de développement durable auxquels est confrontée la chaîne de valeur de Tarkett. Il a également examiné les objectifs, la stratégie et le plan d'action de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire.

### Stratégie, Gestion des risques et Objectifs

En 2019, dans le cadre du plan stratégique *Change to Win*, le Président du Directoire a fixé deux objectifs liés au climat :

- > tripler à 30 % la part des matières premières recyclées utilisées, et
- > réduire les émissions de GES de Scope 1 & Scope 2 / m<sup>2</sup> de revêtement de sol de 30% d'ici 2030 par rapport à 2020.

En 2021, Tarkett a révisé ses objectifs climatiques :

- > réduire de 50 % les émissions totales de GES des Scope 1 et Scope 2 d'ici 2030 par rapport à 2019, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.
- > réduire de 30% les émissions de GES de l'ensemble de la chaîne de valeur (Scope1, Scope 2 et Scope3) d'ici 2030 par rapport à 2019 (l'objectif sera soumis à la Science-Based Target Initiative pour validation).

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

### Le Comité Développement Durable du Groupe

> Le Comité est composé de responsables du développement durable des divisions de Tarkett, de responsables et d'experts des Achats, des Opérations, de la Recherche et du Développement, des Finances, des Ressources Humaines et de la Communication. Le rôle du Comité, qui fait régulièrement des rapports au Comité exécutif, est de coordonner et de surveiller l'exécution de la stratégie de développement durable de Tarkett ; d'examiner l'adéquation de la stratégie et des objectifs de développement durable de Tarkett à la lumière des nouvelles évaluations des risques, des opportunités et de leur matérialité et du dialogue avec les parties prenantes internes et externes ; et de préparer des propositions pour le Comité exécutif afin de s'assurer que Tarkett est à la pointe du secteur en matière de changement climatique et d'économie circulaire. En 2021, le Comité s'est réuni sept fois notamment en travaillant sur les objectifs et les plans d'action de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire ainsi qu'en examinant les tendances des marchés locaux, comme les exigences des clients en matière de développement durable.

### Autres instances appuyant la mise en œuvre de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > L'équipe centrale des Ressources Humaines (« *HR Core Team* »), dirigée par la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe et composée de cadres supérieurs des RH des divisions de Tarkett, examine régulièrement l'exécution des actions liées au plan stratégique *Change to Win*, l'avancement de la stratégie de gestion des talents du Groupe ainsi que la mise en œuvre d'autres politiques et initiatives des RH, telles que la mobilité interne, la diversité et l'inclusion, les avantages sociaux, les feedbacks des employés, le dialogue social et Tarkett Cares. En 2021, l'équipe a mené des actions en matière de diversité et d'inclusion, chaque division élaborant des plans d'action et des objectifs additionnels adaptés localement. Une attention renouvelée a également été accordée à la facilitation du travail flexible à distance avec le déploiement d'outils numériques tels que l'apprentissage en ligne via la plateforme Workday.
- > Le **Comité anti-corrupcion** du Groupe, créé en 2020, dirige le programme anti-corrupcion de Tarkett. En 2021, le comité s'est réuni 6 fois.
- > **La gestion du programme d'innovation**, mis en place en novembre 2019, accélère l'innovation et renforce les synergies pour la réalisation de la stratégie *Change to Win*. Le programme a été adapté en 2021, en mettant davantage l'accent sur les priorités clés de Tarkett et en tenant compte du nouvel objectif climatique de Tarkett. Le programme dédié à l'économie circulaire a été élargi pour couvrir l'atténuation du changement climatique en mettant l'accent à la fois sur le recyclage des produits et sur leur empreinte carbone. Les programmes spécifiques, dont l'un porte sur la « santé et le bien-être », sont dirigés par des responsables de programmes mondiaux qui pilotent le travail et assurent le soutien des Divisions.

### Communication de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

- > La stratégie *Change to Win* et les objectifs RSE associés, ainsi que les initiatives et réalisations, sont **partagés avec les collaborateurs du Groupe**, notamment par le biais de bulletins d'information internes, de nouvelles sur l'intranet et de formations. Les progrès et difficultés sont également partagés avec les cadres supérieurs dans le cadre de la présentation des résultats trimestriels.
- > Notre engagement et nos résultats sont également **présentés aux actionnaires et à la communauté financière** lors de l'Assemblée Générale annuelle et des webcasts financiers trimestriels, et à l'ensemble de nos parties prenantes via nos différents supports (le document d'enregistrement universel avec la déclaration de performance extra-financière / le rapport RSE annuel, et le site Internet de Tarkett).
- > Tarkett a organisé sa première **Journée Mondiale du Développement Durable** le 8 décembre 2021, coïncidant avec la Journée Mondiale du Climat. L'objectif principal de cette journée était de mobiliser les employés autour des actions de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire. Différentes initiatives ont été organisées au niveau local, au niveau des divisions et au niveau mondial, avec des ressources et un soutien fournis par une nouvelle page intranet dédiée au développement durable. Ces initiatives comprenaient une session vidéo avec le Président du Directoire et le Directeur du Développement Durable de Tarkett sur les réalisations du Groupe et les axes d'action pour l'avenir.

### La rémunération liée à la performance en matière de RSE

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, des objectifs associés et des autres politiques et actions de responsabilité sociale est motivé en partie par des incitations individuelles.

- > La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 & 2 et l'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été incluses dans **les critères du Long Term Incentive Plan** (LTIP ou plan d'intéressement à long terme) 2020-2023 et 2021-2024. Les objectifs relatifs aux émissions de GES et à l'économie circulaire font partie de la stratégie *Change to Win* de Tarkett visant à assurer la transition vers une économie circulaire, un élément central de la réponse de Tarkett aux risques et opportunités liés au climat. Au total, quelque 181 à 240 cadres et dirigeants dans le monde, selon le plan, ont une partie de leur attribution de LTI liée à la réalisation de ces deux objectifs. En outre, tous les membres du Comité exécutif ont d'autres objectifs de RSE en fonction de leurs domaines de responsabilité.
- > Au niveau des usines et des divisions, **les responsables de la santé, de la sécurité et de l'environnement** sont chargés du déploiement des plans d'action et des programmes sur la sécurité et la protection de l'environnement, y compris la stratégie de Tarkett en matière de climat. À ce titre, leurs objectifs personnels peuvent inclure des objectifs de sécurité, des objectifs d'efficacité, des objectifs de réduction des émissions, des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, des objectifs de collecte du programme ReStart®, de gestion des déchets ou d'autres objectifs d'économie circulaire, en fonction de leurs rôles locaux spécifiques.

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

- > Au niveau des usines, **certains responsables et opérateurs** peuvent avoir leurs objectifs personnels liés au déploiement de la stratégie *Change to Win* de Tarkett et à la mise en œuvre du programme World Class Manufacturing (WCM) de Tarkett. Ce programme comprend des procédures et des actions visant à améliorer l'efficacité, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions, la réduction et le recyclage des déchets, ainsi que le signalement et l'analyse des incidents environnementaux. Certains responsables du réseau de vente peuvent également avoir leurs objectifs personnels liés au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett - un élément clé de la stratégie en matière d'économie circulaire et de climat de Tarkett.

#### **Supervision par le conseil de surveillance de la stratégie, des engagements et des performances de Tarkett en matière de RSE**

Le Président du Directoire fait régulièrement un rapport au conseil de surveillance sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de *Change to Win* de Tarkett, qui incluent les objectifs de RSE.

En 2021, le Conseil de surveillance a créé un nouveau comité spécialisé pour aider davantage le Conseil de surveillance dans l'examen des sujets liés à la RSE. Le rôle de ce nouveau comité RSE comprend l'examen :

- > des principaux risques et opportunités de Tarkett en matière de RSE ;
- > des engagements, de la stratégie et de la gestion interne du Groupe en matière de RSE ;
- > du reporting RSE du Groupe et de la communication RSE aux actionnaires et autres parties prenantes, notamment avec la revue du rapport annuel RSE de Tarkett ;
- > des notations obtenues par le Groupe auprès d'agences de notation extra-financière ou d'organismes indépendants de certification ou de labélisation.

Pour se forger une opinion, le comité consulte le Président du Directoire, le Directeur du Développement Durable et d'autres cadres, le cas échéant, ainsi que le commissaire aux comptes du Groupe, désigné comme tiers indépendant pour la vérification de sa déclaration de performance extra-financière (rapport RSE). Il rend ensuite compte au Conseil de surveillance des observations faites dans le cadre de ses travaux.

En outre, les deux autres comités spéciaux existants continuent à assister le Conseil de surveillance sur certains aspects de la RSE liés à leur domaine de responsabilité :

- > **Le Comité d'audit, des risques et de la conformité** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, qui intègrent les problématiques RSE. En 2020, Tarkett a présenté son approche en matière de reporting RSE, y compris les contrôles internes et la vérification par un tiers. Tarkett a également discuté des notations RSE et des prochaines étapes pour renforcer encore son action en matière de responsabilité sociale et environnementale.
- > **Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** détermine et revoit régulièrement l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe, et vérifie notamment que les objectifs RSE ont été inclus dans les critères de rémunération variable. Par exemple, en 2021, comme en 2020, des objectifs spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1 & Scope 2) et d'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été inclus dans les critères LTIP pour tous les bénéficiaires des plans. Par ailleurs, les membres du Comité exécutif ont des objectifs RSE individuels en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

### 3.2.2 Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

Depuis 2018 le processus de reporting des indicateurs RSE/développement durable est géré et consolidé par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (incluant Développement Durable, Opérations/WCM, RH, Juridique, Recherche & Développement ...), des divisions et des sites. Le rapport RSE (Déclaration de Performance Extra-Financière), géré par la direction de la Communication & RSE, est intégré dans le document d'enregistrement universel. Le reporting des indicateurs ainsi que le rapport RSE sont audités par un tiers indépendant (voir section 3.11.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant).

**Un processus de reporting détaillé, rigoureux et audité** : Le processus de reporting est documenté dans un guide complet de reporting RSE, qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le reporting RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui est révisé chaque année, décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs au niveau local, et la consolidation des données au niveau du Groupe. Le processus et les

indicateurs sont audités par les équipes d'audit interne et par un organisme tiers indépendant (voir section 3.11.4 Rapport de l'organisme tiers indépendant).

**Des tableaux de bord permettant de responsabiliser et de piloter la performance RSE à chaque niveau** : Le Groupe suit des tableaux de bord, qui comprennent notamment les objectifs environnementaux et sociaux de Tarkett pour 2025 et 2030, tels qu'annoncés en 2019 et ultérieurement, dans le cadre du plan stratégique *Change to Win* de Tarkett. Les divisions et les fonctions disposent également de tableaux de bord avec leurs indicateurs RSE, permettant aux différentes entités de piloter leurs performances et de concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités locales. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'action à la fois ambitieux et pragmatiques.

**Des réunions de suivi** sont également organisées conjointement à différents niveaux : Groupe, divisions, fonctions et sites, et au sein des "réseaux" spécifiques (WCM, RH, etc.).

### 3.2.3 Adhérer aux standards mondiaux

L'engagement de Tarkett, ainsi que le rapport RSE, les tableaux de bord des indicateurs, les objectifs 2020, 2025 et 2030 et le processus de reporting robuste, répondent aux exigences réglementaires européennes et françaises, et sont conformes et cohérents avec les attentes de référentiels internationalement reconnus

- > la Directive de l'Union Européenne et la réglementation française en matière de communication extra-financière « la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ;
- > le Devoir de Vigilance et la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption ;
- > le Règlement européen sur la protection des données relatives à la vie privée ;
- > les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auprès duquel nous communiquons nos résultats afin d'être conforme au standard de niveau « *Advanced* » ;
- > certains Objectifs de Développement Durables (ODD) définis par les Nations Unies ;
- > le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) – voir en particulier la section 3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF ;

- > la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (*TCFD*) ;
- > le questionnaire sur le changement climatique du Carbon Disclosure Project (CDP) ;
- > le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les principes du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) Greenhouse Gas Protocol ;
- > la définition d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1, Scope 2 et Scope 3) pour l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, en suivant la méthodologie et les critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi) (NB. l'objectif a été soumis à SBTi pour validation en février 2022) ;
- > les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits ;
- > les recommandations de l'AFEP-MEDEF, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de DPEF.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

### 3.2.4 Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

Tarkett a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies il y a dix ans, en mai 2010. Tarkett continue de s'engager à respecter les dix principes du Pacte mondial dans ses activités et opérations quotidiennes et travaille constamment à faire progresser ses actions et performances en matière de responsabilité sociale, comme le démontre le pilier « les personnes et la planète » de sa stratégie *Change to Win*. Tarkett comprend que les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ont été tirés de textes clés auxquels Tarkett adhère pleinement : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tarkett s'engage à soutenir et à respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ; et à s'assurer que nous ne sommes pas complices de violations des droits humains. Tarkett défend la liberté d'association et reconnaît le droit à

#### 3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique et d'intégrité comptent parmi les atouts les plus importants d'une entreprise. Nous considérons que le respect de ces principes ainsi que la conformité avec les lois et réglementation en vigueur sont essentiels et « non négociables » dans la manière dont nous gérons nos activités chaque jour et dans chaque pays. Cet engagement d'entreprise responsable apparaît de manière évidente dans nos valeurs clés et nous engageons chacun de nos employés à suivre et à agir selon ces principes.

Ces principes sont retranscrits au travers de **plusieurs codes et politiques du Groupe**, par exemple :

- > **Le Code Éthique** initialement élaboré en 2009 a été entièrement révisé en 2020. Il définit des principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses collaborateurs. Il couvre l'éthique des affaires, avec notamment les sujets de la concurrence loyale, de la lutte contre la corruption, des conflits d'intérêts et de la véracité des comptes ; le rôle de Tarkett en tant qu'employeur, avec le respect des droits humains et de la santé et de la sécurité des employés ; et les engagements de Tarkett en tant qu'entreprise citoyenne, responsable et soucieuse des autres, avec le respect de l'environnement, des cultures locales ainsi que des données personnelles. Le Code a été traduit en 17 langues et déployé dans tout le Groupe.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, mis à jour en 2021, s'appuie sur les principes du Code d'Éthique. Il a été déployé à partir de 2018 en remplacement de la politique

la négociation collective. Tarkett ne prendra part à aucune forme de travail forcé et obligatoire, ni au travail des enfants, ni à aucune forme de discrimination. Tarkett adopte une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforce continuellement de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, notamment en développant et en promouvant des solutions plus respectueuses de l'environnement. Tarkett reste également déterminé à s'attaquer à toutes les formes de corruption.

En 2021, Tarkett a préparé et publié une déclaration sur les droits de l'homme pour reconformer et sensibiliser à ces engagements.

Tarkett réalise une communication annuelle sur les progrès accomplis auprès des Nations Unies, selon le niveau avancé, qui peut être consulté sur le site web du Pacte mondial des Nations Unies.

Anticorruption en vigueur depuis 2012 (voir section 3.2.4.2 La prévention de la corruption). Ce Code a été traduit en 17 langues et déployé dans l'ensemble du Groupe, et les instances représentatives du personnel ont été consultées quand cela s'est avéré nécessaire.

- > **La Politique Concurrence** complète le Code Éthique sur le sujet de la conformité au droit de la concurrence, en soulignant les principes essentiels et les règles essentielles à respecter impérativement concernant les relations avec les concurrents (accords horizontaux, échanges d'informations, adhésion et participation à des associations professionnelles), les relations avec les fournisseurs et les clients, les bonnes pratiques afin d'éviter tout abus de position dominante, la publicité trompeuse, etc. Des lignes directrices sur la concurrence pour la négociation commerciale ont été finalisées en 2021 en France.

Afin de nous assurer que tous les collaborateurs de Tarkett connaissent et respectent bien les valeurs et les comportements que nous souhaitons partager, nous avons mis en place **différents programmes de formation et de suivi** :

- > **Accusé de réception automatisé** : la réception par les employés équipés d'outils informatiques des documents de conformité, tels que le Code d'Éthique, le Code de conduite anticorruption et la Politique concurrence, est désormais automatisée, de même que le remplissage d'une déclaration de conflit d'intérêts.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

- > **Formation conformité** : le programme de formation sur la conformité, lancé en 2018 et régulièrement révisé, se concentre sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption et l'éthique. Le programme consiste en des modules d'e-learning (apprentissage en ligne) adaptés qui sont organisés pour les employés considérés comme les plus à risque par leur fonction (par exemple, plus de 4 000 employés se sont inscrits pour chacun des modules de formation sur l'éthique, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale). Les problématiques traitées sur la lutte contre la corruption portent notamment sur la corruption, les relations avec les intermédiaires, les cadeaux et invitations, les dons aux œuvres de charité et les systèmes d'alerte professionnelle mis à la disposition des employés et des tiers. En ce qui concerne le droit de la concurrence, le programme couvre en particulier les restrictions de concurrence horizontales (concurrents) et verticales (fournisseurs et sous-traitants) telles que l'échange d'informations dans le cadre des associations professionnelles. Un outil convivial avec une ergonomie améliorée a été déployé en 2021, avec des modules plus courts mais réalisés plus régulièrement. Les formations en présentiel se sont également poursuivies en 2021 via des ateliers de conformité dédiés adaptés à des groupes d'employés plus exposés aux risques mentionnés précédemment, notamment les équipes en France et en Russie. Tarkett a modifié l'approche de son programme de formation en ciblant les personnes les plus à risque en termes de conformité. Cette nouvelle méthode permet un contrôle plus rigoureux de la participation et une prise en compte plus facile des mesures disciplinaires en cas de non-conformité. Les taux de participation globaux se sont améliorés grâce à une stratégie de suivi efficace avec des contrôles pour s'assurer que tous les employés à risque ont été inscrits. En 2021, 97,3 % des employés inscrits ont suivi une formation sur l'éthique, 96,2 % sur la lutte contre la corruption, et 99,4 % sur les règles de concurrence. De manière générale, 97,6 % des employés ciblés ont suivi des formations en ligne sur l'éthique des affaires en 2021.
- > **Participation aux associations professionnelles** : Des lignes directrices sur les bonnes pratiques à adopter lors d'adhésion à des associations professionnelles et plus largement lors de réunions avec des concurrents ont été élaborés en 2018 et sont désormais intégrées aux formations. Plusieurs contrôles ont été effectués en 2021 sur l'application des lignes directrices.
- > **Formation à l'éthique des affaires** : Les nouvelles formations e-learning viennent en complément du programme de formation déjà existant sur le Code Éthique, lequel doit être complété tous les deux ans par l'ensemble des collaborateurs (soit en e-learning soit en présentiel).
- > **Formation cybercriminalité et fraude** : Nous avons également mis en place des formations pour sensibiliser et responsabiliser les équipes à la cybercriminalité et à la fraude.
- > **Système d'alerte** : Un premier système d'alerte professionnel, la « *Ethics Hotline* », a été mis en place en 2016 pour nos activités en Amérique du Nord, et un second outil

similaire, la « *Compliance Hotline* » a été introduit pour les autres pays en 2018. Ce système, hébergé par un prestataire de services tiers, permet aux employés de Tarkett et à tout tiers de faire part de leurs préoccupations et/ou de signaler les violations potentielles au Code éthique et au Code de conduite anticorruption dont ils pourraient être témoins au sein de Tarkett, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. Le déploiement du système a été soumis, dans certains pays, à l'approbation des comités d'entreprise locaux. Ces systèmes d'alerte sont présentés et expliqués dans tous les modules de formation à la conformité et une procédure spécifique aux systèmes d'alerte est disponible sur les sites Internet et Intranet de Tarkett. En 2021, une campagne de communication interne a été lancée pour promouvoir le système avec des e-mails, des bulletins d'information et des affiches numériques.

### Exemple

#### Notre « *Compliance Hotline* » : un outil permettant de remonter les préoccupations à Tarkett

- > Facilement accessible par internet et l'intranet de l'entreprise ou par téléphone depuis 150 pays en 200 langues.
- > Disponible à tous les employés de Tarkett, aux partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.) et aux autres tiers.
- > Permettant de signaler tout type de violations afférentes par exemple à la comptabilité, la concurrence déloyale, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude, le harcèlement, la discrimination, les dommages environnementaux, etc.
- > Présenté pour consultation aux comités d'entreprise de Tarkett dans les pays où la loi locale l'impose
- > Soutenu par une plateforme permettant d'assurer la protection des lanceurs d'alerte..
- > Garantissant la confidentialité des déclarations.

La rubrique « **Conformité** » de l'intranet de Tarkett fournit à tous les employés ayant un accès à l'intranet des informations facilement accessibles sur l'éthique des affaires, y compris les grands principes sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, les procédures d'alerte, et les mécanismes d'alerte professionnelle de Tarkett (Compliance Hotline et Ethics Hotline), ainsi que le Code de conduite des fournisseurs. Des informations similaires sont publiées sur le site Internet du groupe Tarkett.

Les risques de conformité sont inclus dans les contrôles et les programmes de travail de l'audit interne.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

**Protection des données personnelles** : Le Groupe s'engage à protéger les données personnelles de ses employés, de ses clients et de ses partenaires commerciaux, conformément aux réglementations applicables, en particulier le Règlement général sur la protection des données de l'UE (« RGPD »). La Direction juridique du Groupe, en étroite collaboration avec le département informatique, a déployé un Programme de conformité à la confidentialité des données, couvrant notamment :

- > la signature de clauses de protection des données personnelles avec nos partenaires commerciaux afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données;
- > le suivi des activités de traitement des données dans les registres internes;
- > l'évaluation de l'impact sur la vie privée pour les nouvelles activités de traitement présentant des risques potentiels pour la vie privée;
- > des informations claires et facilement accessibles sur la confidentialité des données fournies à nos clients, partenaires commerciaux et employés;
- > la suppression des données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, notamment au moyen de purges automatiques des données;
- > le renforcement des actions de sensibilisation et de formation pour les employés les plus exposés aux risques d'atteinte à la vie privée.

**Cybersécurité** : Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de la production, des ventes, de la logistique et pour la comptabilité et le reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Conscient qu'une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, Tarkett dispose de procédures, d'outils et de formations pour renforcer continuellement la sécurité de ses systèmes d'information. Ces procédures comprennent une charte informatique régissant l'utilisation des équipements informatiques et expliquant les activités de surveillance du département informatique de Tarkett et l'utilisation des données personnelles ; une politique globale de sécurité informatique définissant les mesures et procédures clés pour assurer la sécurité informatique ; un dépliant décrivant les 5 mesures de sécurité clés et un dépliant spécifique sur la détection et la prévention des courriels frauduleux. En 2021, Tarkett a continué à se concentrer sur la sensibilisation des employés à la cybersécurité par le biais de messages réguliers, de conseils et de formations. D'autres mesures ont également été prises pour accroître la protection, comme le renforcement de l'authentification et la sécurité de l'identité avec la MFA (Multi Factor Authentication) pour les solutions collaboratives en plus de la MFA existante pour les connexions à distance ; l'amélioration des moyens de détection et de réponse avec un outil EDR (Endpoint Detection and Response) et un SIEM

(Security and Information Events management) couvrant les équipements informatiques de Tarkett ; et la mise en œuvre d'une évaluation de la posture de sécurité des fournisseurs tiers. Par ailleurs, un « Conseil de cybersécurité » a été créé pour appuyer la stratégie de cybersécurité de Tarkett et renforcer la collaboration et la coopération entre les entités sur les questions de cybersécurité. Au Royaume-Uni, Tarkett a obtenu la certification UK Cyber Essentials, un programme soutenu par le gouvernement qui démontre la protection contre toute une série de cyber-attaques les plus courantes. Des détails supplémentaires sur la cybersécurité sont donnés au chapitre 6 "Facteurs de risque et contrôle interne" du document d'enregistrement universel 2021.

#### Pratiques fiscales responsables :

Dans le cadre de ses activités, Tarkett n'a recours à aucun montage financier complexe visant à obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité du droit fiscal applicable. Tarkett ne dispose d'aucune entité légale dans les neuf pays inscrits sur la « liste noire des paradis fiscaux » de l'Union Européenne, pays ayant refusé d'engager un dialogue avec l'UE ou de remédier aux manquements en matière de bonne gouvernance fiscale. S'agissant des quinze pays inscrits sur la « liste grise des paradis fiscaux » de l'Union Européenne - pays s'étant engagés à respecter les standards internationaux mais ayant signés moins de douze accords - Tarkett possède une entité juridique commerciale en Turquie, qui comprend des activités de production, et une autre à Hong Kong.

La liste de ces pays, mise à jour au 5 octobre 2021, est disponible au lien suivant :

[https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/common-eu-list-third-country-jurisdictions-tax-purposes\\_en](https://ec.europa.eu/taxation_customs/common-eu-list-third-country-jurisdictions-tax-purposes_en).

Au sein de l'Union Européenne, Tarkett opère au Luxembourg depuis 1961 (où il dispose d'un site de production de revêtement de sol vinyle et d'un centre de recherche et développement employant plus de 500 personnes) et aux Pays-Bas (où il dispose d'un site de production de moquette et d'activités de vente employant moins de 400 personnes). Enfin, il est précisé que le groupe Tarkett n'a signé aucun rescrit fiscal avec les autorités fiscales dans ses différents pays d'implantation.

Des précisions sur les pratiques fiscales et les risques fiscaux associés figurent au chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2021.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

### 3.2.4.2 La prévention de la corruption

En ligne avec les exigences de la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), Tarkett a mis en place un Programme de Prévention de la Corruption, qui fournit le cadre de conduite à nos équipes et partenaires commerciaux au niveau mondial et qui inclut les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques de corruption** a été lancée en 2017, mise à jour en 2019 et révisée en 2020. Le processus d'identification et d'évaluation des risques a été basé sur des entretiens de 79 parties prenantes internes couvrant l'ensemble des activités et processus de Tarkett dans le monde. La cartographie des risques est continuellement enrichie et mise à jour annuellement en fonction des éléments obtenus dans le cadre de nouveaux entretiens et/ou d'éventuelles alertes ou incidents et/ou rapports d'ONG dont nous avons eu connaissance. La granularité de l'évaluation est ainsi affinée au fur et à mesure que ces éléments sont recueillis par Tarkett. En 2020, une importante mise à jour de la cartographie des risques de corruption a été entreprise afin d'identifier puis d'évaluer les risques de manière plus fine et plus pertinente et de prendre en compte les dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, développé et déployé en 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption, définit les règles internes permettant à nos équipes d'identifier et de prévenir les comportements inappropriés en matière de corruption et de trafic d'influence. Ce code liste les pratiques interdites (paiements illégaux, paiements de facilitation et contributions politiques), celles que Tarkett encadre (cadeaux et invitations, parrainages, dons à des associations caritatives, activités de représentation d'intérêt et/ou de lobbying), et les pratiques à respecter en interne (bonne tenue et exactitude des comptes, déclaration de conflits d'intérêts) et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux (clauses contractuelles relatives à la prévention de la corruption, procédures de vérification des tiers, recours aux intermédiaires). Le Code a été revu et mis à jour en 2021 suite aux dernières conclusions de notre exercice régulier de cartographie des risques de corruption. Chaque employé est pleinement informé que le non-respect de l'une des dispositions énumérées dans le Code de conduite anticorruption peut donner lieu à des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement.
- > **Le système d'alerte professionnelle** mis en place avec la *Compliance Hotline* en 2018 complétant la *Ethics Hotline* déployée en 2016 aux États-Unis et au Canada. Les systèmes sont accompagnés d'une procédure d'alerte qui permet aux employés, aux partenaires commerciaux ainsi qu'à tout tiers de signaler toute préoccupation liée à la corruption.
- > **L'évaluation de nos partenaires commerciaux** : Tarkett a réalisé une évaluation de ses fournisseurs dans le cadre de son **Programme d'approvisionnement responsable** (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ainsi que des diligences anticorruption sur certains de ses intermédiaires, clients et fournisseurs. En 2019, Tarkett a fait appel à un prestataire de services spécialisé pour l'aider dans l'évaluation anticorruption de ses partenaires commerciaux. Ce programme de diligence raisonnable par un tiers s'est poursuivi en 2021 avec des ressources informatiques supplémentaires.
- > **Une procédure de contrôle comptable anticorruption** portant notamment sur les cadeaux, invitations, repas d'affaires, dons, parrainages et commissions intermédiaires a été mise en place en 2020 et est déployée dans l'ensemble du Groupe.
- > **Les procédures de contrôle** sur les risques de corruption sont incluses dans le programme de travail du département d'Audit interne. Nous avons mis en place des contrôles supplémentaires à partir de 2020 sur les cadeaux, les invitations, les dons, les parrainages et les intermédiaires pour nous concentrer sur les problèmes de corruption. Les contrôles anticorruption de second niveau sur les cadeaux, les invitations, les repas d'affaires, les dons, les parrainages, les intermédiaires, les conflits d'intérêts et les achats, ont été effectués en 2021 par le responsable de la conformité et le département financier.
- > **Un programme de formation anticorruption**, ciblant tous les employés de Tarkett considérés comme les plus à risque en termes de corruption par leur fonction, couvrant les pratiques anticorruption en général, et rappelant à nos équipes les bonnes pratiques en la matière, avec un accent particulier sur l'utilisation d'intermédiaires, les cadeaux et invitations, et les dons à des organismes caritatifs. Des ateliers anticorruption sont également organisés pour des publics spécifiques.
- > **Le comité anticorruption** qui a été créé en 2020 est composé du Président du Directoire, du Directeur Financier, du Directeur Juridique du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne du Groupe et du Responsable de la Conformité. Le rôle de ce Comité, qui se réunit une fois tous les deux mois, est de définir la stratégie du Groupe dans le déploiement de son programme Anticorruption.

### 3.3 Risques et opportunités liés à la RSE

À notre échelle et avec nos moyens, nous sommes engagés à contribuer de manière positive aux transformations et défis de demain :

LES ÉVOLUTIONS DU MONDE	LES DÉFIS AUXQUELS TARKETT PEUT CONTRIBUER
<p>En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16 %), contre une sur 11 en 2019 (9 %) selon l'ONU, et près des deux tiers de cette population vivra dans les villes, selon les Nations Unies.</p>	<p><b>Augmentation de la population dans les villes</b> et des <b>populations âgées</b>, avec des attentes et des défis de <b>qualité de vie</b> (qualité de l'air intérieur, espaces sains, confort, acoustique, flexibilité et modularité des espaces, etc.).</p>
<p>Avec une population qui devrait atteindre les 9,7 milliards d'individus en 2050, selon l'ONU, et aspirant à une meilleure qualité de vie, la pression sur les ressources naturelles continuera d'augmenter et deviendra un problème encore plus critique à l'avenir. Le rapport du Groupe d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2019 a constaté que l'utilisation des ressources mondiales a plus que triplé depuis 1970 pour atteindre 92 milliards de tonnes en 2017 et prévoit que, sans action, l'utilisation des ressources fera plus que doubler pour atteindre 190 millions de tonnes en 2060.</p>	<p><b>Raréfaction des ressources naturelles et gestion des déchets</b>, enjeux qui remettent en question le modèle d'économie linéaire (sur la base de la production, de l'utilisation et de l'élimination d'un produit) et appellent au <b>développement d'un modèle d'économie circulaire</b>, où les déchets deviennent une ressource, et où un produit peut être réutilisé ou transformé en une nouvelle ressource. L'utilisation des principes d'éco-conception permet, d'une part, de sélectionner des matières premières abondantes et, d'autre part, de construire des produits facilement réutilisables ou recyclables.</p>
<p>En 2021, la COP26 de l'ONU à Glasgow (Royaume-Uni) a reconnu que les impacts du changement climatique seront beaucoup plus faibles avec une augmentation de température de 1,5°C, mais que limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C nécessite des réductions rapides, profondes et durables des émissions mondiales de GES. Le Secrétaire Général des Nations Unies a appelé à une action accélérée pour maintenir l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C ; il a demandé à chaque pays, chaque ville, chaque entreprise, chaque institution financière de réduire radicalement, de manière crédible et vérifiable, leurs émissions. Le PNUE a indiqué en 2021 que 37% des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie en 2020 provenaient du secteur du bâtiment et de la construction (Global Status Report for Buildings and Construction, 2021 UNEP Global Alliance for Buildings and Construction). Le directeur exécutif du PNUE a appelé à une augmentation des matériaux biosourcés et recyclés et à une évolution vers la circularité dans le secteur du bâtiment et de la construction.</p>	<p><b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</b> en diminuant notre consommation d'énergie et en utilisant des sources d'énergies renouvelables. Nous pouvons réduire, à la fois, nos émissions de gaz à effet de serre dans notre cycle de production, et les émissions tout au long de la chaîne de valeur, avec la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire, en utilisant plus de matériaux recyclés qui sont moins gourmands en énergie que l'extraction et la transformation de matériaux vierges, en augmentant la durée de vie de nos produits, en recyclant après usage au lieu de l'incinération qui émet plus de CO<sub>2</sub> et en limitant la distance nécessaire à la livraison avec des sites de production proches de nos clients. Le recyclage des déchets de revêtement de sol est essentiel pour réduire l'impact climatique. En plus d'économiser des matières premières vierges, il contribue de manière substantielle à éviter les émissions de GES (gaz à effet de serre), car il évite que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou incinérés.</p> <p>Nous pouvons également influencer le changement au niveau de notre chaîne de valeur en sélectionnant des fournisseurs qui ont une empreinte carbone plus faible, en sensibilisant nos clients et en leur offrant le choix de sélectionner nos produits ayant la plus faible empreinte carbone.</p>
<p>La société est en constante évolution, tout comme ses attentes, les Générations Y et Z vivant dans un monde hyperconnecté avec des préoccupations croissantes, notamment sur le climat et l'environnement, la diversité, l'éthique et l'importance d'avoir un impact positif sur la société, etc.</p>	<p><b>Jouer un rôle actif pour répondre aux défis sociétaux, tels que la réduction de l'empreinte carbone de nos produits et la construction d'une économie circulaire</b>, le respect des valeurs éthiques et de conformité, la promotion de la transparence et de la proximité avec les communautés locales, ainsi que le développement et la diversité des talents.</p>

En tant qu'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces de sport, Tarkett s'engage à apporter une contribution, à son échelle, aux transformations que ces défis imposent, qui représentent autant de risques que d'opportunités.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

### 3.3.1 Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Tarkett identifie les risques RSE principalement par le biais de notre processus de cartographie des risques de l'entreprise, qui est géré par le département d'Audit Interne et de Contrôle et qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables à nos activités. Cet exercice de cartographie, initié en 2011, est mis à jour tous les deux ans ou plus fréquemment en cas de changements importants. Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- > la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, parfois en collaboration avec des experts externes, interroge les membres du Comité exécutif et les collaborateurs clés occupant des postes stratégiques au niveau du Groupe et des Divisions afin d'identifier les risques dans leur domaine ;
- > la qualification et la quantification des risques selon les éléments suivants : définition précise, causes possibles, évaluation des impacts (financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques ou de réputation) et le degré de maîtrise par le Groupe ;
- > l'examen et la validation de la cartographie des risques par le Comité exécutif et sa présentation au Comité d'audit, des risques et de la conformité, ainsi qu'au Conseil de surveillance.

En 2021, il n'y a pas eu d'évolution majeure dans la cartographie des risques de Tarkett. En 2020, compte tenu de l'émergence de certains risques et de la crise sanitaire mondiale, une revue approfondie de la cartographie des risques du Groupe avait été réalisée afin de réévaluer individuellement chaque risque et d'intégrer tout nouveau risque potentiel ou avéré.

Ce processus a permis d'ajouter le risque de la pandémie de Covid-19 à la liste des risques matériels de Tarkett. L'ensemble du processus a été réalisé par le biais de 25 entretiens avec des membres du Comité exécutif et d'autres responsables clés. Dans ce contexte, chaque risque a été examiné pour évaluer :

- > son occurrence sur une période récente ;
- > l'état et l'efficacité des efforts d'atténuation et
- > le niveau des impacts absolus et résiduels potentiels.

Le retour d'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

- > sur les sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme World Class Manufacturing (qui inclut des audits de sites annuels par un tiers – ERM) et par le biais des systèmes de management santé-sécurité (ISO 45001), environnement (ISO 14001) et énergie (ISO 50001) en place sur la majorité de nos sites (voir la liste des certifications ISO des usines en annexe) ;
- > au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ;
- > une cartographie spécifique au risque de corruption, élaborée en 2017, conformément aux exigences de la Loi Sapin 2, a été revue et mise à jour en 2019 (telle que décrite précédemment en section 3.2.4.2 La prévention de la corruption) et de nouveau en 2020 de manière à se conformer aux dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption ;
- > enfin, Tarkett a participé à une analyse de sa performance réalisée par Trucost (S&P Global) en 2018 au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, qui a permis d'évaluer notre exposition, gestion des risques et impacts positifs par rapport aux ODDs les plus pertinents au vu de nos activités.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

## Focus

### Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

#### Gestion des risques & Gouvernance

Les risques relatifs au climat sont identifiés et évalués dans le cadre du processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (voir section 6 Facteurs de risque et contrôle interne du Document Universel d'Enregistrement). Le facteur de risque spécifique « changement climatique et les dommages causés à l'environnement » est considéré comme matériel sur la base de l'évaluation par Tarkett de son niveau d'impact et de sa probabilité d'occurrence. D'autres risques relatifs au climat sont également pris en considération dans d'autres facteurs de risque matériels tels que les « indisponibilités, perturbations, dommages sur site » et les « déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ». La cartographie des risques prend en considération les opérations directes ainsi que les risques en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Le Comité exécutif a la responsabilité générale d'organiser et de superviser la gestion des risques, y compris la cartographie et l'évaluation des risques, l'atténuation des risques ainsi que le contrôle et l'audit interne. Chaque membre du Comité exécutif assure la mise en œuvre d'une surveillance, de contrôles et d'une atténuation des risques en continu dans son domaine de responsabilité.

En 2021, Tarkett a conclu un examen approfondi de l'impact de l'activité de Tarkett sur le climat et de l'impact du climat sur l'activité de Tarkett. Ce travail, qui a été entrepris avec l'aide de Carbone 4, une société indépendante de conseil en matière de climat, a conduit Tarkett à réviser son objectif climatique pour l'aligner sur l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Le travail a notamment inclus l'utilisation d'une analyse prospective quantitative basée sur des scénarios pour mesurer l'activité par rapport à différents scénarios futurs, l'identification des risques et des opportunités dans chaque scénario et l'évaluation de la résilience de l'entreprise. Les conclusions de cette cartographie des risques et opportunités liés à la double matérialité ont été présentées au nouveau comité RSE du Conseil de surveillance de Tarkett.

#### Taxonomie de l'UE

En plus de l'examen des risques liés au climat, Tarkett a étudié, en 2021, les implications de la taxonomie de l'UE. La taxonomie de l'UE est un système de classification, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables, dans le but d'aider l'UE à accroître les investissements durables et à mettre en œuvre le Pacte vert européen. La taxonomie de l'UE fournit aux entreprises, aux investisseurs et aux décideurs politiques des définitions appropriées pour savoir quelles activités économiques peuvent être

considérées comme écologiquement durables. Les premiers actes délégués, adoptés en juin 2021, établissent une liste d'activités économiques dans les secteurs considérés comme les plus pertinents en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique et ayant donc le potentiel de contribuer de manière substantielle aux objectifs environnementaux de l'UE en matière de climat. Notre analyse initiale des principales activités de Tarkett basée sur les codes NACE<sup>1</sup> (Nomenclature européenne des activités économiques) a constaté que la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives n'est pas couverte par ces Actes délégués sur le climat. Cependant, nous comprenons que la Commission européenne continue à apporter des précisions et des éclaircissements sur l'interprétation de la liste des activités éligibles. À ce titre, Tarkett réexaminera son analyse au cours de l'année à venir à la lumière des nouvelles indications afin de voir si des activités de Tarkett peuvent effectivement être considérées comme éligibles aux critères de la Taxonomie sur les objectifs climatiques. Dans tous les cas, Tarkett reste fortement engagé à contribuer à l'atténuation du changement climatique, notamment matérialisé en 2021 par le nouvel objectif de réduction des émissions de GES de l'ensemble de la chaîne de valeur (pour plus de détails, voir la section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire).

Taxonomie de l'UE - Acte délégué sur le climat (Atténuation et adaptation du climat)	Chiffre d'affaires net (en million d'euros)	%
A. Activités éligibles à la taxonomie	0	0%
B. Activités non-éligibles à la taxonomie	2 792	100%
Total (A+B)	2 792	100%

La **cartographie des risques** de l'entreprise est également complétée par une évaluation de la probabilité de matérialisation de chaque risque au cours des cinq prochaines années afin de mieux qualifier l'importance des risques conformément au Règlement de l'UE sur les prospectus (UE 2017/1129) et aux lignes directrices des Autorités européennes des marchés et des valeurs mobilières publiées en 2019. La cartographie des risques a identifié 17 risques significatifs, qui sont présentés au chapitre 6 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2021, dont 5 risques ESG (Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires ; Changement climatique et dommages causés à l'environnement ; Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ; Qualité et sécurité des produits ; et Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés) et un certain nombre d'autres risques liés à l'ESG (par exemple, Santé, Sécurité et Sûreté des personnes ; Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Évolution du marché des revêtements de sol ; Volatilité du prix des matières premières ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Systèmes d'information et Cybersécurité et Pandémie - COVID 19) qui sont également couverts dans le présent rapport RSE.

<sup>1</sup> C13.93 Fabrication de moquettes et tapis (y compris le gazon artificiel), C16.22 Fabrication de parquets assemblés, C22.19 Fabrication d'autres produits en caoutchouc, C22.23 Fabrication d'articles de construction en plastique pour la fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives

Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

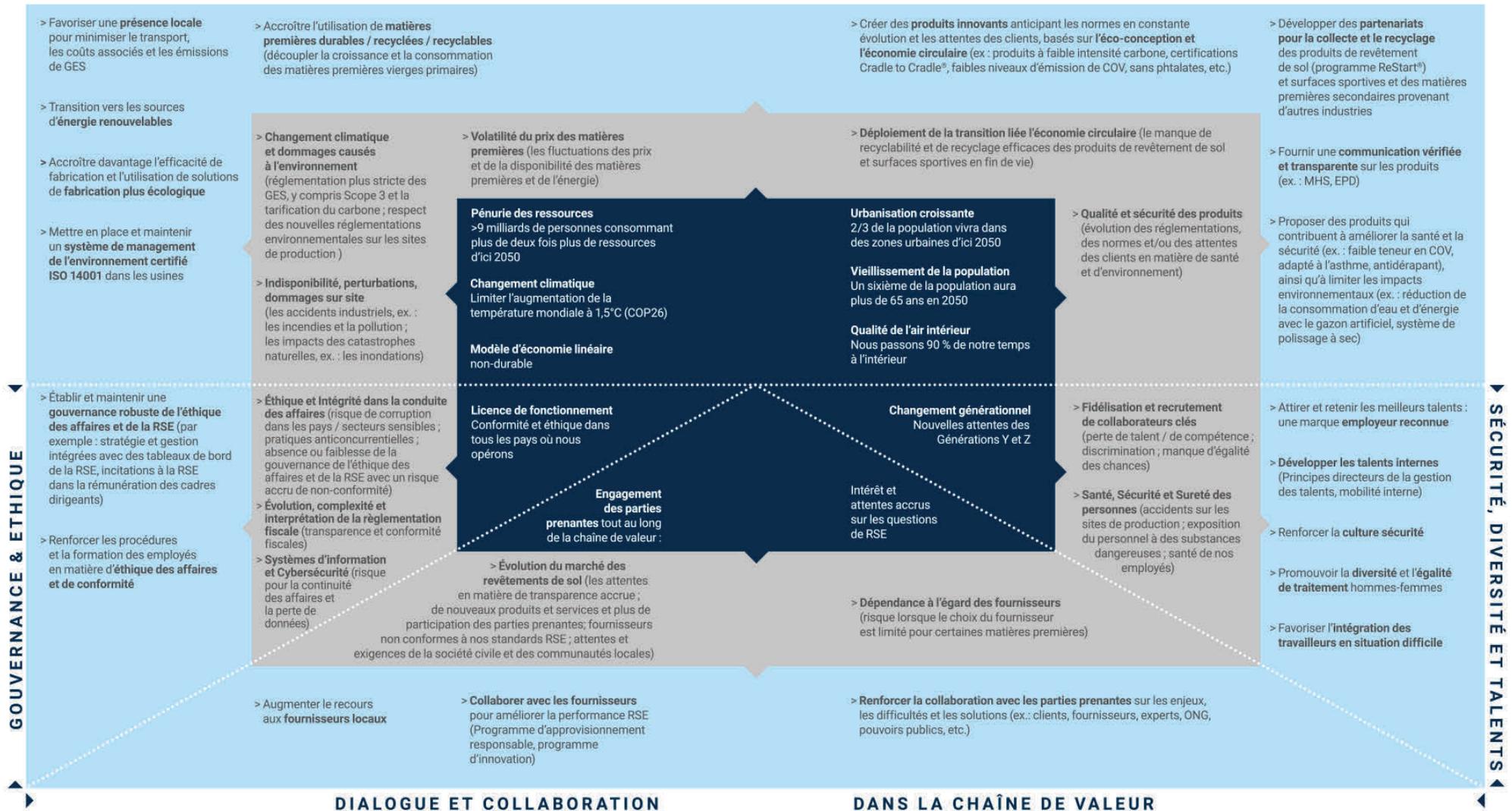
### 3.3.2 Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

#### Cartographie des principaux défis, risques et opportunités

■ Défis mondiaux ■ Risques pour Tarkett ■ ■ Opportunités pour Tarkett

#### MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES USINES

#### L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES



Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

Les principaux défis mondiaux et les risques ESG et risques relatifs à l'ESG applicables à Tarkett (tels qu'identifiés par la cartographie des risques de Tarkett et d'autres initiatives d'identification et d'évaluation des risques décrites précédemment), ainsi que les opportunités qui en découlent, sont résumés dans l'infographie ci-dessus.

## Focus

### Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

#### Stratégie - risques et opportunités relatifs au climat

Les risques et les opportunités suivants relatifs au climat ont été identifiés par Tarkett comme matériels, soit à court (jusqu'à 2 ans), moyen (2-5 ans) ou long terme (5-20 ans) :

- > Le risque posé par Tarkett sur le climat par une croissance excessive des émissions de GES provenant des opérations (utilisation de combustibles fossiles) et/ou des activités en amont et en aval associées à ses produits (c'est-à-dire les émissions de GES du cycle de vie des produits)
- > Les risques posés par le changement climatique sur Tarkett sont principalement des risques de transition, tels que :
  - La réglementation actuelle et émergente, y compris la future réglementation potentielle sur le suivi et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de type Scope 3, les futures taxes carbone, la responsabilité élargie des producteurs et le contenu minimum recyclé ;
  - La technologie, par exemple l'accès à / le développement de la technologie nécessaire pour permettre à Tarkett de répondre à la demande croissante du marché des produits de revêtement de sol circulaire à faible teneur en carbone ;
  - Les changements du marché, relatifs par exemple : aux risques/opportunités en aval des utilisateurs finaux qui préfèrent des produits de revêtement de sol alternatifs, en raison des questions relatives au climat ; à la volatilité des prix des matières premières avec les risques en amont et opérationnels de la disponibilité et des coûts des matières premières qui évoluent en raison des questions relatives au climat et de la transition vers une économie à faible intensité de carbone ; à la demande accrue de produits à faible intensité de carbone ; et aux exigences réglementaires et du marché de l'économie circulaire qui pourraient générer une demande accrue de produits de revêtement de sol circulaires / recyclés et recyclables ; et
  - La réputation, associée à la non-réalisation de nos objectifs relatifs au climat ou à la perte de confiance de nos clients dans les engagements de Tarkett. Le risque de l'activité de Tarkett sur le climat : émissions directes et indirectes de GES liées aux activités (utilisation de combustibles fossiles et d'électricité achetée) et, plus important encore, les émissions indirectes de GES associées aux activités en amont et en aval (c'est-à-dire les émissions de GES liées au cycle de vie des produits).
- > **Les opportunités sont notamment :**
  - De réduire les coûts d'exploitation indirects grâce à l'efficacité de production, et notamment à des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'utilisation de matières premières recyclées ;
  - D'augmenter les revenus résultant de la demande accrue de produits à faible intensité de carbone qui sont recyclables et pour lesquels des solutions circulaires sont disponibles. Tarkett estime que l'adoption d'une approche d'économie circulaire en boucle fermée lui permettra de limiter les coûts des matières premières, de sécuriser l'approvisionnement en matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de répondre à la demande croissante des clients pour des produits responsables.

### 3.3.3 Gestion des risques

Notre approche systématique et intégrée de gestion des risques, intégrant désormais les risques RSE, repose sur les éléments suivants :

- > présentation de la mise à jour de la Cartographie des Risques de Tarkett au Comité exécutif pour validation et suivi ;
- > présentation régulière au Comité d'audit, des risques et de la conformité, qui a la charge de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, ainsi que la présentation des risques et opportunités RSE au Comité RSE ;
- > intégration de la revue des risques et des contrôles aux programmes de travail de l'audit interne.

La stratégie et les politiques RSE Groupe mises en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définies au niveau du Comité exécutif, puis déclinées au niveau des Divisions et des fonctions, et enfin au niveau des sites / réseaux dans chaque pays. Différents programmes accompagnent le déploiement de ces politiques de RSE, tels que World Class Manufacturing (WCM) pour les opérations; les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour l'éco-conception; les Programmes d'innovation pour le climat et l'économie circulaire, et la santé et le bien-être; et ReStart® pour la collecte et le recyclage; ou les Principes directeurs de gestion des talents.

Nos politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux RSE, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2021, à savoir :

- > **Section 3.2** Gouvernance de la RSE, pour les risques et enjeux liés à la gouvernance et l'éthique d'affaires ;
- > **Section 3.5** Engagement des parties prenantes, pour les risques et les enjeux liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.6** Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour les risques et enjeux relatifs aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > **Section 3.7** Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire ;

- > **Section 3.8** Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients ;
- > **Section 3.9** Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés ;
- > **Section 3.10** Développer notre capital humain.

En ce qui concerne le risque de « pandémie Covid-19 », nos initiatives visant à gérer les risques et les opportunités relatifs aux aspects ESG de ce risque sont décrites tout au long de ce chapitre et sont notamment détaillées dans les sections suivantes :

- > **3.8.2** Participer au bien-être des personnes
- > **3.9.2.3** Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares;
- > **3.10.2** Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

#### Exemple

##### Focus sur notre programme d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing (WCM)

World Class Manufacturing (WCM) est un programme d'amélioration continue, axé sur l'amélioration de la sécurité des collaborateurs, le renforcement du service client et de la qualité, la réduction de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement tout en optimisant la gestion des ressources, et l'amélioration de la performance industrielle.

La WCM est appliquée à l'échelle mondiale dans la quasi-totalité de nos usines et centres de distribution à l'aide d'une méthodologie éprouvée, avec des outils structurés, une équipe centrale dédiée au niveau du Groupe, et des coordinateurs locaux des divisions qui aident à atteindre les objectifs définis par les équipes locales, grâce au coaching, à la formation et au partage des meilleures pratiques.

En 2021, Tarkett a décidé de faire évoluer son système WCM pour plus de simplicité, de leadership et de résultats. Les améliorations notables comprennent la définition plus claire de notre vision et de nos objectifs, ainsi que le chemin à suivre. En développant des feuilles de route de maturité axées sur les fondamentaux et liées aux standards et à la formation. En partageant les sujets de leadership avec le Comité exécutif afin de lui permettre de soutenir le changement. La transition a commencé en 2021 et s'achèvera en 2022.

Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

### 3.3.4 Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

L'analyse de matérialité permet d'identifier et préciser les enjeux RSE matériels pour Tarkett, c'est-à-dire les enjeux les plus importants au regard des activités du Groupe, de leur impact sur notre modèle économique et des attentes de nos parties prenantes.

En 2016, une enquête a été réalisée pour déterminer les sujets matériels pour Tarkett et nous assurer que notre stratégie RSE et nos objectifs étaient en phase avec eux. **Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes** (section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes), en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette façon, nous nous assurons que nos actions, et nos priorités, sont adaptées pour répondre aux défis et opportunités matériels. Par exemple, nous constatons que les risques liés à l'environnement (mise en place de nouvelles normes pour limiter le réchauffement climatique et réduire l'utilisation des ressources fossiles) sont aujourd'hui considérés comme plus importants qu'en 2016. La cartographie des parties prenantes a été complétée puis une enquête a été envoyée aux parties prenantes externes (clients,

fournisseurs, partenaires commerciaux, ONG, associations professionnelles, experts, institutions de recherche et de formation, etc.) ainsi qu'aux parties prenantes internes (membres du Conseil de surveillance et du Comité exécutif, employés de Tarkett). L'enquête concernait des parties prenantes localisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Serbie, en Suède, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'enquête couvrait les sujets clés du référentiel GRI et des principes Cradle to Cradle®, organisés en cinq catégories : impacts environnementaux de la production, produits responsables, travail, droits humains et enjeux sociétaux.

Quatre sujets ont en particulier émergé de l'enquête 2016 et sont toujours considérés, **avec la réponse à l'urgence climatique**, comme faisant partie des sujets RSE les plus matériels pour Tarkett : la santé et la sécurité au travail, la santé et la sécurité liées aux produits et aux matériaux, l'impact environnemental des produits et l'utilisation responsable des matériaux et des ressources.

	Impacts environnementaux de la production	Utilisation responsable des matériaux	Travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes, et ayant un impact sur les activités de Tarkett		Impact environnemental des produits Santé et sécurité des produits et matériaux Utilisation de matériaux sains	Santé et sécurité au travail Le travail des enfants (une priorité essentielle pour les parties prenantes externes, mais pas un risque potentiel pour les activités de Tarkett)
Autres thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes internes	Consommation énergétique Déchets de production	Principes Cradle to Cradle® Recyclabilité des produits	Développement des talents Lutte contre la corruption
Autres sujets d'importance identifiés (complémentaires)	Émissions atmosphériques provenant de la production Eaux usées provenant de la production Évaluation des fournisseurs sur des sujets environnementaux	Communication marketing transparente	Aide à l'emploi et au revenu Des fournisseurs respectant les droits de l'homme Travail forcé Diversité, égalité, non-discrimination, droit du travail

En comparant la matrice de matérialité avec notre cartographie des risques RSE, il est clairement visible que les sujets prioritaires et autres sujets d'importance identifiés par l'évaluation de la matérialité en 2016, ainsi que l'action sur l'atténuation du changement climatique, sont couverts par et cohérents avec l'identification de nos risques et opportunités RSE.

## 3.4 Plan de vigilance

En ligne avec les exigences de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, Tarkett établit et met en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes potentielles aux droits humains et aux libertés fondamentales, les effets préjudiciables sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan de vigilance couvre les activités de la société, ainsi que celles de nos sous-traitants et fournisseurs avec qui une relation commerciale établie est maintenue. Ce plan de vigilance est intégré à la stratégie et aux politiques RSE du Groupe, tel que décrit ci-après.

### Cartographie des risques

Notre processus d'identification et notre cartographie des risques RSE sont détaillés en section 3.3 Risques et opportunités liés à la RSE. La Cartographie des Risques de Tarkett couvre de la façon suivante les risques relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE), ainsi qu'aux droits humains :

- > Au niveau du Groupe, les risques HSE sont identifiés et évalués par le Département de l'Audit et le responsable Conformité en collaboration avec le Directeur du Développement Durable du Groupe et le Directeur de la Sécurité du Groupe.
- > Au niveau de nos sites de production, les risques HSE sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme WCM et à travers les systèmes de management en place sur la majorité de nos sites : ISO 45001 pour les aspects santé et sécurité, ISO 14001 et ISO 50001 pour les aspects environnementaux et énergétiques. Les risques liés aux droits humains n'ont jusqu'ici pas été jugés significatifs pour les activités sur nos sites de production. Nous sommes cependant conscients que les tendances géopolitiques actuelles peuvent générer de nouveaux risques (par exemple le risque d'esclavage moderne relatif aux populations vulnérables telles que les migrants), à identifier et à prendre en considération dès leur apparition.
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, et inclut entre autres les risques HSE, et ceux liés à une potentielle atteinte aux droits humains (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

### Procédures d'évaluation

Au niveau de nos sites de production, l'évaluation des risques HSE est réalisée en interne de manière continue selon les procédures et les lignes directrices de notre programme WCM (voir section 3.3.3 Gestion des risques). Par ailleurs, nos sites sont régulièrement audités par un tiers (ERM) en matière de conformité environnementale, et la majorité de nos sites sont sujets aux audits de suivi et de re-certification dans le cadre de l'ISO 45001, ISO 14001 et en plus, dans certains cas, ISO 50001.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation par un tiers de la RSE de nos fournisseurs par EcoVadis, qui a commencé en 2019, s'est poursuivie en 2021 dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable. Les fournisseurs évalués sont sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE achats, parallèlement au déploiement du Code de Conduite Fournisseurs (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

### Mécanisme d'alerte

La *Compliance Hotline* mise en place en 2018 et accessible depuis 150 pays, ainsi que l'*Ethics Hotline* aux États-Unis et au Canada, permettent d'alerter sur toutes infractions potentielles constatées ou observées au sein de Tarkett, en particulier afférentes aux droits humains, à l'environnement, à la santé et la sécurité (voir section 3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

### Actions et dispositif de suivi

Les objectifs et actions / initiatives mises en place afin de prévenir les risques couverts par le devoir de vigilance, ainsi que les indicateurs clés de performance permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et leurs résultats, sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2021, à savoir :

- > Section 3.2 Gouvernance de la RSE, pour la gestion des risques liés aux droits de l'homme, à l'éthique des affaires et à la conformité;
- > Section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes, pour la gestion des risques liés à l'anticipation et à la réponse aux attentes des parties prenantes, et à la collaboration avec la chaîne de valeur;
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour gérer les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire, pour gérer les risques relatifs au climat ;
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients, pour gérer les risques relatifs aux effets de nos produits sur la santé ;
- > 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour gérer les risques relatifs à nos fournisseurs
- > 3.10 Développer notre capital humain, pour gérer les risques liés à la santé et sécurité de nos employés.

## 3.5 Dialogue avec les parties prenantes

Afin d'avoir un impact positif non seulement sur la vie quotidienne des personnes mais aussi sur les générations à venir, nous devons commencer par une compréhension profonde des personnes, celles qui créent avec nos produits, celles qui les utilisent et celles qui en prennent soin. Avoir une compréhension profonde de l'être humain est donc l'un des engagements clés de l'initiative Tarkett Human-Conscious Design®.

Tarkett reconnaît qu'un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de la chaîne de valeur et la communauté au sens large sont essentiels pour atteindre ses objectifs, à savoir servir au mieux ses clients et contribuer à relever les défis sociétaux. A cet égard, Tarkett s'engage de manière proactive avec les parties prenantes sur une grande variété de

sujets, tels que construire une économie circulaire, concevoir des espaces qui favorisent la diversité, la refonte du lieu de travail, la préparation des hôpitaux pour l'avenir ou les solutions durables pour les surfaces sportives.

Tarkett facilite ce dialogue et cet engagement au niveau local en créant dans chaque pays de multiples occasions de rencontrer, d'écouter, de partager, d'informer et d'apprendre avec toutes les personnes intéressées par les produits, services et activités de Tarkett. Le tableau suivant met en évidence les principales façons dont Tarkett engage le dialogue et la collaboration avec ses parties prenantes.

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an   5-12/an   >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport				
<b>Clients, architectes, concepteurs, installateurs et utilisateurs finaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réseaux sociaux, internet, courrier électronique</li> <li>&gt; Tarkett showrooms</li> <li>&gt; Tarkett Academy &amp; développement professionnel continu (CPD)</li> <li>&gt; Outils de transparence : Material Health Statements (MHS®), certification « Cradle to Cradle® », Déclarations environnementales produits spécifiques (<i>Environmental Product Declarations - EPDs</i>), certification « Asthma and Allergy friendly® », et d'autres certifications de produits et outils d'information</li> <li>&gt; Brochures et documentation sur les produits</li> <li>&gt; Tarkett ReStart® programme de collecte et de recyclage</li> </ul>		3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conférences, expositions, salons professionnels (physiques et virtuels)</li> <li>&gt; Webinaires organisés par Tarkett</li> </ul>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tarkett Green Tours présentant notre approche et nos initiatives en matière de développement durable sur nos sites de production de Narni (Italie), Clervaux (Luxembourg), Ronneby (Suède), Sedan (France), Waalwijk (Pays-Bas) et Otradny (Russie)</li> <li>&gt; Livres blancs</li> <li>&gt; Évaluations des fournisseurs (telles que l'évaluation RSE d'EcoVadis)</li> </ul>						
	<b>Employés, autres travailleurs, écoles et universités</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Groupes de travail multidisciplinaires</li> <li>&gt; Intranet Tarkett-Inside &amp; Workday</li> <li>&gt; Communautés internes (par exemple, sécurité, environnement)</li> <li>&gt; Groupes de ressources des employés</li> <li>&gt; Salons de l'emploi et section "carrière" du site web de la société</li> </ul>		3.10	
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Bulletins d'information internes</li> </ul>			
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Journées thématiques (par exemple, la Journée mondiale de la sécurité, la Journée de la Terre, la Journée mondiale du climat, etc.)</li> </ul>			
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Dialogue annuel sur les performances et le développement</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Enquêtes de satisfaction des employés</li> </ul>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Webinaires internes</li> </ul>							

Nos parties prenantes	Principaux moyens de dialogue	Fréquence (jusqu'à 4/an   5-12/an   >12/an)	Section pour plus d'information dans ce rapport
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réunion annuelle et conférences téléphoniques trimestrielles sur des sujets financiers et de RSE pour les cadres de direction</li> <li>&gt; Dialogue social avec les représentants des travailleurs, comme le Forum Tarkett en Europe</li> <li>&gt; Partenariats avec les écoles/universités locales</li> </ul>		
Fournisseurs, prestataires de services et autres partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Programme d'approvisionnement responsable : code de conduite des fournisseurs, évaluation RSE des fournisseurs, évaluation des matières premières</li> <li>&gt; ReStart® programme de collecte et de recyclage</li> <li>&gt; Programmes de recyclage de tierces parties (par exemple, Valobat en France, Carpet America Recovery Effort aux États-Unis, AgPR en Allemagne)</li> <li>&gt; Partenariats et projets de collaboration en matière d'économie circulaire</li> </ul>		3.6, 3.7, 3.9
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Concours d'innovation Tarkett</li> </ul>		
Actionnaires, investisseurs, créanciers et communauté financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Sites web de Tarkett (<a href="https://www.tarkett-group.com">https://www.tarkett-group.com</a>) avec des informations dédiées sur la santé et le bien-être, le climat et l'économie circulaire, et la responsabilité sociale</li> </ul>		3.1, 3.5
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réponse aux questions sur les sujets ESG posées par les investisseurs, les conseillers en matière de procuration, les analystes et les agences de notation</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Roadshows et présentations aux investisseurs et aux sociétés de gestion d'actifs</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conseil de surveillance et son comité spécialisé sur la RSE</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Assemblée Générale annuelle des actionnaires</li> <li>&gt; États financiers / Document d'enregistrement universel / Rapport RSE</li> <li>&gt; Journées des investisseurs</li> </ul>		
Associations commerciales, réseaux d'entreprises, institutions académiques et scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Associations commerciales et professionnelles du secteur (par exemple, European Plastics Converters, Fédération européenne du parquet, European Resilient Flooring Manufacturers' Institute - ERFMI, Vinyl Sustainability Council)</li> </ul>		3.5, 3.6, 3.7
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Instituts et experts scientifiques (par exemple, l'Institut d'innovation des produits Cradle to Cradle, l'Agence d'encouragement à la protection de l'environnement - EPEA et Carbone 4)</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projets sectoriels (par exemple, EU Circular Plastics Alliance, ERFMI Circular Economy Platform)</li> <li>&gt; Think tanks (e.g. Ellen MacArthur Foundation Network, Globe EU Bee Group, Circular Sweden and Cireko in Sweden)</li> <li>&gt; Projets de recherche</li> </ul>		
Autorités publiques, organisations intergouvernementales, non gouvernementales et à but non lucratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Conférences, webinaires et autres rencontres</li> <li>&gt; Projets et initiatives de la profession (par exemple, les Green Building Councils, les organisations de lutte contre l'asthme et les allergies)</li> <li>&gt; Consultations publiques (par exemple, la taxonomie européenne, le nouveau Bauhaus européen, les critères de durabilité de l'OCDE pour la conception des plastiques)</li> </ul>		3.5, 3.6, 3.7, 3.8
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projets public-privé (par exemple, Circular Flooring EU, EU Circular Plastic Alliance)</li> <li>&gt; Participation aux travaux de normalisation (par exemple, certification Cradle to Cradle®, ISO TC323 sur la future norme ISO sur l'économie circulaire)</li> </ul>		
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Initiatives locales de Tarkett Cares</li> </ul>		3.7, 3.9
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Visites guidées vertes de Tarkett et autres journées portes ouvertes d'usines</li> <li>&gt; Parrainages locaux</li> </ul>		

**Focus : Tarkett showrooms - un lieu où l'on peut discuter avec Tarkett des revêtements de sol et du Tarkett Human-Conscious Design®**

Tarkett dispose de 33 showrooms sur un certain nombre de marchés offrant un espace pour accueillir les clients, les architectes, les designers et autres afin de leur permettre de voir et de toucher la gamme de solutions de revêtements de sol de Tarkett et d'échanger avec Tarkett sur des sujets allant de la conception et du choix des matériaux, à l'installation, l'entretien, la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, le recyclage après utilisation, et plus encore. En 2021, Tarkett a ouvert six nouveaux showrooms à Paris - La Défense (France), Stockholm (Suède), Moscou (Russie), Kiev (Ukraine), Almaty (Kazakhstan) et Dubaï (Émirats Arabes Unis). Ils rejoignent nos showrooms existants dans les villes américaines de New York City, San Francisco, Washington DC, Atlanta, Chicago, Charlotte, Dallas, Denver, Houston, Los Angeles et Calhoun, ainsi que dans les villes d'Europe occidentale et orientale et d'Afrique du nord : Paris (France) ; Londres (Royaume-Uni) ; Madrid, Barcelone et Valence (Espagne) ; Ludwigshafen (Allemagne) ; Vienne (Autriche) ; Waalwijk (Pays-Bas) ; Bucarest (Roumanie) ; Sofia (Bulgarie) Bačka Palanka et Belgrade (Serbie), Zagreb (Croatie) ; Sarajevo (Croatie) ; Saint Petersburg (Russie) ; et Casablanca (Maroc).

Le Tarkett Atelje de Stockholm, qui a été inauguré en juin 2021, a été conçu en collaboration avec le Note Design Studio. L'espace est créé comme un forum de discussions sur la durabilité et la conception, avec un auditorium central et dans un cadre qui met en scène l'économie circulaire en application. Le matériau utilisé provient des gammes de produits recyclables post-utilisation de Tarkett, qui sont désormais présentées dans le cadre de la Sélection Circulaire de Tarkett.

Le Bureau Tarkett de Moscou offre 170m<sup>2</sup> d'espaces dédiés aux utilisateurs finaux et aux acheteurs B2B. Les clients peuvent consulter la gamme complète de notre offre et utiliser notre outil numérique de pointe, Tarkett iDesigner, afin de visualiser des maquettes de revêtements de sol installés. Clients, architectes, designers et partenaires de la construction peuvent discuter des spécificités de leurs projets et apprendre comment Tarkett peut les aider au mieux.

L'Atelier Tarkett de Dubaï a été inauguré pendant la Dubai Design Week en novembre 2021, au cœur du Dubai Design District. Il a été conçu comme un lieu de rencontre pour un large éventail de parties prenantes, notamment des architectes et des designers, des prescripteurs et des urbanistes. Il offre une zone de showroom visant à démontrer le potentiel créatif des solutions de revêtement de sol Tarkett, ainsi que des zones architecturales et de travail pour faciliter les interactions, organiser des réunions et accueillir des discussions. Ce nouvel espace met en avant la manière de changer la donne avec des stratégies d'économie circulaire et de faire des choix conscients pour les personnes et la planète.

**Focus : Partager des actions innovantes pour une économie circulaire et à faible émission de carbone lors de la COP26 à Glasgow (UK).**

En novembre 2021, Tarkett a participé à la COP26 à Glasgow. Le Directeur du Développement Durable de Tarkett a présenté, lors d'un événement organisé par la Chambre de Commerce Internationale, les actions de Tarkett en faveur de la transition vers une économie circulaire, notamment le partenariat avec Ragn-Sells sur le développement d'une charge minérale à bilan carbone négatif pour les revêtements de sol en vinyle à partir de cendres recyclées provenant d'Estonie (pour plus de détails, voir la section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire). Le Directeur du Développement Durable de Tarkett a également expliqué comment nous nous concentrons sur la transition vers une économie circulaire lors d'une discussion en direct organisée par Business Sweden. Après une présentation par Ragn-Sells de leur projet de recyclage des cendres et de capture du dioxyde de carbone pour produire du carbonate de calcium, Tarkett a décrit comment cette solution rejoint d'autres initiatives prises par le Groupe pour augmenter l'utilisation de matériaux recyclés et fermer la boucle des revêtements de sol par la collecte et le recyclage. Tarkett a également participé à une autre table ronde organisée par l'ICC et la Chambre française de Grande-Bretagne, qui était animée par le président de la Supply Chain Sustainability School. Des chefs d'entreprise du secteur de l'environnement bâti y ont partagé la manière dont ils travaillent - séparément et ensemble en tant qu'industrie - pour rendre leurs chaînes d'approvisionnement plus durables.

**Focus : Transition vers une économie circulaire - partager des solutions pratiques pour inciter à l'action**

Tarkett a organisé et participé à un certain nombre d'événements promouvant la transition vers une économie circulaire, en partageant les initiatives de Tarkett visant à concevoir pour le recyclage, à utiliser davantage de matières premières secondaires recyclées et à développer le programme ReStart® de collecte et de recyclage de revêtements de sol post-utilisation. Par exemple, Tarkett a contribué à la Semaine Circulaire en octobre 2021 à l'ambassade de Suède en Pologne, discutant, avec Ikea et Electrolux, de la manière d'accélérer l'économie circulaire en Pologne. La Semaine Circulaire est une campagne internationale qui consiste en une série d'événements et d'initiatives consacrés à l'économie circulaire et au développement durable dans toute l'Europe. Son objectif est de promouvoir l'idée d'une économie circulaire, de soutenir les modèles commerciaux durables et d'établir une coopération entre les parties prenantes intéressées. Voir d'autres exemples dans la section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire.

**Focus : Concevoir pour la diversité - mieux comprendre les différences pour mieux réussir l'inclusion**

En Amérique du Nord, Tarkett encourage activement le dialogue sur la diversité, par le biais de webinaires, de formations et en participant à des événements tels que le mois de la fierté de l'American Institute of Architects (AIA) à Washington DC en juin 2021, au cours duquel Tarkett a animé un panel de leaders de l'industrie partageant leurs histoires d'autonomisation et de résilience à travers le prisme de la justesse, de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance. En 2021, Tarkett a également abordé la neurodiversité par le biais de Tarkett Human-Conscious Design® dans le but de rendre les lieux de travail plus inclusifs grâce à un partenariat avec HOK, un cabinet américain de design et d'architecture. Voir section 3.8.2 Participer au bien-être des personnes.

**Focus : Repenser le lieu de travail - examiner l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les tendances du lieu de travail**

Dans le cadre de sa plateforme Great Indoors visant à informer et inspirer l'évolution de la conversation sur la vie professionnelle, Tarkett mène régulièrement des recherches et partage ses dernières conclusions. En 2020 et 2021, Tarkett a suivi l'évolution des perceptions et des expériences des individus concernant le travail et le bureau, en menant trois enquêtes mondiales auprès de 10 000 employés de bureau au total, en collaboration avec les consultants en milieu de travail de WKSpace. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet de recherche en cours de Tarkett intitulé « Repenser le lieu de travail », qui a été lancé bien avant le COVID-19 afin de comprendre comment l'évolution des tendances comportementales pourrait avoir un impact sur les spécifications de l'aménagement des bureaux. À ce jour, nous avons recueilli des données auprès de plus de 17 000 employés de bureau dans le monde entier et organisé une série de groupes de discussion, de séminaires et de webinaires avec des architectes, des designers et des spécialistes du lieu de travail. Ces données permettent de déterminer comment le bureau va devenir un lieu de rencontre plutôt qu'un lieu de production et comment la qualité de l'air intérieur et le développement durable deviennent des questions essentielles. Ces idées correspondent directement à l'objectif du Nouveau Bauhaus européen, qui est de créer des espaces et des bâtiments durables, centrés sur l'homme, inspirants et inclusifs, et de favoriser le bien-être et la sécurité des personnes dans les bureaux. Le partage des résultats au cours de webinaires dédiés, ou dans nos salles d'exposition, offre une nouvelle opportunité de s'engager avec tous ceux qui sont impliqués dans la conception, la construction, la rénovation et l'utilisation des bâtiments, sur l'importance de l'éco-conception et du choix des matériaux, de la qualité de l'air intérieur, de l'économie circulaire et du recyclage pour lesquels Tarkett propose activement des solutions.

**Focus : Les hôpitaux du futur - une vision collective des besoins de demain pour être plus efficace, plus écologique et plus humain**

La compréhension des besoins humains est la base de l'approche Human-Conscious Design® de Tarkett. Ayant observé que la crise du COVID-19 avait un impact considérable sur les organisations de soins de santé, Tarkett a eu envie d'enquêter. Tarkett a mené des recherches avec un groupe international d'experts de la santé sur les défis humains, logistiques et techniques, ainsi que sur les opportunités de l'hôpital du futur. Les résultats ont été publiés en 2021 dans un livre blanc comme une contribution au débat sur l'hôpital du futur, partageant des connaissances et des idées pour aider à stimuler la réflexion prospective parmi les prestataires de soins de santé, les consultants, les concepteurs et les fournisseurs. Le livre blanc soulignait les trois piliers d'une expérience positive pour les patients : améliorer l'accès aux soins, responsabiliser les patients et les familles, et améliorer la qualité de vie des patients et du personnel. Il note également l'importance d'assurer la continuité du service, avec un contrôle des infections pour aider à contenir la contagion et la flexibilité des installations de soins de santé pour s'adapter aux besoins d'urgence. Enfin, le livre blanc examine les possibilités offertes par la transformation numérique et par la transition vers des pratiques de développement durable.

**Focus : Préserver le jeu - avec des solutions circulaires pour le gazon artificiel**

FieldTurf de Tarkett Sport a lancé un réseau d'experts en 2021 pour engager le dialogue sur les sujets de développement durable liés à l'industrie du gazon artificiel. Il a organisé des webinaires avec des clients et des municipalités britanniques, danoises et suédoises pour expliquer le travail de Tarkett en matière de développement durable et certaines des technologies de recyclage que nous pouvons proposer, comme le programme innovant SuReTec de FieldTurf. Voir section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables.

### **Focus : Salons professionnels et conférences - contact avec les clients, les architectes et les designers**

Aux États-Unis, outre la participation à NeoCon 2021, un événement commercial majeur de l'industrie de l'aménagement intérieur commercial à Chicago, les équipes nord-américaines de Tarkett ont également organisé une série d'événements locaux à travers le pays (Dallas, Nashville, Denver, Chicago) afin de limiter les déplacements et de faciliter les mesures de distanciation sociale par rapport à l'événement commercial national à grande échelle. Le thème de Tarkett pour l'événement « Ignite 2021 » était « Concevoir l'Avenir. Brillamment », en mettant l'accent sur trois messages clés : la créativité, l'inclusivité et la responsabilité. Ces messages reflètent notre approche de la conception, du développement et de la fabrication de produits et de solutions de revêtement de sol - avec un accent mis sur les personnes, la planète et la performance. Ces salons plus intimes et locaux ont permis à Tarkett d'informer, d'éduquer et d'engager le dialogue avec un plus grand nombre de participants locaux et de répondre aux besoins uniques de chaque personne en matière de solutions de revêtement de sol. Nos équipes de conception et de développement durable étaient présentes sur place pour animer des présentations de produits et de développement durable en direct, ainsi qu'en dispensant des unités de formation continue (UFC) pendant l'événement et à la demande par la suite. En plus des salons professionnels, Tarkett se joint à diverses conférences et réunions pour écouter et partager son expérience et ses idées. Par exemple, Tarkett est intervenu lors de l'événement du symposium Metropolis Perspective Sustainability en juin 2021 sur le thème « comprendre l'impact de l'intérieur des bâtiments sur toute leur durée de vie ». Tarkett a expliqué son approche de conception circulaire Cradle to Cradle® et son engagement pour la transparence avec des informations vérifiées par des tiers. Tarkett a partagé des exemples de ses actions visant à utiliser davantage de matériaux recyclés et renouvelables au lieu de matériaux vierges, ce qui contribue à réduire l'empreinte carbone du revêtement de sol, comme l'utilisation de PVB provenant de pare-brise recyclés. Tarkett a également souligné l'importance de la collaboration et de l'implication de tous afin de progresser dans la fermeture de la boucle et le recyclage des revêtements de sol.

En Suède, Tarkett a participé à la semaine du design 2021 Stockholm Creative Edition, un événement annuel offrant une plateforme pour le design suédois le plus récent et le plus avant-gardiste. Tarkett a créé pour l'occasion une installation de sol de 70m<sup>2</sup> entièrement composée de revêtements Tarkett recyclés, créée en partenariat avec un artiste suédois. Cela a permis de stimuler la discussion et l'intérêt pour le recyclage et l'économie circulaire. Tarkett a poursuivi le dialogue en présentant sa Sélection Circulaire qui rassemble des matériaux recyclables post-utilisation issus de ses catalogues de vinyle, textile et linoléum et démontre les possibilités de réutilisation des matériaux.

### **Focus : Informations ESG - répondre à l'attention et à l'intérêt croissants de nos investisseurs, actionnaires et prêteurs**

Tarkett répond régulièrement aux questions des investisseurs et des analystes sur les questions ESG. L'entreprise répond chaque année au questionnaire CDP sur le changement climatique, soutenu par de nombreux investisseurs, et s'engage directement auprès des investisseurs, des gestionnaires d'actifs et des conseillers en procuration lors de roadshows et autres échanges. En 2021, la famille Deconinck, l'actionnaire majoritaire, a renforcé son contrôle avec le soutien de Wendel en tant que partenaire à long terme dans le but de soutenir la croissance future de Tarkett. Wendel apporte sa culture de l'excellence, de l'engagement et de l'esprit entrepreneurial, engagée à soutenir des équipes de direction talentueuses à travers le monde pour construire les entreprises pérennes de premier plan de demain. La famille Deconinck a déjà soutenu le plan stratégique Change to Win de Tarkett présenté en 2019, qui comprenait de nouveaux engagements sur le climat et l'économie circulaire. L'une des premières décisions du conseil de surveillance, suite à ces changements, a été de créer un nouveau comité spécial RSE chargé d'examiner les principaux risques et opportunités RSE de Tarkett, ses engagements RSE et son reporting RSE. Le nouveau comité s'est réuni deux fois en 2021, offrant une nouvelle opportunité de discussion sur les actions et les ambitions de Tarkett.

## 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
<p><b>Volatilité du prix des matières premières</b> &gt; (fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)</p> <p><b>Dépendance à l'égard des fournisseurs</b> &gt; (risque lorsque le choix du fournisseur est limité pour certaines matières premières)</p>	<p>Sélection des matériaux dans le cadre du processus de développement des nouveaux produits (New Product Development Process - NPDP)</p> <p>Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose/revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries</p> <p>Diversification de notre portefeuille fournisseurs, et utilisation de fournisseurs locaux</p>	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)	70 %	68 %	67 %	85 %	3.6.1	 <p>15 VIE TERRESTRE</p>
<p><b>Qualité et sécurité des produits chimiques</b> &gt; (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)</p> <p><b>Evolution du marché des revêtements de sol</b> &gt; (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes ; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)</p>	<p>Evaluation systématique des matériaux selon les critères Cradle to Cradle® (C2C)</p> <p>Communication transparente sur la composition de nos produits par l'intermédiaire de fiches de déclaration produit (par exemple Material Health Statements)</p> <p>Certifications C2C de nos produits</p>	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®	97 %	98 %	98 %	-	3.6.1.	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

### 3.6.1 Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Tarkett est engagé à mettre les personnes et la planète au premier plan, en appliquant l'approche *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup> à l'éco-conception, au développement et à la production de ses produits pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en s'efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe. Cette approche permet également à Tarkett de communiquer en toute transparence à ses clients les impacts sur l'environnement et la santé sur toute la chaîne d'approvisionnement.

#### 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables

**Le choix de matériaux de qualité est l'un des piliers de notre approche d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle<sup>®</sup>, avec l'objectif de respecter la santé des personnes, de préserver les ressources et de protéger l'environnement.**

D'un point de vue environnemental, Tarkett s'efforce de préserver les ressources naturelles, en privilégiant les matériaux sains qui peuvent être recyclés et qui proviennent de sources abondantes (par exemple le carbonate de calcium), renouvelables (tels que le liège, le pin, l'épicéa, le chêne, le frêne, le noyer, l'érable, le hêtre et le bouleau) ou recyclées (incluant des déchets issus d'autres industries), afin que les matériaux utilisés dans nos produits ne contribuent pas à la raréfaction des ressources.

**L'utilisation d'une part toujours plus grande de matériaux recyclés** est au cœur des objectifs de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire. Nous adoptons une approche holistique axée sur le recyclage en boucle fermée (collecte et recyclage des matériaux post-industriels et post-utilisation de Tarkett), le recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation d'autres industries ainsi que l'approvisionnement en matières premières à contenu recyclé) et la conception circulaire des produits (comment reconcevoir les produits et des processus de manière à favoriser la recyclabilité et à accroître l'utilisation de matériaux recyclés). Cela s'applique aussi bien aux revêtements de sol qu'aux surfaces sportives, avec par exemple plus de 20 % de contenu recyclé dans certains revêtements de sol homogènes et hétérogènes, plus de 30 % dans le linoléum et plus de 60 % dans certaines solutions de revêtement de sol en moquette. FieldTurf de Tarkett Sports en Europe propose des gazons et des remplissages composés des matériaux recyclés tels que le remplissage ProMax HydroFlex, qui comprend 30 % de polyéthylène recyclé provenant de terrains de gazon artificiel en fin de vie, et d'autres solutions de remplissage variées fabriquées à partir de granules de caoutchouc recyclé provenant de pneus qui auraient autrement été mis en décharge. Tarkett estime qu'à l'échelle mondiale, quelque 15 millions de pneus ont été détournés des décharges et recyclés pour fournir un remplissage en granules de caoutchouc (sur la base de l'utilisation de 20 000 pneus par terrain). Les revêtements de sol intérieurs de Tarkett Sports dotés de la nouvelle technologie Omnisport X3LT à 3 couches intègrent une couche calandré contenant jusqu'à 60 % de matières recyclées.

**En ce qui concerne les matériaux d'origine renouvelable**, le bois est le principal matériau renouvelable acheté par Tarkett pour les parquets, les sols stratifiés et le linoléum ainsi que pour certaines surfaces sportives intérieures. Par exemple, Tarkett produit des planchers en bois depuis 1886, en s'approvisionnant, près de notre usine de Hanaskog en Suède, dans les forêts durables de Suède et de Finlande, où la plantation éparse et la croissance lente dans l'hémisphère nord ont permis d'obtenir des arbres forts et stables. Tarkett utilise la grume entière pour tirer profit de son grain et de son motif pour la conception de magnifiques planchers distinctifs. Le linoléum utilise également d'autres matériaux renouvelables tels que l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège. Tarkett utilise des plastiques d'origine végétale combinés à des matières premières recyclées et abondantes dans iD Revolution, son revêtement de sol en dalles modulaires résilientes faites de matériaux non-PVC et certifié Cradle to Cradle<sup>®</sup> niveau Or. Un autre exemple est le revêtement de sol en caoutchouc Eco Shell développé en Amérique du Nord, qui comporte comme composant des restes de coquilles de noix provenant de la culture locale des noyers. Pour les surfaces sportives de plein air, Tarkett's FieldTurf offre une gamme croissante de couches de remplissage performantes en matériaux renouvelables alternatifs tels que PureFill qui utilise des granules de liège naturels et du sable, PureSelect qui utilise des noyaux d'olive de provenance locale aux États-Unis ainsi que des noyaux d'olives européens importés et PureGeo qui utilise des copeaux de noix de coco et du liège. En Europe, FieldTurf propose désormais également PureSelect avec un remplissage à base de noyaux d'olive de provenance européenne.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

## Exemple

### Fieldturf de Tarkett lance un programme destiné à faire avancer le développement de solutions de gazon artificiel circulaire

SURETEC™ est notre concept visant à participer et à appliquer les technologies de recyclage du plastique en interne et en externe, dans le but de créer un gazon circulaire. FieldTurf atteint cet objectif avec le recours à plusieurs solutions techniques :

- > Le recyclage chimique avec l'utilisation d'huile de pyrolyse à bilan massique à partir de plastiques en fin de vie.
- > Le recyclage mécanique avec la conversion des déchets plastiques en nouvelles matières premières secondaires.
- > Le recyclage post-utilisation avec le retraitement du gazon en fin de vie en vue de son utilisation dans de nouveaux composants du système de gazon.
- > L'éco-conception avec le gazon mono-polymère qui facilite le recyclage.

Ce nouveau programme s'ajoute aux solutions existantes, telles que les couches de remplissage renouvelables pour le gazon artificiel. Parmi les exemples récents, citons la rénovation de la pelouse artificielle du terrain d'entraînement de l'école de football Red Star à St Ouen, en Île-de-France (France), où des matériaux recyclés et renouvelables ont été utilisés. Un remplissage composé de sable récupéré de l'ancien gazon artificiel a été utilisé avec des noyaux d'olives broyées PureSelect, une première dans la région parisienne. Aux Pays-Bas, FieldTurf a mis en œuvre le remplissage PureMix, en mélangeant des noyaux d'olive broyés avec le remplissage en liège existant sur le terrain de football de la municipalité de La Haye. Les noyaux d'olive sont un matériau secondaire issu du traitement des olives, biodégradable et durable. Un total de 15 tonnes a été appliqué pour ajouter une couche de 3 mm qui a été mélangée au remplissage de liège existant. Cette solution devrait également limiter l'entretien et améliorer la durabilité du système.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

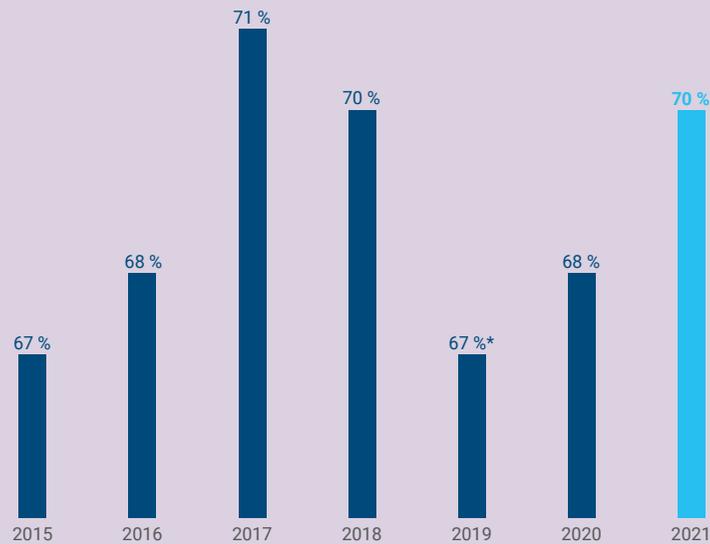
### Zoom sur les indicateurs clés

#### Sélection des matières premières en vue de préserver les ressources naturelles

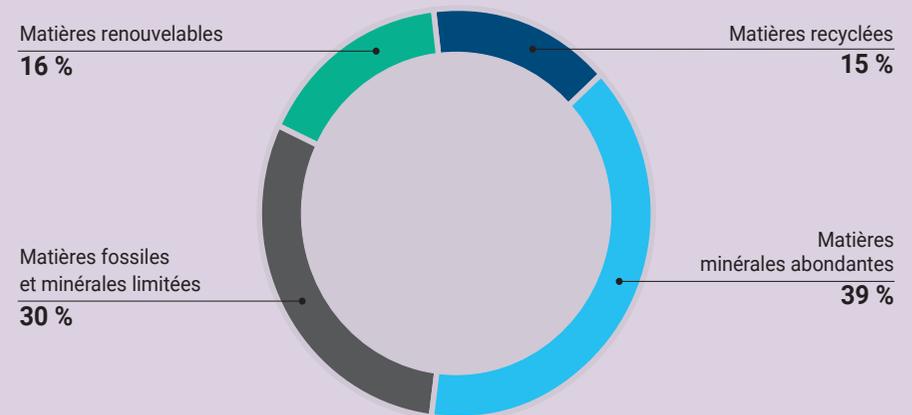
Malgré les conditions du marché et les conditions sanitaires, Tarkett a continué à se concentrer sur l'approvisionnement en matières premières secondaires en 2021, augmentant la part des matières premières recyclées à 15 % contre 13 % en 2020, 12 % en 2019 et 10 % en 2018.

En 2021, Tarkett a enregistré une progression positive de la part de ses matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (étant abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées). Ceci est principalement dû à la poursuite de la progression de l'utilisation d'une proportion plus importante de matériaux recyclés en 2021. Parmi les exemples d'actions contribuant à cette tendance, citons la mise en œuvre réussie d'un projet en boucle fermée dans notre usine de Bačka Palanka (Serbie) permettant le recyclage des déchets vinyliques post-fabrication et la transition de notre gamme de dalles de moquette Verso vers un fil PA6 avec 75 % de contenu recyclé à la place du fil sans contenu recyclé.

Part des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (%)



Répartition des matières premières utilisées en 2021 (%)



\* Diminution de 2 % par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de la production de stratifiés en Allemagne

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

### Limiter les risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs

L'identification et le développement de nouvelles sources de matières premières renouvelables et secondaires contribuent à atténuer les risques liés à l'approvisionnement en matières premières, notamment aux dépendances vis-à-vis de certains fournisseurs. Au cours des dernières années, Tarkett a pris d'autres mesures supplémentaires pour améliorer sa flexibilité avec ses fournisseurs et a développé des sources alternatives. Dans certains pays en particulier (Russie, Chine, Brésil), le Groupe a identifié de nouveaux fournisseurs locaux de matières premières, réduisant encore sa dépendance à l'égard de fournisseurs spécifiques.

### Utilisation responsable du PVC (polychlorure de vinyle)

Le PVC est une résine plastique largement utilisée dans l'industrie du bâtiment et de la construction. Le PVC est composé à 57 % de sel et sa production est donc moins gourmande en énergie que celle d'autres polymères plastiques comparables, qui sont à 100 % d'origine fossile. En outre, il est polyvalent, durable et recyclable. Tarkett propose des solutions en PVC dans un certain nombre de segments tels que les bureaux, l'hôtellerie, les magasins, les établissements de santé et l'éducation, où les propriétés supérieures de l'utilisateur telles que les cycles de vie prolongés (jusqu'à 30 ans), la résistance élevée à l'usure, les faibles coûts de maintenance, les designs attrayants, la bonne hygiène et la facilité d'installation sont essentielles. Tarkett s'engage en faveur d'une utilisation responsable du PVC (polychlorure de vinyle) et entretient depuis 2010 un dialogue transparent avec diverses parties prenantes sur le sujet, définissant les conditions d'une conception et d'une production, d'une utilisation et d'un recyclage durables du PVC pour les applications à long terme telles que les revêtements de sol.

Notre approche actuelle consiste à développer l'utilisation de plastifiants sans phtalates, à favoriser les fournisseurs utilisant des technologies de fabrication plus récentes ayant un impact moindre sur l'environnement, à utiliser des matières premières et des additifs répondant à des normes élevées en matière de durabilité, de conception et de performances techniques, conformément aux principes Cradle to Cradle®, et à promouvoir le recyclage des revêtements de sol contenant du PVC, notamment par le biais de notre programme ReStart®.

Par exemple, l'usine Tarkett de Clervaux au Luxembourg est certifiée EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Elle recycle les revêtements de sol en vinyle post-installation et post-utilisation collectés dans divers pays européens dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, ainsi que les déchets post-fabrication.

Par cette action et d'autres, Tarkett soutient Recovynil et VinylPlus qui participent à la promotion de la Circulaire Plastic Alliance de l'Union européenne sur les actions et engagements volontaires pour plus de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés soient utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025. Recovynil suit et vérifie le recyclage des déchets de PVC et l'utilisation du recyclat de PVC, en enregistrant la quantité de PVC recyclée en Europe. Recovynil est le principal contributeur à l'objectif de recyclage VinylPlus®, qui vise à recycler un million de tonnes de PVC par an d'ici 2030.

Tarkett a contribué aux travaux menés par l'OCDE sur la conception de plastiques durables. Le rapport de l'OCDE, "A Chemicals Perspective on Designing with Sustainable Plastics - Goals, Considerations and Trade-offs"<sup>1</sup>, qui comprend une étude de cas de Tarkett sur les revêtements de sol en vinyle, a été présenté en décembre 2021 lors d'un webinaire. Tarkett a partagé à travers le projet et le webinaire son expérience et sa pratique de l'éco-conception et de la mise en œuvre de solutions circulaires. Tarkett a mis en avant sa sélection attentive des matériaux avec une évaluation par un tiers des matières premières selon les principes Cradle to Cradle® ainsi que son approche consistant à développer le recyclage après utilisation avec le programme Tarkett ReStart® de collecte et de recyclage.

<sup>1</sup> <https://www.oecd.org/chemicalsafety/a-chemicals-perspective-on-designing-with-sustainable-plastics-f2ba8ff3-en.htm>

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

### 3.6.1.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement

Dans le cadre de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, nous nous sommes engagés à mener le changement pour développer une économie circulaire. Innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes en matière de qualité de l'air intérieur grâce à *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup> est au cœur de cet objectif qui donne la priorité à l'humain, pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir. L'approche de *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup> commence par la sélection des matériaux de qualité en appliquant les principes du Cradle to Cradle<sup>®</sup>.

**Tarkett travaille en étroite collaboration avec l'EPEA** (Environmental Protection Encouragement Agency faisant partie de Drees & Sommer), un institut de recherche fondé en 1987, **qui promeut la méthodologie de conception Cradle to Cradle**<sup>®</sup>. En utilisant cette méthodologie depuis 2010 pour toutes ses activités, Tarkett garantit non seulement la conformité aux exigences réglementaires de l'UE pour les substances chimiques selon REACH<sup>1</sup>, mais va plus loin en permettant l'optimisation des produits, en remplaçant les matériaux par d'autres qui peuvent être recyclés, améliorant les caractéristiques sanitaires et environnementales des produits. Les résultats de ces évaluations de matériaux nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant nos spécifications avec nos fournisseurs. De plus, cela permet au Groupe d'avoir une connaissance précise des impacts sanitaires et environnementaux de ses produits, et de les partager en toute transparence, en communiquant aux clients les impacts environnementaux et sanitaires sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Avec 34 usines dans le monde et un pipeline actif de produits nouveaux et améliorés, il y a toujours de nouveaux matériaux que nous devons évaluer. En 2021, face aux contraintes d'approvisionnement en matières premières, Tarkett s'est concentré sur l'évaluation d'un nouveau panel de plastifiants et de résines PVC, ainsi que sur l'évaluation de charges, de voiles de verre et de supports en polyester.

#### Zoom sur les indicateurs clés

##### Évaluations des matériaux sur le plan de la santé et de l'environnement

Afin de réaliser notre objectif d'utiliser des matériaux de qualité, bénéfiques pour nos clients et pour la planète, nous effectuons des évaluations de matériaux par une tierce partie. En 2021, Tarkett a évalué avec succès un grand nombre de nouvelles matières premières de fournisseurs suite à la nécessité de s'adapter aux contraintes du marché. Au total, 97 % de nos matières premières (représentant plus de 5,000 matériaux) sont évaluées par un organisme tiers (EPEA) pour leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement, selon les critères Cradle to Cradle<sup>®</sup>. Les 3 % de matériaux pour lesquels l'évaluation n'est pas encore terminée correspondent à diverses matières premières pour lesquelles Tarkett se procure des volumes relativement faibles, ce qui rend difficile l'obtention des informations nécessaires. De même, Tarkett est confronté à un défi lorsque les informations requises se situent au rang 2 ou rang 3 de la chaîne d'approvisionnement (rang 1 = fournisseurs directs ; rang 2 = fournisseurs de fournisseur ; etc.).

#### Une transparence radicale avec les Material Health Statements (MHS<sup>®</sup>)

Tarkett a élaboré, en collaboration avec l'EPEA, la *Material Health Statement* (déclaration sur les caractéristiques sanitaires des matériaux) afin de répondre aux besoins de l'industrie du bâtiment de disposer d'informations plus précises, de favoriser la collaboration en matière de développement durable et d'aller au-delà de la réglementation en fournissant des informations claires et transparentes sur le profil sanitaire et environnemental des matériaux utilisés dans nos produits, y compris les risques potentiels. L'outil MHS<sup>®</sup> répond aux demandes croissantes de l'industrie du bâtiment pour des informations plus détaillées sur le contenu des produits, dont elle a besoin pour répondre efficacement à l'évolution de la réglementation et aux programmes de construction durable, ainsi qu'à l'intérêt croissant des parties prenantes pour les impacts de l'environnement bâti sur la santé et l'environnement.

<sup>1</sup> REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) est un règlement de l'Union européenne, adopté pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent présenter les substances chimiques.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Le développement de la MHS® a suivi la collaboration de Tarkett avec l'EPEA sur les travaux d'évaluation des matériaux. Il a d'abord été lancé en 2016 en Amérique du Nord, puis étendu à l'Europe en 2018. Au-delà d'une simple liste d'ingrédients, une MHS® décrit avec précision la composition d'un produit et fournit l'information relative à la concentration de ses composants (molécules chimiques), leur rôle dans le produit et les risques éventuels sur la santé et l'environnement en cas d'exposition à ces substances, notamment pour l'utilisateur de revêtement de sol et les poseurs de sol. Le processus MHS® comprend plusieurs étapes :

- > **Inventaire des matériaux** : en collaboration avec nos fournisseurs, nous réalisons un inventaire des composants utilisés, jusqu'à 100 ppm (parties par million/0,01 %).
- > **Analyse des matériaux** : le niveau de risque de chaque composant est analysé selon les réglementations européennes REACH et CLP<sup>1</sup>, le « Green Screen List Translator » (GSLT), et à partir de plus de 100 autres listes de risques liés aux substances chimiques et sources scientifiques de données toxicologiques utilisées par l'EPEA.
- > **Évaluation des matériaux** : les matériaux sont évalués sur l'ensemble de leur cycle de vie, incluant l'approvisionnement, la fabrication, l'utilisation, et la gestion post-utilisation. L'impact de chaque substance chimique sur la santé et l'environnement est évalué en utilisant des informations éco-toxicologiques, de la littérature scientifique, des données des fournisseurs et résultats d'analyses. Le rôle de chaque substance dans le produit fini et ses effets en cas d'exposition sont également évalués.

- > **Vérification** : les MHS® sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.
- > **Optimisation** : nous nous efforçons alors de reformuler les produits selon les principes Cradle to Cradle® en sélectionnant des matériaux plus sûrs, sains et bénéfiques pour la santé humaine et l'environnement, et pouvant être recyclés.

L'outil MHS® a été développé dans le but de promouvoir la transparence totale des produits, en mettant à disposition de nos clients des outils d'information faciles à lire et à comprendre. En Europe, la MHS® va plus loin que les exigences de la réglementation européenne REACH, en fournissant de manière proactive des informations sur toutes les substances présentes dans le produit. Les documents MHS® ont une durée de validité de 2 ans, ce qui permet de prendre en compte toute nouvelle connaissance sur les substances chimiques utilisées et offre la possibilité d'améliorer les performances sanitaires du produit en modifiant les recettes.

<sup>1</sup> CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Comprendre et utiliser nos MHS

Code couleur attribué par EPEA, selon le degré de préoccupation

- No concern
- Moderate concern
- High concern – Task for material optimization
- Unknown concern - Task for knowledge development

“GreenScreen List Translator Score” et “GreenScreen Benchmark Score”, selon Toxnot, une classification américaine des produits chimiques

Commentaire de l'EPEA sur l'utilisation ou l'exposition à cette substance

Identificateur numérique unique attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) à chaque substance chimique décrite dans les publications scientifiques

Part du composant dans la formulation

Formulation du produit

Function	Component	CAS	Content	Rating	Comment	GS-LT GS-BM	REACH
Filler	Calcium carbonate	1317-65-3	< 50%	■		LT-UNK	✓
Polymers	Polyvinyl butyral	27360-07-2	< 40%	■	Polymers contributing to the build-up of the different layers, partially with a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Polylactic acid	9051-89-2		■		N.I.	✓
	Additional polymers with minor contributions	Proprietary 2		■		N.I.	✓
Plasticizers	2-Ethylhexanoic acid diester with triethylene glycol	94-28-0	< 10%	■	Plasticizers and additives with an annex role as plasticizers have for a part an agricultural origin and for another part a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Glycerides, castor-oil mono-, hydrogenated, acetates	736150-63-3		■		N.I.	✓
	Soybean oil, epoxidized	8013-07-8		■		LT-UNK	✓

REACH est le règlement européen sur la sécurité des produits chimiques et de leur utilisation

- ✓ Substance non-dangereuse ou taux <0,1%

Extrait de la MHS d'iD Revolution

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Tarkett a publié des MHS® pour une gamme de produits, notamment les revêtements de sol en vinyle, les dalles et planches en vinyle, les moquettes, le linoléum et le caoutchouc. À la fin de l'année 2021, Tarkett avait 28 MHS® actives ou en cours de renouvellement.

**Nous utilisons également d'autres outils d'information et de transparence sur nos produits,** selon les régions et les pays où nous opérons :

- > Les **déclarations environnementales produits (Environmental Product Declarations - EPDs)** sont préparées en Europe et permettent de partager des informations détaillées et essentielles (par exemple les émissions de gaz à effet de serre) pour comprendre l'impact environnemental d'un produit donné tout au long de son cycle de vie, selon un cadre et un processus de développement, vérification et communication standardisés. Elles sont très demandées par le marché en Europe, en particulier car elles permettent aux clients d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre des labels bâtiments durables (tels que LEED, BREEAM, DGNB, ou HQE). Des EPDs génériques sont réalisées par des associations professionnelles sur la base des informations consolidées des fabricants depuis 2013. En 2018 Tarkett a commencé à développer des EPDs spécifiques pour ses produits afin de fournir des informations plus précises et transparentes. En 2021, de nouvelles EPD spécifiques ont été publiées pour le revêtement de sol vinyle homogène iQ Natural de Tarkett avec du PVC bio-attribué produit à Ronneby (Suède) et pour les revêtements de sol vinyle hétérogènes Iconik et TX Habitat produits à Konz (Allemagne) et Clervaux (Luxembourg). Certains autres EPD spécifiques, comme l'EPD Omnisport de Tarkett, ont également été révisés en tenant compte des dernières données. De manière générale, Tarkett a publié des EPD spécifiques pour ses produits de revêtement de sol en vinyle, linoléum, stratifié, bois et moquette.
- > **En France**, sur demande, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), sont mises à disposition avec les informations sanitaires en plus des informations environnementales.
- > **En Russie**, Tarkett utilise le programme d'écolabel « *Vitality Leaf* », un écolabel (type I) conforme à la norme internationale ISO 14024, et qui est membre du *Global Ecolabelling Network*. Tarkett a adhéré au programme en 2009, complétant ainsi la procédure de certification volontaire qui comprenait une analyse du cycle de vie complet des produits. Tarkett a reçu l'écolabel pour toutes ses collections de vinyle et de stratifiés de marque.
- > **En Serbie**, Tarkett a obtenu en 2019, un écolabel (type I) pour son parquet puisque le produit et l'entreprise répondaient aux critères de réduction de la consommation de ressources, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de polluants dans l'environnement, de réduction de la production de déchets et de garantie de la recyclabilité du produit.

- > **En Australie**, Tarkett utilise les outils de certification Global GreenTag tels que LCARate, qui évalue les produits selon six critères principaux d'évaluation de développement durable et plus de vingt autres critères sociaux et de cycle de vie, et le programme EPD qui est conforme à la norme ISO 14025 ainsi que les programmes de construction écologique LEEDv4® et BREEAM®.
- > **En Amérique du Nord**, Tarkett a lancé Tarkett Floorprint<sup>SM</sup> avec un ensemble de 11 documents, un pour chaque grande catégorie de produits, détaillant toutes les données pertinentes et les informations de certification en un seul endroit pratique. En plus de partager les certifications de tierces parties, les documents Tarkett Floorprint comprennent des données sur les émissions de carbone pour chaque étape du cycle de vie du produit, la façon dont le produit participe à la santé et au bien-être des personnes, et la façon dont il réduit l'impact climatique en contribuant à une économie circulaire.
- > Les produits de revêtement de sol de Tarkett en Amérique du Nord ont également été ajoutés en 2021 à la plateforme Design for Health<sup>TM</sup> de MindClick. Cette plateforme permet aux architectes et aux designers d'accéder au programme d'évaluation des critères de développement durable de MindClick (MSAP) qui évalue les impacts sociaux et environnementaux tout au long du cycle de vie du produit. Tous les produits de revêtement de sol Tarkett évalués ont obtenu le statut de "Leader".
- > **Tarkett Sports' Fieldturf** publie ses systèmes de gazon artificiel dans la bibliothèque Mindful MATERIALS. Cette plateforme regroupe des informations sur les impacts des produits sur la santé humaine et l'environnement, ce qui permet aux praticiens de trouver les produits qui répondent le mieux aux exigences de chaque projet ou client.
- > Depuis 2011, la plupart de nos produits en Europe disposent en outre d'un **système d'étiquetage environnemental**, qui précise le pourcentage de contenu recyclé, l'absence de plastifiants contenant des phtalates, ainsi que les émissions totales de COV. Le label permet également d'identifier les produits éligibles à notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Depuis 2016 ce système a également été étendu à la Chine.



Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

### 3.6.1.3 Obtenir des certifications pour les produits

Dans le cadre des évaluations de produits effectuées par l'EPEA, un organisme d'évaluation accrédité pour la norme de certification Cradle to Cradle Certified®, Tarkett a obtenu plusieurs certifications Cradle to Cradle®. La certification C2C - Cradle to Cradle Certified® valide la démarche d'écoconception sur la base de cinq critères : la santé des matériaux, la circularité des produits, la protection de l'air pur et du climat, la gestion de l'eau et des sols, et l'équité sociale. A chaque critère est attribué un score de Basique à Platine (du plus faible au plus élevé : Basique, Bronze, Argent, Or, Platine), et le critère ayant obtenu le score le plus faible détermine le score global.

Tarkett a fait partie des premiers fabricants de revêtements de sol à recevoir des certifications C2C niveau Or pour certaines catégories de produits. En 2019, trois nouveaux produits de dalles moquettes AirMaster® ont été certifiés C2C niveau Or. Avec AirMaster®, la concentration de particules de poussière fines dans l'air est jusqu'à huit fois plus faible qu'avec les revêtements de sols lisses et quatre fois plus faible qu'avec une moquette standard. Les particules de poussière fines sont piégées par les fils spéciaux de la moquette jusqu'à ce qu'il soit temps de passer à nouveau l'aspirateur, ce qui contribue positivement à la qualité de l'air intérieur. Les AirMaster Nazca, AirMaster Salina et AirMaster Tierra sont tous fabriqués avec des matériaux de qualité, avec 100 % de fils Econyl® (100 % de contenu recyclé) et ont une sous-couche de dalles de moquette EcoBase® spécialement conçue pour le démontage et le recyclage.

**En 2021, Tarkett détenait 22 certifications C2C couvrant une large gamme de catégories de produits**, dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc, le bois et le gazon synthétique. Cinq de ces certifications C2C ont atteint le niveau Or, le plus élevé dans le secteur des revêtements de sol. La liste détaillée des produits détenant des certifications C2C est fournie en annexe du rapport RSE.

Certains de nos produits détiennent également d'autres certifications, telles que **FloorScore®** pour la qualité de l'air intérieur ou **Living Product Challenge Imperative** en Amérique du Nord. Par exemple, la sous-couche de moquette ethos® Modular with Omnicoat Technology™ de Tarkett a obtenu la certification Living Product Challenge Imperative de l'International Living Future Institute (ILFI) et la certification Cradle to Cradle Certified® niveau Argent. Le Living Product Challenge (LPC) est une certification rigoureuse qui encourage les fabricants à utiliser des matériaux sains, à optimiser la composition chimique des produits, à créer des environnements qui favorisent le bien-être, à favoriser l'économie circulaire et à soutenir un monde juste et durable. Le LPC est organisé en sept

domaines de performance appelés Pétales : Le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, les matériaux, l'équité et la beauté. Chaque Pétale a ensuite des exigences plus détaillées, appelées Impératifs. La certification des impératifs exige la réalisation d'au moins sept des vingt impératifs. En plus de la sous-couche de moquette ethos® Modular, notre collection de dalles de caoutchouc a aussi la certification ILFI LPC Imperative, les deux collections étant en mesure d'atteindre douze des vingt impératifs. En Amérique du Nord, Tarkett est donc le premier fabricant de revêtements de sol à obtenir la certification LPC Imperative pour les produits de revêtement de sol à surface souple et résiliente.

En veillant à ce que Tarkett obtienne une série de certifications de tierces parties, elle aide les architectes, les concepteurs et les développeurs de projets à atteindre les normes les plus élevées en matière de construction écologique - qu'il s'agisse de LEED (international), BREEAM® (Royaume-Uni), HQE (France) ou DGNB (Allemagne).

Par exemple, en 2021, le stade Mercedes Benz des Falcons d'Atlanta (États-Unis), doté d'une surface de jeu FieldTurf, a été le premier stade de sport professionnel à obtenir la certification LEED niveau Platinum aux États-Unis.

#### Exemple

##### Tarkett Amérique du Nord se qualifie en tant que fournisseur privilégié en matière d'environnement pour le secteur des soins de santé

En plus des certifications de produits, Tarkett est également reconnu par des programmes d'approvisionnement préférentiel. Par exemple, Tarkett Amérique du Nord a récemment été reconnu par Vizient, Inc, un leader dans l'industrie des achats groupés, comme fournisseur privilégié en matière d'environnement. Cette distinction montre que Tarkett est un acteur de la gestion des produits chimiques plus sûrs, de la conservation des ressources naturelles et de la gestion responsable des déchets. Vizient est une entreprise de soins de santé appartenant à ses membres aux États-Unis, qui fournit des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services d'amélioration clinique à ses membres. Vizient fournit des services à 5 000 membres de systèmes de santé à but non lucratif et à leurs affiliés, dont 1 360 hôpitaux de soins aigus. Elle s'efforce notamment de promouvoir les achats respectueux de l'environnement et les soins de santé durables.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

### 3.6.2 Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Tarkett est attaché aux principes de l'économie circulaire, un système régénérateur dans lequel les ressources utilisées sont continuellement réutilisées et recyclées, les émissions de carbone et les déchets sont minimisés, ce qui limite l'utilisation de matières premières vierges et l'impact sur notre planète. À ce titre, Tarkett soutient pleinement le "Pacte Vert pour l'Europe" de la Commission européenne, dans lequel l'économie circulaire est considérée comme l'un des principaux éléments constitutifs, réduisant la pression sur les ressources naturelles et agissant comme une condition préalable à la réalisation de la stratégie climatique 2050 de l'UE et à l'arrêt de la perte de biodiversité en promouvant le recyclage et en encourageant l'utilisation efficace de matériaux durables.

En 2021, le groupe de travail technique de la plateforme européenne sur la finance durable a publié des propositions à l'intention de la Commission européenne pour la poursuite du développement de la taxonomie de l'UE, incluant notamment des critères de sélection technique pour l'objectif environnemental lié à la transition vers une économie circulaire. Cette proposition soulignait les quatre principales voies pour réaliser cette transition, à savoir : (i) la conception et la production circulaires ; (ii) l'utilisation circulaire ; (iii) la valorisation circulaire ; et (iv) le soutien circulaire. Tarkett développe et contribue activement à toutes ces voies, avec une conception et une fabrication qui adoptent déjà une approche circulaire, avec des produits conçus pour être durables à l'usage, avec des services de collecte et de recyclage des revêtements de sol post-utilisation grâce au programme ReStart® de Tarkett, et avec des informations transparentes sur les produits, une collaboration active et des initiatives de sensibilisation.

Notre vision à long terme est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Pour y parvenir et devenir une entreprise véritablement circulaire, nous devons concevoir et fabriquer des produits avec de plus en plus de matériaux recyclés et nous devons également construire des solutions circulaires en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs. En 2019, Tarkett s'est fixé un objectif ambitieux pour mener à bien cette démarche : que nos produits contiennent en moyenne 30 % de matériaux recyclés en 2030, contre 10 % en 2018. Pour atteindre cet objectif, deux voies principales s'offrent à nous :

1. **Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires**, soit en recyclant les déchets post-fabrication, qui ne peuvent pas être évités, issus de notre processus industriel, soit, plus important encore, en s'approvisionnant en matières recyclées auprès d'autres industries. Les matières premières secondaires sont des matériaux recyclés qui peuvent être utilisés dans les processus de fabrication à la place ou en complément des matières premières vierges. L'utilisation de matières premières secondaires présente un certain nombre d'avantages, notamment une plus grande sécurité d'approvisionnement, une réduction de la consommation de matières et d'énergie, une réduction des impacts sur le climat et l'environnement et une réduction des coûts de fabrication<sup>1</sup>.
2. **Développer notre programme ReStart® pour collecter et recycler effectivement les revêtements de sol**, non seulement les chutes de pose, mais aussi après usage.

<sup>1</sup> Source: [Stratégie de l'UE pour les matières premières secondaires 2016](#)

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

### 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire

Nos **équipes de R&D** repensent la conception et la formulation de nos produits, en cherchant à utiliser davantage de matériaux recyclés sans compromettre les performances techniques et visuelles. Notre programme d'innovation mondiale, lancé en 2019, contribue à cet effort puisqu'il comprend un volet consacré au climat et à l'économie circulaire. Ensemble, les équipes réfléchissent aux moyens de concevoir des produits faciles à démonter et au développement de nouvelles technologies pour recycler les produits post utilisation.

> Par exemple, nous avons établi en Suède une solution interne pour **recycler tous les revêtements de sol vinyle homogènes Tarkett** produits à Ronneby (Suède) à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons aux clients. Les équipes Tarkett de notre usine de Ronneby (Suède), où sont produits nos revêtements de sol en vinyle homogène tels que iQ Surface, ont développé de nouvelles techniques pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène post-utilisation dans le cadre de nos efforts pour développer des solutions circulaires. Les équipes ont mis en place un procédé spécifique utilisant des produits chimiques à faible risque pour éliminer la colle et autres résidus des revêtements de sol usagés afin d'obtenir des granulés de vinyle propres pouvant être intégrés à un nouveau revêtement de sol homogène. Élément clé de la recherche, les granulés offrent les mêmes propriétés et les mêmes performances que les matières premières vierges, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et créer un impact moindre sur l'environnement avec des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie plus faibles, comparé à l'utilisation de matières premières vierges. Le défi consiste aujourd'hui à trouver suffisamment de matériaux post-consommation adaptés afin de répondre à la capacité du processus. Toutefois, des efforts de marketing et de relations publiques donnent des résultats et la sensibilisation des promoteurs immobiliers et des autres parties prenantes au concept circulaire de Tarkett pour les revêtements de sol en vinyle homogène ne cesse de croître.

Nos **équipes Achats** cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles, et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles.

> En 2021, Tarkett et l'entreprise environnementale suédoise Ragn-Sells, ont annoncé un partenariat innovant visant à développer des **charges minérales à bilan carbone négatif** pour les revêtements de sol en vinyle d'ici 2025. Le rôle principal d'une charge minérale

est d'apporter du poids et du volume au revêtement de sol. Elle joue également un rôle important dans les propriétés mécaniques telles que la rigidité du produit. Tarkett utilise chaque année plusieurs centaines de milliers de tonnes de charges minérales, dont la plupart sont des carbonates de calcium, pour ses solutions de revêtements de sol en vinyle. Le carbonate de calcium actuellement utilisé par Tarkett est déjà à zéro carbone net<sup>1</sup>. Le carbonate de calcium produit par Ragn-Sells devrait générer un bilan carbone négatif<sup>2</sup>. Le calcium est extrait de dépôts de cendres en Estonie et le carbonate de calcium est produit à l'aide d'une technologie de capture du carbone. Le lancement de la production est prévu en 2025, après la conception et la construction par Ragn-Sells d'un futur site en Estonie. Les deux entreprises partagent l'engagement à long terme d'être une force motrice dans la transition vers une activité et une société fondées sur l'économie circulaire, en développant et en mettant en œuvre des solutions durables qui réduisent les émissions de carbone, tout en soutenant un environnement sain. Pour Tarkett, ce projet a le potentiel de produire des revêtements de sol avec des matières premières qui contribuent à l'assainissement de l'environnement en Estonie tout en capturant le dioxyde de carbone. En conséquence, les revêtements de sol en vinyle de Tarkett auront une empreinte carbone plus faible et une quantité accrue de contenu recyclé.

> D'autres exemples comprennent l'approvisionnement **en craie recyclée, PVB (Poly butyral de vinyle) recyclé** et en couches post-industriels recyclées (pour plus de détails, voir la section 3.7.2.3 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries).

Nos **équipes de fabrication** s'adaptent pour créer et utiliser différents types de matières premières secondaires (déchets recyclés) tout en réalisant des performances d'efficacité et de qualité.

> Par exemple, notre centre de recyclage de revêtements de sol en vinyle sur notre site de **Clervaux (Luxembourg)** qui recycle les revêtements de sol post-installation ainsi que les déchets post-fabrication pour produire des matières premières secondaires qui sont utilisées sur place pour produire des sous-couches. Ces sous-couches sont ensuite incorporées dans la production de revêtements de sol finis à Sedan (France), Jaslo (Pologne) et Lenham (Royaume-Uni) ainsi qu'à Clervaux (voir également la section 3.7.2.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer).

<sup>1</sup> Zéro carbone net (également appelé carbone neutre) signifie qu'un produit stocke autant de gaz à effet de serre qu'il en libère au cours de son cycle de vie.

<sup>2</sup> Le carbone négatif signifie qu'un produit stocke plus de gaz à effet de serre qu'il n'en émet au cours de son cycle de vie.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

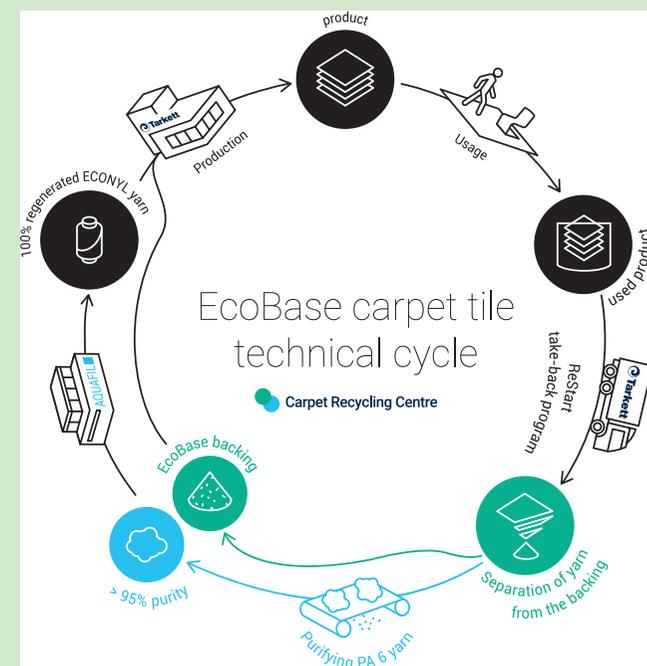
## Exemple

### Création d'une capacité interne de production de matières premières secondaires en partenariat avec le producteur de fil

L'installation de recyclage de moquettes de Tarkett à Waalwijk (Pays-Bas) permet à Tarkett de boucler entièrement le cycle de vie des moquettes commerciales en Europe, en partenariat avec Aquafil. À notre connaissance, Tarkett est le seul fabricant de moquettes en Europe à y parvenir. Le centre de recyclage est en mesure de générer deux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette), puis de les recycler et les transformer en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette.

Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95 %. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré Econyl®. La dalle de moquette composée d'une sous-couche EcoBase® et de fil de nylon PA6 est recyclable à 100 %. Par ailleurs, recycler les dalles de moquette composées d'une sous-couche EcoBase® et de fil Econyl® permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 84 % par rapport à l'incinération[1]. Tarkett s'approvisionne en fils de nylon PA6 et Econyl® d'Aquafil depuis plus d'une décennie et utilise Econyl® dans ses dalles de moquette Desso AirMaster par exemple. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées de la production en économie circulaire de dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits pour les dalles avec sous-couches EcoBase®. En 2021, Tarkett a rafraîchi sa collection de dalles de moquette Desso Verso avec une nouvelle couleur contemporaine utilisant le fil PA6 avec 75 % de contenu recyclé au lieu de zéro, ainsi qu'en adoptant le sous-couche EcoBase®. Tarkett a également lancé les collections Serene, Serene Colour, AirMaster Savera et AirMaster Savera Shade avec le fil Econyl® 100% régénéré. Tous ces produits sont certifiés Cradle® niveau Argent.

[1] Uniquement sur la base de l'étape de fin de vie au Centre de Recyclage des Moquettes de Tarkett, pour le même produit, vérifié en externe par Bureau Veritas.



Nos équipes marketing et commerciales travaillent en collaboration avec la logistique pour développer et mettre en place des services de reprise et de recyclage au meilleur coût pour nos clients grâce à notre programme ReStart®.

- > Par exemple, en 2021, nous avons collaboré avec IKEA pour collecter et recycler les revêtements de sol usagés de leurs magasins de Stockholm (Suède) et d'Arlon (Belgique). Plus de 14 500 m<sup>2</sup> de matériaux ont été collectés puis traités dans notre centre de recyclage situé à Ronneby (Suède). (voir pour plus de détails la section 3.7.2.2 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage).

Nos experts s'engagent également auprès de nos clients, des architectes et des designers, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des autorités publiques et des ONG, pour promouvoir une plus grande collaboration dans l'identification et l'expérimentation de solutions et dans la nécessité de développer un cadre politique et économique en faveur d'une économie circulaire.

- > Par exemple, en Europe et en Amérique du Nord nos équipes partagent leurs connaissances et construisent des approches collaboratives avec le programme d'économie circulaire de la Fondation Ellen MacArthur (pour plus de détails, voir la section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire).

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

### 3.6.2.2 Appliquer les principes, méthodes et outils de conception pour une économie circulaire

**Tarkett applique les principes Cradle to Cradle® (C2C - « du berceau au berceau ») dès la conception de ses produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits, jusqu'à l'installation, l'utilisation, la maintenance, la fin d'usage et la récupération des produits.** La philosophie *Tarkett Human-Conscious Design®* et la méthodologie d'éco-conception de Tarkett visent, dès l'amont d'un processus de conception, à intégrer plusieurs aspects - économique, performance, respect de l'environnement et de la santé -, et ce à différentes étapes du cycle de vie<sup>1</sup> du produit. L'ensemble des impacts sur la santé et l'environnement sont étudiés et évalués, et la démarche nécessite la participation de nombreux métiers au sein de l'entreprise : recherche & développement, marketing, achats, production, qualité, parmi d'autres.

**Notre processus de développement de nouveaux produits (NPDP), qui est en place depuis plusieurs années, comporte des questions sur le respect du développement durable et la prise en compte de l'économie circulaire dès la phase initiale de conception.** Ces critères, en ligne avec la méthodologie Cradle to Cradle® ont été intégrés dès la phase de conception et de développement d'un nouveau revêtement de sol. Ce processus favorise d'une part la sélection de matières premières de « qualité » (c'est-à-dire des matériaux définis positivement selon les critères d'évaluation C2C) pour la composition du produit et d'autre part la conception du produit pour qu'il soit recyclable (c'est-à-dire éligible à la collecte post-installation et en fin d'usage dans le cadre de notre programme ReStart®, pour être ensuite recyclé dans l'un des centres de recyclage de Tarkett). Le respect de ces exigences du NPDP nous permet de cibler dès le départ une éventuelle certification C2C.

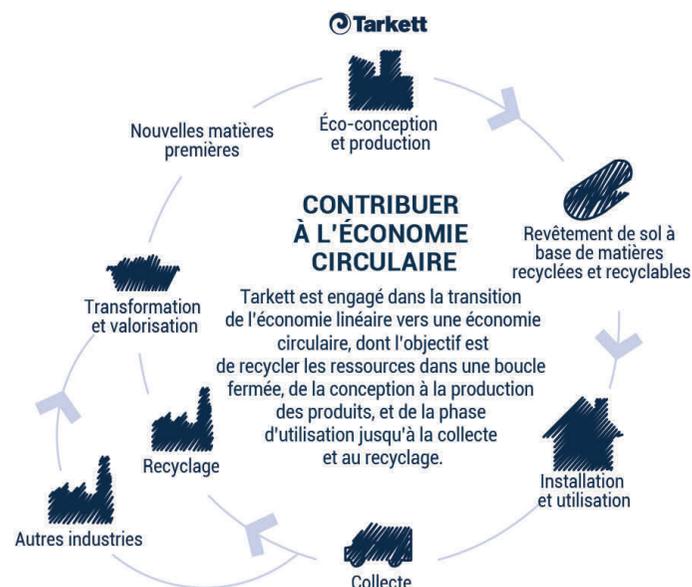
Nous utilisons également **l'analyse de cycle de vie (ACV), un des outils pour évaluer l'impact environnemental d'un produit.** Cette méthode normalisée (ISO 14040 et ISO 14044) permet de connaître et de comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie ou en fin d'usage (mise en décharge, recyclage...) en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport. Notre Division EMEA est équipée d'un logiciel pour effectuer des ACV systématiques et réaliser des déclarations environnementales produits spécifiques.

Tous ces principes, méthodes et outils appliqués par Tarkett font partie intégrante du même concept et sont basés sur les piliers suivants :

> **Des matériaux de qualité** : sélectionner des matériaux respectueux de la santé et de l'environnement (recyclés, renouvelables, ne contribuant pas à la raréfaction des ressources, et dont le cycle de vie entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre) ;

- > **Gestion des ressources** : favoriser une utilisation optimisée et raisonnée des ressources dans toutes les étapes de production, tout en protégeant l'environnement (minimisation de la consommation d'eau et d'énergie et de la génération des déchets durant la fabrication & réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 à Scope 3) ;
- > **Qualité de l'air intérieur et espaces sains**: contribuer à la santé et au bien-être des personnes pendant la phase d'utilisation et d'entretien du produit (ex : produits à faible émissions de COV, sans phtalate) ;
- > **Recyclage** : recycler les produits en fin d'usage (par exemple : chutes d'installation de revêtements de sols, revêtements usagés en fin de vie, déchets issus d'autres industries) afin d'éliminer les déchets, tout en contribuant à la conception de nouveaux produits avec des matériaux recyclés de qualité qui limitent les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie.

L'objectif ultime de cette approche décrite ci-dessous (voir infographie) est de concevoir des produits contribuant à la santé, au confort, au bien-être, et à la sécurité des personnes tout en préservant le capital naturel de la planète.



<sup>1</sup> Norme NF X 30- 264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

### 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire

L'évolution vers une économie circulaire comporte de nombreux défis techniques, logistiques et économiques. Tarkett est convaincu que la meilleure façon de réaliser nos ambitions en matière d'économie circulaire et de surmonter la complexité de ces défis est de travailler avec d'autres organisations dans une approche collaborative.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des institutions telles que l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), et des entreprises et organismes spécialisés sur le sujet, telle que Veolia en France pour notre programme ReStart®, Carpet Recycling UK au Royaume-Uni, l'AGPR en Allemagne, un site de recyclage de revêtements de sol usagés en vinyle, ou encore Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association professionnelle favorisant le recyclage de moquettes et tapis dont Tarkett est membre fondateur.

Tarkett France a rejoint d'autres fabricants de matériaux de construction afin de créer Valobat en juillet 2021. Valobat contribuera au développement de l'économie circulaire avec la collecte et le recyclage des matériaux de construction en France. L'éco-organisme à but non lucratif apportera à ses adhérents une solution pour répondre aux nouvelles obligations de responsabilité élargie du producteur (REP) en France. La loi française de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et au développement de l'économie circulaire imposera aux fabricants de produits et matériaux de construction d'organiser ou de déléguer la gestion de la collecte et du recyclage des déchets en fin de vie.

En septembre 2021, le Directeur du Développement Durable de Tarkett a partagé son expérience pratique et son point de vue sur la transition vers une économie circulaire lors de la conférence en direct sur LinkedIn et Youtube "Exponential Climate Action Summit III" sur la circularité et la course vers zéro. L'événement - qui a touché 8,3 millions de téléspectateurs dans le monde - s'est concentré sur les défis, les opportunités et les solutions créatives concernant la circularité et l'efficacité des ressources, en explorant le rôle que la circularité peut jouer à travers les chaînes de production dans la "Race to Zero". La "Race to Zero" est une campagne mondiale soutenue par les Nations unies, qui rassemble les acteurs non étatiques, notamment les entreprises, les villes, les régions, les institutions financières et les établissements d'enseignement, afin qu'ils prennent des mesures rigoureuses et immédiates pour réduire de moitié les émissions mondiales d'ici à 2030 et créer un monde sans carbone plus sain et plus juste à temps.

Tarkett a contribué avec d'autres organisations françaises à la promotion de l'économie circulaire lors de l'Expo Dubaï 2020 qui se tiendra entre octobre 2021 et mars 2022 à Dubaï. Le rapport publié pour l'occasion "Les Carnets de Dubaï : Le groupe de travail sur l'économie circulaire", explique le concept d'économie circulaire, les catalyseurs de la transition et présente des exemples concrets d'actions.

En 2021, Tarkett a participé à Circulytics 2.0 pour la deuxième année consécutive. Cette initiative menée par la Fondation Ellen MacArthur note l'engagement et l'action des entreprises pour la transition vers une économie circulaire. Le score global de Tarkett s'est amélioré, passant de C à B-, confirmant l'adoption par Tarkett de pratiques commerciales adaptées à l'économie circulaire. Tarkett a notamment obtenu un score A dans la section "Enablers", confirmant que sa stratégie, son innovation et son engagement externe sont alignés sur la transition vers une économie circulaire. Tarkett a activement contribué ces dernières années au travail de la Fondation sur la promotion de la transition vers une économie circulaire, en rejoignant le réseau de la Fondation Ellen MacArthur, en 2013, suite à la publication en 2012 et 2013 de deux rapports sur l'économie circulaire par la Fondation, dont le second identifiait des économies possibles de 700 milliards de dollars US grâce à l'économie circulaire des matières premières<sup>1</sup>

En 2021, avec l'assouplissement des restrictions sanitaires liées au COVID-19, il y a eu de nouvelles occasions de se rencontrer physiquement pour partager et s'engager sur les défis et les opportunités d'une économie circulaire. Nos équipes étaient donc présentes physiquement ou virtuellement, en fonction de la situation locale, continuant à partager leurs expériences, à explorer de nouvelles solutions et à plaider pour une approche circulaire dans le cadre de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, et de sa volonté de « Changer la donne » (« *Change the game* »), avec l'économie circulaire :

Au **niveau européen**, nous sommes activement impliqués dans un certain nombre de différents forums pour partager notre expertise, notre expérience et aussi notre compréhension aiguë des défis, dans le but de promouvoir des solutions et des cadres qui aideront à une transition plus rapide vers une économie circulaire. Par exemple :

- > Tarkett a fait partie d'un panel d'experts examinant la responsabilité élargie du producteur (REP) dans le secteur du textile dans le cadre d'un Dialogue circulaire de l'UE en 2021. La Commission européenne considère la REP comme une mesure réglementaire visant à promouvoir les textiles durables et le traitement des déchets textiles conformément à la hiérarchie des déchets.
- > Tarkett a parlé de ses efforts en faveur d'une économie circulaire aux côtés de députés européens lors de deux événements de Globe EU, d'abord en mai sur le thème « Récupérer les ressources des produits en fin de vie dans une économie circulaire », puis en septembre sur le thème Whole Life Carbon aux côtés du World Green Building Council (WGBC) qui a parlé de son projet Building Life. Dans la perspective de la COP26, le World Green Building Council a lancé le projet #BuildingLife afin de galvaniser l'action climatique dans l'environnement bâti par le biais d'initiatives privées et publiques. Le projet #BuildingLife se concentre non seulement sur les émissions opérationnelles des bâtiments, mais aussi sur le CO<sub>2</sub> incorporé qui résulte des phases de fabrication, de transport, de construction et de fin de vie des actifs bâtis.

<sup>1</sup> Source: Ellen MacArthur Foundation "Towards the Circular Economy Vol. 2: opportunities for the consumer goods sector", Janvier 2013

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

- > Soutien à l'initiative de la fiche de circularité des produits (PCDS) lancée par le Ministère de l'Economie du Luxembourg en 2019. Une initiative qui vise à développer un modèle standard de l'industrie pour les données circulaires sur les produits afin de fournir des données fiables sur les propriétés des produits circulaires tout au long de la chaîne de valeur, des matières premières aux produits finis, de la phase d'utilisation au recyclage. Il est prévu que le PCDS favorise un langage commun sur la manière de décrire les caractéristiques de circularité ; permette des solutions informatiques adaptables, lisibles par machine et peu coûteuses ; promeuve des données ouvertes et des solutions open source ; encourage la conception de produits circulaires et sains ; facilite la mise en œuvre de modèles commerciaux circulaires rentables ; et fournisse des informations sur la manière de réutiliser les produits à la fin d'un cycle d'utilisation. En 2021, ce travail a été partagé avec l'ISO afin d'élaborer une norme internationale.
- > Tarkett a fait part de ses progrès en matière d'économie circulaire lors de la conférence annuelle d'Ecopreneur.eu, la fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles qui encourage l'économie circulaire en Europe.
- > Participation à l'**Alliance circulaire des plastiques** (*Circular Plastics Alliance*) de l'UE via l'adhésion de Tarkett à VinylPlus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis (*European Carpet and Rug Association*) et à l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). La *Circular Plastics Alliance* rassemble les acteurs publics et privés des chaînes de valeur des plastiques pour promouvoir des actions et des engagements volontaires en faveur de davantage de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés seront utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025, ce qui représente une augmentation de plus de 150 % par rapport à 2016.
- > Participation à la plateforme d'économie circulaire de l'**Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients** (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). L'objectif de la plate-forme est de développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol utilisés.
- > Tarkett s'est associé à Dezeen en décembre 2021 pour une conférence en ligne en direct explorant la durabilité et la circularité dans le design. Aux côtés de Tarkett, des panélistes d'Ikea et de Wald ont discuté de sujets tels que la manière dont les designers peuvent concevoir des produits durables à grande échelle. Tarkett a insisté sur la nécessité d'agir et a partagé ses solutions, telles que la sélection circulaire de Tarkett, qui peuvent aider les concepteurs et les clients à passer à une économie circulaire. La

conférence organisée par Dezeen, un magazine d'architecture, d'intérieur et de design populaire et influent, qui compte plus de trois millions de lecteurs mensuels et six millions d'adeptes sur les médias sociaux, était intitulée « L'aspect durable rencontre le style : comment les défenseurs du design peuvent guider les consommateurs dans leur parcours circulaire ».

En **Pologne**, Tarkett a contribué à la semaine circulaire 2021 à l'ambassade de Suède, abordant, avec Ikea et Electrolux, la manière d'accélérer l'économie circulaire en Pologne.

Au **Royaume-Uni**, Tarkett a fait la promotion de la sélection circulaire de Tarkett, qui regroupe tous les produits pour lesquels Tarkett dispose actuellement d'un système de collecte local opérationnel, et où le matériau collecté est recyclé en nouvelle matière première pour les futurs revêtements de sol Tarkett. Cela a été une nouvelle occasion de développer le dialogue sur les actions de Tarkett en faveur de l'économie circulaire, avec le programme ReStart® de Tarkett et ses produits qui sont recyclables et contiennent des matériaux recyclés.

Aux **États-Unis**, Tarkett participe aux travaux du Vinyl Sustainability Council (VSC) visant à promouvoir le recyclage post-consommation. Tarkett préside le groupe de travail V-Cycle qui, en 2021, a fixé un nouvel objectif pour l'industrie : augmenter le recyclage de 10 % par rapport aux chiffres de 2016 d'ici 2025. Le groupe de travail collabore actuellement à l'élaboration d'une feuille de route pour atteindre l'objectif de recyclage à long terme, notamment en relevant certains défis. Le Vinyl Sustainability Council (Conseil pour la durabilité du vinyle) a été créé afin de faire avancer les efforts de l'industrie du vinyle en ce qui concerne le développement durable et les enjeux de sensibilisation et de défis techniques en Amérique du Nord. Les membres du VSC travaillent ensemble au développement et à la mise en œuvre de meilleures pratiques et d'innovations conduisant à une amélioration continue dans l'ensemble de l'industrie, tout en faisant la promotion de ces réalisations auprès des principales parties prenantes.

Tarkett a également participé à la rencontre 2021 du Conseil américain du bâtiment durable (US Green Building Council - USGBC) sur l'économie circulaire et la manière de créer un système en boucle fermée qui développe des produits à partir de matériaux recyclés pour les désassembler et les réutiliser.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

## Exemple

### Tarkett préside la Commission Économie Circulaire de l'AFNOR (France) depuis 2019

En 2019, l'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** a lancé un nouveau comité (**ISO/TC323**) pour travailler à l'**élaboration d'une norme sur l'économie circulaire**. Tarkett a contribué, en tant que membre de la délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), à la réunion du Comité technique qui s'est tenue à Paris avec 47 pays et 120 experts. L'idée initiale du comité est venue de l'AFNOR, membre de l'ISO pour la France, où des représentants d'entreprises de nombreux secteurs, dont Tarkett, ont élaboré la norme AFNOR sur la gestion de projets d'économie circulaire XP-X30-901 pour assister et guider les projets assurant le passage d'un modèle d'économie linéaire à un modèle d'économie circulaire tout en tenant compte des effets de la raréfaction des ressources et de la biodiversité, du changement climatique et des aspects sociaux des modes de consommation. Depuis 2019, un expert de Tarkett a présidé le comité de normalisation de l'AFNOR sur l'économie circulaire. Le Comité technique 323 de l'ISO couvre la normalisation dans le domaine de l'économie circulaire en vue d'élaborer des exigences, des cadres, des lignes directrices et des outils de soutien pour la mise en œuvre de projets d'économie circulaire. En 2021, le comité technique de l'ISO a commencé à travailler sur une fiche de circularité des produits suite à une proposition du Luxembourg. Elle capitalise sur les travaux de recherche lancés par le ministère de l'Économie du Luxembourg, auxquels Tarkett a activement contribué, et posera les bases du concept de passeport produit et matériau, pour lequel une approche standardisée est nécessaire afin de faciliter le développement d'une communication transparente sur la circularité des produits.

## 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
<b>Changement climatique et dommages causés à l'environnement</b> (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	> Réduction combinée des émissions de GES des Scopes 1+2+3	Pourcentage de réduction des émissions de GES combinées des Scopes 1, 2 et 3	-	-	-	-30 % vs 2019	3.7.1	 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
	> Emissions de GES Scope 1 et 2 : projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables) > Emissions de GES Scope 3 : augmenter la part des matières premières recyclées pré et post-consommation, développer la reprise et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2	-27 % vs 2019	-18 % vs 2019	-	-50 % vs 2019		
<b>Volatilité du prix des matières premières</b> (les fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)	> Projets d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production	Intensité énergétique (kWh/m <sup>2</sup> )	4,19 kWh/m <sup>2</sup>	4,00 kWh/m <sup>2</sup>	4,09 kWh/m <sup>2</sup>	-	3.7.1.1.	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
	> Développement des énergies issues de sources renouvelables sur les sites de production et de l'approvisionnement en électricité renouvelable	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	38 %	27 %	28 %	-	3.7.1.2	
	> Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtements de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries	Pourcentage de matières premières d'origine recyclée <sup>1</sup>	15 %	13 %	12 %	30 % en 2030	3.7.2.3	 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

<sup>1</sup> Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Objectif 2030	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
								
<b>Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire</b> (le manque de recyclabilité et de recyclage efficaces des produits de revêtement de sol et surfaces sportives en fin de vie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le processus de développement des nouveaux produits (NPDP) pour assurer la recyclabilité des nouveaux revêtements de sol</li> <li>&gt; Collecte et recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®)</li> <li>&gt; Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtement de sol post-installation / post-utilisation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries</li> </ul>	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart®	3 200 tonnes	3 000 tonnes	3 300 tonnes	-	3.7.2.2	
								
								
<b>Changement climatique et dommages causés à l'environnement</b> (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Programme World Class Manufacturing (WCM)</li> <li>&gt; Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001</li> <li>&gt; Plans d'intervention d'urgence mis en place sur nos sites de productions</li> <li>&gt; Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)</li> </ul>	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	82 %	81 %	85 %	-	3.4 3.7	
<b>Indisponibilité, perturbations, dommages sur site</b> (accidents industriels, ex. : les incendies et la pollution ; les impacts des catastrophes naturelles, ex. : les inondations)							Annexe	

## Répondre à l'urgence climatique

195 pays ont signé l'accord de Paris lors de la conférence des Nations unies sur le climat COP 21 en 2015, s'engageant à maintenir les températures mondiales « bien en dessous » de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et à « s'efforcer de les limiter » à 1,5 degré Celsius. Depuis lors, les discussions et les travaux se poursuivent au niveau mondial et au niveau local afin de mettre en œuvre les politiques, stratégies et actions nécessaires pour atteindre cet objectif. En août 2021, le GIEC a publié la première partie de son sixième rapport d'évaluation (AR6) sur les fondements scientifiques du changement climatique, indiquant que la température à la surface du globe continuera d'augmenter au moins jusqu'au milieu du siècle dans tous les scénarios d'émissions et que le réchauffement planétaire de 1,5°C et 2°C sera dépassé au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et d'autres gaz à effet de serre n'interviennent dans les prochaines décennies. Cette constatation a attiré l'attention de la Conférence des Nations unies sur le climat COP26, qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni) en novembre 2021 et où les pays se sont réunis dans le but de garantir des émissions mondiales nettes nulles d'ici le milieu du siècle et de s'engager à maintenir la limite de 1,5°C à portée de main.

Tarkett reconnaît pleinement l'urgence et a révisé en 2021 son objectif de réduire les émissions de GES du groupe de 30 % sur l'ensemble de la chaîne de valeur (d'ici 2030 contre 2019). Il s'agit d'un changement important car non seulement Tarkett s'engage à une réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre, mais l'objectif inclut désormais les émissions en amont et en aval du scope 3<sup>1</sup>, qui sont 10 fois supérieures aux émissions combinées des scope 1 et scope 2 de Tarkett (l'objectif précédent était de réduire l'intensité des émissions de GES des scope 1 et scope 2).

Ce nouvel objectif climatique s'ajoute à l'objectif existant, fixé en 2019, de réduire les émissions de la chaîne de valeur en triplant la part du contenu recyclé des matières premières de Tarkett d'ici 2030 par rapport à 2018 (30 % contre 10 %). Ces nouveaux objectifs s'appuient sur le premier engagement pris par Tarkett en 2013 de réduire l'intensité de ses émissions de GES (Scope 1 & Scope 2 kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010, ce que Tarkett a réalisé en ayant réduit l'intensité de ses émissions de GES de 26,8 % à la fin de 2020.

Nous savons que ces objectifs climatiques sont difficiles à atteindre. Ils nécessitent des innovations importantes afin de réduire l'empreinte carbone de chaque produit, une collaboration avec les fournisseurs pour découvrir de nouvelles solutions, ainsi que des partenariats avec les clients pour assurer la collecte et le recyclage de nos sols et surfaces sportives en fin de vie.

Mais ces objectifs offrent une opportunité de mener la transition vers un avenir d'économie circulaire nette zéro.

Cette transition est également encouragée et portée par l'Union européenne qui reste à la pointe de l'action publique en poursuivant la mise en œuvre du Pacte Vert pour l'Europe. En 2021, la loi européenne sur le climat a été adoptée, fixant un objectif juridiquement contraignant de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et la plateforme de l'UE sur la finance durable a présenté des propositions pour la taxonomie de l'UE sur la transition vers une économie circulaire ainsi que les autres objectifs environnementaux de l'UE.

### En 2021, Tarkett a continué à prendre des mesures concrètes pour faire face à l'urgence climatique :

- > en fixant un nouvel objectif de réduction de 30 % de nos émissions combinées de GES de scope 1, scope 2 et scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019. Cela inclut un objectif spécifique de réduction des émissions de GES des scope 1 et scope 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019, ce qui est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C. Les nouveaux objectifs ont été établis conformément à la norme du GHG Protocol et à la méthodologie et aux critères de la Science-Based Target Initiative (SBTi)<sup>2</sup>, avec l'aide de Carbone 4, un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans les stratégies à faible émission de carbone et l'adaptation au changement climatique ;
- > en évaluant l'impact des investissements sur la consommation d'énergie et l'empreinte carbone grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'approbation des investissements qui applique un prix fictif du carbone de 250 euros/tonne de CO<sub>2</sub>
- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 résultants de nos activités de production par l'achat d'électricité renouvelable, l'utilisation d'autres énergies renouvelables telles que la biomasse et l'application d'autres techniques de management environnemental facilitées par notre programme WCM et
- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3, notamment par l'éco-conception des produits afin de réduire l'empreinte carbone, d'augmenter le contenu recyclé et d'anticiper le recyclage en fin de vie ; mais aussi par l'engagement avec nos fournisseurs, afin de réduire les émissions de GES associées à la production de matières premières, et avec nos clients en vue de construire une économie circulaire avec la collecte et le recyclage après utilisation.

Tarkett estime qu'il est également de la responsabilité de nos gouvernements d'accélérer le développement de réglementations ambitieuses et incitatives afin d'assurer la transition vers une économie circulaire de tous les acteurs économiques, non seulement des fabricants, des consommateurs, mais aussi des pouvoirs publics par la promotion de marchés publics intégrant des critères d'économie circulaire.

<sup>1</sup> Les émissions de GES du scope 3 provenant des biens et services achetés et du traitement de fin de vie des produits vendus, des catégories qui représentent plus des deux tiers des émissions totales du scope 3

<sup>2</sup> Tarkett a soumis en février 2022 son objectif à la Science-Based Target Initiative (SBTi) pour validation

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

### 3.7.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

Tarkett encourage les techniques de management environnemental dans ses usines à travers le monde par le biais des conseils environnementaux de son programme World Class Manufacturing (WCM) et par la certification ISO 14001. Ce programme d'amélioration continue, dirigé par les coordinateurs locaux du WCM des divisions, les responsables WCM des usines et les responsables de l'environnement des usines, garantit que des mesures appropriées sont prises, ainsi que le suivi des indicateurs de performance clés, pour gérer les risques et les opportunités environnementaux identifiés. Le réseau environnemental WCM partage les progrès réalisés sur les indicateurs de performance clés, l'analyse des incidents environnementaux (par exemple, les accidents de pollution locale ou les quasi-accidents), ainsi que le partage et la reproduction des bonnes pratiques.

#### Exemple

##### Journée mondiale du développement durable - mobilisation des équipes sur le climat et l'économie circulaire

Tarkett a organisé sa première journée mondiale du développement durable lors de la Journée mondiale du climat, le 8 décembre 2021. Elle a été l'occasion de réitérer les objectifs de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire, ses réalisations à ce jour et ses principales actions à venir.

Un message vidéo détaillé du Directeur du Développement Durable de Tarkett - répondant également aux questions posées par les employés de Tarkett - explique les défis à relever, notamment la poursuite de l'efficacité énergétique dans les usines, la transition vers les énergies renouvelables et l'engagement avec la chaîne de valeur en vue de construire une économie circulaire avec plus de matériaux recyclés et plus de collecte et de recyclage ReStart® des revêtements de sol et des surfaces sportives post-utilisation.

Les guides, les procédures et les méthodes de WCM en matière d'environnement couvrent : le respect de l'environnement ; l'évaluation et l'atténuation des dangers et des risques environnementaux (toutes les formes de pollution potentielle - air, eau, sol, bruit ...) ; la gestion des incidents environnementaux (avec analyse des causes profondes) et des situations d'urgence ; la manipulation et la gestion des produits chimiques ; la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets (avec analyse de la consommation), la surveillance de l'environnement et le suivi d'indicateurs environnementaux ; et la formation en matière d'environnement.

> À la fin de 2020, 93 % des usines de revêtements de sol disposaient d'un système de management environnemental certifié ISO 14001. Les usines de surfaces sportives FieldTurf de Tarkett à Calhoun (États-Unis) et Botany (Australie) sont également certifiées ISO 14001.

Un objectif central et de longue date de la gestion environnementale de Tarkett a été et reste de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées. Tarkett a atteint son premier objectif fixé en 2013 pour réduire l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES Scope 1 & Scope 2 kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010, en réalisant une réduction de 26,8 % en 2020. En 2019, dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, Tarkett a annoncé un nouvel objectif de réduction de l'intensité de ses émissions de GES de 30 % supplémentaires d'ici 2030 par rapport à 2020. En 2021, Tarkett a révisé cet objectif pour réduire les émissions absolues de GES de Scope 1 et Scope 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019, s'alignant ainsi sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.

#### Tarkett applique les solutions suivantes pour atteindre ces objectifs :

- > améliorer l'efficacité énergétique grâce aux modifications et optimisations de nos procédés de fabrication ;
- > développer la production d'énergies renouvelables sur site (par exemple biomasse, géothermique, solaire) ;
- > acheter 100 % d'électricité à faible teneur en carbone (renouvelable ou nucléaire).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

### Zoom sur les indicateurs clés

#### Changement climatique

En 2021, Tarkett a continué à faire de solides progrès vers son nouvel objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 et Scope 2 de 50 % d'ici 2030 par rapport à 2019, ces émissions absolues étant désormais en baisse de 27 %. Par rapport à 2020, les émissions Scope 1 et Scope 2 ont diminué de 11 %, malgré un contexte d'augmentation de la production. Cela est principalement dû à l'achat croissant d'électricité renouvelable et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'intensité des émissions de GES de Scope 1 et Scope 2 (émissions de GES, associées à la consommation d'énergie de production, par mètre carré de produit manufacturé) en 2021 a atteint 0,67 kgCO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>, ce qui représente une réduction de 11 % par rapport à 2020.

Les émissions absolues de GES de Scope 1 et 2 liées à la consommation de combustibles et à la consommation d'électricité et de vapeur achetée sur nos sites de production en 2021 sont en baisse de 44 % par rapport à 2010, à 177 466 tonnes de CO<sub>2</sub>eq, ce qui correspond à une réduction de plus de 140 k tonnes de CO<sub>2</sub>eq. Cela correspond aux émissions annuelles de GES de 21 000 habitants européens (EuroStat a indiqué en 2021 que l'empreinte carbone totale de l'UE-27 était égale à 6,7 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne en 2019).

Total des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO<sub>2</sub>eq)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

### 3.7.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Tarkett s'est engagé à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire les coûts. Toutes les usines suivent et rapportent leur consommation d'énergie chaque mois, elles cartographient et analysent la consommation et mettent en œuvre des mesures d'économie d'énergie qui comprennent l'efficacité énergétique dans les processus de production (récupération de chaleur, remplacement des équipements, optimisation des processus, refroidissement...) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments (chauffage, éclairage, isolation...).

Le programme WCM renforce les capacités des usines afin d'éviter toute source de gaspillage, notamment en améliorant l'efficacité énergétique. Les coordinateurs WCM des divisions et les responsables WCM des usines partagent les bonnes pratiques et encouragent la mise en œuvre de plans d'action pour réduire la consommation d'énergie et atteindre une plus grande efficacité énergétique. Depuis 2011, la certification ISO 50001 reconnaît l'engagement des entreprises pour une meilleure maîtrise de l'énergie. En 2021, tous les sites européens de Tarkett employant plus de 250 personnes sont certifiés ISO 50001. Indépendamment des systèmes de certification, un certain nombre de nos sites appliquent déjà des pratiques répondant à des normes similaires aux normes ISO. Cela nous permet ainsi d'avoir notre propre retour d'expériences et d'identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

En 2021, la majorité de nos sites de production ont vu l'activité de production augmenter après le ralentissement observé en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, les équipes locales ont été mobilisées pour optimiser leurs procédés de fabrication et améliorer leur efficacité énergétique, afin de réduire leur consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué. Par exemple :

- > **Sur notre site de Kalush (Ukraine)**, les équipes ont mis en œuvre diverses solutions pour réduire la consommation d'énergie, notamment en installant des détecteurs de mouvement, des éclairages LED et d'autres équipements plus économes en énergie.
- > **Sur notre site d'Otradny (Russie)**, les équipes ont lancé plus de 20 nouvelles solutions d'économie d'énergie, ainsi que le suivi des actions (par exemple, l'amélioration de l'isolation, le remplacement des anciens échangeurs de chaleur) mises en œuvre en 2020 et identifiées en 2019 lors d'un atelier sur l'énergie organisé par WCM afin d'identifier les pertes d'énergie avec certains des meilleurs experts du groupe de Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie) et Bačka Palanka (Serbie).

- > **Aux États-Unis**, Tarkett travaille avec le programme "Meilleures usines" (*Better Plants*) du Ministère américain de l'énergie. Ce programme travaille avec des fabricants de premier plan en vue de renforcer leur efficacité, leur résilience et leur compétitivité économique en apportant des améliorations à l'efficacité énergétique. Les entreprises manufacturières et les organismes de traitement des eaux usées s'associent à *Better Plants* dans le but de fixer des objectifs spécifiques en matière de réduction de la consommation d'énergie, de l'eau et des déchets, et s'engagent à réduire l'intensité énergétique de 25 % sur une période de 10 ans dans l'ensemble de leurs activités aux États-Unis. *Better Plants* fournit un soutien sous forme d'assistance technique, d'outils, de ressources et de reconnaissance nationale pour aider les partenaires à atteindre leurs objectifs. En juin, Tarkett a examiné avec le programme *Better Plants* les résultats des évaluations précédentes et a discuté des prochaines étapes afin d'établir une feuille de route d'action pour améliorer l'efficacité énergétique.
- > **Sur notre site de Jacareí (Brésil)**, nos équipes ont inauguré une nouvelle ligne de dalles en vinyle de luxe (LVT) dotée d'une nouvelle technologie améliorant l'efficacité énergétique. La nouvelle ligne LVT utilise également davantage de matières premières secondaires recyclées, contribuant ainsi à l'autre objectif climatique de Tarkett, à savoir atteindre un contenu recyclé de 30 % d'ici 2030.

#### Zoom sur les indicateurs clés

##### Efficacité énergétique

L'intensité énergétique (consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué) a augmenté de 5 % en 2021 pour atteindre 4,19 kWh par m<sup>2</sup> (contre 4,00 kWh/m<sup>2</sup> en 2020, 4,09 kWh/m<sup>2</sup> en 2019 et 4,05 kWh/m<sup>2</sup> en 2018). C'est le résultat de la tendance générale du marché à privilégier les produits plus modulaires qui nécessitent plus d'énergie pour leur production par rapport aux produits en rouleaux. La poursuite du déploiement des mesures d'économie d'énergie a permis de limiter la hausse. Les équipes locales, avec le soutien du programme World Class Manufacturing de Tarkett continuent d'identifier et à mettre en œuvre des solutions pour réaliser des économies d'énergie. En 2021, 12 usines ont vu leur intensité énergétique s'améliorer, comme la production de vinyle à Jacareí au Brésil (-29 %), Florence Est aux États-Unis (-29 %) et Jaslo en Pologne (-5 %).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

### 3.7.1.2 Développer les énergies renouvelables

Développer l'utilisation de sources d'énergies renouvelables sur nos sites représente une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de Tarkett et notre impact sur le climat. Dans ce domaine, différentes initiatives sont déployées pour produire et utiliser des énergies renouvelables :

- > **Les déchets de bois issus de notre production sont utilisés comme biomasse** pour la production d'énergie dans sept de nos usines : Hanaskog et Ronneby (Suède) ; Narni (Italie) ; Orzechowo (Pologne) ; Kalush (Ukraine) ; Bačka Palanka (Serbie) et Mytishchi (Russie). La même consommation d'énergie utilisant le gaz naturel émettrait 14,7 kt CO<sub>2</sub>eq de plus d'émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, ce qui correspond à 8,3 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 pour 2021.
- > **L'énergie solaire est utilisée sur nos sites de production** de moquettes à Dendermonde (Belgique) et à Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de production de linoléum à Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique.

En complément des actions sur site, Tarkett encourage également l'utilisation de sources d'énergies vertes produites par des tiers, telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, ou en achetant par exemple de l'électricité certifiée renouvelable.

En 2021, quatre usines supplémentaires, en Suède (Ronneby et Hanaskog), en Pologne (Orzechowo) et en Allemagne (Abtsteinach), ont commencé à s'approvisionner en électricité renouvelable, ce qui porte le total à 12 usines qui s'approvisionnent en électricité 100 % renouvelable. Les autres sites sont Chagrin Falls et Middlefield (États-Unis), Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie), Dendermonde (Belgique), Waalwijk (Pays-Bas), Bačka Palanka (Serbie) et Jacareí (Brésil). L'ensemble permet d'éviter l'émission d'environ 63,1 kt CO<sub>2</sub>eq par an de gaz à effet de serre (base 2021 pour ces usines) l'équivalent de 35,5 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 pour 2021.

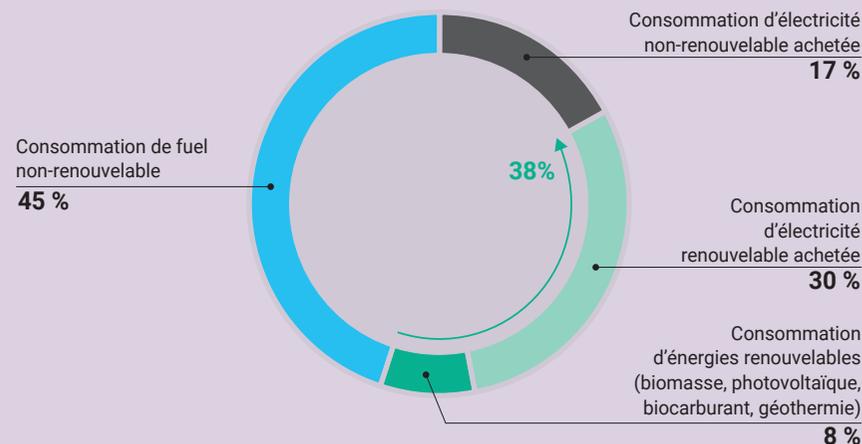
En plus de développer l'utilisation des énergies renouvelables, Tarkett cherche d'autres solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. L'un de ces exemples consiste à remplacer les systèmes de chauffage à combustible fossile par des systèmes électriques ou alimentés par la biomasse. En 2021, l'usine de Tarkett à Jacareí (Brésil) a changé la source d'énergie de sa presse à chaud, passant du gaz naturel à l'électricité, réduisant ainsi les émissions de GES associées. L'usine s'approvisionne en électricité 100 % renouvelable à partir de sources hydroélectriques, solaires et éoliennes. L'usine de Tarkett à Ronneby (Suède) a remplacé ses chaudières à combustible par des chaudières électriques, ce qui a permis d'économiser 2 320 tonnes de combustible par an et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 6 194 tonnes (sur la base de 2,67 tCO<sub>2</sub>/t de combustible). Parmi les autres avantages, on peut également citer l'élimination du risque de fuites de fioul, la suppression du transport et de la livraison du fioul et la mise à l'arrêt des cheminées de fumée bruyantes.

#### Zoom sur les indicateurs clés

##### Énergies renouvelables

La part d'électricité renouvelable a augmenté à 65% (contre 41% en 2020 et 42% en 2019), notamment grâce aux quatre usines supplémentaires qui s'approvisionnent désormais uniquement en électricité renouvelable. La part des autres énergies renouvelables, telles que la biomasse, dans le bouquet énergétique de Tarkett est restée stable, portant la part globale des énergies renouvelables à 38 % en 2021. Globalement, l'utilisation de la biomasse, des biocarburants et l'achat d'électricité d'origine renouvelable permettent d'éviter l'équivalent de quelque 77,7 kt CO<sub>2</sub>eq d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond à 44 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et Scope 2 de Tarkett en 2021. Tarkett a continué à réduire la part des énergies fossiles, avec la part des énergies à faible intensité de carbone (énergies renouvelables et électricité d'origine nucléaire) progressant de 4 % à 43 % en 2021.

##### Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (%)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2) sur nos sites de production

### 3.7.1.3 Réduire la consommation d'eau

Conscient de l'enjeu majeur que représente la préservation de cette ressource vitale, Tarkett gère dans le cadre de sa stratégie environnementale l'eau de manière responsable sur ses sites de production depuis de nombreuses années, même s'il n'y a aucun risque apparent de pénurie d'eau sur nos sites. Tarkett a réalisé d'importantes économies d'eau grâce à la mise en place de systèmes de réutilisation de l'eau en circuit fermé, à des changements de procédés, à l'optimisation et à une bonne maîtrise générale. La consommation d'eau est contrôlée et rapportée chaque mois, l'intensité de l'eau étant calculée et discutée dans le cadre de tableaux de bord environnementaux. Comme pour la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, les coordinateurs locaux WCM des divisions de Tarkett et les responsables WCM des usines aident à renforcer la capacité des usines à gérer l'eau de manière responsable par le biais de conseils, de formations, de partage de bonnes pratiques et de rapports réguliers. Les usines de Tarkett assurent également le

traitement approprié des eaux usées, en particulier lorsque celles-ci peuvent contenir des composés dangereux, soit par un traitement des eaux usées sur place, soit par un traitement externe par des prestataires de services spécialisés. Les eaux usées rejetées dans les installations de Tarkett sont régulièrement contrôlées pour s'assurer de leur conformité avec les exigences locales.

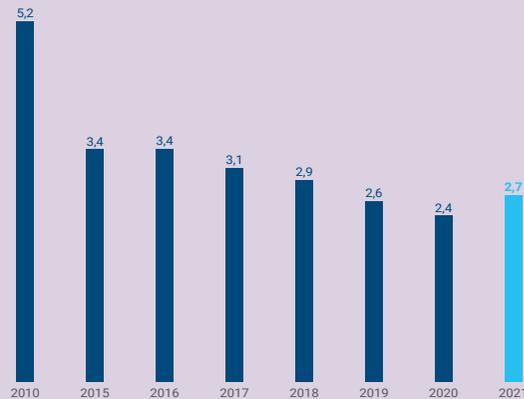
**En 2021, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur nos sites de production, par exemple :**

- > Dans notre usine de revêtements de sol en vinyle à **Otradny (Russie)**, un nouveau système de régulation de l'eau dans les lignes de production a été installé.
- > Dans notre usine de **Farnham (Canada)**, un nouveau système de traitement des eaux de process a été mis en place.

#### Zoom sur la consommation d'eau

En 2021, la consommation totale d'eau est en hausse par rapport à 2020, mais est toutefois inférieure de 2,7 % aux niveaux de 2019 pré-COVID-19 (0,71 million de m<sup>3</sup> en 2021, contre 0,63 million de m<sup>3</sup> en 2020, et 0,73 million de m<sup>3</sup> en 2019). L'intensité hydrique, mesurée par la consommation d'eau par m<sup>2</sup> de produit fabriqué, a légèrement augmenté par rapport à 2019 (2,7 l/m<sup>2</sup> en 2021, 2,4 l/m<sup>2</sup> en 2020, et 2,6 l/m<sup>2</sup> en 2019). L'une des principales solutions pour réduire l'intensité et la consommation d'eau consiste à équiper nos sites industriels qui utilisent de l'eau dans leur processus industriel d'un système d'eau en boucle fermée, c'est-à-dire à réutiliser un minimum de 98 % de l'eau utilisée. À ce jour, la mise en œuvre de systèmes d'eau en boucle fermée et d'autres solutions d'efficacité de l'eau a permis de réaliser 56 % d'économies d'eau (par rapport à 2010) et d'améliorer considérablement l'intensité hydrique (-51 % l/m<sup>2</sup> par rapport à 2010). La proportion de sites utilisant des systèmes d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de fabrication est restée constante en 2021, à 71 %.

Intensité de consommation d'eau (l/m<sup>2</sup>)



Part des sites ayant mis en place un circuit d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leur processus de production (%)



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Certaines de nos solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives contribuent en outre à réduire la consommation d'eau et de produits chimiques **pendant la phase d'utilisation de nos produits**.

Par exemple, notre gamme de revêtements de sol en vinyle iQ bénéficie d'une technologie unique de restauration de surface avec nettoyage par polissage à sec, permettant d'éliminer les petites rayures, et les traces d'usure de surface sont éliminées sans utiliser de produits chimiques ou d'eau, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur et à des économies importantes.

L'utilisation de nos gazons synthétiques en remplacement de la pelouse naturelle pour les terrains de sport élimine la nécessité d'arroser et d'appliquer des engrais chimiques. Sur la base d'une irrigation moyenne de 1,5 million de gallons par saison et de quelque 6 000 terrains de Fieldturf actuellement utilisés, cela équivaut à une économie annuelle de 9 milliards de gallons d'eau (34 millions de m<sup>3</sup>).

De même, le traitement polyuréthane TopClean xp™ de nos surfaces Omnisports réduit le nettoyage et l'entretien en simplifiant le processus et en éliminant même la nécessité d'appliquer des cires ou d'autres traitements de surface. Cela limite la consommation d'eau et de détergents et réduit les budgets d'entretien et de nettoyage.

### 3.7.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

**Tarkett accélère ses efforts dans les domaines où il peut avoir le plus d'impact pour réduire l'empreinte carbone de ses produits.** L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 3) de Tarkett a révélé que la meilleure opportunité réside dans l'éco-conception des produits, avec des efforts pour augmenter le contenu recyclé et l'utilisation d'autres matériaux à faible intensité de carbone, ainsi que dans la conception pour la recyclabilité et dans le développement de la collecte et du recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation.

#### Évaluer les émissions de GES Scope 3 de la chaîne de valeur

Tarkett a mis à jour en 2020 son évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de type Scope 3 avec l'aide de Carbone 4, un cabinet de conseil indépendant de premier plan spécialisé dans les stratégies à faible intensité de carbone et l'adaptation au changement climatique. L'évaluation, basée sur la méthodologie du « GHG Protocol - Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard », a utilisé les données d'activité de 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020 afin d'estimer les émissions de GES de la chaîne de valeur pour 10 des 15 postes de Scope 3. Les émissions de cinq postes qui ne sont pas considérées comme pertinentes pour l'activité de Tarkett n'ont pas été calculées selon les critères du Protocole des GES pour identifier les activités pertinentes du Scope 3.

Cette évaluation actualisée confirme les principales sources, précédemment identifiées par Tarkett, des émissions de GES Scope 3 le long de la chaîne de valeur de ses produits (les émissions provenant de la production de matières premières, de l'élimination en fin de vie et du transport des produits ainsi que des potentielles émissions associées au nettoyage des sols).

En 2021, nous avons évalué les émissions de GES potentiellement évitées qui seraient obtenues par le recyclage de nos produits. Cette approche considère que les déchets sont utilisés comme matière première en remplacement de matières premières vierges/fossiles au lieu d'être incinérés, évitant ainsi les émissions liées à la fois à la production de matières premières vierges et à l'incinération des déchets de revêtements de sol.

#### Revêtement de sol en vinyle homogène

Tarkett a relevé le défi du recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène post-utilisation grâce au développement en interne d'une technologie innovante. Le revêtement de sol est granulé, lavé plusieurs fois pour éliminer les résidus et la colle, séché et réintroduit en toute sécurité dans notre chaîne d'approvisionnement. La matière première est utilisée dans la production de nouveaux revêtements de sol homogènes Tarkett dans notre usine de production et de recyclage de Ronneby (Suède). Par exemple, le recyclage d'un m<sup>2</sup> de déchets post-utilisation de revêtements de sol vinyliques homogènes iQ permet d'économiser 11,8 kgCO<sub>2</sub>eq.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### Revêtement de sol en vinyle hétérogène

Tarkett collecte les chutes d'installation propres ou les revêtements de sol usagés, les envoie à l'un de ses partenaires de tri dédiés avant de les déchiqueter et de les granuler en matières premières de haute qualité. Ces matériaux sont utilisés dans la production de nouveaux revêtements de sol hétérogènes dans notre centre de production de Sedan (France). Par exemple, le recyclage d'un m<sup>2</sup> de déchets post-utilisation de revêtements de sol en vinyle souple Acczent Excellence Genius permet d'économiser 12,4 kgCO<sub>2</sub>eq.

### Dalles de moquette

Tarkett traite les dalles de moquette collectées post-utilisation dans son centre de recyclage de Waalwijk (Pays-Bas) et produit deux flux de matériaux : le fil et la sous-couche. Le fil est recyclé par son partenaire Aquafil en fil de nylon Econyl® régénéré qui sera utilisé dans la production de nouvelles dalles de moquette EcoBase® avec la sous-couche EcoBase®. Le recyclage d'un m<sup>2</sup> de déchets post-utilisation de revêtement de sol EcoBase® permet d'économiser 10,0 kg de CO<sub>2</sub>eq.

### Revêtement de sol en linoléum

Nous collectons les chutes d'installation propres ou les revêtements de sol en linoléum post-utilisation et les renvoyons à notre usine de Narni (Italie) pour recyclage. Le support en jute est facilement séparé et utilisé sur place comme combustible thermique, tandis que la pâte de linoléum provenant des chutes d'installation est micronisée en matières premières de haute qualité et utilisée pour produire le nouveau Linoléum Tarkett. La pâte de linoléum provenant de la post-utilisation est micronisée pour devenir une matière de remplissage pour le nouveau Linoléum Tarkett ou d'autres produits. Le recyclage d'un m<sup>2</sup> de déchets post-utilisation de revêtements de sol en linoléum permet d'économiser 7,4 kgCO<sub>2</sub>eq.

Ce nouveau travail vient s'ajouter aux études précédentes pour mieux évaluer la contribution de notre engagement en faveur de l'économie circulaire aux réductions d'émissions du scope 3 découlant de l'utilisation de matières premières secondaires au lieu de matières premières vierges. En utilisant les données des ACV de Tarkett via le logiciel SimaPro et notre rapport sur les émissions de GES, nous estimons qu'en 2020 l'utilisation d'environ 120 000 tonnes de matières recyclées permet d'éviter environ 250 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>eq par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges. Cela correspond aux émissions annuelles de GES de plus de 27 000 habitants Européens<sup>1</sup>. L'ampleur de ces économies d'émissions de GES souligne encore l'importance d'accroître davantage nos efforts sur nos initiatives d'économie circulaire :

- > l'éco-conception du produit pour accroître le contenu recyclé, les matériaux à faible intensité de carbone et la recyclabilité ;
- > la collecte et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation.

<sup>1</sup> EuroStat a indiqué en 2021 que l'empreinte carbone totale de l'UE-27 était égale à 6,7 tonnes de CO<sub>2</sub> par personne en 2019

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Synthèse des émissions annuelles estimées du Scope 3<sup>1</sup>

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO <sub>2</sub> eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
<b>Emissions Scope 3 « amont »</b>				
3-1 Produits et services achetés	1,344	<i>Pertinentes, calculées</i>  Tarkett peut avoir un impact sur les émissions de GES résultant des matières premières en augmentant le contenu recyclé dans ses produits, car les matériaux recyclés contribuent moins aux émissions de GES que l'extraction et la transformation de matériaux vierges.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2020. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base de données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission ont été appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émission de CO <sub>2</sub> des EPD des fournisseurs ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles. Nous avons également utilisé des facteurs d'émission génériques provenant de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (ICV) (Ecoinvent, base de données européenne sur le cycle de vie, etc.) ou d'EPD génériques certifiés.	3.6.1 3.7.2
3-2 Biens d'équipement	-	<i>Non pertinentes</i>  Tarkett ne possède pas de biens d'équipement importants, à l'exception de ceux de ses sites de production. La consommation d'énergie de nos sites de production est incluse dans notre reporting sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2.	-	3.7.1
3-3 Activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie (non incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2)	68	<i>Non pertinentes, calculées</i>  Tarkett considère que les émissions du Scope 3 associées (i) aux émissions en amont des combustibles achetés, (ii) aux émissions en amont de l'électricité achetée et (iii) aux pertes de T&D ne sont pas significatives par rapport aux autres postes d'émissions du Scope 3 qui sont elles-mêmes beaucoup plus importantes que les émissions combinées du Scope 1 et du Scope 2 de Tarkett pour la combustion de combustibles et l'électricité et la chaleur achetées. En outre, les efforts et les objectifs de Tarkett pour réduire ces émissions de Scope 1 et de Scope 2 permettront de réduire et de limiter les émissions de Scope 3 pour ce poste.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base de la consommation d'énergie de 2019 multipliée par les facteurs d'émission pour l'énergie en amont de l'ADEME et de l'Agence Internationale de l'Energie.	3.7.1
3-4 Transport et distribution en amont	75	<i>Non pertinentes, calculées</i>	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport entrant (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, US) pour 12 usines représentant 80 % des volumes produits ; et sur la base de matériaux sélectionnés couvrant 75 % des volumes entrants pour chaque usine. Les émissions totales ont été extrapolées à partir de cette base.	
3-5 Déchets générés par les sites	49	<i>Non pertinentes, calculées</i>  Bien qu'ils ne soient pas pertinents pour les émissions totales du Scope 3, les déchets sont un enjeu important pour Tarkett qui vise à éliminer les déchets industriels mis en décharge et qui continue à œuvrer pour une économie	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Les facteurs d'émission d'Ecoinvent et de la base de données European Life Cycle Database ont été utilisés sur la base de l'incinération comme traitement de fin de vie.	3.7.2.1 3.7.2.2

<sup>1</sup> Basées sur les données d'activité de 2020, sauf 3.3, 3.4 basés sur les données d'activité de 2019 ; 3.5, 3.6, 3.10 et 3.11 basés sur les données d'activité de 2015 ; 3.9 basé sur les données d'activité de 2017 ; et 3.7 basé sur le nombre moyen d'employés de 2020.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO <sub>2</sub> eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
		circulaire, en récupérant et en réutilisant davantage de déchets post-industriels et post-consommation dans sa production.		
3-6 Déplacements professionnels	8	<i>Non pertinentes, calculées</i> Étant donné la faible contribution aux émissions totales calculées du Scope 3, Tarkett considère que cette catégorie n'est pas significative et ne la calcule pas chaque année.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Tarkett a recueilli des données auprès d'agences de voyages d'affaires qui couvraient les vols, la location de voitures, les trains et le leasing de voitures. En l'absence de données provenant des agences, les émissions ont été estimées sur la base du nombre d'employés (environ 20 % des émissions totales calculées). Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de l'outil de transport du GHG Protocol.	
3-7 Déplacement domicile/travail des salariés	6	<i>Non pertinentes, calculées</i>	Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein pour 2020 a été multiplié par un facteur moyen d'émission de CO <sub>2</sub> de trajet domicile-travail représentatif de la France (source Carbone 4). Le facteur d'émission utilisé suppose que les déplacements domicile-travail sont similaires dans toutes les zones géographiques à la moyenne des déplacements domicile-travail en France. Le facteur d'émission ne tient pas compte des habitudes réelles de déplacement des employés de Tarkett, ni de l'augmentation du travail à distance en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.	
3-8 Actifs loués - en amont	-	<i>Non pertinentes</i>  Tarkett a calculé les émissions du Scope 3 pour ses bureaux en leasing de son siège parisien sur la base des données de 2015. Ce site représente l'un des plus grands sites hors usines. Les émissions ont été estimées à 22 tCO <sub>2</sub> eq pour ce seul site. Si l'on prend en compte d'autres sites commerciaux et administratifs similaires, les émissions totales correspondantes du Scope 3 restent négligeables. Tarkett considère donc que cette catégorie n'est pas significative et ne la calcule pas chaque année	-	
<b>Emissions Scope 3 « aval »</b>				
3-9 Transport et distribution en aval	250	<i>Pertinentes, calculées</i> Tarkett limite le transport en aval en partie grâce à sa présence sur le marché local. En 2020, les travaux ont commencé à cartographier les possibilités d'optimiser les transports et de limiter les émissions associées. Déjà, dans certains lieux, les usines de Tarkett ont accès au transport ferroviaire (par exemple : Otradny en Russie).	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données d'activité de 2017. Transport hors frontières (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, US). Les données manquantes pour certaines divisions ont été complétées et extrapolées sur la base de l'activité.	
3-10 Traitement des produits vendus	167	<i>Non Pertinentes, calculées</i> Pour cette catégorie, Tarkett a pris en compte les émissions de gaz à effet de serre associées à l'installation de ses produits de revêtement de sol.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Il a été supposé que tous les revêtements de sol sont installés à l'aide de colle. Afin de calculer l'impact des GES, les volumes de vente ont été utilisés avec les facteurs de conversion d'Ecoinvent et de SimaPro.  L'empreinte carbone de la phase d'installation a été déterminée comme suit :	

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO <sub>2</sub> eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
3-11 Utilisation des produits vendus	2,878	<i>Non pertinentes, calculées</i>  Tarkett reconnaît l'importance des émissions potentielles de GES résultant du nettoyage de ses produits de revêtement de sol au cours de leur durée de vie. Cependant, en l'absence de normes officielles, il est actuellement très difficile de calculer avec précision ou de contrôler les émissions associées. En outre, Tarkett n'a aucun contrôle et une influence limitée sur le type d'équipement et le type de protocole de nettoyage utilisés par ses divers clients. Tarkett considère donc que ces émissions de type 3 ne sont pas pertinentes par rapport à d'autres émissions pour lesquelles Tarkett dispose d'une plus grande influence.  Néanmoins, Tarkett continuera à développer des traitements de surface qui réduisent la consommation d'eau et d'énergie pendant la phase d'utilisation de ses produits.	$\Sigma$ [les émissions de CO <sub>2</sub> associées à la production d'adhésifs x la quantité d'adhésifs x le volume des ventes] par catégorie de produit. Les surfaces sportives Tarkett ne sont pas incluses.  Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Les émissions de GES pendant la phase d'utilisation comprenaient les émissions relatives à l'utilisation hypothétique d'eau, de détergent et d'électricité pour les équipements de nettoyage. La phase d'utilisation a été considérée comme étant de 10 ans. Les volumes de vente de 2015 ont été pris en compte, puis les valeurs de l'outil <i>Life Cycle Cost</i> de Tarkett ont été utilisées pour calculer la consommation d'électricité, de détergent et d'eau. Les facteurs d'émission d'Ecoinvent 3.3 ont été utilisés pour convertir en tonnes de CO <sub>2</sub> eq. Un certain nombre de limites ont été identifiées, notamment : - la variabilité des données ACV / EPD - la variabilité des hypothèses sur la durée de vie du revêtement de sol - l'absence de procédures de nettoyage conventionnelles - l'application du revêtement de sol (hôtellerie, école, bureau, maison) - la situation géographique.  Les surfaces sportives de Tarkett ne sont pas incluses.	3.7.2 3.7.1.3
3-12 Traitement des produits vendus en fin de vie	1 000	<i>Pertinentes, calculées</i>  Tarkett concourt à la réduction des émissions de GES résultant de la fin de l'utilisation de ses produits par le biais :  - de la conception pour assurer la recyclabilité des produits de revêtement de sol ; - du programme ReStart® de reprise et de recyclage des revêtements de sol ; - du recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (dans notre processus de fabrication ou par d'autres industries).  Ces actions sont un élément clé de la stratégie <i>Change to Win</i> de Tarkett et du programme d'économie circulaire lancés en 2019.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2020. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base de données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission ont été appliqués pour obtenir les émissions de gaz à effet de serre pour l'incinération de chaque matière première. Les facteurs d'émission de CO <sub>2</sub> ont été utilisés à partir de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (ICV) (Ecoinvent, base de données européenne sur le cycle de vie, etc.) ou d'EPD génériques certifiés.	3.7.2.2
3-13 Actifs loués en aval	-	<i>Non pertinentes</i>  Tarkett ne loue aucun actif important	-	
3-14 Franchises	-	<i>Non pertinentes</i>  Tarkett ne dispose pas d'une activité de franchise significative.	-	
3-15 Investissements	-	<i>Non pertinentes</i>  Tarkett n'a pas d'investissements importants en dehors de ses activités de production et, à ce titre, considère que cette catégorie n'est pas pertinente	-	

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### Limiter l'impact pendant la phase d'utilisation

Certaines de nos solutions de revêtements de sol contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits. Par exemple, les collections vinyl Tapiflex, Acczent Excellence Premium et iQ, et les collections Linoleum xf xf<sup>2</sup> contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits grâce à des traitements de surface qui limitent les rayures et l'apparition d'usure, retardant ainsi les opérations de nettoyage en profondeur qui sont très gourmandes en énergie.

Les revêtements de sol et les surfaces sportives de Tarkett étant construits pour durer, ils contribuent également à limiter les émissions de GES liées au remplacement des produits. Par exemple, la collection Starfloor Click Ultimate 55 de Tarkett est dotée de la technologie Rigid-Core Construction, qui offre une plus grande résistance et durabilité. Le Linoléum de Tarkett présente une finition de surface spéciale qui réduit l'effort d'entretien et augmente également le cycle de vie, qui, s'il est correctement entretenu, peut durer plus de 20 ans. Les revêtements de sol Omnisports sont très résistants, conçus pour offrir des surfaces durables et pour réduire les coûts d'entretien. La construction unique du produit est faite de feuilles calandrées solides, lourdes et denses qui rendent la surface résistante aux indentations et aux impacts.

### Gérer les déchets et accroître l'utilisation de matières premières secondaires

L'une des principales stratégies de Tarkett pour réduire son impact sur le climat consiste à utiliser davantage de matières premières secondaires, c'est-à-dire à augmenter le contenu recyclé de ses produits, car les matières premières secondaires engendrent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les matières premières primaires ou vierges.

Dans le cadre de son plan stratégique *Change to Win* et de son ambition de « changer la donne » avec l'économie circulaire, Tarkett s'est fixé comme objectif de tripler la part des matières premières recyclées pour atteindre 30 % en 2030 par rapport à 2018 (10 %). Tarkett identifie trois voies pour atteindre cet objectif : (i) optimiser le recyclage interne des déchets post fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives de Tarkett ; (ii) collecter et recycler en interne les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et post-utilisation et (iii) se procurer davantage de matières premières secondaires auprès d'autres industries.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### 3.7.2.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer

Le recyclage des déchets en nouveaux matériaux utiles émet moins de carbone que l'utilisation de procédés à forte intensité énergétique pour extraire et transformer des matériaux vierges. Cela permet également de réduire la pression sur les ressources naturelles mondiales et d'éviter que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou ne génèrent des émissions de carbone par incinération.

Dans nos opérations, nous nous engageons tout d'abord à éviter la production de déchets dangereux et non dangereux. Deuxièmement, lorsque des déchets sont produits, Tarkett cherche à les gérer de manière responsable, avec par ordre de préférence leur réutilisation, leur recyclage interne ou externe ou leur incinération externe avec récupération d'énergie. L'envoi des déchets en décharge est toujours la dernière option, lorsqu'aucune autre solution viable n'est disponible. Dans tous les cas, Tarkett veille au respect des exigences locales en matière de gestion et d'élimination des déchets, et notamment à la manipulation et à l'élimination appropriées de tout déchet dangereux. Le réseau World Class Manufacturing (WCM) de Tarkett aide les usines à développer la capacité à atteindre ces objectifs, à analyser leurs flux de déchets, à comprendre les causes des déchets générés, à identifier et à mettre en œuvre des plans d'action appropriés pour réduire les déchets des opérations, à appliquer la hiérarchie réduire - réutiliser - recycler - récupérer et à suivre et à rendre compte des volumes de déchets dangereux et non dangereux.

Les initiatives de recyclage chez Tarkett ont commencé dès 1957, avec le recyclage de la production de vinyle à l'usine de Ronneby (Suède). Actuellement, 16 usines retraitent et recyclent en interne leurs déchets de post-fabrication en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets pour un recyclage, une valorisation ou une élimination externe et permettent d'utiliser la matière dans la production à la place de la matière première vierge.

Lorsque les déchets post-fabrication ne peuvent pas être recyclés et utilisés sur place, ils sont parfois transférés vers un autre site de Tarkett qui dispose d'installations et de la capacité nécessaires pour les traiter et les réincorporer dans la production. Par exemple, notre centre de recyclage de Clervaux (Luxembourg) a reçu plus de 8 000 tonnes de déchets de post-fabrication et de produits semi-finis pour recyclage en 2021 en provenance d'autres usines de Tarkett de Sedan (France), Konz (Allemagne), Lenham (Royaume-Uni) et Jaslo (Pologne).

Dans nos usines de fabrication de parquet, les déchets de sciure sont récupérés et utilisés comme combustible de biomasse pour le chauffage ainsi évitant les combustibles fossiles ou la biomasse d'origine externe. Avec l'ouverture en 2019 d'une ligne de parquet à Mytishchi (Russie), le site a rapidement mis en place une solution pour récupérer la sciure et produire des granulés qui sont utilisés comme combustible biomasse pour le chauffage, ce qui permet d'économiser environ 6 MWh d'énergie par an. Il vend même les granulés excédentaires à l'extérieur. La récupération et l'utilisation des déchets de sciure comme source d'énergie renouvelable est également mise en œuvre à Hanaskog (Suède), Orzechowo (Pologne), Kalush (Ukraine) et Bačka Palanka (Serbie).

Dans le domaine du sport, Tarkett a trouvé une utilisation aux déchets de gazon synthétiques de son usine de Calhoun (États-Unis), en les recyclant en VersaTile, un système de sous-couche amortissante qui favorise l'écoulement des eaux.

Lorsque les déchets de production ne peuvent pas être recyclés sur place ou sur d'autres sites de Tarkett ni valorisés en interne, Tarkett les envoie alors pour un recyclage et une utilisation externe, ou pour une valorisation dans d'autres industries. Ceci s'applique aux autres déchets industriels générés (tels que les métaux, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) qui sont triés et envoyés de préférence pour un recyclage ou une valorisation externe, l'élimination en décharge étant le dernier recours.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

## Zoom sur les déchets industriels

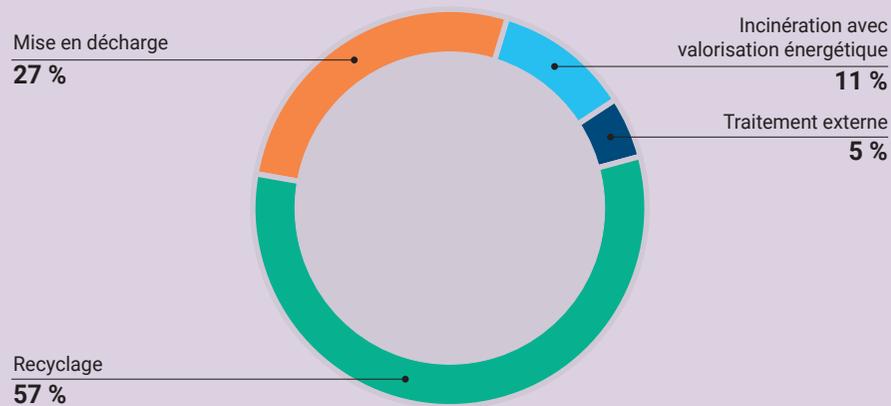
### Déchets

57 % de l'ensemble des déchets de nos usines (y compris les déchets relatifs à la production ainsi que les déchets de bureau et de cantine) sont effectivement recyclés, avec 14 usines ne mettant aucun déchet en décharge en 2021. 8 autres usines ne mettent aucun déchet industriel en décharge, seuls les déchets des bureaux et des cantines étant envoyés à la décharge.

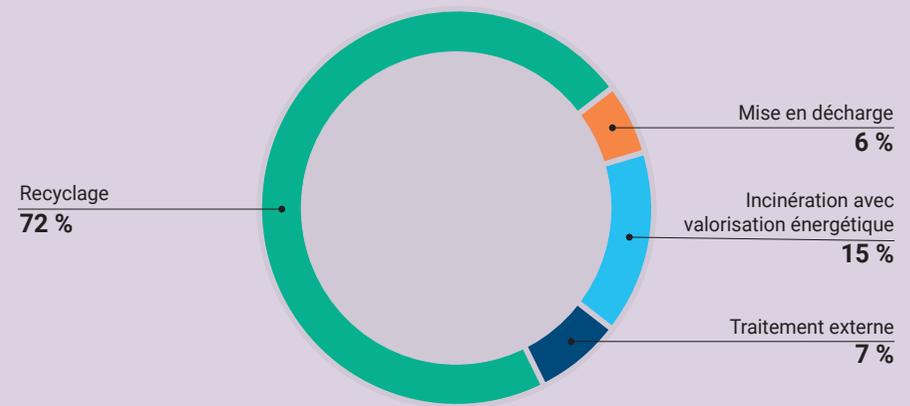
Malgré nos efforts continus, nous devons encore travailler dans certaines de nos usines afin d'atteindre notre objectif de zéro déchet industriel mis en décharge en 2025, en particulier dans l'une de nos usines en Amérique du Nord qui représente à elle seule 85 % des déchets du groupe mis en décharge (principalement des déchets de revêtement de sol non dangereux). Si l'on exclut cette usine, nous avons recyclé 72 % de nos déchets en 2021.

Par rapport à 2020, la quantité de déchets industriels (incluant les déchets dangereux) mis en décharge a diminué de 12 % en 2021, à environ 24 k tonnes, principalement en raison des déchets de revêtement de sol non dangereux sur l'un de nos sites en Amérique du Nord. Si l'on exclut ce site particulier, le volume total des déchets industriels mis en décharge par l'ensemble des autres sites de production du groupe en 2021 s'élève à 3 739 tonnes.

Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%)



Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%) - excluant un de nos sites en Amérique du Nord



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### 3.7.2.2 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et en fin d'usage

Au-delà du recyclage de nos déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post fabrication, Tarkett investit dans une deuxième voie, celle de l'utilisation croissante de matières premières secondaires, avec pour objectif à plus long terme d'intensifier la collecte et le recyclage en circuit fermé des revêtements de sol et des surfaces sportives après installation et utilisation. Cette voie est plus difficile, étant donné la logistique, les obstacles techniques du recyclage des produits après utilisation et la nécessité de s'engager avec de multiples parties prenantes. Toutefois, Tarkett reste convaincu qu'il s'agit d'une solution clé pour réaliser la vision de Tarkett selon laquelle, à l'avenir, tous les revêtements de sol seront recyclés, ce qui permettra à Tarkett de devenir une entreprise véritablement circulaire.

#### Développer des capacités et des solutions pour le recyclage des déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives

Au fil des ans nous avons investi et développé notre capacité de recyclage des chutes d'installation de revêtements de sols et des revêtements usagés dans nos propres procédés de fabrication, ce qui a nécessité le développement d'unités de recyclage sur site.

En 2021, l'usine de Tarkett à Jaslo (Pologne) a été le dernier site à développer une capacité de recyclage en interne, en recyclant les déchets de revêtements de sol en vinyle collectés via ReStart® en matières premières secondaires qui peuvent être utilisées dans la production.

L'usine de production de fibres et de remplissage de gazon artificiel Morton Extrusionstechnik de Tarkett Sports à Abtsteinach (Allemagne) et l'usine de production de gazon artificiel de Tarkett FieldTurf à Auchel (France) ont toutes deux obtenu la certification « ISCC Plus » en 2021 ainsi que la déclaration relative au développement durable « ISCC Plus » pour le gazon artificiel FieldTurf. Cette certification, indique à la fois l'origine et la proportion de matériaux recyclés, offrant ainsi la garantie que le plastique est effectivement fabriqué à partir de matériaux recyclés. Elle fait suite à la certification EuCertPlast que Morton Extrusionstechnik a obtenue en 2020 pour le recyclage du gazon artificiel post-consommation. Le système de certification EuCertPlast, qui est cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Eco-innovation, se concentre sur la traçabilité des matières plastiques (tout au long du processus de recyclage et de la chaîne d'approvisionnement), et sur la qualité du contenu recyclé dans le produit final. La certification, basée sur la norme européenne EN 15343 : 2007 relative au recyclage et à la traçabilité des matières plastiques, confirme l'utilisation par l'usine d'au moins 15 % de gazon synthétique post-consommation dans la production du remplissage ProMax HydroFlex de FieldTurf.

Ces actions sont au cœur du nouveau programme SURETEC™ (*Sustainable Recycling Technology*) de FieldTurf, qui fait partie de la stratégie de développement durable « *Sustain the Game* » de FieldTurf. SURETEC™ est le programme de FieldTurf visant à appliquer les technologies de recyclage des plastiques en interne et en externe, avec l'objectif ultime de créer un gazon circulaire. SURETEC™ s'appuie sur le recyclage chimique utilisant l'huile de pyrolyse à bilan massique en provenance de matières plastiques en fin de vie post-consommation et sur le recyclage mécanique transformant les déchets plastiques en nouvelles matières premières secondaires afin de réduire la quantité de plastiques vierges utilisés pour fabriquer du gazon artificiel et du remplissage. Le programme soutiendra également le traitement en fin de vie, le recyclage du gazon en fin de vie pour l'utiliser comme nouveaux composants dans de nouveaux systèmes de gazon, ainsi que le développement de gazon artificiel à partir d'un seul polymère pour faciliter le recyclage.

Au total, Tarkett compte désormais **huit centres de recyclage** sur ses sites de production dans le monde : Ronneby (Suède), Clervaux (Luxembourg), Waalwijk (Pays-Bas), Narni (Italie), Abtsteinach (Allemagne), Jaslo (Pologne), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). Le centre de recyclage situé au Luxembourg, sur le site de Clervaux, a également obtenu la certification EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Il traite à la fois les déchets de post-fabrication provenant d'autres sites européens de Tarkett et les matériaux de revêtement de sol collectés après installation et utilisation dans le cadre du programme ReStart®. La sous-couche produite à partir de ce matériau recyclé est utilisée sur plusieurs sites de production de revêtements de sols en vinyle en Europe, et sur la ligne de production de vinyle à Clervaux.

Tarkett Sports collecte et récupère également le gazon synthétique et le remplissage des terrains usagés. Dans l'Oregon, aux États-Unis, Tarkett dispose d'une petite unité qui récupère les remplissages des terrains usagés. Le gazon récupéré est acheminé vers le site où les granulats de caoutchouc et les matériaux de remplissage en sable sont séparés du gazon synthétique. Ils sont ensuite lavés et mis en sac pour être réutilisés. La partie du gazon synthétique est souvent réutilisée dans des applications collectives ou résidentielles.

Aux États-Unis, le gazon usagé est utilisé pour fabriquer le Greenboard, une technologie innovante qui combine des plastiques recyclés à base de polymères mixtes provenant de gazon usagé recyclé pour en faire un panneau composite renforcé et durable à partir des fibres 100 % recyclée, destiné à l'installation de gazon synthétique.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Tout en développant la capacité de traiter et de recycler des volumes croissants de revêtements de sol et de surfaces sportives, nous continuons également à mener des recherches et à faire des essais sur de nouvelles techniques de recyclage dans le but de mettre au point des solutions techniquement et économiquement viables pour recycler davantage de produits en fin de vie

- > Par exemple, nous opérons en Suède une solution développée en interne pour **recycler les revêtements de sol en vinyle homogène** de Tarkett fabriqués à partir de 2011, (pour plus de détails, voir la section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire).

## Exemple

### Trouver des solutions techniques pour construire une économie circulaire - recyclage de vieux revêtements de sol en PVC en fin de vie

Tarkett est un membre actif et un promoteur du projet européen « Circular Flooring », qui vise à développer le recyclage respectueux de l'environnement des revêtements de sol en PVC post-consommation. Le projet est géré par le consortium Circular Flooring, composé de onze entreprises et instituts de recherche d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne et de Grèce, et dirigé par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV de Freising (Allemagne). Le projet est axé sur la récupération d'un composé de PVC à partir de revêtements de sol en PVC post-consommation et sur la séparation des plastifiants caducs afin de créer un matériau recyclé pour la fabrication de nouveaux revêtements de sol en PVC. Les revêtements de sol en PVC souple en fin de vie contiennent potentiellement des « anciens plastifiants » qui ne peuvent plus être utilisés aujourd'hui pour des raisons de protection des consommateurs (exigences REACH de l'UE) et qui ont entre-temps été remplacés dans l'UE par des alternatives plus sûres. Une technologie à base de solvants appelée CreaSolv® a été mise au point pour séparer les anciens plastifiants, permettant ainsi de conserver des ressources utiles dans l'économie circulaire.

Le processus de recyclage CreaSolv® convertit également les anciens plastifiants en plastifiants conformes à REACH. À ce jour, les quatre premiers jalons du Circular Flooring ont été atteints :

- > L'échelle pilote pour le recyclage des déchets de revêtements de sol en PVC est justifiée
- > Le processus CreaSolv® pour les revêtements de sol circulaires est adapté
- > Mise au point d'une voie d'hydrogénation pour les plastifiants existants
- > Développement d'éventuelles formulations de PVC

En 2021, les travaux ont porté sur la construction d'un prototype d'usine de recyclage du PVC CreaSolv® à l'Institut Fraunhofer de Freising (Allemagne), qui devrait être opérationnel en 2022. L'objectif du projet européen Circular Flooring, qui doit s'achever en 2023, est d'élaborer la faisabilité technique et commerciale de ce processus de recyclage des revêtements de sol en PVC à l'échelle industrielle, évitant ainsi la mise en décharge ou l'incinération de ressources utilisables (PVC, plastifiants), réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> et contribuant aux objectifs européens d'économie circulaire et de neutralité climatique.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### **Collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés : le programme ReStart®**

ReStart®, un programme phare de Tarkett pour la collecte et le recyclage des déchets de revêtements de sol, répond à un double objectif :

- > augmenter la collecte des revêtements de sols de Tarkett post-installation et post-utilisation (ou dans certains cas en provenance d'autres fabricants), afin d'obtenir un volume croissant de matières premières secondaires et limiter le besoin de ressources vierges, développant ainsi un modèle circulaire avec des produits de qualité et économiquement viables ; et
- > proposer à nos clients une solution responsable, économique et circulaire pour contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du monde, à la protection de l'environnement et pour éviter l'incinération ou la mise en décharge.

Les revêtements de sol collectés via ReStart® ont essentiellement vocation à être réintégrés dans nos propres procédés de fabrication, mais nous explorons également d'autres solutions de recyclage « à boucle ouverte » lorsque cela est pertinent.

A fin 2021, le programme ReStart® est proposé sous plusieurs formats dans différents pays en Europe (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse, Pologne, Italie, Espagne et Portugal), au Brésil et en Amérique du Nord :

En **Europe**, nous collectons principalement les chutes de pose de vinyle et les dalles de moquette post-utilisation. Depuis 2019, nous proposons le service de reprise et de recyclage ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais pour nos clients afin de les encourager à rejoindre et à participer à la transition vers une économie circulaire. Pour les revêtements de sol en vinyle, Tarkett fournit des big-bags et organise la collecte des matériaux post-installation ou post-utilisation (actuellement pour les revêtements homogènes post-consommation installés depuis 2011) qui sont envoyés à nos centres de recyclage de Clervaux (Luxembourg) ou de Ronneby (Suède). En France, nous utilisons également le réseau PVC Next exploité par Kalei pour le recyclage d'autres types de revêtements de sol en vinyle post-consommation. Ils sont envoyés en Allemagne à l'AGPR (Association pour le Recyclage des Revêtements de Sol en PVC). Nous développons des partenariats locaux avec des opérateurs logistiques, comme Veolia (France) et Krujs (Pays-Bas), pour réaliser la collecte des déchets et dans certains cas un tri préalable. Une fois dans nos centres de recyclage, les déchets sont triés puis évalués avant d'être traités et réintégrés dans notre processus de production. Pour les moquettes, Tarkett fournit un support pour faciliter la collecte sur site, puis les déchets sont envoyés à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) pour y être recyclés. Nous reprenons également le linoléum pour le recycler sur notre site de Narni (Italie). En 2021, Tarkett a

commencé la collecte des chutes d'installations en vinyle en Pologne et dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie).

En **France**, Tarkett a rejoint d'autres fabricants de matériaux de construction en juillet 2021 afin de créer Valobat un éco-organisme à but non lucratif dédié au développement de la collecte et du recyclage des produits et matériaux de construction post-utilisation en France. Valobat apportera à ses adhérents une solution permettant de répondre aux nouvelles obligations de responsabilité élargie du producteur (REP) en France. La loi française de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et au développement de l'économie circulaire imposera aux fabricants de produits et matériaux de construction d'organiser ou de déléguer la gestion de la collecte et du recyclage des déchets en fin de vie.

Au **Brésil**, les équipes locales de Tarkett ont lancé ReStart® en 2019 après une phase pilote en 2018. Tarkett reprend les matériaux post-installation des revêtements de sol résilients homogènes et hétérogènes, les dalles composites en vinyle et les dalles en vinyle de luxe (LVT) de clients proches de notre site de Jacareí pour les recycler.

En **Australie**, Tarkett a continué à travailler en 2021 avec les parties prenantes locales pour mettre au point une solution de collecte et de recyclage ReStart® fonctionnelle pour le marché australien. Lors d'un essai à Perth, en Australie occidentale, Tarkett a réussi à détourner plus de 20 tonnes de dalles de moquette de la mise en décharge. Dans ce cas, Tarkett s'est associé à l'entrepreneur Malco flooring qui a soulevé et empilé les dalles de moquette, en triant les déchets des produits utiles, et en trouvant une seconde vie aux dalles de moquette récupérées. En Nouvelle-Zélande, Tarkett a continué à travailler avec les principaux distributeurs de revêtements de sol commerciaux et résidentiels pour soutenir leurs initiatives locales de développement durable en collectant les chutes de revêtements de sol pour notre programme ReStart®. Afin de poursuivre le développement de notre programme ReStart® local et de répondre aux exigences australiennes en matière d'exportation de plastiques, Tarkett a passé commande d'un granulateur qui sera mis en service en 2022. Cette machine permettra de granuler les revêtements de sol en vinyle hétérogènes et homogènes collectés, le linoléum et certaines dalles en vinyle de luxe (LVT) en matériaux de taille prêts à la production. Ce processus augmentera également l'efficacité de nos expéditions lors du renvoi du produit vers nos installations de recyclage.

En **Amérique du Nord**, le programme existe depuis la fin des années 90 pour la collecte et le recyclage des dalles de moquette et a été étendu aux revêtements de sol en vinyle en 2010. La collecte et recyclage ReStart® a été et reste encore principalement post-utilisation plutôt que post-installation. L'enjeu est de développer des solutions logistiques, notamment en trouvant les bons partenaires logistiques, pour collecter et recycler en plus grand volumes les produits post-utilisation, ainsi que les petites quantités de déchets de revêtements de sol post-installation, tout en réintroduisant des matériaux dans des produits existants.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### **Recycler, recouvrir et réutiliser le gazon artificiel et réutiliser les matériaux de remplissage - le « Goal zero » de FieldTurf**

En Amérique du Nord, dans le cadre de son programme *Goal Zero* visant à détourner les déchets de chantier et les déchets de fabrication de la mise en décharge, Tarkett FieldTurf est en train de développer ses partenariats avec des installations de recyclage afin de pouvoir recycler le gazon artificiel une fois qu'il a atteint sa fin de vie. FieldTurf encourage également la prolongation de la durée de vie des terrains de ses clients en recouvrant la surface existante d'un nouveau gazon artificiel. Ce processus permet de réutiliser le terrain existant afin d'offrir plus de sécurité et de performance au nouveau terrain. Lors du renouvellement du gazon artificiel, FieldTurf propose de récupérer l'ancienne surface et de la détourner de la mise en décharge en lui donnant une nouvelle vie grâce à un programme de réutilisation. FieldTurf travaille également avec ses clients afin de prolonger la durée de vie de leurs terrains en réutilisant leur remplissage, réduisant ainsi leurs coûts et leur empreinte carbone.

#### Exemple

##### **Contribuer à l'objectif d'IKEA de devenir circulaire d'ici 2030 avec le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett**

Tarkett a collaboré avec IKEA en Suède en transformant les revêtements de sol Tarkett usagés d'un magasin en nouveaux revêtements pour un autre magasin. Tarkett a récupéré 10 000 mètres carrés de vieux revêtements de sol dans un magasin IKEA de Stockholm (Suède) dans le cadre de son programme de collecte et de recyclage ReStart®. Le revêtement de sol en vinyle homogène récupéré post-utilisation, qui a été traité dans l'installation de recyclage sur site de Tarkett à Ronneby (Suède), a été broyé et débarrassé des résidus de colle et de béton à l'aide d'un procédé développé en interne. Les matériaux recyclés ont ensuite été utilisés pour produire un nouveau revêtement de sol pour un autre magasin IKEA. Au total, on estime que le projet a permis d'économiser près de 100 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, 40 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été économisées lors d'un projet similaire de rénovation d'un magasin IKEA à Arlon (Belgique). Tarkett a collecté plus de 4 500 mètres carrés de vieux revêtements de sol usagés. Les granulés obtenus ont servi de base à la fabrication de nouveaux revêtements de sol vinyles homogènes.

#### Exemple

##### **Tarkett fournit un service de collecte et de recyclage ReStart® à une grande compagnie d'assurance au Canada**

Tarkett a fourni à une grande compagnie d'assurance au Canada ses services de collecte et de recyclage ReStart® en 2020-2021, dans le cadre d'un vaste projet de rénovation des lieux de travail. Les critères de développement durable étaient un élément clé de l'appel d'offres, qui exigeait notamment le recyclage de l'ancien revêtement de sol. Grâce à une collaboration efficace entre les différentes parties, 43 224 livres (19,6 tonnes métriques) de vieux revêtements de sol en moquette ont été retirés, palettisés et transportés pour être recyclés. De plus, certaines des dalles de moquette Tarkett existantes, qui avaient encore un bel aspect, ont pu être déplacées et réutilisées. Pour les nouvelles surfaces, le client a choisi parmi une gamme de solutions de revêtement de sol du portefeuille de Tarkett Solution SPECTrum™, comprenant des surfaces souples et résilientes ainsi que des accessoires.

#### Zoom sur les indicateurs clés



##### **Le programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol**

De 2010 à 2021, Tarkett a collecté près de 111 800 tonnes de revêtements de sols (récupération post-installation et post-utilisation de revêtements de sol vinyle, linoléum ou moquette). En 2021, le programme ReStart® a permis de collecter 3 200 tonnes de chutes d'installation et de revêtements de sols usagés, ce qui représente une augmentation par rapport à 2020 (3 000 tonnes), mais reste légèrement inférieur au niveau d'avant la pandémie de Covid-19 (3 300 tonnes en 2019).

Des progrès encourageants ont été réalisés en Europe grâce notamment à notre centre unique de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, notre centre de recyclage de vinyle en Suède et notre centre de recyclage de linoléum en Italie. Ensemble, ces trois centres de recyclage ont augmenté leur collecte ReStart® de 69 % par rapport à 2019. En Amérique du Nord, le lancement de nos nouveaux produits conçus pour le recyclage nous permettra d'augmenter considérablement le recyclage des moquettes post-consommation dans les années à venir. Voir ci-dessous pour plus d'explications et de détails sur les défis de la collecte et du recyclage des revêtements de sol.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

**Tarkett est déterminé à construire une économie circulaire, notamment par la collecte et le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives usagés.** En 2019, nous avons annoncé, dans le cadre de notre stratégie *Change to Win*, la nécessité de « changer la donne » et cela a dynamisé nos efforts sur tous les fronts :

- 1. Développer des solutions pratiques et trouver les bons partenaires de collecte et de tri sur chaque marché afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables.** Par exemple, Veolia en France, Kuijs transport aux Pays-Bas et Verhoek en Allemagne.
- 2. Embarquer les clients, avec un service de reprise et de recyclage ReStart® simple et économique.** Nous invitons activement nos clients à adhérer à notre programme de reprise ReStart® qui les aide à gérer leurs déchets de revêtements de sol tout en contribuant à la mise en place d'une économie circulaire. Comme les maîtres d'ouvrage incluent de plus en plus la gestion des déchets de chantier dans leurs appels d'offres, ReStart® permet aux clients de Tarkett de s'inscrire simplement à notre programme local de reprise et de recyclage des revêtements de sol. Par exemple, Tarkett propose désormais en Europe le service ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais supplémentaires.
- 3. Collaborer, partager les expériences et contribuer à la promotion d'un cadre favorable à l'économie circulaire.** Tarkett contribue et participe à diverses plateformes pour partager l'expérience, apprendre des autres et promouvoir un cadre qui facilite la transition vers une économie circulaire (pour plus de détails, voir ci-dessous le feedback de Tarkett et la section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire).

Notre engagement et nos actions depuis plusieurs années nous permettent de comprendre et de mieux appréhender les enjeux et les opportunités pour favoriser l'économie circulaire sur le terrain. Les volumes collectés en 2021 et 2020 étaient inférieurs à ceux de 2019 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Un certain nombre d'autres facteurs peuvent également expliquer les tendances à plus long terme :

- > Tout d'abord, la principale diminution de volume concerne **l'Amérique du Nord**, où les volumes collectés de revêtements de sol post-utilisation ont diminué au cours des

dernières années. Les principales raisons sont d'ordre commercial (fin des contrats avec les principaux clients), technique (difficultés de séparation des différentes couches à recycler, traçabilité des matériaux et compatibilité avec la composition de nouveaux produits éco-conçus) et structurel (logistique inverse, réglementation peu incitative, absence de demande des clients).

- > En **Europe de l'Est**, nous fournissons principalement le marché résidentiel. Il est donc très difficile de collecter les revêtements de sol qui ont été démontés lors des installations, qui sont souvent effectuées par des particuliers. De plus, contrairement à l'Europe de l'Ouest, l'incitation au recyclage par les autorités locales est très limitée. La collecte et le traitement des revêtements de sol en vinyle post-consommation étaient également très limités, voire inexistant. Cette situation a été en partie aggravée par le manque actuel de technologies viables pour enlever la colle et séparer les produits chimiques anciens qui ne sont plus autorisés.
- > En **Europe**, avant le développement de notre centre de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, nous avions une capacité limitée pour le démontage et le recyclage des dalles de moquette post-installation et post-utilisation.
- > Enfin, en ce qui concerne les **surfaces sportives**, il n'existe pas, sur la plupart des marchés, de solutions testées et approuvées pour recycler le vieux produit et générer une matière première secondaire exploitable. Par exemple, en Amérique du Nord, la solution la moins chère reste souvent la mise en décharge, ce qui rend difficile l'adhésion des autorités publiques locales soucieuses des coûts lorsque nous proposons des solutions alternatives plus coûteuses pour récupérer et recycler le gazon synthétique usagé. Cette situation est toutefois en train de changer, car Tarkett développe et teste le recyclage du gazon artificiel en Amérique du Nord et en Europe.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

**En résumé, Tarkett prend des mesures pour identifier, développer et mettre en œuvre des solutions** pour répondre aux défis actuels et pour contribuer à la mise en place d'une économie circulaire.

DÉFIS	SOLUTIONS POTENTIELLES / INITIATIVES TARKETT
<p><b>1. Les anciens revêtements de sol post-utilisation ne sont pas compatibles en tant que matière première secondaire pour les produits de revêtement de sol de nouvelle génération</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Recherche d'autres applications pour les revêtements de sol et les surfaces sportives recyclés</li> <li>&gt; Développer des technologies et des procédés industriels pour faciliter le recyclage des revêtements de sol en vinyle et des moquettes après usage</li> <li>&gt; La plupart des produits de la génération actuelle de Tarkett sont mieux conçus et adaptés au recyclage à l'avenir</li> <li>&gt; Le processus de développement de nouveaux produits de Tarkett comprend des étapes de vérifications pour assurer la conception en vue du recyclage des futurs produits</li> </ul>
<p><b>2. Difficultés techniques et limites de capacités pour recycler les anciens produits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le centre de recyclage des moquettes de Tarkett aux Pays-Bas</li> <li>&gt; Recyclage des revêtements de sol en vinyle homogène en Suède</li> <li>&gt; Des essais de recyclage de parquet en bois massif en Suède</li> <li>&gt; Soutien au projet européen Circular Flooring pour accroître le recyclage des anciens revêtements de sol en PVC</li> <li>&gt; Recyclage de gazon synthétique en Allemagne dans le centre de recyclage de Tarkett certifié par une tierce partie</li> <li>&gt; Développement de produits, tels que le Greenboard et Versatile, fabriqués à partir de gazon recyclé</li> </ul>
<p><b>3. Manque de structure et d'incitations pour promouvoir le recyclage et obstacles liés à l'utilisation de matières premières secondaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tarkett s'engage dans un dialogue pour partager ses expériences et ses défis avec les autorités publiques afin de promouvoir un cadre réglementaire plus favorable au recyclage.</li> <li>&gt; Tarkett encourage ses clients à rejoindre son programme de collecte et de recyclage ReStart®</li> </ul>

**Éco-concevoir le système de pose du revêtement de sol pour une dépose facile et un recyclage efficace**

Tarkett cherche à intégrer dès la conception du produit l'étape de la dépose facile permettant à terme une collecte, un tri et un recyclage plus efficaces. Au-delà du seul revêtement de sol, l'enjeu est de concevoir des « systèmes » de sols comprenant produits, méthodes de pose et de dépose, facilitant la récupération des revêtements de sol en fin d'usage tout en permettant la séparation des différentes couches et matériaux.

Par exemple, les gammes de vinyle modulaire, telles que les gammes de dalles en vinyle de luxe iD Click, avec leur système de clic unique qui permet une installation flottante, sans besoin d'adhésifs, ce qui permet de poser le revêtement de sol très rapidement et de le

retirer facilement. En Amérique du Nord Tarkett dispose de la gamme modulaire ProGen™, un revêtement de sol qui est imperméable et résistant aux chocs, au trafic et à une utilisation intense, tout en étant facile à installer et déposer grâce au mécanisme de verrouillage rapide. Les dalles de moquette Quick-Fix (réalisées en partenariat avec Velcro®) et les produits Tape+ / Tape offrent des solutions pour que les moquettes puissent être installées, réinstallées et recyclées facilement, sans endommager la surface du revêtement de sol. Notre revêtement de sol modulaire et résilient iD Revolution peut également être installé avec un tackifiant, permettant ainsi une installation et une dépose rapides. Pour les sports en salle, Tarkett propose Greenlay™, une méthode de pose libre pour les surfaces Omnisports. Avec seulement 2 % des surfaces collées, la récupération en fin de vie est facilitée, permettant à la surface d'être facilement enlevée, reprise par le programme ReStart® de Tarkett et recyclée.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

### 3.7.2.3 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries

La troisième voie pour augmenter le contenu recyclé des produits Tarkett passe par le recyclage en boucle ouverte, en obtenant des matériaux recyclés d'autres industries comme alternative aux matières premières vierges.

De plus en plus, nos équipes cherchent à se procurer des matières premières secondaires afin de réduire notre exposition à la volatilité des prix des matières fossiles et d'atteindre nos objectifs en matière de climat et d'économie circulaire. Nous nous approvisionnons en matériaux recyclés auprès de différents partenaires dans différentes industries. Parmi ceux-ci, les fibres Econyl® d'Aquafil, une société italienne, qui sont composées de fils de nylon 100 % régénérés à partir de déchets de nylon pré et post-consommation, tels que les filets de pêche usagés, les déchets textiles et les déchets de fibres usagées de nos moquettes Desso® ; de craie recyclée provenant d'une société de distribution d'eau potable aux Pays-Bas, utilisée dans nos sous-couches de moquette EcoBase® ; des déchets post-industriels de verre ou de poudre de marbre recyclés utilisés dans nos sous-couches de moquette Ecobond ; des déchets post-industriels de films pour couches recyclés pour le remplissage des terrains synthétiques ProMax ; des déchets post-industriels de matériaux d'absorption des chocs automobiles recyclés dans les sous-couches de terrains de sport et de PVB (poly butyral de vinyle) recyclé provenant du verre de sécurité utilisé dans les revêtements de sol résilients en Europe et dans les sous-couches des moquettes en Amérique du Nord.

L'un des principaux défis des initiatives visant à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés est de retracer la composition précise des matériaux que nous incorporons dans nos processus de fabrication, et de garantir leur qualité sanitaire et environnementale. Outre le recyclage de nos propres produits, nous ne travaillons qu'avec des partenaires capables d'assurer cette traçabilité, et qui peuvent garantir un niveau de qualité constant conforme à notre cahier des charges.

Dans notre usine de surface sportive de Toronto, au Canada, la filiale de Tarkett, ThermaGreen, fabrique des sous-couches pour terrains de sport avec des propriétés amortissantes et des coussins drainants à partir de 99 % de déchets post-industriels provenant de l'industrie automobile. Les matériaux d'absorption des chocs que l'on trouve dans les pièces automobiles telles que les tableaux de bord et les panneaux sont recyclés et utilisés pour fabriquer SportLite, un géotextile non tissé qui protège contre les chocs et draine le terrain.

Dans notre usine de Suzhou, en Chine, nous nous approvisionnons localement en marbre recyclé qui entre dans la composition de la sous-couche de notre moquette EcoBond. Le marbre, qui provient de déchets post-industriels de décoration intérieure, est réduit en poudre pour servir de matière première secondaire pour la sous-couche de la moquette.

Sur son site de production de fibres et de remplissage d'Abtsteinach, en Allemagne, Tarkett utilise du film pour couches recyclé à partir des déchets post-industriels dans la production des produits FieldTurf ProMax. Le film pour couches, qui est conçu pour rendre les couches respirantes, est composé de deux ingrédients, le polyéthylène linéaire à basse densité et le carbonate de calcium, qui sont tous deux utilisés pour fabriquer les produits Promax.

Dans notre usine de moquette de Waalwijk, aux Pays-Bas, Tarkett a investi au cours des dernières années dans l'expansion de son unité de production EcoBase® afin d'augmenter la production et de remplacer la sous-couche de moquette traditionnelle à base de bitume dans toutes nos gammes de dalles de moquette. Comme nous l'avons détaillé dans notre rapport RSE 2020, la sous-couche de moquette Desso EcoBase® certifiée Cradle to Cradle Certified® niveau Or contient au moins 75 % de craies, dérivées de déchets de craie recyclés. À ce jour, nous avons utilisé plus de 100 000 tonnes de craie recyclée pour nos dalles de moquette.

#### Exemple

##### Utiliser du poly butyral de vinyle (PVB) recyclé post-utilisation provenant du verre de sécurité dans nos revêtements de sol

La résine de poly butyral de vinyle (PVB) est un film plastique dur, transparent, adhésif et résistant à l'eau. Le PVB est principalement utilisé comme matière première pour le verre de sécurité feuilleté dans les pare-brises de voiture, les bâtiments et les panneaux solaires.

Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec deux entreprises innovantes pour incorporer dans la formulation de ses produits du PVB recyclé post-utilisation plutôt que des matériaux vierges. Ces sociétés européennes ont toutes deux développé un procédé de traitement pour nettoyer et recycler le PVB post-utilisation, transformant ce matériau autrefois non recyclable en une matière première secondaire de haute qualité qui peut être utilisée par les industries de l'automobile, de la construction et des plastiques. Tarkett utilise le matériau recyclé post-utilisation dans ses dalles modulaires résilientes iD Revolution.

Il est important de noter que le PVB recyclé a une empreinte carbone 25 fois inférieure à celle du PVB vierge, ce qui nous aide à réduire nos émissions de gaz à effet de serre du Scope 3. iD Revolution, un revêtement de sol modulaire résilient certifié Cradle to Cradle Certified® niveau Or, atteint le niveau Platine pour Cradle to Cradle® Material Health (santé des matériaux). Plus de 83 % des matériaux utilisés pour fabriquer iD Revolution sont recyclés, minéraux ou bio-sourcés, ce qui contribue à préserver les ressources naturelles. Cela comprend 24 % de PVB recyclé, 11 % de bio-plastique (PLA) et 49 % de craie, un minéral que l'on trouve en abondance dans la nature.

Aux États-Unis, grâce à une coopération similaire et durable avec une autre entreprise, nous incorporons du PVB recyclé post-utilisation dans notre ethos® Modular with Omnicoat Technology™, une solution de sol à surface souple de haute qualité composée de matériaux sains et sûrs dont 33 % de PVB recyclé post-consommation. De 2004 à 2021, nous avons réutilisé environ 37 000 tonnes de films PVB provenant de 36 millions de pare-brises.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

## Zoom sur les indicateurs clés

### Matériaux recyclés

En 2021, nous avons utilisé un peu plus de 146 500 tonnes de matériaux recyclés<sup>[1]</sup> comme alternative aux matériaux vierges, ce qui représente près de 15 % des matières premières utilisés. Notre objectif, fixé dans le cadre de notre stratégie *Change to Win*, est de tripler la part de 10 % que nous avons en 2018 pour atteindre 30 % d'ici 2030.

[1] Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets (incinération ou mise en décharge) ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

### 3.7.2.4 Approvisionnement en matières premières renouvelables, à faible intensité de carbone

Les matières premières renouvelables, comme les matières premières secondaires recyclées, représentent une solution à faible intensité de carbone et un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie des revêtements de sol. Tarkett utilise diverses matières premières renouvelables, telles que le bois pour les parquets et les stratifiés, le jute pour les linoléums et les plastiques d'origine biologique pour les revêtements de sol souples modulaires comme iD Revolution (voir section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenables).

Tarkett a lancé en 2020 **le premier sol au monde à utiliser du PVC bio-attribué**, certifié par la Table ronde sur les biomatériaux durables (RSB). La collection de revêtements de sol homogènes en vinyle iQ Natural, associée à la collecte et au recyclage post-utilisation ReStart® de Tarkett, offre aux architectes, aux designers et aux propriétaires une solution de revêtement de sol offrant plus de 60 % de carbone intrinsèque en moins<sup>1</sup> (c'est-à-dire

moins d'émissions de gaz à effet de serre pour les étapes du cycle de vie allant du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie), par rapport aux revêtements de sol en vinyle homogène moyens<sup>2</sup> qui sont incinérés avec récupération d'énergie, ce qui en fait l'un des revêtements de sol ayant la plus faible empreinte carbone sur le marché. Notre revêtement de sol homogène en vinyle iQ Natural, qui utilisait déjà un plastifiant d'origine biologique, a été le premier produit à être lancé en utilisant un vinyle bio-attribué - BIOVYN™ - remplaçant 100 % de la matière première fossile par de la biomasse renouvelable. Consultez notre rapport RSE 2020 pour plus de détails.

En 2021, l'usine brésilienne de Tarkett à Jacareí a mis en place une nouvelle ligne de dalles en vinyle de luxe (LVT) qui utilise une nouvelle technologie de bio-plastifiant ainsi que plus de 60 % de PVC recyclé dans la couche centrale.

1 Les émissions générées lors des phases de production des matériaux et de construction (A1-5) ainsi que les émissions de carbone associées aux phases de post-utilisation (C1-4), où iQ Natural est collectée et recyclée par le biais du programme ReStart® de Tarkett et où le sol moyen du secteur est incinéré avec récupération d'énergie. Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en "carbone") associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment (y compris les émissions initiales, les émissions en phase d'utilisation et les émissions en fin de vie). Source : "Bringing embodied carbon upfront" World Green Building Council 2019

2 EPD 2019 d'ERFMI pour les revêtements de sol homogènes en chlorure de polyvinyle

Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits à zéro émission nette de carbone

### 3.7.3 Équilibrer les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits à zéro émission nette de carbone

Tout en se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 de Tarkett à travers des pratiques de management environnemental, d'éco-conception, d'engagement des fournisseurs et d'économie circulaire, Tarkett répond également à la demande des clients pour des produits qui contribuent aux normes de certification des bâtiments écologiques avec des produits Cradle to Cradle Certified® et des produits à zéro émission nette de carbone où les émissions de gaz à effet de serre restantes, partielles ou totales, sont compensées.

Sur le marché nord-américain, Tarkett a annoncé, à l'occasion de l'exposition GreenBuild 2020 aux États-Unis, un nombre accru de produits de revêtement de sol à zéro émission nette de carbone. Cette initiative s'appuie sur les mesures existantes visant à réduire le carbone intrinsèque des produits Tarkett en concevant pour une économie circulaire, en augmentant l'utilisation de matériaux sains et recyclés, et en réduisant l'impact de la fabrication grâce à des progrès en matière d'efficacité énergétique et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Dans le cadre du programme de certification des produits Carbonfree® du site Carbonfund.org, Tarkett a mesuré les gaz à effet de serre émis lors de la fabrication, de la livraison et de l'installation de produits pour ses clients. Ces émissions sont ensuite contrebalancées par l'achat de compensations de carbone vérifiées par des tiers. La certification des produits Carbonfree® compense les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie, sur la base des ventes annuelles des produits et de l'empreinte carbone établie par les évaluations du cycle de vie.

En 2021, le programme de certification de produits Carbonfree® a soutenu un projet d'énergie éolienne en Inde. Le projet prévoit la mise en œuvre de 136 générateurs éoliens dans les États indiens du Tamil Nadu et du Karnataka, qui fourniront une capacité de 159,75 MW. Ce projet fait suite à un projet Verified Carbon Standard pour la cogénération de récupération d'énergie à partir de déchets en Corée du Sud, qui a été soutenu en 2020.

Sur le marché européen, Tarkett a lancé en 2021 son programme Carbon Conscious donnant la possibilité aux clients de contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie des produits grâce au projet VCS (Verified Carbon Standard) de la réserve de biodiversité Tambopata-Bahuaja de « REDD+ Business Initiative ». Tarkett réduit d'abord les émissions de carbone grâce à des processus rigoureux de conception et de fabrication des produits, puis propose de contrebalancer les émissions restantes grâce au programme Carbon Conscious, avec des crédits carbone vérifiés en externe. Cette démarche s'ajoute à la proposition du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, qui permet de recycler les déchets de revêtements de sol après leur installation et leur utilisation en nouvelles matières premières secondaires, ce qui contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Tarkett compense déjà les émissions de gaz à effet de serre pour certains autres produits afin d'obtenir un niveau de certification dans le cadre de la certification des produits « Cradle to Cradle Certified® ». Par exemple, les cinq produits « Cradle to Cradle Certified® » de niveau Or de Tarkett (Dalles de moquette teintées dans la masse Desso Ecobase® PA6 et Sous-couche de dalles de moquette Desso EcoBase® ; Revêtements de sol résilients iQ One et iD Revolution ; Revêtements de sol en linoléum) doivent compenser 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Tarkett obtient le nombre requis de crédits carbone par le biais du Projet de Réserve de Biodiversité REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja. Le projet est validé par le Verified Carbon Standard (VCS) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) (voir pour plus de détails, consultez la section 3.9.2.4 Soutenir des projets de développement durable).

L'usine de production de moquette et le centre de recyclage de Tarkett à Waalwijk, aux Pays-Bas, est la première usine de Tarkett à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (Scope 1 et Scope 2). Elle y est parvenue en 2021 en achetant des crédits carbone équivalents à sa consommation de gaz naturel. L'usine achète déjà de l'électricité renouvelable depuis plus de cinq ans. Les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation de gaz naturel pour le chauffage et la production sont compensées par des certificats de réduction d'émissions vérifiées (VER) qui sont liés à un investissement spécifique dans des projets d'énergie durable dans les pays en développement.

## 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
<b>Qualité et sécurité des produits</b> (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)	> Sélection et évaluation des matériaux dans le cadre du NPDP afin de développer des produits à faibles niveaux d'émissions de COV	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV	99 %	98 %	98 %	3.8.1	
	> Utilisation de technologie de plastifiants sans phtalate pour nos revêtements de sol en vinyle	Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate <sup>1</sup>	95 % <sup>2</sup>	97 %	74 %	3.8.1	

<sup>1</sup> Excepté contenu recyclé pour certains produits

<sup>2</sup> A fin 2021, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate

### Sécurité des produits

Tarkett entend garantir et améliorer la sécurité des produits grâce à son approche *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup>. Cette approche applique les principes et la méthodologie *Cradle to Cradle*<sup>®</sup>, la conception et le choix attentif des matériaux contribuant à des espaces sains et à la qualité de l'air intérieur. Pour nos surfaces sportives, la sécurité des athlètes est et restera toujours la première priorité pour Tarkett. FieldTurf et Beynon Sports, nos marques spécialisées dans les terrains de sport et les pistes d'athlétisme, sont engagées dans l'amélioration des performances et de la sécurité grâce à la recherche et à l'innovation, en cherchant continuellement de nouvelles façons de réduire le risque et la gravité des blessures sportives. Cet accent mis sur la sécurité a conduit à un certain nombre d'innovations et d'améliorations visant à réduire les blessures, tant sur le terrain de sport que sur les pistes d'athlétisme.

En outre, le système de management de la qualité appliqué à l'ensemble du groupe Tarkett, avec 85 % des usines certifiées ISO 9001, garantit l'application stricte de procédures visant à assurer la qualité et la sécurité des produits, tant lors de leur installation que lors de leur utilisation. De la conception à l'installation sur le site du client, la gestion de la qualité chez Tarkett garantit la conformité des produits à toutes les normes et réglementations applicables, quel que soit le pays où le produit sera utilisé. Pour effectuer ces contrôles, Tarkett s'appuie sur la compétence de ses laboratoires internes ainsi que sur des laboratoires indépendants certifiés. Le système de management de la qualité est sous la responsabilité du Directeur de la Qualité du Groupe, qui relève de la Directrice de la R&D et des Opérations, membre du Comité exécutif de Tarkett. Ce système intègre des évaluations pertinentes des risques liés à la sécurité des produits, un suivi, des enquêtes sur les

incidents et un retour d'informations des utilisateurs finaux. En plus d'assurer la sécurité générale de ses revêtements de sol et de ses surfaces sportives, Tarkett fournit également des solutions de revêtements de sol à sécurité renforcée pour des applications spécifiques (par exemple, des revêtements antidérapants pour les trains, les bus, les avions, les salles d'eau, les écoles, les établissements de soins de santé, ...). Pour ces applications spécifiques, tous les produits sont validés et contrôlés selon des normes et réglementations spécifiques lorsqu'elles existent (par exemple la norme de l'OMI pour la réaction au feu, applicable dans le secteur maritime ou le test d'inflammabilité verticale FAR 25.853 pour l'aviation). Tarkett fournit des détails sur toutes les normes et spécifications pertinentes pour chaque produit par le biais de la fiche technique du produit.

En Australie, un manque de compréhension existe souvent en ce qui concerne la résistance durable au glissement dans des environnements où les revêtements de sol sont mouillés ou contaminés lors d'une utilisation normale, Tarkett a pris des mesures supplémentaires pour éduquer et rassurer les clients. Par exemple, Tarkett a mis à jour les présentations de formation professionnelle continue (CPD) pour les architectes sur le thème Glissement et bien-être (*Slip & Wellbeing*) afin de les aligner sur les exigences révisées de l'AIA (Institut des architectes d'Australie). Tarkett Australie a également publié en 2020 un livre blanc spécifique intitulé « Relever le niveau de sécurité : Un guide de la résistance au glissement dans les spécifications des revêtements de sol » (*Raising the Safety Floor: A Guide to Slip Resistance in Flooring Specification*), qui fournit un guide concis sur les revêtements de sol de sécurité, les exigences et les tests de résistance au glissement durable et les considérations de conception relatives aux spécifications des revêtements de sol.

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

### 3.8.1 Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

#### Des revêtements de sol à faibles émissions de COV

La volonté de Tarkett est de concevoir des produits qui contribuent à créer des espaces intérieurs sains et à préserver la qualité de l'air intérieur selon la démarche *Tarkett Human-Conscious Design*<sup>®</sup>. L'enjeu est d'autant plus important pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes allergiques ou asthmatiques. Une étude internationale a révélé que 14 % des enfants souffrent d'asthme ("*International Study of Asthma and Allergies in Childhood*") et il est largement rapporté que c'est une cause majeure d'absentéisme scolaire. Il a également été constaté que la productivité peut augmenter lorsque la qualité de l'air intérieur s'améliore ("*Estimates of Improved Productivity and Health from Better Indoor Environments*"). Dans l'ensemble, aujourd'hui, les individus passent 90 % de leur temps à l'intérieur et, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette pratique est devenue encore plus centrale dans notre vie quotidienne. Parmi les facteurs de pollution de l'air intérieur figurent les Composés Organiques Volatils (COV), des gaz émis à température ambiante par des produits chimiques présents dans tous les produits, des peintures, vernis et colles aux produits d'entretien quotidiens.

Depuis 2011, Tarkett est un pionnier du développement de revêtements de sol à faibles, voire extrêmement faibles, émissions de COV dans la quasi-totalité de ses gammes de produits. Tarkett propose des produits avec des niveaux d'émissions de COV totaux de 10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts, à des niveaux tellement réduits qu'ils sont non-quantifiables (total COV à 28 jours < 100 µg/m<sup>3</sup> voire < 10 µg/m<sup>3</sup>). Cet effort a été reconnu par plusieurs certifications, dont voici quelques exemples :

- > Le vinyle modulaire Starfloor Click a été recommandé par l'association suédoise contre l'asthme et l'allergie en 2015.
- > La Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies (Asthma and Allergy Foundation of America – AAFA) a décerné la certification « **asthma and allergy friendly**<sup>®</sup> » à toutes les gammes vinyle FiberFloor<sup>®</sup> ainsi qu'à d'autres produits (iD Inspiration<sup>®</sup>, Acczent, et plusieurs gammes de laminés).
- > En 2020, Tarkett a obtenu le label « **Allergy UK Seal of Approval** » pour deux nouvelles gammes de produits, les gammes de revêtements de sol Omnisport de Tarkett pour les espaces de loisirs et de sport et pour la majorité de la gamme résidentielle en vinyle Iconik de Tarkett, qui rejoignent les gammes de linoléum qui ont reçu en 2018 le label de l'association britannique Allergy UK, qui est valable dans plus de 135 pays ;
- > Certaines gammes vinyle et linoléum produites en Europe font l'objet d'un audit usine régulier par Eurofins (un réseau international de laboratoires réalisant des analyses sur les produits de consommation) afin de s'assurer que les produits fabriqués ont de faibles, voire très faibles émissions de COV (labels Tarkett « Indoor Air Quality Gold » et « Indoor Air Quality Platinum »).

Aux États-Unis, en octobre 2021, Tarkett a réuni des experts de la communauté de l'architecture et du design pour une série de webinaires gratuits dans le cadre du mois national de la qualité de l'air intérieur. Étant donné que l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) estime que les Américains passent environ 90 % de leur temps à l'intérieur, où la concentration de certains polluants peut être plus de deux fois supérieure à ce qu'elle serait à l'extérieur, les discussions ont souligné l'importance d'espaces intérieurs sains pour leurs habitants. Les webinaires ont examiné comment les professionnels du bâtiment peuvent donner la priorité à la santé et au bien-être, ainsi qu'à la conception et à la construction des bâtiments, notamment en utilisant les informations, les normes et les certifications du secteur pour obtenir un impact maximal sur les espaces sains grâce à la transparence des produits. Les discussions ont également permis de comprendre l'impact que les matériaux de construction et la qualité de l'air intérieur (QAI) peuvent avoir sur la santé humaine.

Tarkett Amérique du Nord propose des solutions de revêtements de sol résidentielles et commerciales qui ont été certifiées *asthma & allergy friendly*<sup>®</sup> par l'AAFA. Ce programme de certification aide les personnes à faire des achats avisés pour des maisons, des écoles et des lieux de travail plus sains. Seuls les produits qui passent des tests rigoureux reçoivent cette désignation. Pour que les revêtements de sol soient certifiés *asthma & allergy friendly*<sup>®</sup>, les tests indépendants effectués par l'AAFA doivent montrer que le sol s'entretient facilement et a une faible capacité de rétention des allergènes. Le processus de certification implique de tester non seulement le produit lui-même, mais aussi la méthode d'installation et le processus de nettoyage recommandé comme un système complet pour garantir qu'aucun matériau nocif n'est introduit lors de l'installation ou du nettoyage du sol. En 2020, Tarkett a fait don de plus de 2 000 mètres carrés de revêtements de sol certifiés *asthma & allergy friendly*<sup>®</sup> grâce à un partenariat avec le projet Breathe EASY à Washington D.C. (États-Unis) (voir le rapport RSE 2020 pour plus de détails).

#### Des revêtements de sol sans phtalate

Les phtalates sont principalement utilisés dans l'industrie des matières plastiques, pour conférer à celles-ci une certaine flexibilité. L'impact potentiel sur la santé humaine de certains phtalates de ce groupe de produits chimiques fait l'objet d'un débat scientifique et apparaît régulièrement dans l'actualité réglementaire et grand public, notamment à travers les travaux des agences sanitaires d'évaluation des substances pour la santé et l'environnement (ANSES en France, et EFSA au niveau européen) ; au niveau de l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques), dans le cadre des évolutions des réglementations REACH et CLP<sup>1</sup> ; ou dans les campagnes d'information des associations de protection de la santé et de l'environnement.

<sup>1</sup> REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Dès 2010, Tarkett a proactivement recherché des alternatives aux plastifiants avec phtalates en collaboration avec ses fournisseurs. Nous avons considérablement investi dans la recherche et le développement et avons ainsi été capables de modifier nos formules et nos procédés afin de fabriquer des revêtements vinyles avec une technologie de plastifiants sans phtalate. Ces plastifiants alternatifs peuvent être utilisés dans les jouets des jeunes enfants et les récipients alimentaires, qui répondent aux normes sanitaires les plus strictes. La technologie de plastifiant sans phtalate a été tout d'abord mise en place par Tarkett en 2010 en Amérique du Nord et en 2011 en Europe, puis progressivement déployée en Ukraine et en Serbie depuis 2016, et enfin sur le site d'Otradny en Russie en 2019 et 2020.

A fin 2021, 90 % de notre production mondiale de vinyle utilise une technologie de plastifiant sans phtalate<sup>1</sup>. Les 10 % restants concernent la production de vinyle dans nos usines du Brésil et de Russie. Sur certains sites, nous pouvons aussi utiliser des contenus recyclés en complément des matières premières vierges pour certains produits qui peuvent alors contenir des traces de plastifiants avec phtalate. Depuis, fin 2019, nos sites européens produisent 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate, contenu recyclé inclus.

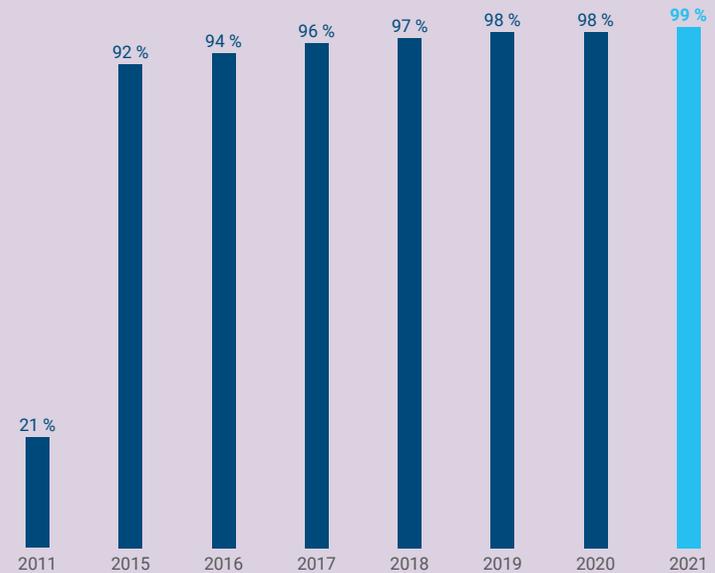
L'industrie des revêtements de sol suit de plus en plus notre exemple au bénéfice des clients et utilisateurs : ainsi en Amérique du Nord, certaines chaînes de distribution de bricolage, de rénovation et de décoration, comme Lowe's, Menards et Home Depot, ont fait évoluer leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs en excluant les produits avec phtalates.

### Zoom sur les indicateurs clés

#### Qualité de l'air intérieur

Tarkett contribue à la santé et au bien-être de ses clients avec des revêtements de sol qui contribuent à la qualité de l'air intérieur. En 2021, 99 % de nos revêtements de sol ont de faibles émissions de COV totaux (<100 µg/m³). Le pourcentage restant s'explique par un petit volume de moquettes et de revêtements de sol en caoutchouc.

#### Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV



<sup>1</sup> Produits sans phtalate : excepté contenu recyclé pour certains produits.

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

### Zoom sur les indicateurs clés

#### Revêtements de sol sans phtalate :

Nous avons atteint notre objectif pour 2020, à savoir atteindre 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate (hors contenu recyclé) dans toutes les usines, à l'exception de notre usine de revêtements de sol en vinyle au Brésil et d'un petit volume de revêtements de sol en vinyle produits dans notre usine en Russie. De plus, notre revêtement de sol en moquette était également à 100 % sans phtalates (à l'exception du contenu recyclé) en 2021, et à 98 % sans phtalates si on inclut le contenu recyclé. A fin 2021, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Ukraine, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiants sans phtalate. Pour l'ensemble de l'année 2021, au niveau mondial, cela signifie que 95 % des volumes sont sans phtalates, contre 97 % en 2020, 74 % en 2019, 65 % en 2018 et 57 % en 2017. Ces progrès exceptionnels reflètent les efforts considérables entrepris pour déployer la technologie des plastifiants sans phtalates en Russie (entravés en 2021 par des pénuries de matières premières), en Ukraine et en Serbie, en tenant compte du fait que le déploiement dépend également de la disponibilité d'alternatives aux plastifiants (en volume et en qualité).

#### Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate



#### Des revêtements de sol retenant les particules de poussière

Tarkett a développé des dalles de moquettes qui retiennent les particules de poussière : la dalle de moquette Desso AirMaster® associée à la gamme de sous-couches EcoBase® est conçue selon une technologie brevetée qui retient quatre fois plus de particules fines de poussière que les moquettes classiques. Depuis 2015, ce produit est le premier au monde à être certifié GUI (*Gesellschaft für Umwelt- und Innenraumanalytik*) Gold Plus Label, le niveau de certification le plus élevé accordé par GUI, l'institut indépendant allemand leader dans les analyses de la qualité de l'air. Le label Gold Plus a été attribué pour les performances élevées sur trois autres critères de test : l'aptitude aux personnes allergiques, la capacité importante de fixation des poussières fines et les propriétés de faibles émissions de composés organiques volatils (COV).

Participer au bien-être des personnes

### 3.8.2 Participer au bien-être des personnes

Les deux dernières années ont été marquées par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a mis à rude épreuve le secteur des soins de santé qui était en première ligne de la crise. Les équipes de Tarkett ont réagi avec urgence et dévouement, démontrant ainsi que nous mettons les personnes au premier plan pour répondre aux besoins des autorités sanitaires locales et d'autres organisations alors qu'elles se sont efforcées d'augmenter la capacité de soigner des patients.

En 2021, Tarkett a fait le point avec l'aide d'experts pour examiner l'avenir des hôpitaux, publiant les résultats dans un livre blanc intitulé « Quels enjeux pour l'hôpital de demain »<sup>1</sup>. Ce livre blanc souligne l'importance pour les hôpitaux de devenir des espaces qui responsabilisent les patients. L'étude menée en réponse à la pandémie de Covid-19 a constaté une augmentation de la demande de soins de santé en raison d'une population croissante de personnes âgées, de la menace de futures pandémies et du changement climatique, et d'une pénurie de personnel médical. L'étude s'est appuyée sur un examen approfondi de la littérature existante sur le sujet, suivi d'entretiens qualitatifs approfondis avec des professionnels respectés du monde entier, possédant un large éventail d'expertise dans le domaine des soins de santé et des hôpitaux. La table ronde qui a suivi a réuni ces esprits expérimentés et a permis de cristalliser une vision de l'avenir des hôpitaux. Le livre blanc, qui est une synthèse de tout ce que nous avons appris au cours de ce processus, conclut que le soutien aux patients et au personnel médical ainsi que la conception d'une vie de qualité au sein des établissements médicaux sont les meilleurs moyens de promouvoir le développement durable et de relever ces défis contemporains.

Ce nouveau travail s'appuie sur les plus de 70 ans d'expérience de Tarkett dans la fourniture de solutions de revêtement de sol au secteur qui contribuent à améliorer l'hygiène hospitalière. Depuis des décennies, Tarkett s'est engagé à développer des solutions de revêtement de sol innovantes en pensant aux personnes : les patients, le personnel médical et les agents de nettoyage. En 2013, Tarkett a pris la décision de ne plus utiliser d'antimicrobiens sur ses sols et de promouvoir plutôt des normes élevées de nettoyage et des procédures de contrôle des infections avec une utilisation appropriée des désinfectants. Ce mouvement pionnier était fondé sur le risque inhérent à l'utilisation excessive d'antimicrobiens, pouvant conduire à une résistance aux antimicrobiens. Tarkett continue, à travers son approche Tarkett Human-Conscious Design®, à soutenir la communauté des soins de santé dans le développement et le déploiement des meilleurs protocoles de nettoyage et de désinfection avec un impact minimal sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité, en limitant la surutilisation des biocides et des désinfectants.

Par ailleurs, Tarkett a continué en 2021 à développer et à proposer des solutions et des conseils pour améliorer le bien-être des personnes avec son approche Tarkett Human-Conscious Design®, notamment des solutions pour les soins aux personnes âgées, la

perception des couleurs, la diversité, l'éclairage et l'acoustique, ainsi que la santé et la sécurité.

#### Aider le secteur de la santé à répondre à la crise sanitaire liée au Covid-19

Les équipes de Tarkett ont été mobilisées dans de nombreux pays pour aider les organisations de la santé à répondre à la crise sanitaire liée au Covid-19. Voir notre rapport RSE 2020 pour des exemples.

#### Exemple

**Le revêtement de sol vinyle iQ One, facile à nettoyer et certifié Cradle to Cradle® niveau Or, contribue au réaménagement d'une université certifiée par le Green Building Council of Australia.**

Le revêtement de sol en vinyle iQ One de Tarkett a été choisi par l'hôpital vétérinaire universitaire de Melbourne (Australie) et ses bâtiments d'enseignement pour son important réaménagement. Le revêtement de sol certifié Cradle to Cradle® niveau Or et Gold Plus GreenRate niveau A, a contribué au réaménagement du bâtiment qui a obtenu la certification « 6 Star Green Star » du Green Building Council of Australia. Les principales caractéristiques de ce revêtement de sol en vinyle sont l'absence de phtalates ; les protocoles de nettoyage facile par polissage à sec qui permettent de réaliser des économies importantes en termes d'énergie, de main-d'oeuvre et de quantités d'eau et de produits de nettoyage nécessaires; les propriétés auto-réparatrices de la surface homogène qui permettent d'effacer les rayures - un critère important pour l'hygiène; les couleurs et les motifs du revêtement de sol qui favorisent le bien-être et la tranquillité; la durabilité des produits et leur long cycle de vie.

#### Concevoir pour les soins aux personnes âgées

Grâce à des recherches approfondies sur le terrain, à des entretiens avec le milieu des soins aux personnes âgées et à des années d'expertise en matière de solutions de revêtement de sol, nous avons élaboré des recommandations claires quant au bon choix de revêtement de sol dans les résidences pour personnes âgées. Notre objectif est de soutenir ceux qui conçoivent et gèrent les établissements de soins pour personnes âgées, afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes concernées. Cela signifie aider les résidents à se sentir à l'aise et chez eux, préserver leur autonomie et leur indépendance et limiter les facteurs qui peuvent entraîner de l'anxiété ou de la confusion. C'est aussi aider les personnels soignants à mieux exercer leur métier et aider les propriétaires et gestionnaires d'établissements à maîtriser leur budget afin que leurs établissements continuent à offrir le meilleur service possible.

<sup>1</sup> Quels enjeux pour l'hôpital de demain - [https://media.tarkett-image.com/docs/WP\\_WHITEPAPER\\_HEALTHCARE\\_FR.pdf](https://media.tarkett-image.com/docs/WP_WHITEPAPER_HEALTHCARE_FR.pdf)

## Participer au bien-être des personnes

En 2019, Tarkett a publié un livre blanc ("Designing for Dementia") suite à une étude visant à explorer et à mieux comprendre l'impact du design sur le bien-être des personnes âgées et sur l'importance de comprendre les problèmes posés par le vieillissement, avec et sans démence. De plus, Tarkett au Royaume-Uni a adopté la Virtual Reality Empathy Platform (VR-EP), un outil approuvé par les principaux experts en conception pour la démence, qui fournit un filtre de démence basé sur des preuves permettant aux architectes, aux concepteurs de bâtiments ou d'intérieurs de créer des environnements accueillants et familiers qui pourraient réduire les accidents, diminuer l'anxiété et aider les personnes atteintes de démence à vivre une vie plus indépendante en comprenant mieux comment la couleur, le contraste, la texture et le matériau jouent un rôle clé. Dès 2012, Tarkett avait réalisé une étude scientifique, auprès de médecins et de spécialistes d'Alzheimer, afin d'analyser l'impact sensoriel et psychologique des sols sur la qualité de vie des patients. Outre l'hygiène, la sécurité et d'autres aspects réglementaires, les motifs des sols et les couleurs provoquent des émotions qui peuvent stimuler ou apaiser les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, contribuant ainsi à mieux gérer les effets de la maladie. Les sols influencent aussi les rythmes biologiques et le confort acoustique des patients.

En 2021, Tarkett a participé à la rénovation d'une solution d'habitat inclusif en France pour les malades d'Alzheimer. On estime qu'environ 1,2 million de personnes en France souffrent de la maladie d'Alzheimer, la quatrième cause de décès dans le pays. Face à ce constat, L'Immobilier Solidaire & Associatif (centre d'hébergement géré par une association de solidarité) et l'initiative de La Maison des Sages se sont associés pour proposer une solution innovante et alternative : l'habitat inclusif. Il s'agit d'une forme de logement partagé qui offre aux résidents des services de soutien et les aide à s'intégrer dans la vie communautaire. Cette solution offre de multiples avantages, tels que leur permettre de vivre dans un environnement convivial et de se sentir chez eux, de vivre dans une petite communauté et de se sentir inclus dans la société, de vivre près de chez eux et de rester proches de leur famille, de bénéficier d'une équipe de soutien 24 heures sur 24 composée de professionnels de la santé de la ville et de disposer d'espaces sécurisés qui prennent en compte la perte d'autonomie, tout en préservant une atmosphère familiale. La Maison des Sages aux Loges-en-Josas (France) a été rénovée pour s'adapter aux difficultés cognitives et motrices de ses résidents avec le revêtement de sol vinyle hétérogène Tarkett Tapiflex Excellence choisi pour ses bonnes qualités acoustiques, sa grande durabilité et sa facilité d'entretien.

**Perception des couleurs**

Les produits Tarkett à destination des lieux éducatifs (écoles, crèches, etc.) et des résidences pour personnes âgées sont spécifiquement conçus avec des couleurs et des motifs qui stimulent la mobilité et les capacités cognitives.

Une étude a été menée en 2017 (Étude des couleurs : influence des couleurs et des matériaux dans les environnements d'apprentissage) par Tarkett sur l'impact des couleurs sur le développement et le bien-être des enfants dans des environnements éducatifs, en collaboration avec des spécialistes des couleurs, des designers et des spécialistes de l'éducation. Les résultats montrent que les enfants et adolescents développent leurs capacités d'apprentissage de manière différente selon les âges, mais toujours avec une interaction forte avec le monde qui les entoure, et avec les couleurs qui le composent. Ainsi par exemple, les capacités mémorielles sont supérieures de 55 à 78 % lorsque l'enfant est placé dans un environnement dont il apprécie les couleurs.

**Design pour la diversité**

Tarkett a encouragé le design pour la diversité en Amérique du Nord avec un certain nombre d'initiatives en 2021. Les équipes de Tarkett en Amérique du Nord ont collaboré avec HOK, une entreprise mondiale de design, d'architecture, d'ingénierie et de planification, pour aider les clients et les concepteurs à mieux comprendre les employés neurodivers et leurs besoins uniques en matière d'environnement de travail. La neurodiversité fait référence aux variations du cerveau humain en matière de sociabilité, d'apprentissage, d'attention, d'humeur et d'autres fonctions mentales, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur la façon dont une personne peut interagir avec son environnement physique. Cette collaboration a donné naissance à un nouvel outil en ligne qui facilite le processus de sélection et de placement des matériaux. Si une personne sur huit est considérée comme neurodivergente, moins de 50 % en sont conscients. Les penseurs neurodivergents apportent un large éventail de compétences précieuses à toute organisation, notamment l'analyse et la pensée critique, la créativité et l'innovation. Dans un cadre approprié, ces forces peuvent être renforcées par des environnements favorables et une conception ciblée. Le nouvel outil en ligne de Tarkett et HOK est une ressource qui aide les clients et les concepteurs à comprendre le spectre de la sensibilité (de l'hyposensibilité à l'hypersensibilité) et les guide dans les décisions importantes concernant les matériaux et l'agencement, afin de soutenir chaque employé. L'objectif est de proposer une plus grande variété d'espaces, afin que les employés puissent trouver un espace de travail qui leur convienne et qui corresponde à leurs préférences en matière de style de travail. Cette initiative est un autre résultat de l'approche Tarkett Human-Conscious Design® qui nous pousse à développer continuellement notre compréhension des divers besoins et préférences des individus. Elle fait suite à notre engagement à concevoir des produits de revêtement de sol sains en fonction des besoins pratiques et quotidiens des personnes qui les utilisent, les installent et les entretiennent.

Participer au bien-être des personnes

En plus de la plateforme en ligne, Tarkett a organisé un webinaire sur « la neurodiversité et l'inclusion sur le lieu de travail » en février 2021 et a développé un CEU (unité de formation continue) explorant l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'industrie de l'architecture et du design (A&D). Le webinaire a fourni des informations sur les défis à multiples facettes auxquels sont confrontés les employés neurodivers, sur les forces extraordinaires que ces personnes peuvent apporter au lieu de travail, sur la manière de gérer des besoins contradictoires tels que les exigences hypo et hyper-sensorielles et des conseils pratiques sur la manière de concevoir l'inclusion. L'unité de formation continue intitulée « Agrandir notre cercle » encourage le dialogue au sein du secteur A&D sur la question de l'équité, de la diversité et de l'inclusion et sur la manière d'intégrer ces principes dans les espaces qu'ils conçoivent et les équipes qu'ils dirigent. Au-delà de l'ethnicité, le cours aborde une vision holistique de la diversité qui inclut l'âge, les capacités, la religion, la maternité et le pays d'origine, et comprend également une exploration de la neurodiversité.

### Exemple

#### Accompagner les architectes, les concepteurs et les prescripteurs dans leurs réflexions sur la santé et le bien-être à l'intérieur des bâtiments, Australie

Tarkett Australie a poursuivi en 2021 son leadership et sa formation sur la santé, le bien-être et le contrôle des infections dans le segment des lieux de travail. L'Australie ayant été fermée pendant une grande partie de l'année, Tarkett Australie a numérisé ses formations et ses présentations aux clients. Tarkett Australie a partagé les résultats des recherches sur les lieux de travail avec la communauté des architectes et des designers, tout en sensibilisant à l'importance de la qualité de l'air intérieur et du contrôle du bruit. Des présentations de développement professionnel continu (CPD) ont été proposées aux architectes de tous les États australiens sur les thèmes de l'insonorisation, du bien-être et de la prévention des glissades. En s'appuyant sur les connaissances et le contenu de l'Europe, Tarkett Australie a ajouté un CPD sur le contrôle des infections à son offre de formation. Cette présentation a été adaptée aux normes de santé australiennes afin de sensibiliser aux meilleures pratiques et aux solutions de revêtement de sol dans un environnement post-Covid. Ce travail s'est appuyé sur des initiatives précédentes couvrant des sujets tels que l'impact des revêtements de sol sur l'acoustique et l'importance de la couleur et des matériaux dans la conception de l'éducation pour les différents groupes d'âge (pour plus de détails, voir le rapport RSE 2020 de Tarkett).

### Eclairage et Acoustique

Tarkett a développé des moquettes permettant d'améliorer l'environnement lumineux et acoustique des bâtiments : la moquette Desso Light Reflection Master® permet d'accroître la luminosité au niveau des murs et plafonds de 14 %, conduisant à une réduction de 10 % de l'utilisation de lumière artificielle ; la moquette Desso SoundMaster® permet quant à elle d'améliorer l'isolation au bruit jusqu'à +10 dB<sup>1</sup> comparé aux moquettes standards.

### Hygiène et Sécurité

Dans les pièces des hôpitaux où le risque d'infection nosocomiale est élevé – telles que les salles d'opération, les laboratoires médicaux ou les salles blanches – les revêtements de sol doivent répondre aux standards d'hygiène les plus élevés afin de minimiser le risque d'infection et de garantir une bonne qualité de l'air. A cette fin, nos revêtements de sol fournissent des surfaces hermétiques avec un minimum de joints, et sont résistants aux tâches et aux produits chimiques. Ils empêchent également les décharges électrostatiques, permettant de réduire significativement le risque de dysfonctionnement des équipements ou d'inconfort au cours d'interventions chirurgicales. Nos solutions, incluant plusieurs produits vinyles homogènes de notre gamme iQ et nos sols en linoléum prévenant l'électricité statique, offrent ainsi des options durables et faciles à entretenir qui répondent aux exigences d'hygiène et de sécurité du secteur de la santé.

Tarkett a également mis au point des revêtements de sol en vinyle antidérapants et sans joints spécialement conçus pour renforcer la sécurité et l'hygiène des salles d'eau (solutions « concept douche »).

<sup>1</sup> Une réduction du niveau sonore de 10 dB est ressentie par l'ouïe humaine comme une division du bruit par deux.

## 3.9 Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
<b>Evolution du marché des revêtements de sol</b> (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Programme d'approvisionnement responsable</li> <li>&gt; Implication des fournisseurs dans la sélection et l'évaluation des matériaux, et dans l'approche C2C</li> </ul>	Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	49 %	44 %	41 %	3.9.1	 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Tarkett Academy</li> <li>&gt; Tarkett Cares</li> <li>&gt; Soutien à des projets de développement dans le monde entier</li> </ul>	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (valeurs des dons produits, financiers et des heures des salariés)	103 k€	445 k€	710 k€	3.9.2	 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
							 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

### 3.9.1 S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

La volonté de Tarkett de passer à un modèle d'économie circulaire, fondé sur les principes du Cradle to Cradle®, dépend nécessairement de l'engagement et de la coopération des différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, nous nous engageons avec des fournisseurs avec lesquels nous pouvons développer de véritables partenariats et nous cherchons également à développer des relations commerciales à long terme avec des entreprises qui partagent nos valeurs éthiques.

#### 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

Depuis 2011, nous avons engagé nos principaux fournisseurs de matières premières à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), qui couvrent les thèmes des droits humains, des conditions de travail, de la lutte contre la corruption et du respect de l'environnement.

Sur la base de cette action, nous avons développé et lancé en 2018 un programme plus large d'approvisionnement responsable afin de nous engager davantage auprès de nos fournisseurs et de garantir et promouvoir des bonnes pratiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur trois piliers principaux :

- > S'approvisionner en matériaux sains et durables ;
- > S'assurer que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique, dans le respect des droits humains et en assurant un traitement équitable et sûr de la main-d'œuvre;
- > S'assurer que les fournisseurs gèrent leurs opérations dans le souci d'une responsabilité environnementale.

Avec ce programme, Tarkett vise à aligner ses fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis sur ses propres ambitions et objectifs en matière de développement durable, à s'assurer que les risques environnementaux et sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement sont correctement évalués et à améliorer progressivement les performances de ses fournisseurs en matière de développement durable grâce à des plans d'action convenus.

Dans certains domaines spécifiques, Tarkett encourage l'approvisionnement durable par le biais de programmes de tierces parties. Ainsi et concernant l'approvisionnement en bois, nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs de bois certifiés FSC® (Forest Stewardship Council®) et/ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), ce qui permet d'améliorer la gestion durable des forêts et le respect des droits humains tout au long de la chaîne de valeur. Depuis la fin des années 1990, dans la région EMEA, nous maintenons chaque année notre certification de la chaîne de contrôle qui couvre aujourd'hui 2 sites de production et plusieurs entités de distribution et pour laquelle plus de 60 % de notre bois est certifié FSC® (FSC® C008972) ou PEFC (PEFC/05-35-125). En Amérique du Nord, sur la gamme ClutchCourt en bois d'érable, utilisée pour la fabrication des terrains de basket, nous proposons une version du produit certifiée FSC®.

En Italie, notre usine de fabrication de linoléum à Narni a obtenu la certification de responsabilité sociale SA 8000 en 2016 qui a été renouvelée en 2019.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

## Zoom sur les indicateurs clés

### Approvisionnement responsable

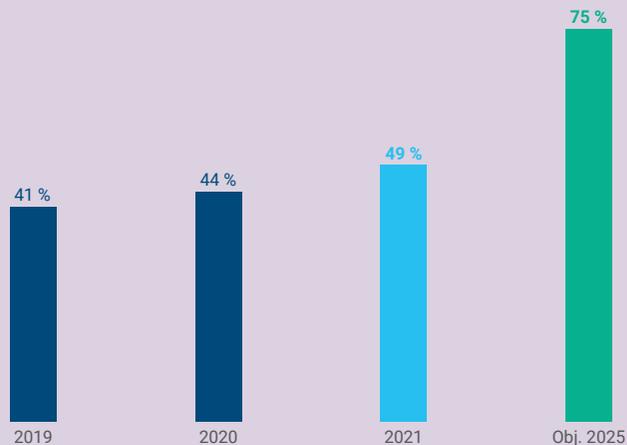
Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs pour un approvisionnement responsable en 2019, 49 % des fournisseurs<sup>1</sup> (en dépenses) ont adhéré à notre Code de Conduite ou équivalent, soit 5 points de plus que 2020 (44%). Dans le contexte d'un marché difficile des matières premières, avec les impacts continus de la pandémie de COVID-19, Tarkett observe une adhésion plus lente que prévue à son Code de conduite. Tarkett reconnaît qu'étant donné les contraintes actuelles du marché des matières premières, il sera très difficile d'obtenir l'adhésion de tous les fournisseurs à court terme. C'est pourquoi Tarkett a révisé son objectif et vise désormais à intégrer 75 % des fournisseurs (en termes de dépenses) d'ici à la fin 2025. Le Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett pour un approvisionnement responsable souligne l'importance de la collaboration pour construire une économie circulaire avec des matériaux de bonne qualité, créant des espaces plus sains et plus beaux. Il énonce les exigences que Tarkett impose à ses fournisseurs, notamment les normes fondamentales internationales du travail telles que définies par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et toutes les lois nationales et/ou locales applicables.

En plus de faire adhérer les fournisseurs au Code de conduite Tarkett pour un approvisionnement responsable, nous demandons également aux fournisseurs identifiés comme présentant le plus grand risque de procéder à une évaluation RSE par un tiers. À fin 2021, Tarkett a demandé à des fournisseurs représentant 47 % des dépenses, de réaliser une évaluation RSE par une tierce partie, dont 84 % ont réalisé l'évaluation.

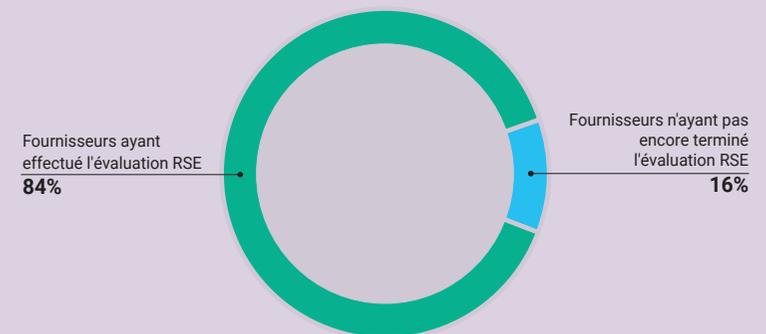
1. Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production) des sites de fabrication (à l'exception des achats pour Lexmark), à l'exclusion des dépenses interentreprises de produits semi-finis et des achats indirects du siège

### Le programme d'approvisionnement responsable de Tarkett : adhésion des fournisseurs au Code de conduite Tarkett et réalisation d'évaluations RSE par un tiers pour les fournisseurs présentant les plus grands risques potentiels pour Tarkett en matière de RSE

Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable



Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs (demandés, identifiés comme les plus à risque), qui ont effectué l'évaluation RSE par un tiers



S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

En 2021, nous avons poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de notre **programme d'approvisionnement responsable**, qui comprend les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques RSE des achats couvrant la majorité de nos fournisseurs** (dépenses d'achats équivalentes à 87 % de notre valeur totale d'achats) a été réalisée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement. Elle nous a permis d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en fonction des catégories d'achats, des pays d'implantation, de la flexibilité de notre panel de fournisseurs et de notre volume d'achats. Cette cartographie des risques constitue le point de départ de notre programme d'approvisionnement responsable, qui vise à limiter les risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement et à encourager et accompagner les fournisseurs dans l'adoption de pratiques plus responsables.
- > **Le Code de conduite Fournisseurs de Tarkett pour l'approvisionnement responsable** fournit un ensemble d'exigences claires et communes relatives aux trois piliers du Programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et vise à promouvoir l'amélioration continue. Il est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et comprend des attentes en matière de responsabilité sociale concernant l'esclavage moderne, le travail des enfants, la liberté d'association, la discrimination, la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement. Le Code de Conduite a été publié sur le site Internet de Tarkett et traduit en 11 langues. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de Conduite ou de démontrer leur adhésion à des normes équivalentes. Dans le cadre de cette démarche, nous avons concentré nos premiers efforts en 2019 et 2020 sur l'adhésion des fournisseurs dans les catégories de produits présentant les risques les plus élevés, en fonction des dépenses de Tarkett. À la fin de 2021, 73 % de ces fournisseurs prioritaires avaient adhéré au code de conduite de Tarkett ou à un code équivalent. Tarkett vise maintenant à faire adhérer 75 % de tous les fournisseurs d'ici la fin de 2025.
- > **Meilleure intégration des exigences sociales et environnementales dans les contrats des fournisseurs**, par le respect des attentes de Tarkett telles que définies dans le Code de conduite pour un approvisionnement responsable des fournisseurs de Tarkett et le respect des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.
- > **L'évaluation et le contrôle des fournisseurs** par une évaluation détaillée de la RSE des fournisseurs. Sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE des achats, nous avons lancé en 2019 une évaluation RSE plus détaillée par un tiers des fournisseurs considérés comme présentant le plus de risques en matière de responsabilité sociale. En 2021, Tarkett a demandé à quelques nouveaux fournisseurs supplémentaires de compléter l'évaluation, ce qui a porté à 273 le nombre total d'évaluations de fournisseurs en cours. L'objectif de l'évaluation de la responsabilité sociale des fournisseurs, administrée par EcoVadis, est de mesurer le niveau de gestion (politique, actions et

résultats) dans quatre domaines : environnement, travail et droits humains, éthique et achats durables. Les fournisseurs sont notés sur 100, sur la base de leurs réponses à un questionnaire et sur la base des pièces justificatives qu'ils fournissent. Leur score reflète le niveau de maturité de l'entreprise en matière de développement durable et le risque correspondant pour Tarkett. Les fournisseurs qui ont déjà rempli le questionnaire pour d'autres clients peuvent partager leur évaluation directement avec Tarkett, ce qui leur évite de suivre un processus distinct. En fonction du résultat de l'évaluation, le fournisseur sera considéré comme étant soit conforme aux exigences de performance de Tarkett en matière de développement durable, soit nécessitant une amélioration ou soit non conforme. Tarkett est conscient que le respect de son Code de conduite peut nécessiter un processus d'analyse des écarts, de planification des mesures correctives, de formation de la direction et des collaborateurs, de renforcement des capacités et d'autres mesures. Pour cette raison, les fournisseurs non conformes se verront accorder un an pour démontrer qu'ils ont réalisé suffisamment de progrès avant que Tarkett ne décide de cesser de s'approvisionner. Ces fournisseurs, ainsi que les fournisseurs nécessitant des améliorations, seront réévalués pour mesurer les progrès. Les fournisseurs jugés conformes seront réévalués tous les trois ans. A la fin de 2021, 84 % des fournisseurs (en termes de dépenses d'achat, sur ceux demandés) avaient terminé l'évaluation RSE. Tarkett a été heureux d'observer les premiers impacts positifs de son programme d'approvisionnement responsable en 2021, en constatant l'amélioration de certains fournisseurs suite à leur réévaluation RSE.

- > **Le développement des capacités des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales** est assuré par la plateforme d'évaluation RSE des fournisseurs, car celle-ci permet à ces derniers d'identifier les principaux enjeux sociaux et environnementaux de leur activité, de mesurer leur degré de maturité en termes de politiques, d'actions et de performances, notamment par rapport à leurs pairs, et de leur fournir une analyse pratique des faiblesses pour faciliter l'élaboration de plans d'action visant à améliorer leur performance.
- > **Des systèmes d'alerte** sont en place via notre *Compliance Hotline* et notre *Ethics Hotline* (voir section 3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

#### **Garantir le succès du déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett**

En vue d'accompagner et de promouvoir le déploiement rapide de ce programme, Tarkett a détaillé une procédure en matière d'approvisionnement responsable, a fourni divers outils de communication et a mis en place une formation dédiée à l'intention de ses acheteurs et responsables des achats. Par exemple, en 2021, une formation spécifique a été dispensée à son équipe d'acheteurs dans la catégorie du bois. Ces outils permettent de situer le contexte, d'expliquer les enjeux et objectifs de Tarkett et d'exposer les procédures à suivre. Les actions individuelles et les progrès liés au déploiement du programme sont passés en revue avec les acheteurs dans le cadre de leur dialogue annuel sur les performances et le développement (PDD), les responsables de catégorie du Groupe ayant des incitations liées à leurs primes personnelles.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

## Exemple

### Évaluer les risques RSE des fournisseurs

Une première évaluation des risques des fournisseurs en matière de RSE a été réalisée en 2018. L'évaluation prend en compte l'activité du fournisseur (basée sur la classification internationale par type d'industrie - CITI - de l'ONU), le pays où le produit est fabriqué (ou le service fourni), les dépenses de Tarkett et son interdépendance avec le fournisseur. Un risque global de sourcing est défini pour chaque fournisseur avec la pondération suivante :

- > 70 % de risque RSE global avec : 50 % en fonction de la catégorie d'activité et 50 % en fonction du risque pays
- > 30 % de risque lié à la passation de marchés (lié aux dépenses de Tarkett avec le fournisseur et à son interdépendance)

Le risque qui en résulte est alors évalué sur 6 niveaux, de très faible (niveau 1) à sévère (niveau 6).

Tarkett a actuellement retenu les services d'EcoVadis, une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, afin de réaliser la cartographie de nos risques RSE achats

Leur méthodologie couvre 21 critères répartis en 4 thèmes : environnement, conditions de travail équitables & droits humains, éthique des affaires (incluant la corruption), et achats responsables. Elle repose sur des standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, l'UNGC et la norme ISO 26000, et utilise une base de données exhaustive couvrant plus de 50 000 entreprises, 190 catégories d'achats et 150 pays.

### 3.9.1.2 Collaborer avec les fournisseurs pour atteindre nos objectifs d'éco-conception

Pour atteindre le premier pilier de **notre programme d'approvisionnement responsable**, à savoir l'approvisionnement en matériaux sains et durables, nous nous engageons et collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières dans le développement et l'évaluation de nouveaux matériaux, conformément aux principes du Cradle to Cradle® (C2C) ou lorsque nous avons besoin de données pour l'analyse du cycle de vie de nos produits (voir pour plus de détails la section 3.6.1.2 Évaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement).

Comme décrit dans la section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenable, Tarkett développe son approvisionnement en matières premières secondaires, en matériaux à base de ressources renouvelables et en autres matériaux abondants. Par exemple, en 2021, Tarkett a développé un nouveau partenariat avec Ragn-Sells, une entreprise suédoise impliquée dans la gestion des déchets, les services environnementaux et le recyclage, visant à développer des charges minérales à bilan carbone négatif pour les revêtements de sol en vinyle (voir pour plus de détails la section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire).

La collaboration s'est poursuivie en 2021 avec deux fournisseurs suite au Challenge de l'innovation de Tarkett qui a été organisé en 2020. Le **Challenge de l'innovation de Tarkett** a été conçu pour accélérer la collaboration avec les fournisseurs clés sur la co-innovation, notamment sur l'économie circulaire et la santé et le bien-être (Voir le rapport RSE 2020 pour plus de détails).

De la conception du produit à la pose et l'entretien du revêtement de sol, Tarkett ne limite pas son champ de recherche uniquement à son produit. Dans une démarche holistique, nous nous intéressons également à l'ensemble du « système », c'est-à-dire à l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement pendant la phase d'installation, d'utilisation et d'entretien. Dans le cadre de notre engagement C2C, nous cherchons ainsi à développer des partenariats avec d'autres industriels engagés dans cette même démarche afin de pouvoir recommander des solutions complètes C2C produits, pose et entretien.

En Amérique du Nord, par exemple, Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les adhésifs que nous fournissons sont évalués et possèdent un certificat C2C Material Health.

S'engager dans les communautés locales

## 3.9.2 S'engager dans les communautés locales

### 3.9.2.1 Contribuer à l'économie locale

La nature des activités de Tarkett, son développement par acquisition d'entreprises locales et la structure décentralisée du Groupe contribuent au développement de l'activité économique locale. Tarkett vend ses produits dans plus de 100 pays et est présent dans le monde entier à travers ses 34 sites industriels, ses réseaux commerciaux et antennes locales, ainsi que ses centres de recherche et de design. La fabrication des produits est ainsi répartie dans 19 pays (Suède, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Turquie, États-Unis, Canada, Mexique, Brésil, Chine et Australie), implantée au cœur des zones de commercialisation, afin de servir notre clientèle très fragmentée et diversifiée.

Tarkett tisse ainsi des relations avec les acteurs locaux - installateurs, sous-traitants ou encore distributeurs - tout en respectant les cultures locales : à sa manière, Tarkett est russe en Russie, américain aux États-Unis et chinois en Chine. Tout en bénéficiant d'une présence mondiale, le Groupe a toujours cherché à ancrer ses activités localement, en privilégiant la qualité et la pérennité des relations avec ses clients, afin d'offrir un service de proximité. Nous adaptons notre offre de produits ainsi que les caractéristiques techniques, en particulier les designs (couleurs, motifs, formats, matières), aux goûts et aux habitudes locales de nos clients et aux réglementations locales. En complément de nos sites de production, nous établissons un réseau de distribution solide, pour garantir à nos clients locaux les livraisons et les volumes nécessaires de manière rapide et efficace. Des sites de production locaux en Chine ou au Brésil, aux centres de distribution et de services clients en Russie, en passant par une forte présence en Amérique du Nord et en Europe, le réseau Tarkett représente un choix pertinent pour de nombreux projets d'installations de sols dans le monde, tant pour des clients locaux que pour des grands comptes internationaux.

### 3.9.2.2 Partager l'expertise à travers la Tarkett Academy

La Tarkett Academy forme les professionnels et les futurs soliers (poseurs de revêtement de sols) aux techniques de pose des revêtements de sols. Ces formations sont dispensées au sein de onze centres Tarkett Academy situés dans huit pays : Australie, Brésil, Chine, France, Pologne, Suède, Russie et Serbie. Ces formations sont destinées aux jeunes professionnels comme aux installateurs expérimentés. Les sessions peuvent durer de quelques heures à une semaine, et portent, entre autres, sur la pose et l'entretien des revêtements de sol.

En Amérique du Nord, les experts Tarkett forment directement les architectes et designers, via leurs organisations professionnelles, leur permettant ainsi d'obtenir un certain nombre de crédits de formation continue. En France, la Tarkett Academy, créée dès 1993 dans l'usine de Sedan, forme des professionnels ou de futurs professionnels aux techniques d'installation de revêtements de sol en vinyle, linoléum, bois ou moquette. La formation est validée par un diplôme (CAP de solier moquettiste) reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale ou un titre professionnel (solier-moquettiste) reconnu par le Ministère Chargé de l'Emploi ou une attestation de compétences.

Dans le contexte prolongé de la pandémie de COVID-19, la Tarkett Academy a maintenu son approche flexible, s'adaptant au contexte local et aux besoins des clients. En Pologne, la Tarkett Academy a adapté son organisation pour limiter le contact direct, par exemple en organisant des sessions d'une journée au lieu de deux, notamment pour limiter les interactions "sociales" (par exemple les repas du soir), et en formant des groupes plus

petits. Une autre solution a consisté à organiser de courtes démonstrations vidéo en direct pour expliquer les aspects pratiques de l'installation technique. Dans plusieurs pays, comme la Pologne et la Chine, les académies Tarkett locales ont répondu à une demande accrue de conseils sur la prévention et le contrôle des infections (IPC), en proposant des formations techniques sur le nettoyage des sols, les protocoles d'hygiène et l'entretien. En Russie, l'un des étudiants de la Tarkett Academy a remporté une médaille d'or pour la pose de sols lors du concours sur l'enseignement et les compétences professionnelles - Euroskills 2021 - à Graz (Autriche). Les 4 académies Tarkett axent la formation sur l'information sur les produits, la préparation du support, la pose de différents revêtements de sol, le nettoyage et l'entretien. En 2021, elles ont déployé un nouveau système de gestion de l'apprentissage fonctionnant sur les téléphones mobiles et les PC pour faciliter la formation à distance. Enfin, en Suède, la Tarkett Academy locale a développé une nouvelle formation sur les décharges électrostatiques (ESD).

#### Zoom sur les indicateurs clés



De 2012 à 2021, Tarkett a formé plus de 44 000 professionnels et étudiants aux métiers du sol et aux techniques de pose dans les centres Tarkett Academy du monde entier, dont 8 148 personnes en 2021.

S'engager dans les communautés locales

### 3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares

Tarkett Cares est le programme de volontariat et de soutien aux communautés locales de Tarkett, qui incarne l'approche de Tarkett visant à faire passer les personnes au premier plan. Lancé en 2016, le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés de Tarkett et des entités de Tarkett aux initiatives locales qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté et à répondre à ses besoins. Tarkett Cares est un programme flexible qui apporte un soutien de différentes manières, correspondant à nos valeurs d'entreprise et à nos engagements en matière de développement durable :

- > le **volontariat** : Tarkett encourage chaque employé à consacrer jusqu'à 2 jours par an sur son temps de travail à une initiative de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales et partager ainsi son temps et son expertise, sur la base du volontariat. Cela peut se faire individuellement ou en équipe ;
- > la **donation** : les entités de Tarkett peuvent également soutenir les initiatives locales par le biais de donations de matériaux, de produits ou financières, et en impliquant leurs employés dans ces projets.

**Au cours des cinq dernières années, Tarkett a contribué à plus de 700 initiatives locales. Les employés de Tarkett ont effectué plus de 3 300 jours de travail volontaire pour les communautés, tandis que Tarkett a fait don de plus d'un million d'euros de revêtements de sol et de surfaces sportives à des projets destinés aux communautés locales.** Chaque année les initiatives locales sont nombreuses et variées : participation à la construction ou l'embellissement d'espaces de vie, amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations locales, partage de compétences et développement des talents, encouragement de l'esprit d'entreprise ou encore protection de l'environnement. Pour les

équipes Tarkett, ces initiatives fondées sur le bénévolat offrent des moments forts de partage de valeurs communes, notamment les valeurs de générosité, solidarité, mais aussi d'esprit d'équipe au service des autres.

#### Zoom sur les indicateurs clés



- > 2 jours de volontariat possibles pour tous les employés pour des initiatives de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales ;
- > plus de 80 initiatives à l'échelle mondiale, inférieur aux années précédentes en raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures de distanciation sociale associées. ;

- > plus de 1 100 salariés, correspondant à 10 % des employés de Tarkett, ont participé en 2021
- > 91 jours de travail, correspondant à 637 heures de travail ;
- > 5 669 m<sup>2</sup> de revêtements de sols en don ;
- > Une valeur totale de plus de 100 k€ (valeurs des dons produits et financiers et des heures des salariés).

## S'engager dans les communautés locales

En 2021, Tarkett Cares a soutenu de nombreuses communautés, notamment en apportant son aide lors de l'actuelle crise sanitaire liée au Covid-19 et en contribuant par d'autres initiatives, dont voici quelques exemples :

- > Dans le bureau d'Ashford de **Tarkett UK**, les équipes ont organisé une matinée café avec concours de pâtisserie, récoltant au passage des fonds pour l'association Cancer Macmillan Support.
- > En **Serbie**, plusieurs dons ont été effectués, notamment un don de matériel de bureau au Centre de la culture et de l'art national, un don de revêtements de sol à la Fondation Novak Djokovic et un don à la Croix-Rouge locale.
- > En **Russie**, 13 employés ont participé à une initiative locale de plantation d'arbres et les employés ont organisé une collecte de bouchons de bouteilles à recycler pour aider les orphelins et les enfants ayant des problèmes de santé, y compris un don en espèces pour acheter un fauteuil roulant spécial. Un don a également été fait à une organisation culturelle et sportive locale « La société de break dance de la région de Moscou » pour l'aider à organiser un festival de danse.
- > En **Pologne**, les équipes de Tarkett ont soutenu différents projets, notamment la rénovation d'un centre de santé pour enfants et la construction d'une maison Ronald McDonald. La maison Ronald McDonald est un lieu où les parents des jeunes patients de l'hôpital universitaire pour enfants de Cracovie peuvent être plus proches de leurs enfants. Tarkett Poland a également contribué au projet Empty Spaces de la fondation Habitat for Humanity Poland. Ce projet de rénovation des bâtiments vacants, vise à aider les personnes qui n'ont pas de logement ou qui vivent dans des conditions indécentes-les personnes sans abri, les réfugiés ou les mères célibataires.
- > **Tarkett North America** a financé le Global Wellness Institute pour offrir à 15 écoles le programme « Bien-être des enfants » (Children's Wellness). Ce programme vise à créer une prise de conscience et des outils d'éducation sur la santé et le bien-être à long terme.
- > En **Amérique du Nord**, Tarkett a poursuivi son partenariat avec Fill it Forward, une organisation qui se consacre à l'élimination des déchets à usage unique et encourage les habitudes de réutilisation en finançant des projets d'eau propre. Les projets sont financés par le biais de trackers réutilisables. Les utilisateurs placent un tracker sur un article réutilisable (bouteille d'eau, tasse de voyage, etc.) et enregistrent les recharges à l'aide d'une application pour téléphone mobile dédiée. Chaque recharge contribue à la réalisation d'un projet caritatif d'eau potable. Tarkett a une fois de plus fourni des

trackers Fill it Forward à son équipe de vente et à ses clients d'Amérique du Nord afin de démontrer son engagement envers le développement durable et son soutien à Fill it Forward. Grâce à cette initiative, Tarkett a soutenu les partenaires de Fill it Forward, DIGDEEP et Water First. DIGDEEP est une organisation dont l'objectif est de garantir que chaque Américain dispose d'une eau propre et courante pour toujours. Son projet Navajo Water fournit de l'eau courante chaude et froide aux foyers qui n'ont pas accès à l'eau ou aux eaux usées au Nouveau-Mexique, en Arizona et en Utah. Grâce à notre contribution, le Navajo Water Project pourra fournir de l'eau courante à trois maisons sur les sites de son projet. Water First est une organisation qui travaille dans des communautés principalement indigènes au Canada pour relever les défis de l'eau par l'éducation, la formation et une collaboration fructueuse. Elle se concentre sur l'eau potable et les problèmes environnementaux liés à l'eau, ainsi que sur l'éducation des jeunes aux sciences de l'eau, et a collaboré avec plus de 35 communautés autochtones des Premières Nations. Tarkett s'est engagé à soutenir leur projet de formation et de restauration de l'eau des Premières Nations, un stage pour tester la qualité de l'eau. Au total, en 2021, Tarkett a contribué à détourner quelque 5 635 bouteilles à usage unique, évitant par la même occasion l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub> associée aux bouteilles à usage unique

- > Aux **États-Unis**, Tarkett North America a sensibilisé ses employés à l'occasion de la Journée de la Terre - 22 avril 2021, en offrant une plantation d'arbre à chaque employé et en contribuant ainsi au thème de la Journée de la Terre « Restaurer notre Terre ». Tarkett s'est associé à l'organisation One Tree Planted pour soutenir ses efforts de lutte contre la déforestation mondiale. One Tree Planted est une organisation caritative environnementale à but non lucratif qui s'associe à des organisations de reboisement soigneusement sélectionnées dans 4 régions : Amérique du nord, Amérique latine, Afrique et Asie. One Tree Planted met en commun les dons pour chaque projet et envoie les fonds à son partenaire de reforestation, lui permettant ainsi de couvrir les coûts nécessaires à la plantation de ces arbres. Tarkett a également planté des arbres pour chaque personne participant à ses webinaires organisés pendant le mois national de la qualité de l'air intérieur, et s'est à nouveau engagé à planter des arbres pour les participants à ses salons professionnels IGNITE 2021 et NEOCON 2021.
- > Les équipes de Tarkett aux États-Unis à Boston, Charlotte, Orlando, Seattle et San Francisco ont fait des dons aux banques alimentaires locales pour une valeur de 1000 USD.

S'engager dans les communautés locales

### 3.9.2.4 Soutenir des projets de développement

Le Groupe soutient également certains projets de développement durable.

#### Exemple

##### Lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie en Amazonie péruvienne

Tarkett soutient un projet d'agro-forêt durable en Amazonie péruvienne dans le cadre du programme REDD+ Business Initiative. En aidant les agriculteurs locaux à passer à une production durable de cacao dans les limites de la zone protégée, les terres dégradées sont restaurées afin d'atténuer les pressions de la déforestation et de fournir aux communautés locales des moyens de subsistance durables et respectueux de la forêt. Le projet Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve vise à protéger la biodiversité locale (qui inclut plus de 30 espèces de haute valeur de conservation comme les tatous géants, les aras à tête bleue, les jaguars et, loutres de rivière géantes), en conservant 591 851 ha de forêts menacées - une superficie qui représente la taille de Los Angeles - et en restaurant 4 000 ha de terres endommagées, tout en soutenant les communautés locales et leurs moyens de subsistance avec 632 emplois dans la production de cacao et un retour de 4,8 millions d'euros dans l'économie locale, notamment en développant une coopérative de cacao et une usine de transformation du cacao. Tarkett et plus de 30 autres entreprises soutiennent ce projet qui a contribué à éviter à ce jour 3,9 millions de tonnes d'émissions de carbone. Cela correspond à la consommation d'énergie de 453 000 foyers pendant un an. Tarkett utilise son quota d'émissions de carbone évitées, dans le cadre de sa démarche de compensation carbone des produits, où nous compensons périodiquement les émissions de gaz à effet de serre pour certains produits afin d'obtenir un degré de certification selon le standard « Cradle to Cradle Certified® ». Par exemple, les dalles de moquette teintées dans la masse Desso Ecobase® PA6 de Tarkett ont atteint le niveau d'Or de « Cradle to Cradle Certified® », ce qui a nécessité la compensation de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Le projet fait partie du Fonds Althelia pour le climat et est mis en œuvre en partenariat avec AIDER, une ONG péruvienne locale. Il est validé par le Verified Carbon Standard (projet VCS ID 1067) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) au niveau Or, tant pour la biodiversité que pour l'adaptation au changement climatique.

Le projet Tambopata-Bahuaja fait progresser un grand nombre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies :



## 3.10 Développer notre capital humain

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2021	2020	2019	Objectif 2025	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
<b>Santé, Sécurité et Sureté des personnes</b>  (accidents sur les sites de production ; exposition du personnel à des substances dangereuses ; santé de nos employés)	> Programme <i>World Class Manufacturing</i> (WCM)	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 45001	68 %	69 %	67 %	-	3.10.1	
	> Système de Management de la Santé et la Sécurité certifié ISO 45001)	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t) <sup>1</sup> pour tous les employés	2,56	2,62	2,19	1,0	3.10.2	
<b>Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés</b>  (perte de talent / de compétence ; discrimination ; manque d'égalité des chances)	> Politiques antidiscriminatoires	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	26 %	26 %	27 %	30%	3.10.3	
	> Favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes							
	> Emploi des personnes en difficulté (handicapés, chômage de longue durée, migrants)							
	> Systèmes d'alerte professionnelle							
	> Marque employeur reconnue	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	44 %	34 %	58 %	-	3.10.4	
	> Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents	Pourcentage des employés permanents ayant bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	56 %	50 %	55 %	-		
	> Revue de Développement et Performance						3.10.5	
> Programmes de formation et de développement professionnel, ex : Manager@Tarkett	Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	63 %	56 %	65 %	70 %			
> Mobilité interne	Taux d'absentéisme (employés)	4,4 %	3,9 %	2,6 %	-			
> Enquête interne de satisfaction	Taux de rotation du personnel permanent	19 %	13 %	17 %	-			

<sup>1</sup> Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

Développer une culture de la sécurité

**« One Tarkett, Agile and Performance-driven » (« Un Tarkett, Agile et mené par la Performance »)**

*One Tarkett* pour les clients est l'un des quatre piliers de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, annoncée en 2019. Les équipes des ressources humaines de Tarkett jouent un rôle clé en aidant l'organisation à développer la capacité à devenir *One Tarkett*, plus agile et menée par la performance.

En 2019, Tarkett a décidé d'investir dans l'acquisition et le déploiement d'une plateforme mondiale de système d'information sur les ressources humaines (SIRH) afin de simplifier et d'aligner les processus RH. Les solutions de gestion du capital humain et de gestion des talents de Workday ont été retenues pour digitaliser et moderniser les processus de gestion et de développement des RH de Tarkett. Tarkett souhaite également simplifier et donner plus d'autonomie aux responsables et aux employés, afin d'accroître la rapidité, d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'expérience des employés et des responsables. Ce projet commun RH & Informatique est une initiative alignée sur les piliers stratégiques « One Tarkett » et « People & Planet » de la stratégie *Change to Win* de Tarkett. Workday est devenu opérationnel à la fin de 2020 après 12 mois de préparation, de mise en œuvre et de formation. En 2021, Tarkett a poursuivi sa transformation numérique en se concentrant sur l'amélioration de l'environnement de travail et en déployant de nouveaux outils numériques collaboratifs. Ainsi le projet « Modern Workplace » fournit des outils de pointe pour faciliter et promouvoir la collaboration, l'efficacité, l'agilité et la productivité. Le projet s'est appuyé également sur l'évolution de l'état d'esprit et le changement dans les habitudes de travail pour promouvoir des pratiques innovantes et collaboratives, conformément à notre esprit OneTarkett. Le projet a concerné tous les pays et toutes les divisions et a été mené par une

### 3.10.1 Développer une culture de la sécurité

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe Tarkett considère la sécurité comme sa priorité numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Tarkett en matière de culture de sécurité.

Tarkett a présenté sa stratégie *Change to Win* en 2019 avec 4 piliers stratégiques, dont un sur les personnes et la planète avec un accent sur la sécurité. Un Directeur Mondial de la Sécurité a été nommé en 2020 afin d'accélérer la mise en œuvre de notre ambition *Change to Win* en matière de sécurité et d'établir Tarkett comme une référence en matière de santé et de sécurité. En 2021, cette nouvelle fonction a continué à élaborer de nouvelles règles applicables à l'échelle mondiale pour renforcer les normes de sécurité de Tarkett et leur application quotidienne, et assurer le partage des bonnes pratiques à travers le Groupe. Le programme WCM de Tarkett continue également à jouer un rôle actif en apportant l'appui,

équipe de projet dédiée, composée d'employés Tarkett et de consultants. Bien que le système soit convivial et intuitif, Tarkett a organisé divers outils et sessions de formation pour s'assurer que les employés et les responsables puissent s'adapter rapidement et facilement au nouveau système.

Notre stratégie en matière de « People » (personnel) repose sur quatre priorités stratégiques : Favoriser l'engagement et la performance des équipes ; Développer de manière proactive nos talents ; Gagner en flexibilité et en simplicité pour gagner en agilité ; Promouvoir la culture de développement durable et l'orientation client. Nos objectifs sont d'accroître notre capacité à accélérer notre développement et de renforcer notre capacité à servir au mieux nos clients en étant « One Tarkett, Agile and Performance-driven » (Un Tarkett, Agile et mené par la performance), avec quatre actions prioritaires :

- > appliquer nos Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ;
- > promouvoir et développer les sept traits de leadership Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se ;
- > disposer des meilleurs talents aux postes clés ; et
- > mettre en place une marque employeur attractive, basée sur trois promesses : « Elargir vos horizons, Changer la donne, Concevoir la société de demain. Ensemble. »

Notre stratégie « People » se traduit par des objectifs globaux et concrets en matière de ressources humaines et par une feuille de route du Groupe avec un plan d'action détaillé, tandis qu'un tableau de bord des indicateurs de ressources humaines de Tarkett a été élaboré pour suivre les progrès et mesurer les performances.

la formation et le coaching nécessaires, tout en continuant à inclure la sécurité dans les audits WCM réguliers.

**Les procédures et les standards de sécurité de Tarkett comprennent notamment :**

- > L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité dans chaque usine, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- > la fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;
- > les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- > les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- > le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents ; et
- > des inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité.

Développer une culture de la sécurité

Les procédures de sécurité sont traduites dans les langues locales, avec des panneaux de sécurité, des avertissements et des symboles utilisés sur le lieu de travail pour améliorer la compréhension et la sensibilisation de tous. Des formations sur les risques en matière de santé et de sécurité, les règles et les bonnes pratiques de Tarkett sont régulièrement dispensées aux employés et aux sous-traitants travaillant sur les sites de Tarkett, les visiteurs étant également informés des principales règles et comportements en matière de sécurité.

Les employés bénéficient, conformément aux exigences légales locales, de contrôles de santé réguliers et, le cas échéant, un comité mixte de santé et de sécurité est mis en place.

**Des progrès au sujet de la sécurité ont été réalisés au cours des dix dernières années, réduisant le nombre d'accidents (49 accidents avec arrêt déclarés en 2021 contre 148 en 2010).**

Ces progrès sont encourageants, mais Tarkett s'est engagé à faire davantage pour atteindre une culture de sécurité plus forte.

Le Comité exécutif de Tarkett reste fermement engagé en faveur de la sécurité, soutenant et surveillant de près les actions visant à renforcer les mesures de sécurité et à mobiliser tous les employés autour de la sécurité. Les actions clés en cours comprennent :

- > **Pacte pour la sécurité** : Les 100 leaders du Groupe ont signé un Pacte pour la sécurité en décembre 2018 : « La sécurité est notre engagement premier. A chaque instant. Partout ». Depuis décembre 2018, tous les employés de Tarkett signent chaque année un pacte pour la sécurité lors de la journée mondiale de la sécurité.
- > **La Journée mondiale de la sécurité** : Une Journée mondiale de la sécurité est organisée chaque année dans toutes les usines, tous les entrepôts et bureaux de Tarkett dans le monde, suite à la première journée de ce type en décembre 2018. En 2021, la Journée mondiale de la sécurité a eu lieu la première semaine de novembre avec un message vidéo, traduit en 18 langues, de la Directrice R&D et Opérations, et du Directeur de la Sécurité du Groupe où ils ont réitéré l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. L'objectif de la Journée mondiale de la sécurité est de renforcer la culture de la sécurité, la sensibilisation aux risques, le respect des procédures et des règles de sécurité et de donner aux employés les moyens d'identifier et de signaler les zones de risque pour eux-mêmes et pour leurs collègues. Dans les usines, l'édition 2021 s'est concentrée sur l'achèvement de la mise en œuvre des actions relatives à la sécurité des piétons et sur le lancement d'un nouveau standard sur la sécurité des interventions de maintenance. Dans les bureaux, l'accent a été mis sur le système 5S et sur les risques de trébuchement. Le système 5S (5S signifie *Sort, Set in order, Shine, Standardize & Sustain* - Trier, Mettre en ordre, Faire briller, Standardiser & Maintenir) est un système qui permet d'organiser les espaces de manière à ce que le travail puisse être effectué de manière efficace, effective et sûre, en mettant chaque chose à sa place et en gardant le lieu de travail propre, ce qui permet aux individus de faire leur travail plus facilement sans perdre de temps et sans risquer de se blesser.

- > **Plan d'action pour la sécurité** : Un plan d'action rigoureux dans chaque usine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques spécifiques aux lignes de production de Tarkett. Ce plan est suivi au niveau du Comité exécutif. En 2021, le plan d'action s'est concentré sur la mise en œuvre du standard de sécurité pour les piétons qui a été partagé à la fin de 2020. En parallèle, l'accent a été mis sur l'importance d'appliquer l'approche préventive des « enseignements tirés » (*lessons learned*) après tous les accidents, les entités de Tarkett étant tenues d'analyser la présence du même risque dans leurs usines et de planifier des contre-mesures adéquates. Un autre domaine du plan d'action concerne le développement d'une culture de la sécurité, où Tarkett a commencé à déployer localement le principe du « Triangle d'or » : définir de bons standards, les rendre faciles à suivre et les auditer régulièrement pour les améliorer.
- > **Procédures et règles de sécurité** : En 2020, Tarkett a créé une nouvelle fonction de sécurité mondiale chargée de fixer les règles, la stratégie et les objectifs en matière de sécurité. L'organisation WCM continue de soutenir la mise en œuvre et l'application des procédures et des standards de sécurité. En 2021, l'équipe de sécurité mondiale a continué à superviser le déploiement du deuxième standard de sécurité du Groupe concernant l'interaction entre les piétons et les véhicules, tout en préparant un nouveau standard de sécurité du Groupe sur la sécurité des interventions de maintenance. Le premier nouveau standard de sécurité du Groupe lancé en 2020 sur les « quais de chargement » est désormais entièrement déployé. Ce standard a défini les exigences minimales qui doivent être mises en œuvre dans toutes les usines pour limiter les risques d'accidents sur les quais de chargement. Auparavant, en 2019, l'accent a été mis sur le déploiement de la procédure de « *lock-out tag-out* » (LOTO) destinée à assurer la maintenance des équipements en toute sécurité, ainsi que sur le plan d'action sur les points de pincement. En 2018, une attention particulière a été accordée aux équipements de protection individuels, aux règles vestimentaires, aux installations à risque et à la protection des machines.
- > **Formation à la sécurité** : elle se traduit par un apprentissage organisationnel continu à tous les niveaux. En 2021 elle s'est axée sur la qualité de l'analyse des causes principales et des contre-mesures après tout événement lié à la sécurité, sur les évaluations des risques d'incendie et ergonomiques et sur le système 5S sur le lieu de travail. Auparavant, en 2020, plus de 60 cadres supérieurs ont suivi 4 sessions de formation sur le renforcement du leadership en matière de sécurité. En 2019, le Comité exécutif de Tarkett a déployé une formation sur son site de Dendermonde en Belgique reposant sur l'approche fréquemment utilisée du « *Gemba Walk* ». La *Gemba Walk* vient du terme japonais signifiant « lieu réel », en d'autres termes « là où cela se passe réellement », le but étant d'observer la situation de travail réelle, d'engager le dialogue avec les employés, d'acquérir des connaissances sur le processus de travail et les possibilités d'amélioration.

Développer une culture de la sécurité

- > **Mesures d'incitation à la sécurité** : Tous les responsables des opérations concernés par le dialogue annuel sur les performances et le développement (DDP) ont des critères de sécurité inclus dans leur prime. Cela concerne les managers, les chefs de service et, dans certains cas, les superviseurs de ligne.
- > **Audits de sécurité** : La sécurité fait partie de l'audit annuel WCM des usines. Par ailleurs, les usines sont également auditées régulièrement dans le cadre de leur certification ISO 45001. Les assureurs mondiaux de Tarkett mènent également des audits périodiques qui incluent les aspects de sécurité dans le cadre de l'attention pour les besoins des risques d'incendie.
- > **Le suivi en matière de sécurité et le partage des bonnes pratiques** : Chaque mois, une réunion téléphonique sur la sécurité est organisée, au cours de laquelle les derniers chiffres mondiaux sur la sécurité sont partagés, les incidents du mois précédent et des actions et bonnes pratiques à mettre en place sont discutés. Cette réunion s'adresse aux responsables de la sécurité et aux directeurs d'usine, mais elle est également ouverte aux directeurs d'entrepôts et à toute personne intéressée dans l'usine. En 2021, l'accent a été mis sur l'amélioration du signalement des accidents évités de justesse afin de pouvoir augmenter les contre-mesures de manière préventive avant qu'un accident ne se produise.

L'enjeu de renforcer la culture sécurité, de former et responsabiliser chaque employé pour qu'il ait un comportement sûr à tout moment, dans toutes les situations, n'est pas limité aux usines, mais s'applique à tous les employés du Groupe (force de vente, bureaux, siège). En plus des initiatives ci-dessus, Tarkett poursuit les mesures déjà mises en œuvre à différents niveaux de l'organisation, notamment :

- > **La Direction générale est informée immédiatement après chaque accident**, puisque les directeurs d'usine informent directement le Président du Directoire de Tarkett, la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, la Directrice R&D et Opérations, le Directeur de la Sécurité du Groupe et le Président de la Division correspondante.
- > **Les résultats sécurité (incluant les risques incendie) sont suivis et discutés au Comité exécutif** du Groupe, ainsi qu'au **Conseil de surveillance**.
- > Ils sont également **présentés et commentés auprès des cadres dirigeants** en introduction aux présentations trimestrielles des résultats financiers (« Quarterly Information Sessions »), ainsi qu'au séminaire annuel des cadres dirigeants (« Top 100 »).

- > **Le thème de la sécurité est également évalué par tous les employés** lors de l'enquête interne réalisée tous les deux ans et est inclus dans le feedback 360° des managers. En 2021, 83 % des employés ont indiqué que la santé et la sécurité étaient une priorité dans leur département, ce qui est supérieur au benchmark et supérieur à l'enquête précédente.
- > **Le développement des compétences en matière de sécurité** sur les sites de production est un axe majeur du soutien du programme World Class Manufacturing, grâce à des mesures complémentaires : formations régulières, audits fréquents sur les pratiques de nos sites (via notre processus d'audits du management de la sécurité – SMAT), dialogue ouvert et continu entre les managers et les employés sur les risques et les comportements sécurité spécifiques aux postes de travail, test des meilleures pratiques mises en commun après les audits annuels des sites.
- > **L'animation d'un réseau mondial d'experts sécurité** assure le partage d'expérience entre les usines, et favorise les échanges sur l'identification et la réduction des risques, les conclusions des audits et les résultats des mesures testées et mises en place sur le terrain. Ce réseau permet également de relayer les actualités et les informations sécurité auprès des usines. En complément des réunions téléphoniques mensuelles, le réseau sécurité élargi se réunit en forum mondial une fois par an.
- > Après chaque incident ou accident, une **analyse rigoureuse des causes principales** (« root cause analysis ») est menée. Des plans d'action sont ensuite élaborés et déployés dans le cadre de la méthodologie WCM d'amélioration continue. Des alertes sécurité présentant les causes de l'incident, ses conséquences, et les actions correctives mises en place afin d'éviter que l'incident ne se répète sont systématiquement préparées et partagées avec tous les sites. En 2021, un effort a été fait pour améliorer la qualité de l'analyse et des contre-mesures après tout accident au sein du groupe, avec un accent particulier sur les équipes d'installation pour les projets sportifs.

**A fin 2021, 68 % des sites du Groupe ont obtenu la certification ISO 45001 pour la santé et la sécurité.** La certification ISO 45001 a définitivement remplacé la norme OHSAS 18001 depuis mars 2021. En 2021, toutes les usines restantes qui avaient leur nouvelle certification ISO 45001 ont réussi cette transition. Ces standards internationaux constituent des références en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

## Développer une culture de la sécurité

## Exemple

**Partager les meilleures pratiques en matière de sécurité par le biais des forums et des conférences téléphoniques de la WCM**

Les Forums WCM offrent aux professionnels de Tarkett des occasions uniques de partager les bonnes pratiques et de discuter de solutions pragmatiques, tout en observant l'action concrète d'une usine sur des sujets clés de la WCM tels que la sécurité. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours et des mesures sanitaires associées, Tarkett n'a pas organisé de Forum en 2021. En 2020, Tarkett a organisé son Forum annuel en février avant l'apparition généralisée de la pandémie (voir le rapport RSE 2020 pour plus de détails).

De façon plus régulière, le Directeur de la Sécurité du Groupe organise une conférence téléphonique mensuelle avec les responsables de la sécurité des usines. En 2020, le réseau commercial de la division EMEA & LATAM de Tarkett et le réseau de sécurité des bureaux ont organisé des conférences téléphoniques mensuelles similaires avec leurs 15 correspondants. Les chiffres les plus récents sur les incidents de sécurité sont communiqués, ainsi qu'un retour d'information sur les derniers incidents et les mesures de suivi à prendre. Il est rappelé au réseau que des rapports de sécurité et des analyses de causes profondes doivent être établis et communiqués à la suite de tout incident. Les activités de sécurité locales et les bonnes pratiques sont partagées avec une brève présentation faite chaque mois par deux correspondants différents. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les bonnes pratiques sont également partagées sur les mesures sanitaires prises localement.

## Zoom sur les indicateurs clés

**Sécurité**

Le taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1t) pour l'ensemble des employés de Tarkett est stable à 2,56 (contre 2,62 en 2020 et 2,19 en 2019). L'objectif de Tarkett, fixé en 2019 dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, est de réduire ce taux de fréquence à 1,0 d'ici 2025.

Cet indicateur (FR1t) mesure le nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail, par million d'heures travaillées.

Le nombre d'accidents impliquant un ou plusieurs jours d'arrêt de travail a diminué pour la deuxième année consécutive, avec une baisse de ces accidents dans toutes les divisions, à l'exception de celle du Sport. Tarkett a également constaté une diminution des accidents dans les bureaux, sachant que le travail à domicile est resté prépondérant en 2021.

Nous suivons également les accidents concernant nos équipes en dehors des usines (dans les entrepôts, les bâtiments administratifs et pour le réseau de vente). Les règles de sécurité des réseaux de vente et des bureaux, élaborées en 2019, sont régulièrement communiquées. Elles définissent les comportements obligatoires et préconisés pour les collaborateurs des réseaux de vente et des bureaux couvrant les visites de sites industriels, la manipulation d'échantillons, la conduite, le travail en entrepôt et dans les bureaux. Depuis la fin de l'année 2020, le nouvel entrepôt de moquettes hautement automatisé de Tarkett aux Pays-Bas améliore la sécurité des travailleurs, car l'utilisation de véhicules à guidage automatique (AGV) et la séparation claire entre les zones automatisées et manuelles permettent d'éviter toute interaction entre les AGV et les opérateurs de l'entrepôt. Plus généralement, en 2021, tous les entrepôts ont été intégrés au réseau de communication de sécurité du Groupe, ce qui garantit qu'ils reçoivent les mêmes informations et alertes que les usines. Et l'analyse des causes principales des accidents a été déployée dans les bureaux et auprès des équipes d'installation de surfaces sportives.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

### 3.10.2 Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Tarkett sait que la bonne exécution de son plan stratégique *Change to Win* dépend de ses équipes, de leur talent et de leur engagement. Tarkett apprécie ses employés et respecte leurs besoins en matière de conditions de travail sûres et de rémunération équitable. Tarkett s'engage à respecter les réglementations locales sur les conditions de travail et à se conformer aux pratiques du marché en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Plus important encore, Tarkett accorde la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés et a continué à le démontrer en 2021 par la réponse de l'entreprise à la pandémie et par l'attention constante que Tarkett porte à la sécurité, au quotidien et partout.

#### Les personnes au premier plan : répondre à la pandémie sans précédent de Covid-19

Lorsque le coronavirus a commencé à se propager en 2020, le Président du Directoire de Tarkett a rapidement réitéré l'attention et l'engagement de Tarkett pour la santé et le bien-être de ses employés. En 2021, alors que les vagues successives de la pandémie se poursuivaient, les équipes locales de gestion et de ressources humaines de Tarkett ont continué à relayer et à mettre à jour régulièrement les informations provenant de sources officielles sur la pandémie, les principales mesures sanitaires, les informations sur la vaccination, ainsi que les lignes directrices de la société publiées en ligne, et diverses autres ressources pour aider nos employés à gérer le stress et à s'adapter aux nouvelles conditions de travail. :

- > Sur les sites où Tarkett avait besoin de la présence du personnel, comme dans les usines et les centres de distribution, Tarkett a assuré un **nettoyage rigoureux continu**, l'**application de la distanciation sociale** et l'obligation de porter des masques dans le cadre de nos EPI (équipements de protection individuelle). Lorsque des tests positifs ont été signalés, Tarkett a assuré la recherche des contacts de la personne infectée et a averti toute personne susceptible d'avoir été en contact étroit afin qu'elle puisse être testée et, si nécessaire, a arrêté les lignes de production pour effectuer un nettoyage complet.
- > Dans les autres locaux, Tarkett a progressivement rouvert ses bureaux en fonction de la situation sanitaire et des directives officielles locales, facilitant autant que possible la poursuite du travail à distance.
- > Tarkett **North America**, par exemple, a fourni une communication et des conseils réguliers sur l'évolution de la situation du COVID-19, encourageant la vaccination avec des informations sur la disponibilité des vaccins. Un protocole structuré de retour au bureau a été établi, avec un retour progressif au bureau pour la plupart des employés qui avaient travaillé à distance pendant la pandémie. Les bureaux ont été rouverts sur une base de volontariat avec des mesures continues concernant le port de masques, la distanciation sociale, la capacité maximale des salles de réunion, etc.

- > En **Europe**, les équipes RH locales ont organisé des ateliers avec les managers sur la gestion à distance, le bien-être pendant COVID-19, et sur le réengagement avec les équipes après la période de travail à domicile de COVID-19.
- > En **France**, Tarkett a communiqué, dès que le vaccin a été disponible, des informations aux équipes sur la manière de se faire vacciner. Des webinaires ont été organisés et des informations ont été relayées par les services de santé au travail qui ont participé aux programmes gouvernementaux de dépistage et de vaccination.

Dans l'ensemble, 73 % des employés ont estimé que la direction avait fourni un soutien adéquat pendant la pandémie (voir la section 3.10.5.1. Écouter le feedback des employés).

#### Aider les employés en cas de besoin

En juillet 2021, Tarkett a apporté son soutien aux employés dont les habitations ont été endommagées par de graves inondations en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg. Ces inondations catastrophiques sont survenues à la suite de précipitations exceptionnelles dans la région, conduisant de multiples rivières à sortir de leur lit. Bien que les locaux de Tarkett n'aient pas été touchés, plusieurs employés ont vu leur maison endommagée. Les équipes locales de Tarkett ont tendu la main aux employés touchés par les tempêtes et les inondations, leur apportant une aide immédiate pour rétablir des conditions de vie acceptables dans leurs maisons et effectuer les réparations les plus urgentes.

#### Déployer le filet de sécurité de Tarkett « Tarkett's Safety Net »

Suite à un examen mondial des avantages sociaux des employés en 2018, Tarkett a décidé de mettre en place un programme mondial pour garantir des prestations minimales dans l'ensemble des pays sur les frais d'hospitalisation et l'assurance vie. Le bilan a confirmé qu'il n'y avait pas d'infractions aux réglementations locales, mais a identifié une opportunité dans certains pays d'améliorer les prestations minimales pour les employés relatives aux frais d'hospitalisation et aux indemnités en cas de décès. Ce programme, appelé « **Tarkett Safety Net** », a débuté en 2019 et a été progressivement mis en œuvre. Le niveau minimum demandé d'un an de salaire de base en cas de décès était effectif pour 53 % du total des employés à la fin de 2018. Fin 2021, plus de 90 % des employés dans le monde sont désormais couverts par ce minimum, y compris dans les pays comptant un nombre important d'employés comme la Serbie ou la Russie. Le déploiement de la couverture hospitalisation progresse également de manière satisfaisante. Le programme a été présenté et discuté par Tarkett avec les représentants des travailleurs, le cas échéant, dans chaque pays.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Par exemple, notre **usine de Mytisch (Russie)** est en train de cartographier, de comparer et de compléter progressivement son programme d'aide aux employés. Ce programme comprend une assurance pour frais médicaux et accidents, des contrôles médicaux périodiques, des vaccinations annuelles ainsi qu'un coaching et des initiatives en matière de santé et de bien-être, telles que des audits ergonomiques pour les nouveaux lieux de travail, une journée hebdomadaire de sensibilisation à des sujets spécifiques, la gestion de la santé des travailleurs en équipes, un centre de remise en forme subventionné, la gestion du stress et une formation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En **Allemagne, dans notre usine de Konz**, les actions comprenaient une journée santé axée sur la santé du dos et des cours de premiers secours. En **France, notre usine de Sedan** a participé en novembre à la campagne nationale d'arrêt du tabac en organisant des consultations avec une infirmière spécialisée dans les dépendances au tabac. En décembre, une campagne de sensibilisation à l'alcool et à la santé a été mise en place avec la CPAM dans le cadre du projet européen transfrontalier SATRAQ entre la France et la Belgique.

### Temps de travail

Tarkett respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires ou des heures de travail atypiques et les congés. Tarkett développe des dispositifs dans chaque pays pour s'adapter aux exigences locales et aux pratiques du marché en matière d'heures de travail et de congés et, le cas échéant, les négocie avec les représentants des travailleurs.

**Aux États-Unis**, où les congés payés ne sont pas imposés par les autorités fédérales ou les états, Tarkett prévoit 10 jours de congés payés pour les dates de fêtes nationales ainsi qu'un système souple de congés payés. Le congé payé (*Paid Time-Off* PTO) combine les vacances, les congés de maladie et le temps personnel en une seule banque de jours à utiliser lorsque les employés prennent un congé payé. Les employés ont ainsi la possibilité de profiter de leur temps libre pour équilibrer leur vie. Il reconnaît que les employés ont des besoins divers en matière de temps libre et prévoit une approche flexible de ce dernier. Les employés sont responsables de la gestion de leurs propres heures de PTO, ce qui leur permet de constituer des réserves suffisantes en cas de maladie, de rendez-vous, d'urgence ou d'autres situations nécessitant un congé.

**Aux Pays-Bas**, ayant observé un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne dans son usine, Tarkett a entrepris des actions pour résoudre le problème. Les équipes RH ont travaillé avec le service médical de l'usine pour effectuer une analyse approfondie et établir un plan d'action. Suite à diverses initiatives, orientées principalement sur des mesures préventives, telles que la formation, le soutien aux chefs d'équipe, la révision de l'ergonomie du lieu de travail et une meilleure communication du taux d'absentéisme, une amélioration significative a été obtenue.

### Santé et bien-être au travail

Les risques de maladies professionnelles, telles que l'exposition à des matières dangereuses, les troubles musculo-squelettiques, etc. sont identifiés et atténués par les usines qui suivent les procédures et les lignes directrices du programme WCM et le système de management de la santé et de la sécurité certifiés ISO 45001 déployé sur nos sites de production. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés de Tarkett est de 0,26 en 2021 avec 5 cas (contre 0,10 avec 2 cas en 2020, 0,27 avec 6 cas en 2019 et 0,13 avec 3 cas en 2018).

L'organisation du travail sur les sites du Groupe varie en fonction du cadre réglementaire du pays et des besoins spécifiques de chaque site de production. Une grande partie de l'organisation du travail est établie par la négociation collective et des accords ont été signés dans des domaines tels que les heures de travail, le travail à temps partiel et le travail à distance. Au-delà des conventions collectives, Tarkett se préoccupe également des risques psychosociaux et prête attention aux sources de stress et aux questions liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La promotion de la santé et l'amélioration du bien-être au travail viennent s'ajouter aux mesures relatives à la santé au travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Les initiatives sont engagées localement et se concentrent sur la sensibilisation de tous les employés par le biais de programmes de prévention et d'assistance dans les domaines du stress lié au travail, de l'alimentation, de l'activité physique et du tabagisme, entre autres.

Par exemple, **Tarkett North America** a continué en 2021 à communiquer et à faire connaître son programme d'assistance aux employés. Ce programme fournit des services de soutien aux employés par le biais de la société Carebridge. Après la longue période de travail à distance, Tarkett a mis en avant le programme comme un outil d'aide contre la langueur et en mai, dans le cadre du mois de sensibilisation à la santé mentale, Tarkett a partagé le message de la National Alliance on Mental Illness (NAMI) : « vous n'êtes pas seul ». Au cours de ce mois, Tarkett a partagé des ressources et des informations afin que personne ne se sente seul ou sans le soutien et l'aide dont il a besoin.

**Tarkett North America** a également organisé un webinaire sur le lieu de travail en janvier 2021, partageant les résultats d'une enquête mondiale menée auprès de 169 000 personnes par WKspace, un cabinet de conseil sur le lieu de travail, la décoration intérieure et la gestion du changement. WKspace suit régulièrement les attitudes des employés et des employeurs depuis le début de la pandémie afin de comprendre comment la façon dont nous travaillons a été impactée par les événements récents et comment le lieu de travail pourrait s'adapter en conséquence. L'enquête a permis d'obtenir des informations notamment, sur l'évolution de la perception des employés et des employeurs concernant le travail à domicile ou au bureau, sur la manière dont ils souhaiteraient répartir leur temps entre la maison et le bureau, et sur l'évolution de l'attitude des employés vis-à-vis de leur environnement de travail. Tarkett a compris qu'après 2020, le lieu de travail ne sera

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

probablement plus jamais le même. L'objectif principal de Tarkett en est de s'assurer que ses employés se sentent motivés et sereins dans leur environnement de travail.

En **France**, Tarkett a organisé un atelier avec la Ligue contre le cancer, une ONG qui sensibilise le public et collecte des fonds pour la recherche sur le cancer, dans le cadre d'« Octobre rose », le mois de sensibilisation au cancer du sein, qui est une campagne de communication annuelle visant à sensibiliser au dépistage du cancer du sein. L'usine de Tarkett à Sedan (France) et le siège social à Paris-La-Défense ont également participé localement à l'événement national en récoltant des fonds pour la recherche sur le cancer, ainsi qu'en sensibilisant à l'importance du dépistage précoce. Des actions locales ont également été organisées par Tarkett au Royaume-Uni.

En **Pologne**, Tarkett a fait la promotion de la sécurité et du bien-être chaque mois en se concentrant sur différents sujets tels que les mesures sanitaires COVID-19, l'ergonomie du travail et la sécurité automobile. Les formations sur la santé et la sécurité au travail ont également été améliorées et, lorsque les employés sont revenus au bureau, la distribution de fruits a repris.

### Exemple

#### Tarkett adopte le Human-Conscious Design® pour la rénovation du siège social de Tarkett à Paris - La Défense

Tarkett a accueilli ses employés en septembre 2021 dans un lieu de travail repensé, contemporain, créatif et collaboratif au sein de son siège social Groupe et EMEA situé dans la Tour Initiale à La Défense (France). Suite à la pandémie de COVID-19 et au travail à distance imposé, les entreprises ont réfléchi à de nouveaux modes d'organisation du travail et notamment à l'aménagement de leurs espaces de travail pour répondre aux nouveaux besoins de leurs salariés. Tarkett a mené cette réflexion avec ses employés pour mieux comprendre leurs attentes, leur quotidien et leur façon de travailler. Le résultat : un lieu de travail conçu pour être plus accueillant, inspirant et collaboratif, avec des salles polyvalentes, des espaces de travail flexibles, des salles pour la créativité et la concentration ainsi que des zones conçues pour les réunions debout et de petits espaces fermés pour s'isoler pendant les appels téléphoniques.

Le potentiel créatif des collections de revêtements de sol de Tarkett a été exploité pour réunir la tranquillité de la nature et l'énergie de la ville, en utilisant par exemple les dalles de moquette Tarkett Human Fascination et le revêtement de sol vinyle iQ Natural qui utilisent des couleurs naturelles, des teintes douces et subtiles favorisant la sérénité. Tarkett s'est également associé à des artisans locaux pour créer des meubles sur mesure avec des matériaux Tarkett - Tarkett a également cherché à limiter l'impact

### Exemple

environnemental, en veillant à la réutilisation et au recyclage des revêtements de sol et du mobilier remplacés. Au cours de la rénovation, près de 9 000 m<sup>2</sup> de revêtements de sol en vinyle et en linoléum, ainsi que des dalles de moquette ont été collectés dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett. Ils ont été envoyés dans les centres de recyclage de Tarkett pour y être transformés en matières premières secondaires ou utilisés dans le cadre du programme de recherche et d'innovation de Tarkett en matière de recyclage. Environ la moitié du mobilier a été réutilisée le reste ayant été donné aux employés, à d'autres sites Tarkett ou à des organisations caritatives. La rénovation a également été l'occasion de construire une salle d'exposition ultramoderne pour donner vie à nos produits pour nos clients et nos visiteurs.

### Travail flexible

Alors que les mesures sanitaires et la réponse à la pandémie de COVID-19 se poursuivaient, Tarkett s'est adapté à ce nouveau contexte, en maintenant des modalités de travail flexibles lorsque cela était possible. La préférence a été donnée aux solutions développées localement, en s'appuyant le cas échéant sur les cadres existants et en tenant pleinement compte des conseils et des règles des autorités locales. Par exemple :

- > En **France**, Tarkett a signé un nouvel accord collectif avec les représentants des salariés sur le travail à distance pour les employés de son siège mondial de Paris - La Défense. Le nouvel accord, qui est entré en vigueur en mars 2021, autorise désormais le travail à distance deux jours par semaine (voir également la section 3.10.5.3).
- > À **l'usine Sedan** de Tarkett (France), un accord collectif sur le travail à distance permettant jusqu'à 4 jours de travail à distance par semaine ou 1 à 2 semaines par mois a été signé en 2018. Cela permet à tous les employés permanents de travailler à distance, lorsque cela est compatible avec leur poste de travail et avec l'accord de leur responsable. Cette flexibilité contribue à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à moins de stress pour les employés.
- > Aux **Pays-Bas**, Tarkett a organisé des webinaires sur le travail à distance pour tous les managers et tous les employés des bureaux et du réseau de vente. Les webinaires étaient axés sur le bien-être physique, avec des conseils ergonomiques pour le travail à domicile, et le bien-être mental, avec des conseils sur la gestion du stress. L'objectif était de créer une prise de conscience et un dialogue, ainsi que de partager des solutions pour éviter tout risque physique et mental pendant la période COVID-19.
- > En **Pologne**, Tarkett a mis en place un modèle de travail hybride et a contribué à fournir aux employés des équipements, tels que des moniteurs et des claviers, pour rendre le travail à domicile plus confortable. Des conseils de sécurité ont également été élaborés pour le travail à distance.

Encourager la diversité et l'inclusion

### 3.10.3 Encourager la diversité et l'inclusion

Nous pensons que la constitution d'équipes diversifiées nous permet d'être plus créatifs et plus compréhensifs dans les solutions que nous proposons à nos clients et partenaires dans le monde entier, plus attractifs pour les nouvelles générations qui aspirent à s'enrichir de cette diversité, plus ouverts et inclusifs dans la manière dont nous travaillons ensemble pour la réussite de Tarkett. Notre ambition est de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations).

La Diversité et l'Inclusion sont l'un des cinq piliers des Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents de Tarkett à l'échelle mondiale. Ils se définissent comme la création d'un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées. Dans l'enquête de satisfaction des employés de 2021, 72 % des employés ont indiqué qu'il se sentait traité équitablement, quels que soient ses antécédents ou ses caractéristiques personnelles. Ce score est supérieur au benchmark et en progression par rapport à l'enquête précédente de 2018.

Les principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité sont intégrés au Code Éthique de Tarkett et aux politiques de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur les mette en pratique au quotidien. Ces principes couvrent notamment les sujets de l'égalité hommes / femmes, le respect du handicap, la diversité des âges, les droits et allocations de maternité, ainsi que la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion.

Tarkett attache une grande importance au principe de la diversité et de l'inclusion, et défend l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En 2020, conformément au code de gouvernance révisé d'AFEP-MEDEF, Tarkett a proposé au Conseil de surveillance un nouvel **objectif de 30 % de femmes parmi les cadres et dirigeants d'ici 2025**. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil de surveillance a approuvé l'objectif proposé qui s'applique à une population de plus de 1 700 responsables, y compris les cadres dirigeants de Tarkett.

Tarkett entend atteindre cet objectif en renforçant son plan d'action sur la diversité des genres, qui comprend l'analyse comparative, la fixation d'objectifs locaux, le développement du vivier de talents féminins, l'augmentation de notre attractivité pour les candidates et la sensibilisation de nos équipes. Nous suivons nos progrès en contrôlant la part des femmes parmi les différentes catégories de cadres et la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate.

Partout chez Tarkett, nos équipes RH déploient cet objectif localement dans chaque pays, et travaillent à la définition d'objectifs de diversité complémentaires qui répondent aux priorités locales. En 2021, les divisions de Tarkett ont travaillé à l'identification des objectifs de diversité complémentaires locaux les plus pertinents ainsi qu'à l'élaboration de leurs plans d'action et feuilles de route en matière de diversité et d'inclusion.

- > Par exemple, la **division EMEA-LATAM-ANZ** (EMEA, Amérique latine, Australie et Nouvelle-Zélande) de Tarkett a rencontré à plusieurs reprises en 2021 les responsables de la diversité et de l'inclusion des pays, afin de partager les attentes, de fournir des conseils, de partager les bonnes pratiques et d'examiner les objectifs et les plans d'action de diversité et d'inclusion proposés par chaque pays.
- > **L'équipe diversité et inclusion de Tarkett en Amérique latine** a travaillé avec un spécialiste local de la diversité et de l'inclusion pour l'aider à identifier les priorités locales en plus de la diversité des genres. L'intégration des jeunes talents et la valorisation de la diversité culturelle ont été sélectionnées comme deux sujets supplémentaires importants sur lesquels se concentrer. Pour chaque sujet, y compris la diversité de genre, un plan d'action détaillé avec des objectifs et des indicateurs spécifiques a été développé. Une enquête initiale a également été menée pour mesurer la perception des employés sur la diversité et l'inclusion, et les résultats ont été communiqués aux employés. Les actions sur la diversité de genre comprennent la sensibilisation, l'adaptation du processus de recrutement pour assurer la présence d'une femme candidate, la formation au leadership pour les femmes et le déploiement de la formation Manager@Tarkett à toutes les femmes superviseurs et managers. Les actions relatives à l'intégration des jeunes talents comprennent l'organisation d'échanges avec les membres de l'équipe de direction de la division. La valorisation de la diversité culturelle est encouragée en communiquant sur les différentes origines des employés, en mettant en valeur la nourriture régionale locale et les spécificités notables. L'équipe locale chargée de la diversité et de l'intégration suit régulièrement les progrès réalisés et en rend compte au groupe.
- > En **Italie**, Tarkett a commencé par analyser la situation locale en termes de diversité afin de fournir un point de départ à l'identification des priorités. La diversité générationnelle ainsi que la diversité des origines ont été sélectionnées comme des opportunités additionnelles pour progresser localement en matière de diversité. Des objectifs et des indicateurs ont été établis pour chaque sujet, ainsi que de multiples actions, telles que le coaching et la formation internes pour faciliter le leadership féminin, de nouvelles améliorations de la politique familiale pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le maintien de l'équité dans la révision annuelle des salaires entre hommes et femmes menée dans le cadre de la certification SA8000, le mentorat pour faciliter le transfert de connaissances et d'expériences entre les générations, et le renforcement de l'approche multidisciplinaire dans la gestion de projet.

Encourager la diversité et l'inclusion

### Zoom sur les indicateurs clés

#### La parité entre hommes et femmes

Plusieurs indicateurs nous permettent de suivre la part de femmes parmi les managers.

Dans la population générale des managers, la part des femmes à la fin de 2021 est restée stable à 26 %, avec 447 femmes sur 1 729 managers (contre 26 % en 2020 et 27 % en 2019, 2018 & 2017). Tarkett vise à porter cette part à 30 % d'ici 2025 en mettant davantage l'accent sur le déploiement d'actions spécifiques et le suivi de nouveaux paramètres, tels que le suivi de la part de postes de management ouverts pourvus par une candidate (30 % en 2021 et 31 % en 2020).

En 2021, Tarkett a adopté une approche légèrement différente afin de suivre la part des femmes cadres supérieurs, en se basant sur le grade du poste occupé par la personne. Cela a été possible grâce à la mise en œuvre mondiale de l'approche de classement, ainsi que du Global Job Catalog en 2020 et du déploiement de Workday.

A ce titre, Tarkett distingue deux autres populations managériales :

- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés (Président du directoire et Comité exécutif)** : En 2021, il n'y a pas eu de changement, la part est donc restée à 30 %.
- > La part des femmes parmi les **postes de direction les plus élevés, les cadres dirigeants (executives), et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (senior directors et directors)** : En 2021, cette population est plus petite que le groupe comparable précédent avec 187 individus dont 26 % de femmes (la même part qu'en 2020 dans un groupe plus large de 372 cadres dirigeants et cadres supérieurs directement sous leur direction).

Enfin, la part des femmes au sein du Conseil de surveillance est stable avec 44 % (conformément à la réglementation française et au Code AFEP-MEDEF).

En France, Tarkett calcule et publie chaque année, conformément à la législation sur l'égalité Femmes – Hommes (La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), **l'Indice d'égalité salariale Femmes-Hommes** pour ses trois entités juridiques. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les sexes, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires. En 2021, Tarkett (équipes corporate en France) a obtenu un score de 96/100 (vs 92 en 2020 et 90 en 2019), Tarkett France (équipes des activités de revêtement de sol en France et équipe de la division EMEA) un score de 90/100 (vs 87 en 2020 et 82 en 2019) et FieldTurf France un score de 91/100 (vs 92/100 en 2020 et 2019). Ces résultats démontrent l'engagement de Tarkett et la poursuite de ses efforts en matière d'égalité des genres et notamment d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France. Depuis plusieurs années, une partie du budget d'augmentation en France est réservé à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Au-delà de la diversité des genres, Tarkett est également attentif à d'autres aspects de la diversité et de l'inclusion. Par exemple, dans certains pays, Tarkett a une main-d'œuvre vieillissante et se concentre donc localement sur le recrutement de jeunes candidats. À cet égard, en France, notre usine de Sedan a développé des **partenariats avec des universités locales** pour aider à accroître la visibilité et la connaissance des possibilités de stages et d'apprentissage à Tarkett, alors que l'usine cherche à accroître la diversité générationnelle avec de jeunes employés. En 2021, l'usine a accueilli 12 apprentis en organisant une journée d'intégration spéciale pour eux avec leurs mentors.

La division de **Tarkett en Amérique du Nord** a continué à développer son programme d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) en 2021. La formation sur l'EDI a été dispensée par le biais de deux modules spécifiques. La formation « aux préjugés inconscients » aide les individus à apprendre à remarquer et à s'adapter aux préjugés, à respecter, inclure et valoriser davantage les personnes qui les entourent, et à libérer le potentiel de chacun pour qu'il donne le meilleur de lui-même. Cette formation a été suivie par 25 leaders et il est prévu de l'étendre à l'ensemble des RH, des opérations et des ventes. La formation « Dialogues constructifs » fournit un cadre et un langage permettant aux employés de s'exprimer et de transformer les situations inconfortables liées aux préjugés et à la diversité en un dialogue constructif. Cette formation a été dispensée à environ 75 membres de nos groupes de ressources des employés et à leurs responsables. Plus d'employés ont rejoint les deux groupes de ressources des employés (ERG) qui ont été créés en 2020. Ces groupes sont des groupes volontaires, dirigés par des employés, qui visent à favoriser un lieu de travail diversifié et inclusif en rassemblant des personnes sur la base d'intérêts, de contextes ou de facteurs démographiques communs tels que le sexe ou l'origine ethnique. L'ERG Équité, Fierté, Inclusion, Célébration (*Equity, Pride, Inclusive, Celebrate* - EPIC) est un groupe qui comprend des personnes de couleur travaillant sur plusieurs sites de Tarkett en Amérique du Nord. La mission de l'EPIC est de fournir un environnement de travail

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

équitable où les employés de couleur peuvent être soutenus et façonner activement la culture inclusive de Tarkett. L'ERG a créé un calendrier d'inclusion, soulignant la grande variété de célébrations et d'événements chaque mois et fournissant des informations et des ressources à tous les employés afin qu'ils puissent approfondir leur apprentissage et leur compréhension. Par exemple, en février, la division a souligné le mois de l'histoire des noirs, en mars, la Journée internationale de la femme, le mois de la sensibilisation à l'autisme en avril, le mois des fiertés en juin, le mois du patrimoine hispanique en septembre, etc. L'autre ERG est CONNECT, un groupe de femmes professionnelles dont la mission est de s'attaquer aux écarts entre les genres, avec la participation de plus de 100 femmes dans tous les sites de Tarkett North America. L'objectif de CONNECT en tant que groupe est d'offrir aux femmes une communauté de confiance et de sécurité où elles peuvent être authentiques sans craindre la critique ou le jugement.

En **Australie**, Tarkett a élaboré et publié à l'intention de tous ses employés une politique de lutte contre la violence, le harcèlement et l'intimidation.

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine. En 2021, la part de salariés Tarkett déclarés handicapés était de 1 %.

Tarkett s'emploie à faciliter l'**intégration des employés handicapés** dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes à l'échelle locale. Par exemple, à **Clervaux (Luxembourg)**, nous travaillons avec un organisme d'Etat pour aider à l'adaptation

des postes de travail pour les salariés handicapés. A **Sedan (France)** nous avons un partenariat avec CapEmploi, une agence pour l'emploi spécialisée autour de l'emploi des professionnels handicapés. Chaque année en novembre, l'usine de Sedan participe à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en organisant un Duo Day. Le Duo Day, événement promu par le gouvernement français, donne l'occasion à une personne handicapée de découvrir une entreprise en passant du temps avec un employé, afin de découvrir son rôle et l'entreprise. Le salarié comme la personne handicapée en ressortent plus riches, le salarié avec un regard différent sur l'insertion et la personne handicapée un pas de plus dans son projet professionnel. En 2021, l'usine a accueilli 4 travailleurs en situation de handicap lors du Duo Day.

Dans notre usine de **Hanaskog en Suède**, nous avons coopéré avec les initiatives gouvernementales pour faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée, notamment les immigrants (pour plus de détails, voir notre rapport RSE 2020).

En 2020, Tarkett a réalisé un **projet mondial de classification des emplois** avec le soutien d'une grande société de conseil. En établissant de larges équivalences dans les rôles et les contributions au-delà des frontières organisationnelles et géographiques, nous visons à promouvoir la cohérence interne en alignant les salaires sur les performances et les pratiques du marché d'une manière cohérente, équitable et compétitive. Avec le nouveau catalogue mondial des emplois Tarkett, qui constitue l'épine dorsale de Workday, développé et alimenté par les résultats du projet de classement mondial, cela contribuera aux objectifs de notre entreprise en matière de mobilité interne et de diversité.

### 3.10.4 Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

#### 3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents

Les près de 12 000 employés de Tarkett sont un atout essentiel et les principaux acteurs de la réalisation de nos objectifs, ce qui rend la fonction des ressources humaines hautement stratégique. Bien que Tarkett se soit constitué sur la base de nombreuses acquisitions, le sentiment d'appartenance au Groupe est très fort. Il est le fruit d'une politique de Ressources Humaines qui a permis de préserver à la fois l'esprit entrepreneurial sur le terrain et les avantages d'un groupe international.

Pour accompagner encore davantage la croissance de Tarkett et le développement des talents, nous avons renforcé notre gestion des Ressources Humaines et le développement des talents en établissant clairement en 2020 des **Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents**, qui reposent sur cinq grands piliers :

**1. Diversité et inclusion** : Créer un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées

**2. Habilitation** : Mener l'appropriation et obtenir des résultats

**3. Engagement** : Créer une expérience positive pour les employés qui illustre nos valeurs

**4. Excellence** : Attendre et permettre une haute performance durable

**5. Esprit de croissance** : Se concentrer sur l'apprentissage et la croissance continus

Ces principes, qui s'appuient sur la philosophie des talents précédemment développée, se concentrent sur la manière de cultiver les talents, par exemple en promouvant systématiquement la mobilité interne, en recrutant à l'extérieur des candidats à haut potentiel, en favorisant toujours la diversité des talents ; en développant nos collaborateurs, en attendant et en permettant des performances élevées avec des objectifs ambitieux et un retour d'information régulier ; en promouvant l'apprentissage continu et en anticipant les évolutions de carrière.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

L'équipe mondiale des talents, créée en 2019 par le Groupe avec les directeurs des talents de nos divisions **EMEA, Europe de l'Est et Amérique du Nord**, a continué à échanger régulièrement en 2021 avec des réunions bihebdomadaires et des réunions additionnelles sur des sujets spécifiques lorsque le besoin s'en fait sentir. L'équipe a échangé et s'est alignée sur les processus, les outils et les principes de la gestion des talents ; elle a partagé les initiatives des divisions et examiné les souhaits de mobilité interne et les ouvertures dans le but de générer davantage d'opportunités et de mouvements entre les divisions et les fonctions. Parmi ses résultats, cette équipe a co-construit, développé et proposé à l'équipe centrale des RH du Groupe l'ambition de la Gestion des Talents et des lignes directrices détaillées pour chaque domaine de la fonction de gestion des talents. Ces Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ont été déclinés en nouvelles règles et processus, et mis en œuvre dans notre système d'information Workday. La présence de l'équipe a renforcé l'approche One-Tarkett, l'identification de synergies entre les Divisions et avec le Groupe et a généré des économies.

Afin de tirer parti de l'approche One-Tarkett en matière de Gestion des Talents, chaque Directeur des Talents de Division (ainsi que l'équipe de Développement des Ressources Humaines du Groupe) a pris une Direction Fonctionnelle Globale, en plus de ses responsabilités en matière de Gestion des Talents de la Division. Celles-ci couvrent les Opérations, la Chaîne d'approvisionnement et la R&D ; les Ventes, le Marketing, l'Innovation et le Digital ; la Finance, l'Informatique, le Juridique et les RH. Les missions du Responsable fonctionnel mondial sont de contribuer au développement des opportunités de carrière au sein de la fonction au niveau international, et de capitaliser sur les bonnes pratiques de la division pour mettre en place des initiatives de développement mondial pour leur fonction respective, en partenariat avec les Responsables du Groupe et de la Division, et la communauté des RH.

Une autre action prioritaire de notre stratégie « *One Tarkett, Agile and Performance-driven* » consiste à promouvoir et à développer les **sept traits de leadership entrepreneurial** de Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se. Ces sept traits sont inclus dans l'outil d'évaluation de la performance annuelle (pour tous les employés non cols bleus), avec des exemples fournis des comportements correspondants attendus à chaque niveau de l'organisation. De plus, un guide pour la communauté des ressources humaines est disponible pour aider à la compréhension et à l'application des traits, ainsi qu'un autre guide spécifique pour aider les responsables et les professionnels des ressources humaines à mieux identifier les sept traits dans le processus de recrutement.

Le sondage à 360 degrés (« **360-feedback** »), lancé en 2019, offre une autre occasion d'analyser la manière dont les responsables incarnent les traits de leadership, pour ensuite les accompagner à identifier les domaines de développement et pour initier des plans d'action avec l'appui d'un Coach RH neutre. Ce processus de retour d'information comprend les réactions des collègues, des membres de l'équipe, des managers et d'autres

personnes concernées. En 2021, des questions additionnelles sur la diversité, l'inclusion et le développement durable ont été ajoutées au questionnaire de feedback. À ce jour, 189 managers ont bénéficié de ce processus, recevant collectivement le feedback de plus de 2 500 personnes. Chaque manager est débriefé par un coach RH pour l'aider à identifier les principaux domaines de développement et à rédiger les premiers plans d'action. Sur la base du feed-back à 360°, l'importance de la diversité et de la sécurité au travail est apparue comme les qualités les plus appréciées de ces managers.

### Exemple

#### Valoriser notre « marque employeur »

Afin de promouvoir l'expertise de ses équipes, les opportunités d'évolution de carrière et l'expérience professionnelle au sein du Groupe, Tarkett a décidé d'actualiser en 2021 ses outils et son positionnement pour promouvoir sa marque employeur, en interne et en externe, alignée sur son approche Tarkett Human-Conscious Design®. L'objectif est d'attirer les meilleurs talents et de valoriser les équipes au sein du Groupe. Une section dédiée aux carrières sur le nouveau site internet corporate de Tarkett a été créée (lien web) avec des vidéos de témoignages d'employés pour informer sur les métiers et la culture de l'entreprise.

#### Tarkett Human-Conscious Design® / Marque employeur :

**Vivre nos engagements avec les collaborateurs et les candidats :** Ancrés dans des valeurs fortes, nous nous engageons à développer des équipes engagées et performantes qui placent les clients au cœur de leurs priorités et ont un impact positif sur les communautés locales.

- > **Une profonde compréhension humaine :** Nous comprenons que les individus veulent avoir un impact et réussir. Chez Tarkett, le terrain de jeu est international, avec des opportunités de s'engager dans une grande variété de postes au sein d'équipes diverses. L'établissement de relations fondées sur la confiance, une compréhension authentique des motivations humaines et le respect de la diversité de pensée sont les principaux moteurs de notre succès.
- > **Des choix engagés pour les personnes et la planète :** Forts d'une expérience de 140 ans, nous sommes convaincus que ce que nous faisons compte. Nous encourageons nos équipes à faire des choix engagés et ciblés concernant nos produits et nos activités, afin d'améliorer constamment la qualité de vie des individus tout en contribuant à un monde plus durable.
- > **A vos côtés. À chaque étape. :** Nous sommes convaincus que notre approche Human-Conscious Design® inspire de grandes réalisations et permet aux individus de s'épanouir dans un environnement de travail sain et épanouissant.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

Tarkett a développé avec succès un certain nombre de programmes de stages et de recrutement avec les meilleures écoles d'ingénieurs, comme son partenariat avec l'Ecole des Mines de Nancy à Clervaux (Luxembourg) qui comprend la participation de Tarkett aux journées de l'emploi et aux conférences organisées par l'école ainsi que l'organisation de visites d'usines pour les étudiants. Narni (Italie) a également établi ces dernières années des partenariats avec 4 universités, une académie spécialisée et 5 écoles secondaires, offrant des stages réguliers. Les managers locaux donnent des cours sur la qualité, la sécurité, l'environnement et la stratégie des ressources humaines dans les écoles et les étudiants ont la possibilité de visiter l'usine (en raison de la situation de COVID-19, la formation a été réalisée à distance et les visites d'usine n'ont pas été possibles, mais 60 étudiants ont participé à une vidéo virtuelle sur la production de linoléum de Narni et les initiatives de développement durable en 2021). Wiltz (Luxembourg) dispose d'un programme permettant d'accueillir des doctorants sur des sujets de recherche spécifiques tels que la résistance à l'utilisation de différents traitements de surface ou l'interaction entre les revêtements de sol et la lumière. D'autres usines Tarkett ont développé des programmes similaires comme Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) dans la zone EMEA et Bačka Palanka (Serbie) en Europe de l'Est. Aux États-Unis, le programme national de stages de Tarkett, qui travaille avec un certain nombre d'universités et d'écoles dans différents États, a été mis en pause en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, en 2021, Tarkett a soutenu une initiative qui encourage les futurs designers à prendre en compte le développement durable en participant au jury de l'atelier Wanted Design Online Schools 2021 intitulé « Neo-nature : Repenser notre relation avec la nature dans le contexte urbain ». WantedDesign est une plateforme, créée par deux entrepreneurs français du design, qui se consacre à la promotion du design et au développement d'une communauté créative internationale tout au long de l'année.

**Tarkett organise la revue et le développement continu des talents à l'aide des processus clés suivants :**

> **La Revue de Développement et de Performance** : cet entretien annuel constitue le socle de notre système de gestion de la performance. C'est une opportunité pour les managers et leurs équipes de passer un moment privilégié lors d'une discussion constructive et attentive. Du point de vue de l'entreprise, cela nous permet de comprendre les objectifs de carrière de nos employés et d'évaluer leur progression. En 2021, le processus de revue annuelle et de fixation des objectifs pour les cols blancs a été mené pour la

première fois à l'aide de la plateforme Workday. Des plans de développement ont également pu être établis à l'aide de Workday. Suite à cette première campagne, l'équipe de support Workday de Tarkett a obtenu un retour d'information de la part des managers afin de voir comment optimiser et améliorer le processus.

- > **La revue des talents** est un processus structuré qui a pour objectif d'évaluer les opportunités de carrière en fonction des besoins à long terme de l'entreprise et des possibilités d'évolution des collaborateurs. Elle implique la direction et les Ressources Humaines lors de réunions régulières où sont examinés les changements d'organisation anticipés selon les besoins et l'environnement de l'entreprise, au regard des compétences, du potentiel et des souhaits d'évolution des collaborateurs. La revue des talents, qui concerne essentiellement les managers, experts et postes clés indispensables pour le fonctionnement et l'expertise du Groupe permet ainsi de définir des plans de succession et de mobilité interne. En 2021, l'objectif était d'aider les managers à avoir des discussions de carrière plus qualitatives avec leurs collaborateurs après les évaluations des talents. Un e-learning sur mesure a été développé et mis à disposition à tous les responsables du personnel de Tarkett via Workday Learning et fait désormais partie de l'offre de formation globale.
- > **Le plan de développement du programme WCM** a pour objectif d'identifier les compétences clés pour la mise en œuvre du programme WCM et l'atteinte des objectifs industriels. Des programmes structurés de formation WCM sont alors mis en place dans les usines en fonction des priorités et visent à développer le potentiel de croissance de tous les employés, qu'ils soient cadres ou ouvriers. En 2021, Tarkett a ajouté une solution innovante à sa formation WCM avec deux nouveaux modules de formation disponibles via une application pour téléphone mobile.

### Zoom sur les indicateurs clés

#### La Revue de Développement et de Performance

99,9 % des cols blancs ont eu une revue de performance et de développement en 2021 et 86 % d'entre eux ont également eu des objectifs fixés. Dans l'ensemble, 56 % de tous les employés permanents de Tarkett ont eu une revue de performance et de développement (ou équivalent) en 2021, contre 50 % en 2020, 55 % en 2019 et 53 % en 2018.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

### 3.10.4.2 Faciliter les programmes de formation et développement professionnel

En 2021, Tarkett a encouragé chaque employé à définir un plan de développement personnel : il est formalisé par une feuille de route pour guider le développement de carrière individuel avec des objectifs à court et long terme. Les employés élaborent leur plan en tenant compte des commentaires de leurs collègues, de leurs coéquipiers et des Ressources Humaines, en utilisant le processus de dialogue annuel sur la performance et le développement pour compléter leur plan. L'approche applique le modèle 70:20:10 à l'élaboration du plan d'action, qui reconnaît et favorise l'importance de l'expérience sur le lieu de travail (70 %) et des interactions avec les autres (20 %), en plus de la formation formelle (10 %). Nous voulons également nous adresser à tous nos employés en utilisant des moyens plus modernes, notamment les vidéos. Il est prouvé que les vidéos créent une expérience plus engageante pour l'apprenant et que le cerveau traite les informations vidéo de manière plus rapide et plus efficace que les informations écrites. En 2021, le Groupe, en collaboration avec les Directeurs des Talents des Divisions, a commencé à développer une série de contenus en anglais sur la gestion des talents en utilisant un format de dessin animé appelé « Série d'une minute ».

- > Les premières vidéos de la « **Série d'une minute** » ont été diffusées sur le feedback, le modèle de développement 70-20-10 et le potentiel. Elles ont été diffusées à l'échelle mondiale sur le site web interne, dans la section des actualités de Workday et sur Workday Learning.
- > Un accompagnement a également été assuré par un **cours mondial sur l'engagement des employés en matière de développement de carrière**. Le module de formation « Discuter du développement de carrière » a été développé et diffusé via Workday à tous les managers et aux Ressources Humaines. Il a pour but d'aider les managers à discuter du développement de carrière et à mener à bien ce processus.
- > En Amérique du Nord, Tarkett a organisé des **ateliers de coaching** visant à aider les managers à devenir de meilleurs coachs. Le nouveau programme en trois parties « InsideOut » a couvert des aspects tels que des outils de coaching simples sur le lieu de travail, des conversations axées sur les priorités clés, y compris les sujets difficiles, l'amélioration de la prise de décision parmi les membres de l'équipe et l'aide aux autres pour qu'ils agissent et s'approprient les résultats.

Les programmes de formation formels restent un élément clé pour aider nos employés à se développer et à faire en sorte que nous puissions accélérer notre développement et renforcer nos capacités centrées sur le client. Tarkett a continué à fournir un large éventail de contenus de formation, assurant des formations sur des sujets essentiels tels que la connaissance des produits, le développement durable, la santé et la sécurité, le travail à distance et la conformité, ainsi que le développement du leadership :

- > Dans la continuité du Business Leadership Program qui s'est déroulé jusqu'en 2019 en partenariat avec la London Business School, nous avons donné en décembre 2021 le coup d'envoi d'un nouveau programme de leadership. Les cadres supérieurs de Tarkett

ont été fortement impliqués dans la conception de ce nouveau programme, en s'assurant que le programme apporte des réponses aux défis de leadership de l'entreprise et des individus. Notre nouveau partenaire Turningpoint, spécialisé dans le développement du leadership international, a également fourni une assistance experte dans la conception du programme. Le programme, parrainé par le Président du Directoire de Tarkett, offrira de nouvelles opportunités de développement à des cadres supérieurs de Tarkett chaque année, en se concentrant sur de nouveaux outils et de nouvelles façons de diriger des équipes. Le programme se déroulera sur huit mois avec des activités en ligne à distance et un séminaire résidentiel hors site. Les cadres supérieurs participant au programme seront soutenus tout au long de leur parcours par des coachs externes.

- > Diverses **formations sur les thèmes de la santé, la sécurité et l'environnement** sont mises en place dans les usines dans le cadre du programme WCM.
- > Nous avons développé des **programmes de formation spécifiques sur le thème du développement durable**, principalement pour notre force de vente et nos équipes marketing, afin de valoriser au mieux notre approche et les caractéristiques de développement durable de nos produits.
  - Au sein de la **division EMEA**, Tarkett fournit un appui et une formation aux équipes de marketing et de vente afin de les aider à communiquer sur l'engagement de Tarkett en matière de transparence et de développement durable, et à le valoriser comme facteur clé de différenciation. Des modules de formation et de webinaires existent sur des sujets spécifiques tels que les principes Cradle to Cradle®, l'économie circulaire, la transparence des produits et les avantages des produits Tarkett en matière de développement durable. En 2021, Tarkett a testé une nouvelle approche consistant à diffuser du contenu en direct via des webinaires sur le développement durable par le biais de Workday Learning à des populations spécifiques de manière optimisée et automatisée.
  - **Tarkett Amérique du Nord** a poursuivi son programme de formation pour son organisation commerciale régionale. Au cours des trois dernières années, ce programme a permis à dix responsables régionaux du développement durable de suivre une formation pour devenir des associés LEED (les titres LEED sont délivrés par le US Green Building Council - USGBC et reconnaît le niveau de compétence en matière de normes de conception, de construction et d'exploitation durables), la formation de nos responsables de salles d'exposition nord-américaines et la formation en 2021 des équipes de vente sur huit marchés américains (Washington DC, NYC, Nashville, San Francisco, Ohio, Dallas, Charlotte et Boston). La formation, qui a été mise en œuvre via Workday, se poursuivra en 2022 dans les autres régions des États-Unis et au Canada. Ce dernier programme de formation sur le développement durable a couvert des sujets tels que l'histoire de l'action et de l'engagement de Tarkett en matière de développement durable, les principes Cradle to Cradle®, la qualité de l'air intérieur, les Material Health Statements, les EPD, l'empreinte carbone et le Floorprint. La formation est divisée en quatre segments avec un quiz après chaque segment.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

- **En Australie**, en plus des présentations sur le développement durable et le bien-être destinées aux nouveaux employés, Tarkett s'est associé à un consultant certifié pour la norme WELL™ pour dispenser un programme de formation destiné à l'équipe de vente senior en vue de comprendre comment nos produits sont conformes à la norme WELL™ pour des bâtiments plus sains.
- > Tarkett cherche à sensibiliser ses employés et à partager des connaissances sur des sujets liés au développement durable, notamment par des bulletins d'information réguliers, des webinaires et des événements. Par exemple, Tarkett North America a mené une action de sensibilisation en avril 2021, mettant en avant les huit objectifs de développement durable de l'ONU auxquels Tarkett contribue activement, avec des conseils sur des moyens simples d'avoir un impact positif. Elle a également poursuivi son partenariat avec le programme d'eau propre 'Fill it Forward' (pour plus de détails, voir la section 3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares). Les forces de vente des pays nordiques de Tarkett (**Suède, Finlande, Norvège et Danemark**) ont organisé des webinaires internes sur le développement durable à l'intention des employés de Tarkett. Ces webinaires portaient sur le recyclage, l'économie circulaire, les caractéristiques en matière de développement durable des revêtements de sol en vinyle modernes et les déclarations environnementales de produits (EPD). Les équipes de vente en **Allemagne, Autriche, Suisse et Espagne** ont également reçu une formation sur la certification des produits et les outils de transparence (C2C & MHS) et sur la qualité de l'air intérieur. En **Russie**, Tarkett a communiqué aux employés sur la proposition de valeur de Tarkett et l'importance de la sécurité, de la diversité, du dialogue et de l'engagement dans les communautés locales, et a organisé des webinaires internes pour les équipes commerciales régionales et la direction sur les actions de développement durable de Tarkett.

### Exemple

#### Intégrer le développement durable dans l'apprentissage et le développement dans la région EMEA

En 2021, les équipes de Tarkett EMEA ont continué à intégrer davantage le développement durable dans l'apprentissage et le développement. Par exemple, la communication sur les sujets de développement durable est un élément permanent de la lettre d'information mensuelle de la division. Le modèle de leadership de Tarkett a également été adapté pour intégrer le développement durable et souligner l'importance de la façon dont nous dirigeons nos collaborateurs. Les progrès en matière de développement durable sont encouragés par la fixation d'objectifs individuels et par un parcours d'apprentissage structuré sur des sujets liés au développement durable, avec différents niveaux selon la fonction. Enfin, ces initiatives ont été complétées par un questionnaire (en 16 langues) déployé dans toute la division afin d'évaluer la connaissance et la compréhension des sujets liés au développement durable parmi les équipes de vente et de marketing.

### Exemple

#### La mobilisation des employés sur le climat en Amérique du Nord

La division nord-américaine de Tarkett a organisé une semaine d'éducation et d'activités autour de la Journée mondiale du développement durable de Tarkett en décembre. L'objectif de cette journée mondiale est d'engager les employés dans nos initiatives de développement durable et d'aider nos équipes à en savoir plus sur le travail que nous faisons en tant qu'entreprise pour soutenir les populations et la planète. Tarkett Amérique du Nord a animé une « Semaine d'action Tarkett » afin d'engager et d'habiliter nos employés à prendre des mesures personnelles pour réduire leur empreinte carbone. Pour ce faire, Tarkett s'est associé à BetterClimate, une plateforme qui offre aux employés un moyen facile de mieux comprendre où leur impact carbone est le plus élevé en matière de consommation, de transport et d'émissions domestiques. L'outil permet aux participants de développer des plans d'action personnels avec des mesures simples qu'ils peuvent chacun prendre chaque jour pour avoir un impact positif sur l'environnement. Pour encourager la participation, Tarkett a organisé un tirage au sort quotidien avec des prix correspondant à la thématique de l'impact climatique de chaque jour. Plus de 400 employés ont participé à l'initiative pendant la semaine, prenant plus de 750 engagements pour adopter des habitudes plus écologiques à la maison et au travail. BetterClimate a calculé que les actions des employés ont permis d'éviter l'émission de 100 tonnes de CO<sub>2</sub> (231 000 livres).

- > La poursuite de la **formation à la conformité** axée sur la concurrence loyale et la lutte contre la corruption, de modules de formation en ligne personnalisés (voir section 3.2.4 Maintenir un engagement pour les standards commerciaux et éthiques élevés) ainsi que la formation en personne des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de concurrence.
- > Par ailleurs, nous formons nos collaborateurs et **développons leurs compétences par l'expérience**, en leur faisant participer à des initiatives transversales et des projets pluridisciplinaires, et en favorisant les échanges de bonnes pratiques et le transfert de connaissances (pour plus de détails, voir section 3.10.4.4 Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies).

#### Faciliter la formation en ligne dans le nouveau contexte d'un travail à distance plus fréquent.

Avec l'augmentation du travail à distance, suite à la pandémie de COVID-19, Tarkett a continué à adapter ses outils et programmes de formation, notamment en vue de faciliter la formation en ligne.

En mars 2021, nous avons lancé un pilote **LinkedIn Learning** couvrant environ 900 personnes de toutes les divisions et régions. LinkedIn Learning propose une bibliothèque

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

complète de cours couvrant un large éventail de sujets techniques, commerciaux, logiciels, soft skills et créatifs. La première étape de ce projet était de tester une approche globale sur l'utilisation de contenu numérique prêt à l'emploi, tout en réussissant à obtenir une forte adhésion clé pour un déploiement plus large. Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec le fournisseur afin d'analyser les résultats, de se comparer à d'autres entreprises, et de bénéficier de l'expérience et des conseils du fournisseur sur les meilleures pratiques. Tarkett a atteint 78 % d'activation de compte dans les 9 premiers mois du projet, avec 1 084 heures de vidéos regardées dans le monde.

Après le déploiement de Workday comme système d'information des Ressources Humaines du groupe Tarkett en 2020, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a commencé, en 2021, à développer le **centre d'apprentissage à l'intérieur de la plateforme Workday**. La division nord-américaine de Tarkett a été la première à déployer cette nouvelle fonctionnalité. Les premiers contenus du Groupe mis à disposition sur cette plateforme ont été la formation à la compliance et le contenu pilote de LinkedIn Learning. L'objectif étant de rendre les offres de formation plus visibles, Workday fournissant un point d'accès unique à nos contenus de formation, et de rendre la gestion de la formation plus efficace, avec des processus automatisés afin que les personnes puissent se concentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée. Différents projets pilotes ont été lancés en 2021 par le Groupe pour tirer parti de l'utilisation de Workday Learning en Europe de l'Est, dans la région EMEA et dans les fonctions centrales. À ce jour, plus de 500 modules de formation ont été accessibles via Workday Learning.

Alors que la Direction des Ressources Humaines du Groupe travaillait à la mise en place de la plateforme Workday Learning, le centre d'apprentissage mondial COVID-19 créé en 2020 a continué à fournir un riche catalogue de contenus sur des sujets tels que le travail à distance, le leadership, l'éthique des affaires, la sécurité, la compliance et le développement durable. Les employés, qu'ils travaillent à distance ou au bureau, ont ainsi eu la possibilité d'investir leur temps disponible dans des activités de développement choisies.

En **Europe**, nos équipes de formation ont continué à partager les nouveaux contenus développés en 2020, en proposant des formations en ligne pour nos équipes Marketing / Communication et nos réseaux de vente. Des sujets liés au développement durable, tels que la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, l'écoconception Cradle to Cradle® et la collecte et le recyclage ReStart® sont abordés, ainsi que des contenus détaillés sur les portefeuilles de produits. Depuis mars 2021, 150 employés de la division EMEA - LATAM - ANZ de Tarkett ont commencé à tester LinkedIn Learning qui permet aux employés de mieux choisir ce qu'ils veulent apprendre et à quel rythme, avec des contenus disponibles en six langues. De plus, **un nouveau programme de coaching** a été piloté en 2021 en partenariat avec CoachHub, un leader du coaching numérique. Le CoachHub exploite les avantages du coaching en face à face, en proposant une approche personnalisée basée sur la définition d'objectifs, dans le respect de la confidentialité et de la neutralité, par un coach expérimenté et certifié. Après une première phase d'accueil de l'employé avec la sélection d'un coach et la fixation d'objectifs, la phase de coaching se déploie sur six mois à raison de deux séances de 45 minutes par mois. Le feedback de l'employé est ensuite organisé avec le manager pour mesurer les résultats du coaching.

En **Amérique du Nord**, Tarkett a offert des possibilités de formation virtuelle en 2021 à ses employés, les mesures de travail flexible/à distance continuant à s'appliquer. Par exemple, « Foundations », le programme d'orientation des nouvelles recrues, invitait ces dernières à participer à une orientation entièrement virtuelle qui consistait en une combinaison d'apprentissage à la demande et de webinaires interactifs avec différents cadres afin de découvrir les produits et les domaines fonctionnels de Tarkett. Un nouveau programme de leadership entièrement virtuel a également été déployé pour 100 cadres supérieurs dans toutes les usines. Ce programme, d'une durée de onze mois, offrait aux cadres supérieurs une formation sur les nouveaux concepts pendant un mois, suivie d'un plan d'action, d'une application et d'une discussion avec les responsables locaux de l'usine le mois suivant.

Dans la **division Europe de l'Est & Asie de Tarkett**, nos équipes des Ressources Humaines ont développé des formations internes en ligne avec des experts internes sur divers sujets, notamment l'économie circulaire, la macroéconomie, la finance pour les non-financiers et le leadership situationnel. Dans l'usine de Tarkett à Bačka Palanka (Serbie), un projet pilote a été mené pour diffuser des contenus de formation via Workday. Tout d'abord, les besoins en formation ont été évalués, puis le contenu de formation correspondant a été préparé et intégré dans Workday, suivi du déploiement des sessions de formation. Les avis ont été recueillis et utilisés pour améliorer le processus avant de lancer une deuxième phase de sessions de formation. Au total, plus de 100 employés ont participé à la première phase qui concernait deux cursus de leadership. Dans notre usine d'Otradny (Russie), un programme de coaching visant à améliorer les compétences de gestion à tous les niveaux de l'encadrement a été mis en œuvre par le biais de formations, de pratiques et de démonstrations, selon le principe 70-20-10 (70 % d'expériences sur le terrain, 20 % de retours d'informations et d'observation/travail avec des modèles et 10 % de formations formelles). 32 managers ont participé à ce programme de douze semaines. Une formation à la vente au détail a été organisée pour Galerija Podova en Serbie, visant à développer la connaissance des produits et les compétences de vente. 95 % des employés de vente ont été formés au cours de 37 sessions de formation.

## Zoom sur les indicateurs clés

### La formation

44 % des employés de Tarkett ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2021, contre 34 % en 2020, 58 % en 2019, 60 % en 2018 et 56 % en 2017. La formation a de nouveau été fortement impactée par la pandémie de Covid-19 en 2021, avec des mesures continues de travail à distance et de distanciation sociale limitant les formations formelles de type présentiel. Tarkett s'est concentré sur le déploiement de nouvelles solutions numériques, telles que LinkedIn learning et d'autres contenus numériques via la plateforme Workday Learning de Tarkett. Grâce à ces efforts, les heures de formation globales ont augmenté de 49 % par rapport à 2020, et n'ont été inférieures que de 4 % à celles de 2019.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

### 3.10.4.3 Favoriser la mobilité professionnelle

La dimension internationale croissante du Groupe confère une importance certaine à la mobilité professionnelle et offre ainsi aux salariés des perspectives motivantes de carrière. Afin de favoriser les opportunités de mobilité professionnelle, Tarkett a mis en place les processus et outils nécessaires :

> **Une plateforme internationale pour la mobilité interne alimentée par Workday** : tous les postes ouverts non confidentiels sont progressivement rendus accessibles à tous les employés du monde entier via l'interface Workday. Tous les processus RH de Tarkett étant désormais centralisés en un seul endroit, il est plus facile pour les employés de consulter les postes ouverts de Tarkett partout dans le monde, à tout moment et plus souvent. Le module de recrutement de Workday permet également aux employés de partager leurs antécédents et leurs intérêts professionnels en mettant à jour leurs profils de talents, et en s'inscrivant pour recevoir des offres d'emploi recommandées en fonction de leurs préférences et de leurs profils. En 2021, au cours de la première année de déploiement, plus de 2 000 profils de talents ont été mis à jour par les employés. Les managers et les équipes des Ressources Humaines sont également en mesure d'exploiter Workday pour identifier les profils et pour gérer et suivre les processus de recrutement associés.

- > **Le processus de revue des talents** met l'accent sur l'évolution de carrière et la mobilité interne en tenant compte des possibilités de mobilité internationale (voir pour plus de détails la section 3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents).
- > **Des documents d'orientation** sont disponibles, tels que la Charte Interne de Mobilité, disponible pour tous les employés via l'intranet, et le Guide de la Mobilité, document de référence utilisé par le réseau des Ressources Humaines.

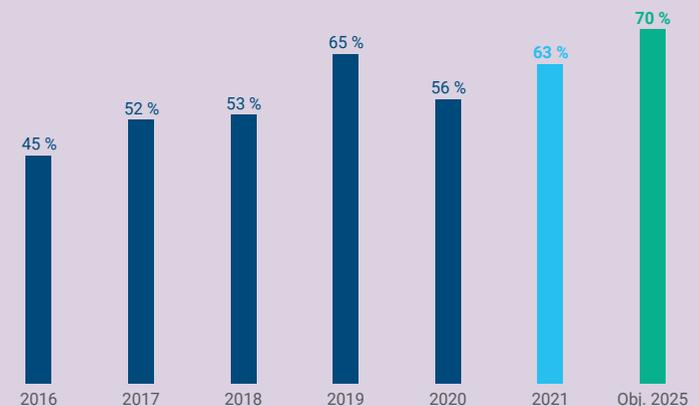
Toutes les formules de mobilité internationale sont conformes à la politique de mobilité internationale de Tarkett, qui comprend la préparation à la nouvelle affectation, le soutien à l'immigration, la réinstallation, la rémunération, les avantages sociaux (assurance médicale et assurance vie), les conseils fiscaux, les cours de langue, l'orientation culturelle et la facilitation du retour dans le pays d'origine. En plus des actions du Groupe, les équipes locales facilitent et organisent également les mobilités internationales.

#### Zoom sur les indicateurs clés

##### La mobilité interne

Tarkett a fixé un objectif de 70 % de mobilité interne d'ici 2025 ce qui représente plus de 2 postes de management sur 3 ouverts et pourvus par un candidat interne. En 2021, 63 % des postes de management ouverts ont été pourvus par un candidat interne, soit une augmentation de 7 points par rapport à 2020 (56 % en 2020, 65 % en 2019, 53 % en 2018, 52 % en 2017 et 45 % en 2016). Notons que la baisse en 2020 reflète le contexte spécifique où globalement le nombre de postes de management ouverts et pourvus a diminué de 19 %, sans doute impacté par la crise sanitaire. En 2021, le nombre de postes de management ouverts pourvus a augmenté mais est resté inférieur à celui de 2019.

Pourcentage de postes de management pourvus par un candidat interne



Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

### 3.10.4.4 Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies

Le développement de la « compétence collective » est un élément clé pour anticiper les évolutions nécessaires à la réalisation de la stratégie d'entreprise. Il passe par le partage de l'expertise qui permet également aux collaborateurs d'améliorer leur savoir-faire, leur employabilité et leur mobilité. L'entreprise peut ainsi valoriser son vivier de compétences et améliorer ses résultats.

De nombreuses initiatives et réseaux favorisent le **partage d'expertise et développement des compétences**, par exemple :

- > Nous encourageons fortement le **travail en équipes pluridisciplinaires**, en associant des employés de profils divers sur des projets à l'échelle du Groupe ou des divisions.
- > Nous favorisons également le **travail en réseau**, les échanges de bonnes pratiques, les forums de « benchmark » interne (analyse comparative), ainsi que le transfert de connaissances.
- > Dans le cadre du programme WCM, nous organisons chaque année une série de réunions spécifiques sur l'un des sites de production de Tarkett. L'objectif est de développer les compétences de nos experts en fabrication et de partager le savoir-faire en matière d'excellence opérationnelle. Depuis 2012, ces initiatives d'**analyse comparative** ont été organisées au sein des usines du Groupe.
- > Le programme WCM encourage également les opérateurs d'usine à s'engager et à proposer des idées dans un but d'amélioration, devenant ainsi acteurs du développement et de l'amélioration de leur environnement de travail.
- > Le **Programme d'Experts techniques de Tarkett**, mis en place depuis 2015, valorise au mieux l'expertise technique de nos services Recherche & Développement et Opérations. Notre objectif est de capitaliser sur le savoir-faire de nos experts techniques, et de les aider dans le développement de leur carrière à long terme, via le tutorat, la formation et le partage des connaissances. Ce réseau est appuyé par une plateforme informatique dédiée où chaque Expert Technique Tarkett est présent avec une mention claire de son expertise, facilitant ainsi leur identification par les autres experts techniques et la connexion entre eux, ainsi que l'utilisation de leur expertise par les autres

« consommateurs d'Expertise Technique ». De plus, ils peuvent identifier et contacter, via la plateforme, certains Experts Techniques clés externes, si l'expertise n'est pas présente chez Tarkett. Afin de dynamiser le programme d'experts de Tarkett, un audit a été réalisé fin 2019. Il a conduit à une nouvelle revue de l'expertise critique avec une analyse des insuffisances, le renforcement des volets de l'industrie 4.0<sup>1</sup>, la révision et la mise à jour des participants au programme, et à l'élaboration et au déploiement de nouveaux plans d'action mettant davantage l'accent sur l'animation et le développement des réseaux d'experts. En 2020, une attention particulière a été accordée à la promotion du développement des experts techniques internes, à la définition de leurs rôles et responsabilités et à l'élaboration de parcours professionnels spécifiques. En 2021, le suivi individuel des experts techniques a été renforcé en mettant l'accent sur le développement d'actions en direction des expertises les plus critiques.

- > Tarkett encourage l'innovation et l'invention avec une **politique mondiale de récompense des inventeurs**. Cette politique, qui a été mise à jour en 2021 et qui est désormais applicable à l'échelle mondiale, récompense les inventions brevetées par une prime financière liée aux performances commerciales de l'invention brevetée.
- > Une communication interne régulière, par le biais de courriels, de podcasts, de bulletins d'information et d'événements pour partager des nouvelles et des informations locales et du Groupe.

En 2021, **Tarkett Amérique du Nord** a lancé une nouvelle initiative de reconnaissance. Se basant sur les commentaires des employés qui ont souligné l'opportunité d'offrir plus d'appréciation aux employés, Tarkett s'est associé à Awardco pour héberger une plateforme de reconnaissance. La plateforme permet à Tarkett de faciliter la reconnaissance des employés en se basant sur les valeurs de Tarkett : bienveillance, engagement, créativité et collaboration. Le site externe en ligne, facilement accessible en plusieurs langues, repose sur la flexibilité et le choix de la manière de récompenser et de reconnaître les membres de l'équipe grâce à un système de points qui permet au destinataire d'accumuler des points, avec la possibilité de sélectionner une variété de récompenses.

<sup>1</sup> Également connue sous le nom de 4ème révolution industrielle, relative à l'automatisation en cours et à l'utilisation des technologies intelligentes dans l'industrie manufacturière.

Promouvoir le dialogue social

### 3.10.5 Promouvoir le dialogue social

#### 3.10.5.1 Ecouter le feedback des employés

Tarkett organise tous les deux ans, depuis 2008, un retour d'expérience à l'échelle de l'entreprise qui donne l'occasion à tous les employés de partager leur expérience et de participer à l'amélioration continue de l'environnement de travail. L'enquête anonyme, supervisée par un tiers indépendant, contribue à renforcer le sentiment d'appartenance des employés en leur donnant l'occasion d'être entendus par le biais d'un processus d'engagement formel et structuré. Elle fournit également à la direction un riche aperçu de ce que ressentent les employés et des points à améliorer.

En 2021, l'enquête, qui a été menée en mai et juin sur une nouvelle plateforme en ligne, a été revue et simplifiée. 48 questions ont permis d'évaluer le point de vue des employés sur quatre aspects principaux étroitement liés au plan stratégique Change to Win de Tarkett : (i) la vision et la confiance en l'avenir, (ii) la construction d'un environnement de travail agile, (iii) le développement d'une entreprise durable et axée sur les individus, et (iv) le degré d'engagement des personnes.

Le taux de participation est resté élevé, supérieur à 80 % (81 % contre 88 % en 2018), avec 9 351 personnes ayant répondu à l'enquête, fournissant ainsi une image fidèle du sentiment actuel des employés. Les résultats, détaillés par division, pays et activité, ont été partagés en interne via une plateforme collaborative permettant aux managers de construire des plans d'action pour agir sur les résultats. Une formation a également été organisée pour accompagner les managers dans le suivi des résultats et dans l'utilisation de la nouvelle plateforme interactive.

Dans l'ensemble, 79 % des employés ont confiance en l'avenir (+8 % vs 2018), ce qui démontre une grande confiance en la capacité de Tarkett à atteindre ses objectifs. 83 % des employés ont trouvé leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée acceptable (66 % tout à fait d'accord et d'accord +17 % ni d'accord ni pas d'accord), ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'enquête précédente (2018). Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne la communication interne (+7 % par rapport à 2018) et l'attention et la préoccupation manifestées par les managers pour leurs équipes (76 %, +4 % par rapport à 2018). Une autre note positive concerne le développement des talents, puisque Tarkett a obtenu un score de 9 % supérieur au benchmark, 80 % des employés étant d'avis qu'ils ont amélioré leurs compétences et aptitudes au cours de l'année écoulée. Sur les thèmes de l'environnement, de la santé et de la sécurité, 77 % des employés ont considéré que localement Tarkett se consacre à l'amélioration de son impact environnemental et 83 % ont convenu que la santé et la sécurité sont une priorité dans leur département. L'enquête, qui s'est déroulée après la pandémie de COVID-19, a également interrogé les employés sur la façon dont l'entreprise les a accompagnés. Là encore, les réactions ont été positives, la grande majorité (73 %) indiquant que la direction avait apporté un soutien suffisant pendant la crise sanitaire.

À l'échelle du Groupe comme à l'échelle locale, l'enquête de satisfaction des employés de Tarkett est un outil de management précieux. Sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête, chaque site / entité développe ensuite un plan d'actions sur mesure à appliquer à l'échelle locale. Ces plans locaux sont renforcés par les plans d'actions décidés au niveau du Groupe et des divisions, et mis en œuvre en cohérence.

Une courte enquête complémentaire ciblée a également été menée auprès des cadres supérieurs sur les performances de l'organisation et sur la culture managériale de Tarkett. 84 % des plus de 200 cadres supérieurs de Tarkett ont participé à cette enquête, indiquant que la culture managériale de Tarkett est orientée vers le client et les résultats.

Promouvoir le dialogue social

### 3.10.5.2 Maintenir le dialogue social

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, Tarkett applique dans tous les pays dans lesquels il opère le même respect des valeurs et des principes fondamentaux de la liberté d'association, et en particulier le respect des syndicats.

Le Tarkett Forum, Comité d'entreprise européen du Groupe, constitue une plateforme pour le dialogue social en Europe. Plusieurs fois par an, ce Comité rassemble les représentants syndicaux de nos principaux sites européens pour dialoguer avec la Direction du Groupe, y compris le Président du Directoire. Ce comité permet de renforcer la coopération et le dialogue social, et se focalise sur les questions relatives au fonctionnement général de l'entreprise et aux questions de Ressources Humaines communes aux différents sites et pays en Europe. En 2021, le Forum Tarkett a tenu quatre réunions virtuelles, pour discuter entre autres de la pandémie COVID-19, de ses répercussions sur l'activité et la situation financière, ainsi que de la réponse de Tarkett pour préserver la santé des employés. Parmi les autres sujets abordés figurent la sécurité, l'inflation des matières premières et ses conséquences pour l'entreprise, les résultats de l'enquête de satisfaction des employés de 2021 et les projets stratégiques de la division tels que les restructurations en cours.

#### 3.10.5.3 Établir des accords collectifs

Tarkett s'engage – en complément des obligations légales propres à chaque pays – à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes sans exception et de la même manière dans tous les pays où le Groupe opère.

En lien avec cette politique, 177 accords collectifs sont en place chez Tarkett (accords répertoriés en 2017), et dont 14 % couvrent des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Ces accords couvrent des domaines variés, tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail, le travail à distance, et la classification de l'emploi. Ils s'appliquent dans 16 pays où Tarkett exerce une activité commerciale et / ou industrielle. En mars 2021, Tarkett a examiné avec les représentants des salariés les modalités de travail à distance adoptées en 2019 pour son site du siège

Pendant la crise du COVID-19, Tarkett a intensifié le dialogue et la consultation avec les représentants des salariés pour co-élaborer et définir des mesures adaptées au contexte local. Par exemple, en France, la crise sanitaire et les adaptations de l'organisation du travail qui en découlent ont fait l'objet d'une discussion approfondie avec les représentants des salariés.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de Tarkett en avril 2020, les actionnaires ont voté la modification des statuts de Tarkett pour se conformer à la loi française PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) concernant la représentation des salariés dans son organe de direction. Par la suite, le Comité économique et social de Tarkett a engagé des procédures pour identifier une candidate féminine afin d'assurer la parité entre les deux membres du Conseil de surveillance de Tarkett représentant les salariés. Cette nouvelle représentante des salariés a débuté son mandat au sein du conseil de surveillance en décembre 2020. En décembre 2021, deux nouveaux représentants des salariés ont été élus, suite au départ des deux anciens représentants.

mondial de Paris-La Défense pour les équipes du siège et de la division EMEA. Sur la base des commentaires positifs reçus des managers et des employés, il a été décidé de réviser les accords pour permettre jusqu'à deux jours de travail à distance par semaine. Tous les employés, lorsque leur poste le permet, peuvent choisir de travailler à distance un ou deux jours par semaine et peuvent opter pour des jours fixes ou variables. Le nouvel accord a été signé en mars 2021 et est entré en vigueur en septembre, après la fin de la période de télétravail COVID-19. Ce nouvel accord collectif, qui repose sur une application volontaire et des conditions de travail à distance adaptées, maintient le double objectif de performance de l'entreprise et de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En 2020, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour la période 2020-2022 pour les salariés du site Tarkett de Paris-La Défense. Cet accord s'inscrit dans la continuité du précédent, qui accordait déjà l'intéressement aux salariés.

Promouvoir le dialogue social

### 3.10.5.4 Accompagner les évolutions et les ajustements des effectifs

Tarkett a une vision à moyen et à long terme de son plan de développement et cherche à assurer une croissance rentable et durable. Le Groupe souhaite développer les compétences et l'employabilité de ses salariés, non seulement pour permettre à chacun de contribuer et de se développer au mieux au sein de l'entreprise, mais également pour anticiper et accompagner l'évolution de l'organisation. Dans la mesure du possible, le Groupe s'attache également à anticiper les conséquences des variations d'activité. En cas de baisse d'activité, le Groupe peut être amené à réduire les effectifs de manière ponctuelle ou structurelle. L'adaptation de l'organisation du travail au niveau d'activité, la réduction d'effectifs ou les plans de restructuration se font dans le respect de la réglementation locale et des principes du Code d'éthique de Tarkett, en concertation avec les représentants du personnel. Dans le cadre de ces mesures d'ajustement à la baisse d'activité, Tarkett cherche en priorité à adapter l'organisation du travail (prise de congés payés, réorganisation du temps de travail, chômage partiel, etc.), réduire les effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires), favoriser le reclassement interne, et prendre en compte les critères sociaux dans les mesures de départs (retraite, âge, projets professionnels ou personnels).

L'usine de Tarkett à Konz (Allemagne) a été restructurée au cours de l'année 2021, afin d'assurer la viabilité compétitive du site de production et de l'activité des revêtements de sol résilients à long terme. Un plan social a été convenu avec le comité d'entreprise local, qui comprenait des indemnités de licenciement et la mobilité interne. Plusieurs employés ont accepté la proposition de mobilité et ont déménagé vers notre usine de Clervaux (Luxembourg) au début de 2021. Au cours du second semestre, 23 employés au total ont quitté l'usine de Konz, 14 avec une indemnité de départ et les autres soit avec une retraite anticipée, soit en acceptant un contrat à temps partiel.

Tarkett a annoncé en octobre 2021, suite à son acquisition de Vinylasa, un fabricant de dalles de composition en vinyle (VCT) basé à Mexico (Mexique), l'objectif de transférer la production de VCT de Florence West (US) vers ce nouveau site (Tarkett Manufacturing Mexico). À partir de 2022, tous les produits VCT destinés à Tarkett North America seront fabriqués par Tarkett Manufacturing Mexico, Florence West se concentrant sur la production de dalles en vinyle de luxe (LVT). Tarkett a travaillé avec les personnes directement impactées par ce changement, en leur offrant un soutien en matière de placement, de recherche de carrière et de programme d'aide aux employés (PAE). Ce changement renforce la position compétitive de Tarkett en matière de VCT en Amérique du Nord, améliorant la profitabilité tout en permettant de se concentrer davantage sur la production domestique de LVT.

Globalement, les départs involontaires sont restés stables en 2021, représentant 5 % du taux de rotation du personnel permanent, tandis que les départs volontaires ont augmenté de 6 points pour atteindre 14 %. En conséquence, le taux de rotation du personnel permanent a augmenté à 19 % en 2021 contre 13 % en 2020, 17 % en 2019, 16 % en 2018 et 13 % en 2017.

Tableau de bord des indicateurs RSE

## 3.11 Rapport Social et Environnemental

### 3.11.1 Tableau de bord des indicateurs RSE

#### Indicateurs Sociaux

GRI	Indicateur	Variation 2021 vs. 2020	Variation 2021 vs. année de référence	2021	2020	2019
Effectifs						
102-7a	Effectif total (au 31/12)	-2,4 %	-	11 872	12 160	12 592
102-8a	Nombre total d'employés féminins en contrat permanent	-4,5 %	-	3 100	3 245	3 385
102-8a	Nombre total d'employés masculins en contrat permanent	-1,8 %	-	7 975	8 123	8 338
102-8a	Part d'employés en contrat permanent	=	-	93 %	93 %	93 %
102-8a	Nombre d'employés féminins en contrat à durée déterminée	2,6 %	-	239	233	235
102-8a	Nombre d'employés masculins en contrat à durée déterminée	-0,2 %	-	558	559	634
102-8a	Part d'employés en contrats à durée déterminée	=	-	7 %	7 %	7 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	-2,6 %	-	11 075	11 368	11 723
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	0,6 %	-	797	792	869
102-8d	Nombre de travailleurs externes (équivalent temps plein - ETP)	18,2 %	-	505	427	488
102-8d	Part de travailleurs externes (% ETP)	0,7 %	-	4,2 %	3,5 %	3,8 %
-	Total des rémunérations et salaires (millions d'euros)	2,3 %	-	684	669	718
Embauches et Taux de Rotation des Effectifs						
401-1a	Nombre d'embauches	42 %	-	2 599	1 834	2 454
401-1a	Taux d'embauche	7 %	-	22 %	15 %	19 %
-	Nombre de contrats à durée indéterminée résiliés par le salarié (par exemple démission, départ à la retraite)	69 %	-	1 520	900	1 136
-	Nombre de contrats à durée indéterminée terminés par l'employeur (par exemple licenciement)	-0,2 %	-	600	601	886
-	Taux de rotation du personnel permanent	6 %	-	19 %	13 %	17 %
401-1b	Nombre de départs	35 %	-	2 911	2 155	2 910

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2021 vs. 2020	Variation 2021 vs. année de référence	2021	2020	2019
401-1b	Taux de rotation du personnel total	7 %	-	25 %	18 %	23 %
	Diversité					
405-1a	Pourcentage d'administrateurs féminins au sein du Conseil de surveillance de Tarkett	=	-	44 %	44 %	44 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant moins de 30 ans	=	-	0 %	0 %	0 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant entre 30 et 50 ans	11 %	-	33 %	22 %	22 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant plus de 50 ans	-11 %	-	67 %	78 %	78 %
405-1b	Pourcentage de femmes au Comité exécutif de Tarkett	=	-	30 %	30 %	18 %
405-1b	Pourcentage de femmes dirigeants (Comité exécutif et N-1)	-	-	20 %	25 %	25 %
405-1b	Pourcentage de femmes cadres supérieurs (Comité exécutif à N-2)	-	-	26 %	26 %	24 %
405-1b	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	=	-	26 %	26 %	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes parmi les autres employés	=	-	29 %	29 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés féminins	-0,5 %	-	28 %	29 %	29 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant moins de 30 ans	1,3 %	-	13 %	12 %	13 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant entre 30 et 49 ans	-0,8 %	-	56 %	57 %	57 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant plus de 50 ans	-0,5 %	-	30 %	31 %	30 %
405-1b	Pourcentage d'employés déclarés handicapés	0,1 %	-	1,2 %	1,1 %	0,9 %
	Formation et Développement des Compétences					
-	Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année [année de référence 2011]	9 %	7 %	44 %	34 %	58 %
-	Nombre d'heures de formation (en milliers d'heures) [année de référence 2013]	49 %	23 %	246	165	256
412-2b	Pourcentage d'employés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires	-	-	97,6 %	-	-
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	53 %	-	21	14	20
404-3	Pourcentage des employés ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	15 %	-	63 %	48 %	53 %
-	Pourcentage des employés permanents ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	6 %	-	56 %	50 %	55 %

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2021 vs. 2020	Variation 2021 vs. année de référence	2021	2020	2019
-	Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne	7 %	-	63 %	56 %	65 %
203-2	Nombre de personnes externes qui ont bénéficié de formations à la Tarkett Academy	57 %	-	8 148	5 176	8 229
	Communication Interne Proactive et Dialogue Social					
-	Progrès sur « Écoute des employés et participation au dialogue social » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010] (*2018)	-1 %	4 %	53 %	-	54 %*
-	Progrès sur « Communication proactive envers tous les employés » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010] (*2018)	5 %	15 %	71 %	-	66 %*
	Santé et Sécurité au Travail					
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] pour tous les employés	-31 %	-	0,89	1,28	1,64
403-9a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	-2 %	-	2,56	2,62	2,19
403-9a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	-41 %	-	0,059	0,077	0,077
403-10a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	155 %	-	0,26	0,10	0,27
403-9a	Taux d'absentéisme (employés)	0,5 %	-	4,4 %	3,9 %	2,6 %
403-9a	Nombre d'accidents mortels	-	-	0	0	0
403-9b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	-44 %	-	4,85	8,73	8,28
-	Pourcentage d'accords formels portant sur des sujets de santé et de sécurité	-4 %	-	14 %	18 %	-
-	Progrès sur « Respect et intégrité via l'adhésion aux valeurs de Tarkett » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence 2010] (*2018)	17 %	29 %	85%		68 %*
	Tarkett Cares					
203-1	Nombre d'initiatives Tarkett Cares en faveur des communautés locales (en heures travaillées, en don de produits et autres matériaux, ou dons financiers)	-35 %	-	88	135	182
203-1	Nombre d'employés impliqués dans des initiatives soutenues par Tarkett Cares	60 %	-	1 168	730	1 401
203-1	Nombre de jours de temps donné par le biais du bénévolat (sur la base de 7 heures par jour)	-87 %	-	91	692	921
203-1	Quantité de produits Tarkett donnés aux initiatives communautaires (m <sup>2</sup> )	-72 %	-	5 669	20 187	19 864
203-1	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (en k€)	-77 %	-	103	445	710

## Tableau de bord des indicateurs RSE

## Indicateurs Environnementaux

GRI	Indicateur	Variation 2021 vs. 2020	Variation 2021 vs. année de référence	2021	2020	2019
<b>Matériaux de Qualité</b>						
416-1	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) [année de référence 2011]	-0,5 %	90 %	97 %	98 %	98 %
-	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) [année de référence 2011]	-1 %	2 %	70 %	68 %	67 %
301-1	Pourcentage des matières premières d'origine renouvelable ou recyclée	1 %	-	31 %	30 %	30 %
301-2	Pourcentage des matières premières d'origine recyclée	1,5 %	-	15 %	13 %	12 %
<b>Gestion Raisonnée des Ressources</b>						
303-5	Intensité de consommation d'eau (litres/m²) [année de référence 2010]	10,7 %	-49 %	2,7	2,4	2,6
303-5	Consommation d'eau (millions de mètres cubes)	11,8 %	-	0,71	0,63	0,73
-	Pourcentage des sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans le processus de fabrication) [année de référence 2010]	=	10 %	71 %	71 %	66 %
302-3	Intensité énergétique (kWh/m²) [année de référence 2010]	4,7 %	2,5 %	4,19	4,00	4,09
302-1a	Consommation d'énergie combustible non renouvelable (GWh)	6,0 %	-	500	472	514
302-1b	Consommation d'énergie combustible renouvelable (GWh)	10,1 %	-	88	80	95
302-1c	Consommation d'électricité et de vapeur achetée (GWh)	4,8 %	-	524	500	527
302-1d	Électricité produite et vendue (GWh)	-	-	-	-	-
302-1e	Consommation totale d'énergie (GWh)	5,7 %	-	1 112	1 052	1 136
	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	11,5 %		38 %	27 %	28 %
305-4a	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2) (kgCO <sub>2</sub> eq/m²) [année de référence 2010]	-11,4 %	-35,2%	0,67	0,76	0,87
305-1a	Émissions brutes directes de gaz à effet de serre (Scope 1) (tCO <sub>2</sub> eq)	5,8 %	-	94 368	89 196	97 805
305-1c	Émissions de CO <sub>2</sub> biogénique (tCO <sub>2</sub> )	10,4 %	-	30 519	27 655	32 982
305-2a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / location-based) (tCO <sub>2</sub> eq)	1,3 %	-	172 718	170 512	190 387
305-2b	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / market-based) (tCO <sub>2</sub> eq)	-24,0 %	-	83 099	109 293	144 873

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2021 vs. 2020	Variation 2021 vs. année de référence	2021	2020	2019
	Total des émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 & 2 (market-based) (tCO <sub>2</sub> eq)	-10,6 %	-26,9 %	177 466	198 488	242 677
	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 vs 2019	-8,7 %	-	-26,9 %	-18,2 %	-
	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	1 %		82 %	81 %	85 %
Des Espaces de Vie Sains et de Qualité						
416-1	Pourcentage des revêtements de sol sans phtalate [année de référence 2010]	-2 %	95 %	95 %	97 %	74 %
416-1	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV [année de référence 2010]	1 %	78 %	99 %	98 %	98 %
Recyclage et Réutilisation						
-	Déchets non recyclés (g/m <sup>2</sup> ) [année de référence 2015]	-3 %	22 %	149	154	143
306-2a	Déchets dangereux (milliers de tonnes)	32 %	-	6,6	5,0	4,2
306-2b	Déchets non dangereux (milliers de tonnes)	-7 %	-	33,0	35,4	35,5
306-2	Déchets envoyés en décharge (milliers de tonnes) [année de référence 2015]	-12 %	23 %	24,2	27,6	27,3
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en décharge (%)	-1 %	-	27 %	28 %	28 %
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en recyclage externe (%)	-2 %	-	57 %	59 %	59 %
306-2	Pourcentage des déchets envoyés en valorisation énergétique (%)	2 %	-	11 %	9 %	9 %
306-2	Pourcentage des déchets non recyclés envoyés en décharge [année de référence 2015]	-7 %	7 %	61 %	68 %	69 %
301-3	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart® (en tonnes) [année de référence 2010]	7 %	-83 %	3 200	3 000	3 300
Indicateurs sur l'approvisionnement responsable						
	Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	5 %	-	49 %	44 %	41 %
	Pourcentage (en nombre) des fournisseurs ciblés adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	16 %	-	36 %	20 % <sup>1</sup>	80 %

<sup>1</sup> Suite au déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett la base de fournisseurs ciblée a augmenté avec au résultat une part plus faible de fournisseurs adhérant.

## Tableau de bord des indicateurs RSE

## Indicateurs Sociaux par Région

GRI	Indicateur	2021	Europe <sup>(1)</sup>	Amérique du Nord <sup>(2)</sup>	Reste du Monde <sup>(3)</sup>
	<b>Effectifs</b>				
102-7a	Effectif total (au 31/12)	11 872	36,5 %	31,2 %	32,4 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	11 075	4 096	3 493	3 486
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	797	232	206	359
	<b>Embauches et Taux de Rotation des Effectifs</b>				
401-1a	Nombre de nouvelles embauches	2 599	533	1 635	431
401-1a	Taux d'embauche des employés	22 %	12 %	43 %	11 %
401-1b	Nombre de départs	2 911	724	1 728	459
401-1b	Taux de rotation de l'effectif	25 %	17 %	47 %	12 %
	<b>Santé et Sécurité au Travail</b>				
403-2a	Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t] pour tous les employés	2,56	2,97	5,24	0,14
403-2a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] pour tous les employés	0,059	0,067	0,033	0,072
403-2a	Taux de fréquence des maladies professionnelles pour tous les employés	0,26	0,44	0,00	0,00
403-2a	Taux d'absentéisme (employés)	4,4%	4,5 %	5,4 %	3,6 %
403-2b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	4,85	4,08	0,00	15,22

(1) Europe : Corporate, EMEA & Tarkett Sports EMEA

(2) Amérique du Nord : Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports Amérique du Nord

(3) Reste du Monde : Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie & Nouvelle Zélande, Amérique Latine & Tarkett Sports Australie

### 3.11.2 Note méthodologique du reporting RSE

Depuis que Tarkett est coté en bourse (Euronext Paris), et en vertu des exigences réglementaires françaises en vigueur, Tarkett publie des informations sur les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités dans son document universel d'enregistrement (URD). Ces informations incluent notamment les Indicateurs de Performance Clés (KPI) de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et du Tableau de Bord de Développement Durable de Tarkett. Ce Tableau de Bord est un outil essentiel pour suivre les progrès et orienter les performances. Son principal objectif est de procurer au Groupe des indicateurs pertinents lui permettant d'évaluer le déploiement de sa stratégie et de remplir ses obligations du point de vue réglementaire. Les progrès sont mesurés par rapport à une année de référence qui a été définie pour certains indicateurs clefs de performance.

Conformément aux exigences réglementaires françaises, les informations sociales et environnementales de l'entreprise ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant (le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes, désigné en tant qu'organisme tiers indépendant).

#### Cadre de référence

Le *reporting* RSE et le tableau de bord de développement durable de Tarkett ont été développés en s'appuyant sur les référentiels suivants :

- > La stratégie *Change to Win* du Groupe et son engagement historique en matière de RSE, où chaque initiative stratégique s'appuie sur un ou plusieurs indicateurs quantifiés, dont certains font l'objet d'objectifs à long terme (objectifs 2020 fixés en 2011 et objectifs 2025 / 2030 fixés en 2019, 2020 et 2021).
- > La Directive de l'Union Européenne 2014/95/EC et la réglementation française en matière de communication extra-financière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière : les informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce français sont incluses sous la forme d'indicateurs ou de statistiques quantifiées dans le tableau de bord (les informations qualitatives sont présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activité).
- > Le Pacte Mondial des Nations-Unies : en lien avec l'engagement du Groupe, le tableau de bord représente un outil de gestion de la performance sur toutes les dimensions du Pacte Mondial.
- > Les standards du référentiel international du Global Reporting Initiative (GRI) de 2016. Le rapport de Tarkett fait état autant que possible du référentiel « GRI Standard : core option » (option de base). Une table de concordance GRI (voir section 3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF) indique les domaines où les déclarations standard pertinentes peuvent être retrouvées dans ce rapport.
- > Les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).

- > Le Protocole sur les gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées et déclarées conformément au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et au Protocole GHG du World Resources Institute (WRI).
- > Les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits.

Le tableau de bord de développement durable est construit selon trois dimensions : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la gouvernance d'entreprise.

#### Procédures méthodologiques

Les procédures de reporting RSE de Tarkett sont documentées dans un manuel complet de reporting RSE (« *CSR Reporting Handbook* ») qui a été établi en 2017, en consultation avec les différents responsables internes des sujets RSE. Ces procédures ont permis d'aligner davantage le reporting RSE de Tarkett sur les lignes directrices de GRI de 2016 : option core. Le manuel de reporting RSE a été présenté et approuvé par le comité exécutif et est revu et mis à jour chaque année en tenant compte des retours et de toute modification des exigences ou des objectifs en matière de reporting. Le manuel de reporting RSE définit :

- > Les objectifs du reporting RSE de Tarkett et les objectifs du pilier « *People & Planet* » de la stratégie *Change to Win* pour 2025 et 2030 ;
- > Les principes de reporting, le périmètre de reporting, les outils de reporting, les contrôles internes et les règles sur lesquelles repose la consolidation des données ;
- > L'organisation, les responsabilités et la planification du reporting ; et
- > Les définitions détaillées, les conditions spécifiques et les points de contrôle de tous les indicateurs inclus dans le reporting.

Les informations suivantes présentent un résumé du manuel de reporting RSE :

#### Principes de reporting

##### Inclusion des parties prenantes

Tarkett s'engage à répondre aux attentes de ses parties prenantes en s'investissant dans des relations à long terme. Tarkett s'engage auprès des parties prenantes par le biais de divers moyens pour s'assurer que ses stratégies et que le reporting rendent compte de leurs attentes.

##### Contexte de développement durable

Tarkett est déterminé à contribuer, chaque fois que ses activités le lui permettent, à relever les défis les plus importants et les plus urgents auxquels la société est confrontée au XXI<sup>e</sup> siècle (lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles rares, promotion du bien-être des espaces de vie).

## Note méthodologique du reporting RSE

**Matérialité**

Tarkett a mené une enquête auprès des parties prenantes au cours de l'année 2016 afin d'identifier les sujets pertinents (« matériels ») au regard des activités de Tarkett et de s'assurer que ses politiques de développement durable correspondent aux attentes des parties prenantes.

**Exhaustivité**

Le rapport RSE de Tarkett couvre le même périmètre que le rapport financier consolidé. Les domaines abordés dans le rapport reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux importants de l'organisation, dans l'objectif qu'aucun sujet RSE dit « matériel » pour Tarkett ne soit omis par ce rapport. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de passer en revue tout nouveau sujet émergent ou futur pouvant concerner ses activités.

**Exactitude**

Tarkett s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, à l'aide de définitions et de procédures clairement documentées dans son Manuel de reporting RSE et par le biais de plusieurs contrôles.

**Equilibre**

Tarkett suit sa performance afin de rendre compte des progrès réalisés ainsi que des défis, reflétant ainsi de manière transparente les dimensions positives et négatives de ses performances en matière de RSE.

**Clarté**

L'information RSE est présentée par Tarkett de manière claire et détaillée afin d'être facilement comprise par les parties prenantes.

**Comparabilité**

Tarkett encourage la cohérence du reporting grâce à des procédures bien documentées et présente les indicateurs en les comparant avec les périodes précédentes et les années de référence, à l'exception de certains indicateurs nouvellement déployés pour lesquels les données des périodes précédentes ne sont pas encore disponibles et pour les indicateurs qui ne sont pas reportés annuellement (par exemple, les indicateurs liés à l'enquête de feedback des employés de Tarkett menée tous les deux ans).

**Fiabilité**

Les données rapportées sont documentées et vérifiées lors d'audits internes et tiers externes afin d'apporter une confiance supplémentaire dans la véracité du contenu publié.

**Rapidité**

Tarkett publie des informations RSE chaque année avec les rapports financiers annuels publiés en mars / avril.

**Période de reporting**

La période de reporting annuelle correspond à celle de l'exercice financier, à savoir l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le présent rapport concerne la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

**Fréquence de reporting**

Le reporting RSE est réalisé chaque année à des fins de publication externe. Les rapports intermédiaires à des fins internes sont réalisés pour certains domaines (p. ex., un rapport mensuel sur les KPI industriels WCM).

**Périmètre de reporting**

Le périmètre de reporting s'étend à l'ensemble du Groupe et couvre la totalité des activités contrôlées par le Groupe, de la manière suivante :

**La dimension sociale couvre :**

- > Les travailleurs (salariés et prestataires externes, selon les indicateurs) de toutes les entités du périmètre financier consolidé, à l'exclusion des usines en cours de fermeture dont la production a cessé au cours des années précédentes. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Ce périmètre comprend toutes les usines de production, le réseau de vente et les bureaux administratifs pour les salariés de Tarkett (sauf lorsque des limites spécifiques sont indiquées) et les travailleurs externes pour certains indicateurs.

**La dimension environnementale couvre :**

- > Les activités de production de toutes les usines du périmètre financier consolidé, à l'exception de notre nouvelle usine de Tuzla, en Turquie, qui n'est pas encore pleinement opérationnelle et notre nouvelle usine au Mexique acquise fin 2021. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Les produits finis de revêtement de sol et de revêtement sportif fabriqués dans toutes les usines du périmètre financier consolidé.

**Organisation de reporting**

Le processus de reporting des indicateurs RSE/développement durable est géré et consolidé depuis 2018 par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (dont les R&D et Opérations/WCM, RH, Juridique, ...), des divisions et des sites. La responsabilité de chacun des domaines RSE et des indicateurs concernés incombe à un membre du Comité exécutif de Tarkett. La définition claire de la responsabilité de chacun garantit la réalisation d'un reporting précis, fiable et réalisé en temps opportun des données et des indicateurs RSE.

## Note méthodologique du reporting RSE

**Outils de reporting**

*Tableau de bord RSE de RH* : données concernant les travailleurs, les effectifs, la diversité, etc., recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique et consolidées par le Groupe. En 2021, TNA générera une partie de ces indicateurs RH à partir de Workday pour remplir le tableau de bord Excel.

*Tableau de bord du programme Tarkett Cares* : données compilées dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

*Satisfaction des employés* : mesurée tous les deux ans par le biais d'une enquête de satisfaction réalisée en interne.

*Formation* : données sur la formation dispensée par Tarkett Academy recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

*Indicateurs WCM relatifs à l'environnement, à la sécurité et à l'absentéisme* : les données sont consignées dans un tableau de bord dédié pour chaque usine de fabrication, les données sont téléchargées tous les mois dans une base de données de Groupe.

*Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains* : données concernant le volume des produits sans phtalates, et des produits à faible émissions de composés organiques volatiles totaux (COVT), recueillies auprès des usines dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

*Matériaux de qualité* : indicateurs sur la raréfaction des ressources et évaluation de leurs dimensions Cradle to Cradle compilés à partir des données d'achat des matières premières et de la base de données sur l'évaluation des matériaux, consolidés dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

*Programme Restart®* : données sur la collecte des déchets post-installation et post-utilisation dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

*Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte mondial des Nations Unies* : données compilées à partir des données d'achat des fournisseurs de matières premières.

*Engagement des fournisseurs vis-à-vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett* : données compilées à partir des bases de données d'achat. Les montants des achats sont basés sur l'année précédente (du 01/01/N-1 au 31/12/N-1).

**Limites spécifiques du périmètre de reporting**

*Sécurité* : les entités suivantes sont exclues des indicateurs de sécurité car les heures travaillées ne sont pas enregistrées : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial (1 accident avec arrêt de travail <24h et 3 premier secours en 2021), le réseau commercial

de FieldTurf États-Unis (2 accidents avec arrêt de travail prolongé de deux jours au total, 11 accidents avec arrêt de travail <24h et 6 premiers secours en 2021), le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (ces entités représentent environ 8 % des effectifs du groupe).

*Absentéisme* : exclusion des entités suivantes aux États-Unis, où les heures perdues en cas d'absentéisme imprévu ne sont pas suivies conformément aux règles du Groupe : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial, le réseau commercial de FieldTurf États-Unis, le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (ces entités représentent environ 8 % des effectifs du groupe). Les heures d'absence déclarées chez Tarkett Amérique du Nord comprennent les permissions d'absences relatives au Covid-19. En 2021, Tarkett Amérique du Nord n'a pas déclaré les heures programmées et les heures d'absence des « employés salariés » (représentant environ 40 % de l'effectif de la division - définis comme des employés payés à un taux fixe, indépendamment des heures spécifiques travaillées, contrairement aux employés horaires qui sont payés un salaire pour chaque heure travaillée). Comme ces données ont été reportées pour certaines des entités de Tarkett Amérique du Nord en 2020, la différence de périmètre implique que les données ne sont pas comparables.

*Évaluation des matières premières et pénurie/abondance de ressources* : toutes les matières premières pour la production de revêtements de sol finis et semi-finis et de produits de surface de sport, à l'exclusion des trois entités acquises en 2018 (Lexmark à Dalton, États-Unis ; Thermagreen à Toronto, Canada et Grassman à Botany, Australie, qui représentent collectivement 2 % de l'ensemble de la production de produits finis) pour lesquelles le reporting est en cours d'établissement ; des produits finis externalisés ; des produits chimiques de traitement (sauf pour les moquettes) et des emballages. Les matériaux post-installation ou post-utilisation collectés et effectivement recyclés par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces ne sont pas inclus.

*ReStart®* : Tout matériel post-installation ou post-utilisation collecté et effectivement recyclé par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces n'est pas inclus.

*Indicateurs environnementaux de production* : les indicateurs de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets sont reportés pour tous les sites industriels qui entrent dans le périmètre de reporting à l'exclusion des usines qui ont fermé en 2021 (aucun).

*Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains* : part des volumes de produits sans phtalate, ou à faibles émissions de COVT excluent tout volume de production semi-finie, le volume de production pour l'industrie automobile à Clervaux (Luxembourg) et les autres volumes de production non pertinents (par exemple, les surfaces de sport en plein air). Le volume de production des usines qui ont fermé en 2020 (Goirle au Pays-Bas) est exclu. Le volume de production de Lexmark à Dalton (États-Unis), qui a été acquis en 2018 et pour lequel le reporting est en cours d'établissement, a également été exclu.

## Note méthodologique du reporting RSE

*Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte mondial des Nations Unies* : toutes les matières premières achetées pour la production de produits finis et semi-finis de revêtement de sol, y compris les matériaux d'emballage limités à ceux figurant dans la nomenclature. Nous incluons les principaux produits finis externalisés (LVT) et excluons : les produits de surface de sport, les achats de Lexmark et les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

*Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett* : Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production, hors énergie) des sites de production (à l'exception des achats pour Lexmark), à l'exclusion des dépenses interentreprises de produits semi-finis et des achats indirects du siège social.

### Définitions des indicateurs RSE (extrait du manuel de reporting RSE de Tarkett)

#### Indicateur Social :

*Équivalent temps plein (ETP)* : utilisé pour mesurer l'effectif efficace au cours de la période de reporting par opposition à l'effectif représenté par le nombre d'employés présents à la fin de la période de reporting. Données rapportées à la fois pour les employés de Tarkett et les prestataires externes.

*Effectifs* : nombre d'employés salariés de Tarkett présent au dernier jour du mois de la période de reporting.

*Employés salariés de Tarkett* : tous les employés, engagés et salariés de Tarkett, notamment les stagiaires/étudiants et apprentis s'ils sont payés par Tarkett. En est exclu, le personnel non actif (employés en congés de plus de 6 mois).

*Contrat à durée indéterminée* : employé engagé par Tarkett pour une durée indéterminée. A l'exception de la Chine où les salariés sous contrat à durée déterminée de 2 ans ou plus sont considérés comme permanents.

*Contrat à durée déterminée* : employé salarié de Tarkett et engagé pour une durée limitée spécifiée (c.-à-d., contrat à durée déterminée de l'employé), y compris les travailleurs saisonniers de Tarkett Sports.

*Zones géographiques* : EMEA comprend Tarkett EMEA, Tarkett Sports EMEA & Corporate ; l'Amérique du Nord comprend Tarkett Amérique du Nord et Tarkett Sports Amérique du Nord ; le reste du monde comprend Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie et Nouvelle-Zélande, Amérique latine et Tarkett Sports Australie.

*Prestataire externe* : tout travailleur qui n'a pas de contrat de travail avec Tarkett ou qui ne fait pas partie de la masse salariale de Tarkett (p. ex., les prestataires externes sous

contrat avec une agence d'intérim ou d'emploi temporaire embauchés pour soutenir les opérations régulières). Ne comprenant pas les sous-traitants travaillant pour des projets spécifiques (par exemple les implémentations de SAP).

*Manager* : un manager est un employé ayant au moins un rapport direct à la date du rapport (par ex. 31.12), y compris les cols bleus (par ex. les chefs d'équipe, les chefs de groupe, les superviseurs de poste et les chefs d'équipe sont considérés comme des managers). Un employé qui est considéré comme un manager (par exemple, manager dans l'intitulé du poste) mais qui n'a pas de responsabilité directe de gestion d'équipe ou l'équipe gérée n'est composée que d'intérimaires et/ou de stagiaires n'est pas considéré comme un manager pour le reporting RSE.

*Autres employés* : tous les employés autres que les managers à la date du reporting.

*Employés handicapés* : conformément aux lois du travail locales lorsque cela est autorisé.

*Cadres dirigeants (Président du directoire, les membres du Comité exécutif et les autres cadres dirigeants)* : couvrant les 3 niveaux de management : Président du directoire, Comité exécutif et cadres dirigeants.

*Cadres supérieurs (Président du directoire, les membres du Comité exécutif, les autres cadres dirigeants et les cadres supérieurs)* : les cadres dirigeants et les 2 niveaux de cadres supérieurs suivants (Directeurs).

*Employés embauchés* : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été ajoutés à la liste de paie notamment les employés embauchés le dernier jour de la période de référence.

*Taux d'embauche des employés* : employés embauchés/effectif total.

*Nombre total de départs d'employés* : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été retirés de la liste des salariés.

*Taux de rotation du personnel* : départs/effectifs.

*Taux de rotation du personnel permanent* : départs du personnel permanents/effectifs des salariés permanents.

*Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année* : Part des salariés dans l'effectif de fin d'année, où un employé est considéré comme « ayant reçu une formation » si le nombre d'heures cumulées de formation reçues au cours de l'année complète dépasse 1 journée complète (8 heures).

## Note méthodologique du reporting RSE

**Heures de formation** : se former dans le cadre de Tarkett est considéré comme activité de développement, comprenant un accompagnement spécifique ainsi qu'une confirmation de présence. Pour la formation en ligne, les heures de formation déclarées correspondent en priorité au temps réel passé par les employés à suivre des cours de formation en ligne, tel qu'enregistré par les systèmes de formation en ligne (pour les modules de formation « en cours » et « terminés »). Dans le cas où le temps réel, n'est pas disponible, c'est la durée théorique de la formation en ligne qui est considérée.

**PDD, Matrice de Polyvalence ou entretien d'évaluation équivalent** : l'évaluation annuelle (« Performance and Development Dialogue » et « Polyvalence Matrix ») est une discussion d'échange annuelle entre l'employé et son manager pour discuter des réalisations, des compétences, des opportunités d'amélioration et du programme de développement.

**Postes de management ouverts pourvus par un candidat interne** : un poste de management est un poste (manager) avec au moins une personne sous sa direction. Un poste ouvert est un poste vacant pour lequel une personne a été embauchée ou mutée. Un candidat interne est un candidat qui est déjà un employé par Tarkett.

**Postes de management ouverts pourvus par un candidate** : Un poste de management pourvu par une candidate interne ou externe

**Nombre de personnes externes ayant reçu une formation dispensée par Tarkett Academy** : nombre de personnes (à l'exclusion des employés et des prestataires externes) ayant suivi une formation/programme de formation technique Tarkett Academy dans le réseau Tarkett Academy.

**Réseau Tarkett Academy** : Tarkett Academy organise et dispense des programmes de formation technique spécifiques (entre autres, en installation et maintenance de revêtements de sol) dans des centres de formation dédiés et dans d'autres lieux.

**Centre de formation technique dédié Tarkett Academy** : un programme de Tarkett dédié à la formation technique (notamment la formation pour les personnes extérieures).

**Nombre d'accidents – employés** : inclut les accidents du travail selon la définition légale locale pour l'ensemble des employés (selon la définition d'employé chez Tarkett). Cela n'inclut donc ni les accidents du trajet, ni les accidents des visiteurs ou prestataires externes, qui sont suivis séparément.

**Arrêt de Travail (AdT) prolongé** : un accident avec AdT prolongé (y compris, décès) lorsque la personne est gravement blessée et par conséquent, n'est pas disponible pour travailler pendant une période de plus de 24 heures.

**Accidents avec AdT < 24 heures** : un accident sur le lieu de travail qui est suffisamment grave pour empêcher la personne blessée de travailler pour le reste de la journée mais tout en restant disponible pour revenir travailler le jour suivant.

**Accidents avec soins de premiers secours** : un accident mineur sur le lieu de travail lorsque la personne blessée est capable de retourner au travail après une brève période de traitement par une infirmière professionnelle ou d'un membre du personnel qualifié.

**Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t]** : Nombre d'AdT prolongé par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

**Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable [FR1t]** : Taux de fréquence des accidents de travail = Nombre d'AdT + Nombre d'accidents avec AdT <24 heures par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

**Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t]** : nombre de jours de travail (jours ouvrés) perdus en raison d'AdT x 1 000/heures travaillées.

**Maladies professionnelles** : une maladie professionnelle (ou maladie) est définie comme « toute affection ou trouble anormal, autre que celui résultant d'un accident professionnel, provoqué par l'exposition à des facteurs associés à l'emploi ».

**Taux de fréquence des maladies professionnelles** : nombre de maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

**Heures perdues en raison d'absentéisme** : nombre d'heures travaillées perdues en raison d'une absence imprévue (maladie, d'accidents du travail, grèves ou autres absentéisme non justifié) de tous les employés pendant la période de reporting jusqu'à 30 jours. A l'exclusion de l'absentéisme « prévu pour congé de maladie » (p. ex., en Amérique du Nord où certaines catégories de travailleurs, tels que les employés de bureau, font l'objet d'un quota préétabli de « congés de maladie payés » qu'ils peuvent prendre sans aucune justification et où les jours de maladie réels ne sont pas suivis) et à l'exclusion du chômage partiel Covid-19. Lorsqu'un employé retourne au travail, mais seulement à temps partiel (par exemple, retour thérapeutique progressif au travail), après une absence, il n'est plus considéré comme absent.

**Taux d'absentéisme** : heures perdues pour absentéisme/nombre total d'heures planifiées.

**Progrès sur le thème du respect et l'intégrité par l'adhésion des valeurs de Tarkett** : Score à la question suivante dans l'enquête bisannuelle (tous les deux ans) de feedback des employés : « Dans mon unité, la conformité aux lois, règlements et politiques de Tarkett applicables est prise au sérieux ». Ceci remplace l'indicateur précédent basé sur la moyenne de 2 questions.

## Note méthodologique du reporting RSE

*Progrès sur le thème de l'écoute et du dialogue social auprès des employés* : score de la question de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Un effort suffisant est fait pour obtenir les avis et opinions des personnes qui travaillent chez Tarkett ». Cela remplace l'indicateur précédent qui se basait sur la moyenne de deux questions.

*Progrès sur le thème de la communication proactive dans l'enquête de satisfaction des employés* : Score moyen à 2 questions de l'enquête bisannuelle de feedback des employés : « Les priorités et objectifs stratégiques de Tarkett m'ont été clairement communiqués » et « Je suis tenu informé des questions qui me concernent ».

*Rémunération totale et avantages sociaux* : total des rémunérations et avantages court-terme (selon le Manuel de Comptabilité du Groupe) : salaires et contributions à la sécurité sociale ; congés payés annuels et congés maladie payés ; participation et bonus payables dans les 12 mois après la fin de la période de reporting ; avantages non financier, tels que les soins médicaux, le logement, les voitures de fonction, et les produits et services gratuits ou subventionnés.

### Tarkett Cares

*Initiatives communautaires* : le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés et des organisations de Tarkett à des initiatives communautaires locales qui contribuent à améliorer le bien-être de la communauté à et à répondre à ses besoins. Conformément aux directives de Tarkett Cares, l'initiative doit être liée aux valeurs de Tarkett, à son activité principale ou à son engagement en matière de développement durable et elle être réalisée avec une organisation à but non lucratif officiellement reconnue (notamment les services publics comme les écoles).

*Employés impliqués* : nombre total d'employés qui ont consacré 1 heure ou plus à des initiatives communautaires.

*Heures de bénévolat* : nombre total d'heures de bénévolat réalisé pendant les heures de travail. Selon les règles de Tarkett Cares, chaque employé peut travailler bénévolement (partager son temps et son talent) entre 1 heure et 2 jours par an pendant les heures de travail. Les heures de bénévolat en dehors des heures de travail (p. ex., le soir, le week-end, les jours fériés) ne sont pas incluses.

*Produits de revêtement de sol donnés* : nombre total de mètres carrés de produits de revêtement de sol cédés dans le cadre d'initiatives communautaires.

*Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires* : valeur des produits de revêtement de sol donnés en fonction du prix d'usine standard (coût de production) + valeur des autres contributions en nature (coût du matériel acheté) + dons en espèces + valeur des heures de bénévolat (calculée sur la base du total des rémunérations et salaires et des ETP).

### L'éthique des affaires

*% d'employés ayant participé à une formation en ligne sur l'éthique des affaires* : part des employés ciblés ayant suivi la formation en ligne de Tarkett.

*Nombre total d'employés ciblés pour une formation e-learning sur l'éthique des affaires* : sur la base des invitations pour la formation e-learning en ligne.

*Employés ciblés pour la formation* : Les employés qui, de par leur profil de poste, sont particulièrement exposés aux risques de corruption, de concurrence ou de confidentialité des données, tels que définis dans les évaluations des risques juridiques, doivent suivre l'une des formations spécifiques définies par le service juridique de Tarkett.

### Environnemental

*Indicateurs sur les matières premières* : achats de matières premières uniquement (à l'exclusion des achats indirects et des produits finis). La plupart des données d'achat de matières premières proviennent de la base de données SAP mondial de Tarkett. Le reste (soit 5 %) est rapporté par les usines.

*Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté)* : part des matières achetées (en tonnes métriques) pour lesquelles une étude d'impact a été réalisée conformément aux principes Cradle to Cradle (C2C) « Redéfinir la qualité des produits », disponible en français, sur [www.c2certified.com](http://www.c2certified.com). Tarkett utilise la classification ABC-X, qui permet d'évaluer les risques liés à l'impact des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine. Pour les matières premières dans SAP, les catégories A, B, C, [], X et [X] sont considérées comme évaluées au niveau de l'UGS. Pour les autres matières premières, les catégories A, B, C, [], X, [X] et Gris sont considérées comme évaluées par la ligne des matières premières. Pour les matériaux en PVC, une évaluation a été réalisée au sein de la chaîne de valeur afin de vérifier l'utilisation de technologies MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dans les processus chloralcalis ainsi que pour les additifs utilisés. Le PVC a été évalué selon des critères spécifiques de l'EPEA. Pour les fournisseurs de PVC n'ayant pas fourni d'informations ou qui ont fourni des informations incomplètes, le principe de précaution est appliqué et les matériaux sont pré-évalués [X] dans l'attente d'informations complémentaires.

*Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées) (% de la matière première en masse)* : matériaux caractérisés en fonction des ressources utilisées dans leurs processus de production (fossiles, minéraux rares, minéraux abondants, renouvelables, recyclés). Les 3 catégories qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources sont : minérales abondantes, renouvelables et recyclées. Cela inclut les matières premières achetées, ainsi que les matériaux issus du recyclage utilisés dans la production.

## Note méthodologique du reporting RSE

**Origine fossile** : toute ressource synthétisée à partir de combustibles fossiles, en particulier de pétrole, mais également de sulfates. Cette catégorie exclut les minéraux fossiles comme le carbonate de calcium. Le chlorure de polyvinyle (PVC) est considéré comme ayant une origine fossile (pétrole) à 43 % et de minéral abondant (sel marin) à 57 %.

**Origine minérale** : un élément chimique ou une combinaison inorganique d'éléments chimiques présents naturellement, extraits du sol ou de l'eau et utilisés dans des activités économiques. Cette catégorie comprend des minéraux fossiles tels que le charbon ou le calcaire. Les ressources minérales abondantes qui ne sont pas menacées par la raréfaction. La réserve naturelle peut être importante (sel marin - chlorure de sodium, calcaire - carbonate de calcium ...), ou il peut s'agir de très bon procédé de recyclage (comme l'aluminium) ou elle peut être pratiquement inépuisable (chlore dans l'eau de mer). Les ressources minérales limitées sont menacées d'épuisement à court terme (telle que définie par certains modèles choisis) et elles doivent être remplacées en priorité.

**Origine renouvelable** : ressource dont les réserves peuvent être réapprovisionnées en un temps égal ou inférieur à celui nécessaire à sa consommation.

**Origine recyclée** : Matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets, utilisés à la place des matières premières primaires, notamment les déchets de sols post-utilisation et post-installation collectés par Tarkett (p. ex., ReStart®) et effectivement recyclés et utilisés dans les produits Tarkett ; les déchets post-industriels de Tarkett qui sont retraités en matière première secondaire et recyclés dans la production de Tarkett ; les déchets recyclés (post-consommation et/ou post-industriel) achetés par Tarkett à d'autres organisations pour la production de Tarkett et le contenu recyclé d'autres matières premières achetées.

**Indicateurs d'intensité environnementale de fabrication** : Tarkett suit et rend compte de ses performances environnementales par mètre carré de revêtement de sol. Ces ratios d'intensité sont calculés en divisant les indicateurs de fabrication environnementale (numérateur) (eau, énergie, émissions de gaz à effet de serre et déchets non recyclés) par la quantité (dénominateur) de produits finis, à savoir le revêtement de sol en mètres carrés. La quantité de produits semi-finis n'est pas incluse.

**Consommation d'eau** : toute l'eau consommée dans le processus de production/techniques, notamment pour le refroidissement ainsi que l'eau non consommée dans le processus de production, mais consommée sur place (p. ex., pour les sanitaires, les cantines). Les sources d'eau sont les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux municipales. À l'exclusion de la consommation d'eau de pluie, qui n'est pas suivie. La consommation d'eau reportée pour le site de Bačka Palanka (Serbie) correspond à l'eau consommée mesurée par les compteurs d'eau du site plutôt qu'à la totalité de l'eau souterraine pompée.

**Part des usines de fabrication qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé)** : circuit d'eau en boucle fermée considéré comme lorsque l'eau est recyclée et réutilisée dans une boucle fermée. Le seul appoint normalement requis est le remplacement des petites pertes d'eau. Chaque usine calcule le % d'eau réutilisée en utilisant les données de débit et la formule  $A/A + B + C$  où A = volume d'eau réutilisé ou recyclé, B = volume d'eau consommé et rejeté directement et C = volume d'eau consommé pour remplir la boucle. Les installations sont considérées comme ayant une circulation d'eau en boucle fermée lorsque les résultats sont  $\geq 98\%$ .

**Consommation de carburant non renouvelable** : comprend la consommation de mazout, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de propane et de butane.

**Consommation de carburant renouvelable** : comprend la consommation de biomasse, de biocarburants, d'énergie géothermique, solaire thermique et solaire photovoltaïque. À l'exclusion de l'achat d'électricité renouvelable déclaré séparément dans le cadre de l'achat d'électricité.

**Consommation d'électricité achetée** : consommation d'électricité renouvelable et non renouvelable achetée et la consommation de vapeur.

- > Électricité non renouvelable : part de l'électricité achetée auprès d'un fournisseur utilisant une source d'énergie non renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée. Y compris la vapeur achetée pour une usine et une petite quantité (<1,0 %) de chaleur achetée d'un réseau de chauffage urbain pour une autre usine.
- > Électricité renouvelable : part de l'électricité achetée à un fournisseur utilisant une source d'énergie renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée.

**Électricité produite vendue** : électricité renouvelable produite et vendue au réseau (une quantité négligeable en 2018 et donc non rapportée en 2019, 2020 et 2021).

**Consommation totale d'énergie** : combustible renouvelable + combustible non renouvelable + consommation d'électricité achetée + consommation de vapeur achetée. NB. La consommation de vapeur achetée est incluse dans la consommation totale d'énergie consolidée depuis 2020 (3,9 GWh). Les chiffres de 2019 et 2018 n'ont pas été retraités et n'incluent donc pas la vapeur achetée correspondant à ces années : 2019 : 12,6 GWh et 2018 : 15,0 GWh.

**Divulgaration des émissions de gaz à effet de serre (GES)** : Depuis 2017, Tarkett a aligné son inventaire des émissions de GES sur les normes GHG Protocol et GRI 2016. En tant que tel, il inclut les émissions de biomasse CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O de Scope 1 ainsi que la déclaration séparée des émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques hors du périmètre de reporting des émissions Scope 1. En outre, les émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché (« market-based ») et

## Note méthodologique du reporting RSE

celles basées sur la localisation (« *location-based* ») font maintenant l'objet d'une déclaration (qui comprend également désormais les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>). Les entités du réseau de vente ne sont pas incluses dans le bilan des émissions de GES.

*Émissions de GES directes brutes (Scope 1)* : consommation de gaz naturel, fuel, GPL, propane, butane, autres gaz de pétrole (p. ex. éthane), biomasse et biocarburants multipliée par leurs facteurs d'émission respectifs (pour la consommation de biomasse, cet élément concerne uniquement les émissions CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O de catégorie 1, les émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques hors catégorie sont rapportées séparément).

*Émissions de CO<sub>2</sub> biogénique (hors Scope)* : émissions de CO<sub>2</sub> résultant de la combustion de biomasse ou de biocarburant sont déclarées en dehors des émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Ces émissions sont déclarées hors catégorie parce que l'impact de Scope 1 de ces carburants a été déterminé comme étant à un niveau « 0 » net (puisque la source de combustible absorbe elle-même une quantité équivalente de CO<sub>2</sub> pendant la phase de croissance).

*Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) basées sur la localisation (ou location-based)* : consommation électrique totale multipliée par les facteurs d'émission basés sur la localisation, où la méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions de GES des réseaux sur lesquels la consommation énergétique données moyennes sur les facteurs d'émission. Les émissions de GES liées à la consommation de vapeur achetée sont calculées en multipliant cette consommation par un facteur d'émission liée à la consommation d'électricité produite par combustion du charbon.

*Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) du marché (ou market-based)* : consommation d'électricité multipliée par un facteur d'émission basé sur le marché qui correspond aux caractéristiques de l'électricité achetée. Pour l'électricité renouvelable achetée, le facteur est de 0 kgCO<sub>2</sub>eq/kWh. Dans d'autres cas, le facteur d'émission spécifique au fournisseur communiqué par le fournisseur d'électricité ou en l'absence d'un fournisseur spécifique factorise le facteur d'émission basé sur le mix de production d'électricité régionale ou enfin le facteur d'émission par défaut localisé. Pour la consommation de vapeur achetée, un facteur d'émission spécifique au fournisseur est utilisé.

*Source des facteurs d'émission* : les facteurs d'émission de Scope 1 et biogéniques hors scope (kg CO<sub>2</sub>eq par kWh) proviennent des critères Defra de 2021 sur des facteurs de conversion GHG du gouvernement du Royaume-Uni pour les rapports d'entreprise. Les facteurs d'émission Scope 2 basés sur la localisation (kg CO<sub>2</sub>eq par kWh) proviennent de 3 sources : (i) Defra 2021 pour l'électricité achetée au Royaume-Uni et, pour les émissions Scope 2 liées à la consommation de vapeur achetée (production d'électricité basée sur la combustion du charbon) ; (ii) US EPA : eGRID 2019v2. Subregion Emissions : les émissions

de gaz à effet de serre pour l'électricité régionale achetée aux États-Unis et (iii) IEA « Facteurs d'Emissions (édition 2021 considérant les résultats 2019) », pour l'électricité achetée par tous les autres pays.

*Produits « sans phtalates »* : produits « sans phtalates ajoutés » signifient qu'aucun plastifiant à base de phtalate (DOP ou DINP) n'entre pas dans la composition de la matière première vierge (pas plus de 0,1 % de la masse) qui compose le produit, mais la matière recyclée peut toutefois contenir des phtalates résiduels.

*Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate* : part de la quantité de production (m<sup>2</sup>) de produits finis pouvant contenir des phtalates, à savoir tous les produits en vinyle (y compris le LVT sous-traité) et tous les autres produits contenant des pièces en PVC (p. ex., certains tapis fabriqués en Amérique du Nord) qui sont sans phtalate.

*COV* : composés organiques volatils.

*Produits à faibles émissions de COV* : produits dont les émissions TVOC ≤ 100 µg/m<sup>3</sup> conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales (revêtements de sol en bois : excluant les émissions naturelles provenant du bois lui-même).

*Produits d'émissions de COV non quantifiables* : produits dont les émissions TVOC, SVOC et formaldéhyde ≤ 10 µg/m<sup>3</sup> conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales.

*Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV* : part de la quantité de production de produits finis (m<sup>2</sup>) de revêtements de sol intérieurs et de surfaces de sports d'intérieur pouvant libérer des COV, à savoir, tous les produits à l'exception des gazons synthétiques et des surfaces extérieures qui présentent de faibles niveaux d'émission de COV.

*Déchets* : tous les déchets retirés des usines de fabrication (déchets industriels, déchets de bureau, déchets de cantines, etc.) collectés par un prestataire de service sous contrat (ceci peut exclure certains déchets non industriels enlevés par les autorités municipales qui ne procurent aucune information de suivi tels que la quantité et le type de déchets éliminés). Tarkett catégorise les déchets selon leur nature, dangereux et non dangereux, et également en fonction de leur destination : mise en décharge, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, autre traitement et recyclage. Les eaux usées non dangereuses sont exclues.

*Déchets dangereux* : déchets dangereux correspondant au sens de la législation nationale au point de production.

## Note méthodologique du reporting RSE

*Déchets non dangereux* : déchets qui ne sont pas classés comme dangereux au sens de la législation nationale au moment de la production.

*Déchets non recyclés* : tous les déchets à l'exclusion des déchets envoyés pour recyclage externe et/ou envoyés à d'autres sites de Tarkett pour un recyclage interne.

*Déchets mis en décharge* : tous les déchets expédiés à la décharge.

*Déchets envoyés pour recyclage externe* : déchets envoyés pour recyclage externe. Cette catégorie comprend également les déchets de moquette envoyés à l'industrie du ciment comme une source de carbonate de calcium ainsi que le remplacement des combustibles fossiles.

*Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme ReStart®* : les déchets post-utilisation (produits en fin d'usage ou post-consommation) comprennent les revêtements de sol et les produits de surface de sport qui ont été utilisés et retirés pour être éliminés (p. ex., les anciens produits retirés du sol lors d'un projet de rénovation, éventuellement avec du béton et/ou de la colle). Les déchets post-installation des revêtements de sol générés lors de l'installation des revêtements de sol et des produits de surface sportifs (par exemple, des morceaux de revêtements de sol

propres non utilisés, récupérés auprès des installateurs lors de l'installation). Ces déchets sont collectés dans le cadre d'une collecte organisée par Tarkett de déchets post-consommation ou post-installation (c'est-à-dire dans le cadre du programme ReStart®) afin d'être recyclés et réintégrés dans la production quand possible.

#### Autres indicateurs RSE :

*Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable*: Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs en 2019, nous mesurons la part des fournisseurs (en dépenses, y compris les produits de négoce, les achats directs, les achats indirects, l'informatique de groupe, autres) qui ont adhéré au Code de conduite des fournisseurs de Tarkett ou à un document équivalent. L'indicateur est calculé à partir des fournisseurs ayant adhéré pendant l'année en cours (y compris la division Sport de Tarkett depuis 2021), sur les données d'achats de l'année précédente. Les équivalents acceptés comprennent : le code de conduite d'un fournisseur s'il est validé par Tarkett comme étant équivalent au code de conduite de Tarkett ; la certification SA8000 et ISO 14001 ; la certification BCorp et la certification Cradle to Cradle® des produits dont tous les piliers ont au moins le niveau argent.

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

### 3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

S'inscrivant dans le cadre français de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le reporting de Tarkett dépasse les obligations légales et s'inspire de référentiels internationaux exigeants, au premier rang desquels celui de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les chapitres cités au sein du tableau de concordance se réfèrent à la version intégrale du Document d'Enregistrement Universel.

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
<b>102 Éléments Généraux d'Information</b>		
<b>Profil de l'Organisation</b>		
102-1 Nom de l'organisation	3.1.2	
102-2 Activités, marques, produits et services	1.4, 1.6, 3.1.2	
102-3 Lieu géographique du siège	7.1.1	
102-4 Lieu géographique des sites d'activité	1.5, 1.6, 3.1.2	
102-5 Capital et forme juridique	7	
102-6 Marchés desservis	1.5, 3.1.2	
102-7 Taille de l'organisation	1, 3.1.2	
102-8 Informations concernant les employés et les autres travailleurs	3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
102-9 Chaîne d'approvisionnement	3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1	
102-12 Initiatives externes	3.2.3, 3.5	
102-13 Adhésion à des associations	3.5	
<b>Stratégie</b>		
102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé	3.1.1	
102-15 Principaux impacts, risques et opportunités	3.3, 6.1	Art. R225-105 I. 1°
<b>Éthique et Intégrité</b>		
102-16 Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.2.4	
102-17 Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	3.2.4	
<b>Gouvernance</b>		
102-18 Structure de gouvernance	2.1, 2.2, 3.2.1	
102-19 Délégation de l'autorité	2.1, 2.2, 3.2.1	
102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.2.1	
102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.5	
102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	2.1	
102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-25 Conflits d'intérêts	2.1.2.1	
102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	2.2	
102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.3, 6.1	
102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques	3.3, 6.2	
102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.2.1	
102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	3.2.2	
102-35 Politiques de rémunération	2.3, 2.6	
102-36 Procédure de détermination de la rémunération	2.2, 2.6	
102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération	2.6	
<b>Implication des Parties Prenantes</b>		Art. R225-105 II. A. 3° a)
102-40 Liste des groupes de parties prenantes	3.5	
102-41 Accords de négociation collective	3.10.5.3, 3.11.1	Art. L225-102-1 III.
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	3.5	
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	3.5	
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5	
<b>Pratique de Reporting</b>		
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	3.11.2, 5	Art. L225-102-1 III.
102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	3.11.2	
102-47 Liste des enjeux pertinents	3.3.4	
102-48 Réaffirmation des informations	3.11.1, 3.11.2	
102-49 Modifications relatives au reporting	3.2.2, 3.11.2	
102-50 Période de reporting	3.11.2	
102-51 Date du rapport le plus récent	3.11.2	
102-52 Cycle de reporting	3.11.2	
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	3.11.2	
102-55 Index du contenu GRI	3.11.3	
102-56 Vérification externe	3.11.4	Art. L225-102-1 V.
<b>103 Approche Managériale</b>	<b>3.1, 3.2, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10</b>	<b>Art. R225-105 I. 2° &amp; 3°</b>
<b>200 Économique</b>		
<b>201 Performance Économique</b>		
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	3.1.2, 4, 5	
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.3, 6.1	Art. L225-102-1 III.
203 Impacts Économiques Indirects		
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.9.2	
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
205 Lutte contre la Corruption	3.2.4	Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 1°

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.2.4.2, 3.3	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.2.4.2	
<b>300</b>	<b>Environnemental</b>		<b>Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 2° a)</b>
<b>301</b>	<b>Matières</b>		<b>Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)</b>
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6.1.1, 3.11.1	
301-2	Matières recyclées utilisées	3.7.2.3, 3.11.1	
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.7.2.2, 3.11.1	
<b>302</b>	<b>Énergie</b>		<b>Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)</b>
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.7.1.1, 3.11.1	
302-3	Intensité énergétique	3.7.1.1, 3.11.1	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.7.1.1	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.7.1.1	
<b>303</b>	<b>Eau et Effluents</b>		
303-5	Consommation d'eau	3.7.1.3, 3.11.1.	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
<b>305</b>	<b>Émissions</b>		<b>Art. R225-105 II. A. 2° b) &amp; d)</b>
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	3.7.1, 3.11.1	
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	3.7.1, 3.11.1	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	3.7.2, 3.11.1	
305-4	Intensité des émissions de GES	3.7.1, 3.11.1	
305-5	Réduction des émissions de GES	3.7	
<b>306</b>	<b>Déchets</b>		<b>Art. R225-105 II. A. 2° c) i)</b>
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	3.7.2.1	
308	Évaluation Environnementale des Fournisseurs	3.6.1, 3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.9.1	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1	
<b>400</b>	<b>Social</b>		<b>Art. L225-102-1 III.</b>
401	Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.10.5.4, 3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
402	Relations Employés/Direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.10.5.4	
403	Santé et Sécurité au Travail	3.10.1, 3.10.2	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-1	Systèmes de management de la santé et de la sécurité	3.10.1, 3.10.2	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques, et analyse des incidents	3.3, 3.10.1	
403-3	Services de médecine du travail	3.10.2	
403-5	Formation des employés sur la santé et la sécurité au travail	3.10.1, 3.10.4.2	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
403-6 Promotion de la santé des employés	3.10.2	
403-8 Employés couverts par un système de management de la santé et de la sécurité	3.10.1	
403-9 Accidents du travail	3.10.1, 3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-10 Maladies professionnelles	3.10.2, 3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
404 Formation et Education	3.10.4.2	Art. R225-105 II. A. 1° e)
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.11.1	
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.10.4.2	
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.10.4.1, 3.11.1	
405 Diversité et Égalité des Chances	3.10.3	Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 1° f)
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.10.3, 3.11.1	
407 Liberté Syndicale et Négociation Collective		Art. R225-105 II. A. 1° d)
407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.10.5.3	
412 Évaluation des Droits de l'Homme		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 2°
412-2 Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme	3.2.4, 3.11.1	
413 Communautés Locales	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.9.2, 3.11.1	Art. L225-102-1 III.
414 Évaluation Sociale des Fournisseurs	3.9.1.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.9.1.1	
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1.1	
416 Santé et Sécurité des Consommateurs		Art. R225-105 II. A. 3° c)
416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.6.1, 3.8, 3.11.1	
417 Commercialisation et Étiquetage		
417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.6.1.2	

### 3.11.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

#### Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

##### A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049[1], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

##### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

##### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

##### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

##### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- > de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- > d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- > ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

##### Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- > la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

## Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- > le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- > la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- > la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[2].

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de huit personnes et se sont déroulés entre septembre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- > Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

- > Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques[3], nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités[4].
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>4</sup> et couvrent entre 18% à 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- > Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

[1] Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

[2] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

[3] Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Ethique et intégrité dans la conduite des affaires ; Evolution du marché des revêtements de sol ; Evolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Système d'information et cybersécurité ; Dépendance à l'égard des fournisseurs.

[4] Tarkett North America; Tarkett Sports FieldTurf USA ; Sedan – France ; Dendermonde – Belgique ; Otradny – Russie..

**Paris-La Défense, 18 février 2022, KPMG S.A.**

**Fanny Houlliot, Associé, Sustainability Services**

**Renaud Laggiard, Associé**

## Annexe

<b>Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes</b>
Mesures prises en faveur du bien-être des salariés
Engagements et actions de solidarité du Groupe
Mesures prises en faveur de la sécurité des salariés
Programmes de gestion des talents et des compétences
Actions en faveur de la transparence sur la composition des produits
Objectifs et engagements en faveur de la réduction de l'impact environnemental de l'activité
Mesures prises en faveur de l'économie circulaire
Principes et procédures pour assurer l'éthique et l'intégrité des affaires
Mesures de prévention de la corruption
Promotion des bonnes pratiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement
Mesures prises pour limiter le risque de dépendance à l'égard des fournisseurs
Actions prises en matière de cybersécurité
<b>Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants</b>
Effectif total (au 31/12)
Nombre total d'employés féminins en contrat permanent
Nombre total d'employés masculins en contrat permanent
Taux de rotation du personnel permanent
Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année
Taux d'absentéisme (employés)
Pourcentage de postes de management ouverts pourvus par un candidat interne
Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable pour tous les employés
Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail pour tous les employés
Pourcentage des postes de management occupés par des femmes
Intensité de consommation d'eau
Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001
Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)
Pourcentage de matières premières d'origine recyclée
Intensité énergétique
Pourcentage de la consommation d'énergie issue des énergies renouvelables
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 & 2)
Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 vs 2019
Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectée dans le cadre du programme ReStart® (en tonnes)
Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV
Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate
Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®
Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs adhérant au Code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable

## Annexe

### Liste des certifications Cradle to Cradle® (C2C)

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Moquette	Desso EcoBase® PA6 Solution Dyed Carpet Tiles Gold	Or V3.1
	Desso EcoBase® Carpet Tile Backing	Or V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso EcoBase® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso One	Argent V3.1
	EcoBase PA Solution Dyed Carpet Tiles Suzhou	Argent V3.1
	ethos® Modular Tile with Omnicoat Technology	Argent V3.1
	Solution Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Continuous Dyed Broadloom	Bronze V3.1
	Desso EcoBase® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Argent V3.1
	Desso® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Desso® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze V3.1
	Revêtements de sol résilient	iQOne
iD Revolution		Or V3.1
Linoléum	Tarkett Linoleum Flooring	Or V3.1
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Silver	Argent V3.1
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Bronze	Bronze V3.1
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent V3.1
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze V3.1
Gazon synthétique	FieldTurf EasyTurf & Desso product ranges	Bronze V3.1
Bois	Parquet	Argent V3.1

## Certificats "C2C Material Health Certificates"

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Anti-salissures	Eco-Ensure	Platine
Adhésifs	Tandus B-19 Adhesive	Platine
	Tandus C-56 Floor Primer	Platine
	Tarkett 959 Vinyl Tile and Plank Adhesive	Platine
	Tarkett 901 Resilient Flooring Spray Adhesive and Sports HS Spray Adhesive	Argent
	Tarkett Resilient Flooring Adhesives	Platine
	Tandus Centiva C-12e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-TR Adhesive	Argent
	Tarkett C-EX Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tarkett RollSmart Adhesive	Bronze
Revêtements de sol résilient	iQOne	Platine
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze

## Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

## Liste des certifications ISO des usines

Site	Produits	ISO 9001	ISO 45001	ISO 14001	ISO 50001
Clervaux, Luxembourg	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Konz, Allemagne	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Ronneby, Suède	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Sedan, France	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Jaslo, Pologne	Revêtements de sol souples	x		x	x
Lenham, Royaume-Uni	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Tuzla, Turquie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Narni <sup>1</sup> , Italie	Revêtements de sol souples (linoléum)	x	x	x	x
Orzechowo, Pologne	Parquets	x	x	x	x
Hanaskog, Suède	Parquets	x	x	x	
Waalwijk, Pays-Bas	Moquettes	x		x	
Dendermonde, Belgique	Moquettes	x	x	x	x
Otradny, Russie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Mytishchi, Russie	Revêtements stratifiés	x	x	x	
Kalush, Ukraine	Revêtements de sol souples & parquet	x	x	x	
Bačka Palanka, Serbie	Revêtements de sol souples, parquet, moquettes et tapis	x	x	x	x
Farnham, Canada	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Florence West, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Florence East, États-Unis	Dalles en vinyles de luxe (LVT)	x	x	x	
Middlefield, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Chagrin Falls, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Dalton (Smith), États-Unis	Moquettes			x	
Dalton (Kraft), États-Unis	Moquettes				
Calhoun, États-Unis	Moquettes			x	
Mexico <sup>2</sup> , Mexique	Revêtements de sol souples				
Jacareí, Brésil	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Suzhou, Chine	Moquettes	x	x	x	
Beijing, Chine	Revêtements de sol souples	x		x	
Calhoun (FieldTurf), États-Unis	Gazons synthétiques	x	x	x	
Auchel, France	Gazons synthétiques	x			
Toronto, Canada	Shockpads				
Botany, Australie	Gazons synthétiques	x	x	x	
Abtsteinach, Allemagne	Fibres pour gazons synthétiques	x			x
Hunt Valley, États-Unis	Pistes d'athlétisme	x			

<sup>1</sup> Le site de Narni (Italie) est également certifié ISO 37001 (Systèmes de management anti-corruption) et il est certifié SA 8000 (Responsabilité Sociale.)

<sup>2</sup> Le site de Mexico (Mexique) a été acquis en 2021

### Sites Industriels ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France (site de Sedan et site d'Auchel)

Le site de vinyle de Sedan en France est classé "à Autorisation" par un Arrêté préfectoral de juillet 2008 en particulier pour les rubriques liées à la transformation et au stockage de matières plastiques. Ainsi le site est notamment soumis "à Autorisation" pour les rubriques :

- > 2450-2-a - Imprimeries en héliogravure ;

Le site de Sedan a confié sa veille réglementaire à un cabinet spécialisé ce qui lui permet en particulier d'identifier les évolutions de la réglementation ICPE. En particulier, le site a communiqué tous les éléments aux autorités concernant les nouvelles rubriques ICPE 3000 et 4000. Le site est organisé en cas de sinistre majeur d'incendie ou de pollution grâce à un POI (Plan d'Opération Interne) et une équipe de pompiers interne capable d'intervenir 24h/24h et 7j/7j.

L'organisation du site lui permet d'être reconnu par les meilleurs standards. Ainsi, le site est certifié selon les référentiels ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 50001 (Énergie) et ISO 45001 (Santé et Sécurité).

Grâce à une politique volontariste le site a réduit son impact sur l'environnement. En 2021, le site a recyclé 99,7 % de ses déchets, et aucun déchet n'a été mis en décharge. En 2019 et 2020, l'usine a enregistré moins de 4 tonnes d'émissions industrielles de COV (Composés

Organiques Volatils) (contre un arrêté préfectoral autorisant jusqu'à 30 tonnes, les résultats de 2021 n'étant pas disponibles au moment de la publication). La consommation d'eau a été réduite de 40 % en 2021 par rapport à 2015 et une étude est en cours pour éliminer les rejets non domestiques à partir de 2023. Pour ce faire le site utilise une méthode structurée d'analyse et de réduction des aspects environnementaux.

Enfin, afin de protéger le milieu contre toute pollution accidentelle, le site a mis en place des séparateurs d'hydrocarbures sur les rejets pluviaux et un analyseur du niveau de pollution en continu sur les rejets d'eaux industrielles.

**Site de gazons synthétiques d'Auchel** : Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site d'Auchel a été validé par la Préfecture le 17/03/2017. Les installations du site d'Auchel relèvent du régime de l'Enregistrement. La version de la nomenclature prise en référence pour effectuer ce classement est la version 27.01 (octobre 2015). Ainsi, le site est notamment soumis à enregistrement pour les rubriques 2661.1.b et 2661.2.a – Transformation de polymères. Les rubriques suivantes ont par ailleurs été classées à déclaration :

- > 2662.3 - Stockage de polymères ;
- > 2663.2.b - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères
- > 4719.2 - Stockage d'Acétylène.

**Liste et justifications des thématiques RSE jugées non-matérielles**

Les thématiques RSE listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas jugées hautement matérielles au vu des activités de Tarkett, et n'ont en conséquence pas été élaborées dans le Rapport RSE.

Thématique RSE	Justification du Faible Niveau de Matérialité pour Tarkett
<b>Biodiversité</b>	Tarkett n'a pas d'opérations dans des zones importantes pour la biodiversité, telles que les zones naturelles protégées, et ne développe pas de nouvelles activités dans des espaces vierges. En tant que tel, nos activités n'ont pas d'impact direct sur des éléments sensibles au niveau de la biodiversité. Nous pouvons cependant avoir un impact indirect sur la biodiversité, par exemple à travers l'utilisation de ressources naturelles, les émissions atmosphériques ou la production de déchets – des sujets qui sont abordés dans le rapport RSE.
<b>Émissions atmosphériques (autres que les gaz à effet de serre)</b>	Concernant les émissions atmosphériques, nous mettons l'accent sur les gaz à effet de serre (GES) du fait de leur impact sur le changement climatique. Certaines des actions que nous mettons en œuvre pour réduire nos émissions de GES (par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) contribuent également à réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), les oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) ou les particules. La plupart de nos sources directes d'émissions (telles que les chaudières) sur nos sites de production fonctionnent au gaz naturel, minimisant ainsi les émissions de SO <sub>x</sub> et de particules. Nous surveillons nos émissions atmosphériques selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables pour les autres polluants tels que les NO <sub>x</sub> .
<b>Rejets des eaux usées</b>	Notre principal objectif est de réduire notre consommation d'eau, en mettant en place des circuits d'eau à boucle fermée ou des processus de fabrication ne consommant pas d'eau (sujet traité dans le rapport RSE). Cela permet également de minimiser le volume d'eaux usées rejetées sur nos sites de production. Concernant les polluants, nous surveillons nos rejets dans l'eau selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables.
<b>Bruit et autres nuisances</b>	Sur nos sites de production, nous surveillons les niveaux de bruit en limite de propriété selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables et de s'assurer que nous minimisons les nuisances pour nos voisins. Si des plaintes relatives au bruit ou à d'autres nuisances (par exemple odeurs, éclairage, fumée) sont enregistrées, ce qui est extrêmement rare, elles sont discutées avec le plaignant, analysées et sujettes à actions correctives si applicable.
<b>Gaspillage alimentaire</b>	Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action.
<b>Incidents environnementaux</b>	La probabilité d'occurrence d'un incident environnemental catastrophique, tel qu'un important déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, est très faible au vu de nos activités. Nous avons cependant des plans d'intervention d'urgence, qui incluent les urgences environnementales, en place sur nos sites de production. Tout incident environnemental est systématiquement reporté et analysé.
<b>Travail des enfants</b>	Tarkett n'a pas d'opérations dans des pays présentant un risque élevé de travail des enfants. Nos politiques internes et notre Code Éthique interdisent formellement toute forme de travail des enfants.
<b>Droits des populations indigènes</b>	Les activités de Tarkett n'impliquent pas un impact ou une relation directe avec des populations indigènes (telles que l'acquisition de terres, le déplacement forcé, etc.).
<b>Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable</b>	Ces thématiques ne sont pas applicables au vu des activités de Tarkett (thématiques incluses dans la réglementation française en matière de communication extra-financière – DPEF suite à la publication en octobre 2018 de la loi n° 2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).

Conception et Réalisation



[pomelo-paradigm.com/pomdocpro/](http://pomelo-paradigm.com/pomdocpro/)

---

**Tarkett**

Siège social  
1 Terrasse Bellini - Tour Initiale  
92919 Paris La Défense - France

[www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)